*LE*

*CHÂTEAU ET LES HARAS*

*D’ASNIÈRES-SUR-SEINE*

UN ENSEMBLE EXCEPTIONNEL EN BORD DE SEINE

Philippe CACHAU

Docteur en histoire de l’art

Chercheur associé à l’Université Bordeaux-Montaigne

Centre François-Georges Pariset (EA 538)

2021

**SOMMAIRE**

**Avant-propos**

**Introduction**

**I – Histoire du château**

***Asnières au début du XVIIIe siècle***

***Les origines du château. Antoine Lemoyne (1697-1707)***

***Le second château d’Asnières (1699-1750). Jean-François Lepautre architecte (165 ? -1703)***

***La chapelle du château et la reconstruction de l’église du village (1703-1711)***

***De Marie Aymedieu à Jean-Claude Tourton (1707-1719)***

***Le lieu des plaisirs du Régent et de la comtesse de Parabère (1719-1721)***

***Jean-Claude Tourton et Isaac Thélusson (1722-1724-1750)***

***État du château au décès de Jean-Claude Tourton (1724)***

***Claude-Henri Watelet et la comtesse de Waldner, locataires du château (années 1740)***

***La comtesse de Waldner (1748-1750)***

***La vente au marquis de Voyer (1750)***

***Constitution du domaine (1750-1755, 1760-1763). Querelles avec le village***

***L’affaire du nouveau chemin du bac d’Asnières (1755)***

**II – La reconstruction du château**

***Deux ans pour une maison magnifique (1750-1752)***

***Le jardin et les aménagements sur la Seine (1751-1755)***

**III – Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et les Voyer d’Argenson. Portraits de famille**

**1) Le comte d’Argenson (1696-1764)**

***Le « grand frère » du roi***

***Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et le comte d’Argenson***

***La fin du comte d’Argenson***

**2) La comtesse d’Argenson (1706-1764)**

***La maison des Italiens de Montreuil, près de Versailles (1752)***

**3) Le marquis de Voyer (1722-1782)**

***Le militaire***

***Un homme de caractère et de conviction***

***Le directeur des haras du roi***

***Un mécène prestigieux et reconnu en son temps***

***Le marquis de Voyer et les Académies de peinture***

***Voyer, un marquis des Lumières***

***Les rapports financiers de Mansart de Sagonne et du marquis de Voyer***

***Les difficultés pécuniaires du marquis de Voyer : mythe ou réalité ?***

***Une amitié déchue***

**4) La marquise de Voyer (1734 -1783)**

***La séparation de biens (1760)***

***Décès des deux époux (1782-1783)***

**IV – Les acteurs du chantier d’Asnières**

**1) Les artistes**

***Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778)***

***Nicolas Pineau (1684-1754)***

***Jean-Baptiste-Marie Pierre (1714-1789)***

***Guillaume II Coustou (1716-1777)***

***Les Brunetti***

***Jacques Caffieri (1678-1755)***

***Pierre-Henri Martin dit de Saint-Martin (1710-1780)***

**2) Les artisans et les fournisseurs du chantier**

**V – Fin du chantier et règlement des ouvrages**

***Une vérification des ouvrages longue et compliquée (1755-1759)***

***Règlements divers et variés***

**VI – Description et analyse du domaine d’Asnières**

***Le domaine au XVIIIe siècle***

***Un château dans les règles de l’art. Rôle du commanditaire au XVIIIe siècle***

***Visées et talent de l’architecte***

**1) Description extérieure**

**a) Considérations générales**

**b) L’élévation sur le jardin**

***L’avant-corps sur jardin : un morceau de bravoure***

***Symbolique du monogramme du marquis de Voyer et de l’ancien buste de Louis XV***

***Croisées et garde-corps du château***

**c) L’élévation sur la cour principale**

**d) L’élévation sur la basse-cour (ancienne cour du château)**

**2) Distribution et dispositions intérieures**

***Généralités et particularités***

**a) Rez-de-chaussée de l’aile sur jardin**

***Le vestibule***

***L’antichambre***

***La salle à manger***

***Le premier chantier décoratif de Charles De Wailly (1754-1755)***

***Le grand salon***

***La galerie***

***La petite chambre du marquis***

***La chambre de Denis Lalette***

***L’appartement des bains du marquis***

***L’escalier de service et l’entresol sur la basse-cour***

***Les cabinet, resserre et office sur la basse-cour. Vis et resserres du corridor***

***Le grand escalier***

**b) Rez-de-chaussée de l’aile disparue sur la cour et de son pavillon**

***L’antichambre du commun***

***L’office et l’escalier de dégagement***

***Les grande cuisine, rôtisserie et garde-manger***

***L’entresol de la cuisine***

**c) Premier étage ou étage noble de l’aile sur jardin**

***Le palier de l’étage et le corridor central***

***La grande antichambre sur le jardin (chambre du roi ?)***

***Les chambres nos 2 et 3 sur la basse-cour et leur chambre de domestique***

***Le vestibule des chambres nos 5 et 6***

***Les chambres nos 5 et 6 et leurs cabinets***

***La chambre no 4***

***Le second appartement du marquis de Voyer (chambre no 1 et cabinet)***

**d) Premier étage de l’aile disparue sur la cour et de son pavillon**

***L’appartement de la marquise de Voyer. L’antichambre***

***La grande chambre ou chambre de parade***

***Les cabinet de toilette et lieu d’aisance***

***Le cabinet de Madame, la chambre de domestique et le vestibule***

***Les corridor, garde-robe et entresol des domestiques de Madame***

***L’appartement de Monsieur de Vence***

***La salle de billard et l’escalier d’accès aux entresols (pavillon sur la cour)***

***L’entresol sous combles de l’étage (pavillon sur cour)***

***La salle de comédie***

***Des distributions et des décors conformes aux préceptes de Jacques-François Blondel***

**VII – L’entrepôt général des haras et la maison du bac d’Asnières**

***Le marquis de Voyer, un directeur des haras du roi exceptionnel (1749-1752-1763)***

***Des bâtiments magnifiques par un architecte renommé***

***Le chantier (1752-1755). L’incident de 1753***

***Etat des lieux***

***De Maisons à Asnières et d’Asnières à Maisons***

***La gestion des haras par Voyer. Les assauts de la marquise de Pompadour (1753-1763)***

***Le projet d’acquisition d’Henri-Léonard Bertin (1763)***

***La cession des haras à Louis XV (1764)***

***Épilogue***

***Le portail de pierre dans la cour du château (XIXe siècle)***

**VIII. Les environs des haras**

***La maison du bac d’Asnières***

***« La basse-cour du château d’Asnières »***

***La maison de Dieudonné de Gueldre***

***Le nouveau chemin du bac d’Asnières et le litige de 1756-1757***

**IX – Le château de la fin du XVIIIe siècle à nos jours**

***La vente manquée au duc de Bouillon (1761)***

***François-Nicolas Vaillant (1769-1773)***

***Toussaint-Charles-François de Cornulier, marquis de Château-Frémont (1772-1774)***

***Samuel Peixotto dit Charles-Joseph Peixotto de Beaulieu (1780-1800)***

***Jacqques-Toussaint Mouret (1800-1804)***

***Le Premier Empire : un château amputé et transformé. Charles Salligny, duc de San Germano (1804-1808)***

***Marie-Madeleine Duverger, épouse veuve Lonnoy (1808-1821)***

***De la Restauration à la fin du Second Empire : les Duchesnay (1821-1869)***

***Engouement pour Asnières au XIXe siècle. Premier lotissement du parc (années 1840-1850).***

***Le bal d’Asnières (1848-1870)***

***Le domaine sous la IIIe République. Les Thion de La Chaume, du renouveau au dépeçage***

***La Société de l’École ecclésiastique Ozanam (1890-1898)***

***L’Institut Sainte-Agnès (1913-1976)***

***Les derniers propriétaires privés du château (1919-1976)***

***De 1976 à nos jours : vandalisme et résurrection***

**IX – Fortune critique**

**Conclusion**

**Bibliographie**

**Sources**

**Iconographie**

**Avant-propos**

Lorsque nous nous engageâmes sur la vie et l’œuvre de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne en 1988 dans le cadre de notre maîtrise d’histoire de l’art à l’Université Paris-IV Sorbonne, sous la direction d’Antoine Schnapper et de Claude Mignot, peu de choses existaient sur le château d’Asnières. Le monument figurait alors au rang des attributions d’un des Mansart comme l’indiquait laconiquement une carte postale de la Belle Epoque (fig. ?).

À l’occasion de notre visite du château à l’hiver 1988-1989, nous fîmes la connaissance d’Antoine Cassan, adjoint à la Culture, membre fondateur et président des Amis du Château, lequel nous orienta vers le fonds de la famille Voyer d’Argenson conservé à la Bibliothèque universitaire de Poitiers.

Ce fonds se révéla un véritable sésame. Nous ne devions plus le quitter tant pour Asnières que pour les autres réalisations éminentes du marquis de Voyer : l’hôtel de Voyer à Paris, le château et la grange-écurie des Ormes (Vienne). Personne n’avait eu l’occasion de l’exploiter jusqu’ici à propos du château et des haras d’Asnières. La découverte de la correspondance de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne avec le marquis, ainsi que d’autres documents, allaient nous permettre de rendre ainsi définitivement cet important ensemble du XVIIIe siècle au dernier des Mansart dans notre maîtrise soutenue en septembre 1989 à Paris-IV Sorbonne sous la direction d’Antoine Schnapper et de Claude Mignot. Attribution qui sera confortée dans notre thèse soutenue à Paris-I Panthéon-Sorbonne en juin 2004 sous la direction de Daniel Rabreau.

Notre déplacement à Poitiers fut d’autant plus une heureuse surprise que nous fûmes reçus par le neuvième marquis d’Argenson, Marc-René de Voyer (1948-1999), alors universitaire. Il nous orienta très aimablement dans les archives familiales qu’il avait eu l’heureuse idée de déposer au profit des chercheurs après la mort de son père en 1975. Il nous mena également à son domicile de Poitiers afin de nous montrer un joli petit portrait du marquis de Voyer assis à son bureau et dont nous conservons précieusement la photographie en noir et blanc, photo qu’il eut plaisir de nous offrir. Ce fut, pour le jeune étudiant en histoire de l’art que nous étions, un honneur et un plaisir immense d’autant qu’il s’agissait du descendant d’une des plus illustres familles de France ! Nos recherches allaient permettre de révéler par la suite qu’il fut aussi l’un des plus importants mécènes privés de France du XVIIIe siècle.

En 1991, MM. Fabrice Ouziel et Dominique Fernandes livrèrent à leur tour leurs réflexions sur le château à l’occasion du vaste projet de rénovation envisagé par la Ville d’Asnières, recherches qui furent placées sous la direction d’Hervé Baptiste, architecte en chef des Monuments historiques.

De 1996 à 2000, nous prolongeâmes les investigations sur le domaine d’Asnières dans le cadre de notre thèse sur le dernier Mansart à Paris-I Panthéon-Sorbonne. Nous incluâmes cette fois les vastes haras situés au bout de la grande allée, dénommés « Entrepôt général d’Asnières », qui étaient l’autre fierté du marquis de Voyer sur le site. Il érigea ainsi Asnières en haut-lieu du cheval en France au même titre que Versailles ou que Chantilly. Ce fut là l’occasion de nous livrer à un examen critique des travaux de MM. Ouziel et Fernandes, confirmant certains aspects évoqués et en rejetant d’autres.

Nous rendîmes ainsi à Charles De Wailly la décoration de la salle à manger qui était considérée jusqu’à notre conférence à la Société de l’Histoire de l’Art français en 2013 et à l’article qui s’en suivit en 2016, corroborée ensuite par la découverte des plans du château précédent en 2021, par Fabrice Ouziel comme les vestiges d’un ancien décor d’époque Louis XIV (?). Nous confirmions là l’hypothèse soulevée en 1979 par Daniel Rabreau et Monique Mosser dans le catalogue de leur exposition sur l’architecte à l’Hôtel de Sully à Paris.

Ces nouvelles investigations permirent également de nous livrer à une analyse approfondie des haras d’Asnières, les premiers du genre avant ceux des Ormes. Cet aspect architectural de l’activité équestre du marquis de Voyer fut omise, étrangement, par Nicole de Blomac dans sa thèse soutenue à l’EHESS en 2002, privilégiant la constellation du site des Ormes. Omission qui se retrouve également dans l’ouvrage de Pascal Liévaux sur l’architecture équestre en France, publié en 2005.

Enfin, l’examen des différents comptes d’ouvriers ayant participé au chantier, datés de la fin des années 1750, nous permit de dresser l’état le plus exact possible des rez-de-chaussée et premier étage des parties disparues situées en retour du logis actuel. Afin que le lecteur puisse bénéficier d’une vision complète de ce que fut le château d’Asnières au temps du marquis de Voyer (1750-1769), nous avons complété ces plans par ceux des parties entresolées.

Le présent ouvrage est ainsi le fruit de plus de 25 ans de recherche et de réflexion sur l’une des réalisations majeures des environs de Paris au milieu du XVIIIe siècle. Réalisation dont on peut mieux prendre la mesure suite à l’inauguration des décors de l’hôtel du marquis de Voyer à Paris en octobre 2021.

Nous espérons que le lecteur, spécialiste ou amateur, prendra un authentique plaisir à le découvrir sous tous ses aspects.

Philippe Cachau, décembre 2021

**Introduction**

Sur la base d’un château érigé durant l’été 1699, qui remplaçait lui-même un premier château méconnu, situé au même emplacement, le château actuel fut rebâti et étendu de 1750 à 1752. Il est donc comme le troisième du nom. Avec les haras royaux, réalisés de 1752 à 1755, il constitua l’un des ensembles architecturaux les plus fabuleux des environs de Paris au XVIIIe siècle. Rappelons que, depuis le début du siècle, il était réputé comme la résidence de la célèbre maîtresse du Régent, Marie-Madeleine de la Vieuville, comtesse de Parabère, puis des financiers Tourton et Thélusson.

Hormis quelques plans et une élévation du second château, on ne possède paradoxalement et curieusement aucun dessin ou gravure sur cet ensemble passablement boudé par la critique en son temps. Il n’en demeure pas moins comme l’une des plus belles réalisations civiles encore subsistantes de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dernier des trois grands Mansart.

Son commanditaire, Marc-René de Voyer de Paulmy d’Argenson (1722-1782), marquis de Voyer, réputé pour son amour des arts et de l’architecture, sut rassembler là parmi les plus grands talents du moment : Jean-Baptiste-Marie Pierre, Guillaume II Coustou, Nicolas Pineau, Gaetano et Antonio Brunetti, Jacques Caffieri, pour les plus connus.

Le château et les haras se voulaient l’expression des ambitions artistiques et politiques d’un homme dont la position éminente à la cour de Versailles était assurée par son père, Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d’Argenson, comte d’Argenson, secrétaire d’État à la Guerre depuis 1742, qui était devenu le meilleur ami ainsi que le confident de Louis XV, faveur qu’il disputait à Madame de Pompadour, grande rivale de la famille.

Chef d’œuvre du style rocaille et témoin des premiers pas du néo-classicisme naissant à travers la réfection de la salle à manger par Charles De Wailly − première réalisation de l’architecte (ndlr) −, le château entendait répondre, sous tous ses aspects, extérieurs et intérieurs, aux exigences esthétiques d’un connaisseur de son temps.

Pour mieux en apprécier l’intérêt et la saveur, nous nous sommes livrés ainsi à une analyse approfondie à travers les principaux traités d’architecture du temps, ceux de Charles-Etienne Briseux, de Jacques-François Blondel ou de Pierre Patte, mais aussi de critiques et d’amateurs, tels Etienne Lafont de Saint-Yenne, Charles-Nicolas Cochin, l’abbé Jean-Bernard Leblanc ou Antoine-Nicolas Dezallier d’Argenville, tous plus ou moins proches du marquis de Voyer. Une façon de passer là de la théorie à la pratique en quelque sorte ...

Au-delà des aspects esthétiques, l’ensemble d’Asnières constitue sur le plan historique, un des plus parfaits exemples de la dépense somptuaire d’un grand seigneur au milieu du règne de Louis XV. Asnières fut en quelque sorte au XVIIIe siècle ce que fut Vaux-le-Vicomte avec Nicolas Fouquet sous Louis XIV : un véritable manifeste du goût du moment.

L’ensemble d’Asnières constitua, enfin et surtout, le premier jalon d’une série de réalisations fameuses du marquis qui devaient tant marquer les arts au XVIIIe siècle et dont on ne prend réellement conscience que depuis peu : réfection complète de l’hôtel familial de la rue des Bons Enfants à Paris, dit « hôtel de Voyer », plus connu aujourd’hui sous la dénomination impropre de "Chancellerie d’Orléans" (1764-1772) ; ensemble des Ormes (château, grange-écurie, haras-relais de poste) entre Touraine et Poitou (1765-1783) par Charles De Wailly et ses collaborateurs (Poyet, Lénot) ; les remaniements des châteaux de La Guerche, de Paulmy et d’Argenson en Touraine à compter des années 1750 et 1760, puis les haras de Sarralbe et de Bouquenom (Sarre-Union) en Moselle à compter de 1764.

Par tous ces chantiers, dont les premiers sont majeurs, le marquis de Voyer illustra sans doute, plus qu’aucun autre commanditaire privé en son temps, cette « folie de la bâtisse » qui sévit tant au XVIIIe siècle[[1]](#footnote-1).

**I – Histoire du château**

***Asnières au début du XVIIIe siècle***

Depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, Asnières était un lieu de villégiature en vogue, ce qu’il restera durant deux siècles.

Proche de Paris et des grandes résidences royales (Saint-Cloud, Meudon, Versailles), le village attira parmi les plus grandes personnalités du règne de Louis XIV, de la Régence et du début du règne de Louis XV : outre la comtesse de Parabère et le Régent, les financiers et artistes évoqués plus bas, citons : la duchesse de Fontanges (1661-1681), favorite de Louis XIV, les princesses allemandes, nées Wittelsbach, Louise-Marie du Palatinat (1647-1679) qui avait épousa en mars 1671, dans la chapelle de la vaste résidence familiale (fig. ?), le prince de Salm, Charles-Théodore-Othon (1645-1710) ; Anne-Henriette-Julie (1648-1723), princesse palatine, épouse d’Henri-Jules de Bourbon-Condé (1643-1709), fils du Grand Condé ; et Bénédicte-Henriette du Palatinat (1652-1730), duchesse de Brunswick, sœur cadette des précédentes. Ajoutons la présence de Charles-Philippe d’Albert, duc de Luynes (1695-1758), époux de Louise-Léontine de Bourbon-Soisson (1696-1721), ou Charles de Rohan, prince de Soubise (1715-1787), entre autres.

Beaucoup avaient été attirés par la présence, depuis les années 1650, d’Anne de Gonzague de Clèves (1616-1684), princesse palatine, mère des princesses précédentes, surintendante de la Maison de la reine en 1660-1661 et cousine, par son mariage avec Édouard, duc de Bavière, comte palatin du Rhin (1625-1663), d’Elisabeth-Charlotte du Palatinat (1652-1722), dite « Madame Palatine », épouse célèbre de Philippe d’Orléans, dit « Monsieur », frère de Louis XIV, père et mère du Régent. Tous appréciaient le caractère agreste du lieu, ses coteaux bien orientés, couverts de vignes et de cerisiers, ses tranquilles et reposants bords de Seine.

Signalons que la petite-fille d’Anne de Gonzague, Anne-Marie de Bourbon-Condé, dite Mademoiselle de Condé, septième enfant d’Henri-Jules de Bourbon-Condé et d’Anne-Henriette-Julie de Bavière, était décédée, le 23 octobre 1700, dans la demeure familiale. On confondit souvent cette demeure avec le château qui nous concerne et qui se trouvait de l’autre côté de la grande place du village, au sud.

Née à Paris, à l’hôtel de Condé, le 11 août 1675, Mademoiselle de Condé était une frêle princesse, que l’on assurait fort belle. Elle demeura paradoxalement toute sa vie célibataire quoiqu’on ait envisagé pour elle les plus beaux partis de France et d’Europe. Elle fut très regrettée à sa mort, selon le duc de Saint-Simon.

C’est dans cette demeure que décédera à son tour, en août 1730, sa tante, la duchesse de Brunswick, inhumée elle aussi dans la chapelle du lieu.

« Depuis un temps immémorial », disait-on, Asnières relevait des justices de l’abbaye de Saint-Denis et du chapitre de Saint-Marcel à Paris puis, à partir de 1686, date de leur création, de celle des dames de Saint-Cyr.

En 1754, au début de la présence du marquis de Voyer, le village réputé d’Asnières comptait 85 feux, soit 340 habitants.

***Les origines du château. Antoine Lemoyne (1697-1707)***

Le 9 octobre 1697, Antoine Lemoyne, prêtre docteur en Sorbonne, où il demeurait, acquit de Bernard Lirot, doyen de la paroisse de Vitry-le-François, et de sa sœur Anne Lirot, veuve de Gillet Petit, écuyer et premier valet de garde-robe de Monsieur, frère du roi, tous deux héritiers de leur frère Henri Lirot de Lambourg, conseiller et maître d’hôtel de Monsieur, une maison et ses annexes. Le prix de cette acquisition et l’état de ce premier château d’Asnières demeurent inconnus[[2]](#footnote-2).

S’agissant d’Antoine Lemoyne, les rares éléments biographiques dont on dispose est son faire-part de décès, daté du 4 décembre 1732, à Notre-Dame de Paris dont il était le chapelain[[3]](#footnote-3). Le document le signale aussi comme chanoine de la cathédrale d’Evreux en sus de sa qualité de docteur en théologie de la Sorbonne. Il était alors domicilié rue des Billettes, non loin de la paroisse de Saint-Gervais-Saint-Protais, celle des fameux notaire, trésorier de France et avocat au Parlement du même nom à laquelle il était lié.

Il était en effet le dernier des deux frères cadets d’Antoine Lemoyne, trésorier de France (1679-1734), fils du notaire homonyme, et de Marie-Angélique Dormay, son épouse. Ceci étant, une énigme demeure : ce dernier frère ecclésiastique d’Antoine, qui était bien docteur en Sorbonne et chanoine d’Evreux, se prénommait Louis. Son véritable prénom serait donc Antoine-Louis, qu’il aurait abrégé en Antoine pour mieux revendiquer l’aura de son père et de son frère (?)[[4]](#footnote-4).

***Le second château d’Asnières (1699-1750). Jean-François Lepautre architecte (165 ?-1703)***

À la fin de 1698, Antoine Lemoyne envisagea la reconstruction complète du château existant et la modification des jardins. Le 28 octobre de cette année, il contresignait les plans et élévations avec l’architecte et maître maçon Jean-François Lepaultre. Ils se composaient de trois planches (fig. ? - ?) : une pour les plans des rez-de-chaussée et premier étage, une pour l’élévation principale et l’autre pour les remaniements de la basse-cour et des jardins.

Le 8 décembre 1698, Lemoyne concluait un marché avec le tailleur de pierre parisien Damien Lisort, établi rue Montmartre, pour la pierre de la nouvelle bâtisse.

L’identité de ce Lepaultre ou Lepautre, lié à l’importante dynastie d’architectes, sculpteur, dessinateur et graveur du même nom, descendants du maître menuisier Adrien Lepautre (vers 1585-1660), nous est connu par divers actes notariés.

Fils du maître maçon Jean Lepautre, dit le Jeune (1622-1671) et de Nicole Godart (ca 1629-1707), il était le neveu d’Antoine Lepautre (1621-1679), architecte du roi réputé et surtout le frère aîné de Pierre Lepautre (1659-1744), sculpteur ordinaire du roi[[5]](#footnote-5). Sa naissance se situe donc dans les années 1650. Il avait épousé une dénommée Claude-Charlotte Pion dont il n’eut pas d’enfant à son décès en 1703. Le couple s’était séparé de biens par sentence du Châtelet du 30 octobre 1686.

Suite aux renonciations faites par ses ayants-droits, son frère cadet Pierre demeura son seul et unique héritier. Une transaction fut conclue entre lui et sa belle-sœur, le 25 août 1705, par laquelle il lui cédait le prix des meubles, rentes, obligations et mémoires portés dans l’inventaire après décès dressé sous seing privé, le 6 août 1703, en contrepartie du règlement par elle des dettes de la succession et des frais d’inhumation[[6]](#footnote-6). Ces dispositions furent revues le 14 juin 1707, date à laquelle les ayants-droits, dont le sculpteur Pierre Legros et son épouse Marie Lepautre, sœur de Jean-François, se ravisèrent dans une déclaration passée devant notaire. Le partage des biens de celui-ci fut revu en conséquence, toujours sous seing privé.

Le château de l’abbé Lemoyne apparait donc comme l’une des toutes dernières réalisations de l’architecte. Suivant l’usage, l’abbé avait attendu la belle saison pour procéder à l’exécution des plans qui avaient été approuvés en octobre 1698. Les devis et marchés de construction seront signés le 16 juin 1699 entre les deux hommes. Il s’agit donc là du second château d’Asnières, tel qu’il apparait sur les plans du début du XVIIIe siècle (fig. ).

La bâtisse primitive fut entièrement démolie et remplacée par un logis simple qui formait un rectangle parfait, couvert à l’italienne. Il fut juché sur une terrasse avec celliers au-dessous auxquels on accédait depuis la cour par une descente de six marches.

La maçonnerie était des plus légère, composée de façades en moellons maçonnées en plâtre, scandées de piédroits et d’ouvertures en pierre de taille. Les cloisons intérieures étaient un lattis de bois, ourdés de plâtre, enduits de même, revêtus de simples lambris. Le grand salon central reçut une belle corniche à motifs sculptés tandis que le sol fut revêtu d’un dallage de pierres noires et blanches qui n’étaient pas de marbre. Le reste de la demeure furent carrelés en tommettes de terre cuite à l’exception de la chambre à coucher du propriétaire qui reçut un parquet. Le conduit des cheminées de marbre fut maçonné en plâtre. La hauteur des souches fut limitée extérieurement au parapet de la couverture à l’exemple du Grand Trianon dans les années 1680.

Le grand escalier en pierre de taille menait au premier étage seulement et se composait de belles marches arrondies. L’accès à l’entresol au-dessus et aux combles fut dédoublé par l’installation de deux escaliers latéraux. Ce mode d’accès aux différents niveaux sera repris par Mansart de Sagonne en 1750.

La montée au nouveau logis se faisait, de chaque côté, par un perron précédé de dix marches de sept toises de long sur le jardin et de quatre marches identiques du côté de la cour.

Le rez-de-chaussée se composait d’un vestibule à pans concaves avec niches pour une statue, pans concaves que l’on retrouvera dans la demi-lune de la cage d’escalier de Mansart de Sagonne. Le grand escalier tournant donnait accès, à l’étage, à un grand palier de 12 pieds et demi (3,80 m) de long.

Sous cet escalier, on accédait, à gauche, à un cabinet à cheminée, de 18 pieds de long (5,50 m), qui pouvait servir aussi de chambre comme l’indique le pointillé du lit sur le plan. Il semble en réalité que la destination de la pièce ne fut alors pas définitivement fixée. Disposée en angle, elle ouvrait par quatre croisées sur la cour et sur une partie de la terrasse du côté du jardin. Elle ouvrait ensuite, par deux portes latérales, à gauche, sur une chambre à cheminée, disposée de même, qui donnait sur le jardin et, à droite, au grand salon central, respectivement de 15 (4,60 m) et 26 pieds (7,90 m) de large.

Le grand salon ouvrait au sud sur les parterres du jardin par deux baies latérales et une porte-croisées centrale. On y accédait directement depuis le vestibule.

Il ouvrait, à droite, sur une chambre symétrique semblable à celle susdite. Le plan porte toutefois la marque d’une double séparation pour indiquer : soit la présence d’une balustrade de lit, soit la création d’un arrière-cabinet qui venant rejoindre le petit cabinet ou cabinet d’aisance qui donnait sur la terrasse du côté de la basse-cour.

Ce cabinet était mitoyen de la cuisine et de son garde-manger sur la cour. Celle-ci ouvrait sur le flanc gauche du vestibule par une porte au centre. Le plan porte la marque de la grande hotte du foyer central.

La distribution du rez-de-chaussée, tel que portée sur ce plan précieux, nous indique que l’hypothèse soulevée par Fabrice Ouziel dans les années 1990 et 2000 selon laquelle la salle à manger du château actuel serait celle du début du XVIIIe siècle est donc sans fondement et ce d’autant que Mansart de Sagonne procédera à son tour à la démolition complète du château de l’abbé Lemoyne, construction médiocre et passablement dégradée au milieu du siècle comme le confirment les importantes restaurations effectuées par Madame de Waldner en 1748-1749 ainsi que le prix de vente en 1750[[7]](#footnote-7). La salle à manger que nous voyons aujourd’hui est donc bien une réalisation de Charles De Wailly, datée de 1754-1755, dans le style louis-quatorzien en vigueur.

Le plan du premier étage présente une série d’antichambres, chambres et cabinets desservis par le palier central. Il donnait, à gauche, sur une chambre de 10 pieds (3 m) de large et son antichambre de 8 pieds (2,45 m) ouvrant sur la cour et une partie du jardin et, à droite, sur une grande chambre de 17 pieds (5,20 m) de long et son cabinet de 8 pieds (2,45 m) de large par-derrière. La première donnait sur la cour et le second sur la basse-cour.

Les pièces les plus importantes furent disposées, bien entendu, au sud, ouvrant sur les jardins et leurs parterres. Depuis le palier, on entrait, à gauche, dans une chambre à cheminée de 14 pieds (4,25 m) de large, puis un cabinet de 10 pieds (3 m) de large disposé en angle sur le jardin, lequel était commun à la chambre du côté de la cour. Celle-ci était précédée d’une antichambre de 8 pieds (2,45 m) de large donnant sur le palier. À droite de la chambre sur jardin, était une grande antichambre à cheminée de 16 pieds (4,90 m) de large qui était commune avec la chambre à cheminée de 15 pieds (4,60 m) de large, disposée en angle et symétrique au cabinet susdit. Cette chambre donnait à son tour sur un cabinet commun à la chambre côté cour, à droite du palier. Ce cabinet de 8 pieds de large, disposé en angle, ouvrait sur la terrasse par deux croisées et par une seule sur la cour.

Le Pautre sut éviter à cet étage l’écueil d’une distribution trop systématique dans sa symétrie : il disposa aux angles de la maison, tantôt une chambre, tantôt un cabinet. La pièce la plus agréable était bien sûr la chambre sise à droite de la grande antichambre, avec ses trois croisées en angle sur le jardin, la quatrième vers la basse-cour étant feinte. Il s’agissait sans nul doute de celle du maître de maison comme l’indique les trois rideaux portés dans l’inventaire après décès de Jean-Claude Tourton en 1724[[8]](#footnote-8). Le plan ne comporte pas là de cheminée mais elle se situait assurément au droit du conduit de celle de l’antichambre voisine.

On observera dans ce plan, l’illusion d’un corridor formé par l’enfilade des pièces de part et d’autre du palier du côté de la cour. La présence de cet élément distributif n’apparaitra, en réalité, dans les demeures que sept ans plus tard suivant le modèle de Jules Hardouin-Mansart au château neuf de Meudon (1705). L’illusion opérée à Asnières laissait pressentir la gestation à venir. La formule sera reprise en 1750-1752 par Mansart de Sagonne pour le marquis de Voyer, tant à l’étage qu’au rez-de-chaussée, puis en 1753 au château de Jossigny, à l’étage seulement.

Autre planche précieuse pour connaitre l’aspect de ce second château d’Asnières et son influence sur celui que nous connaissons est celle de l’élévation principale. Valant autant pour la cour que pour le jardin, elle présente un logis de sept travées de face avec, au rez-de-chaussée, baies en segment et clef à volute saillante au centre et, à l’étage au-dessus, de grandes baies rectangulaires ornées de mascarons. Le dessin biparti de l’élévation présente, à gauche, la solution d’une corniche portée par des consoles à double cannelures et, à droite, une corniche simple. Le parapet au-dessus fut agrémenté d’un groupe sculpté figurant des putti portant un blason couronné, entouré de branches de lauriers avec festons à la base, retenus par un ruban et courant sur le parapet.

Concernant les baies du salon central, on notera la distorsion entre cette élévation et le plan au rez-de-chaussée : la première figure trois portes-croisées quand le second présente deux baies latérales et une porte-croisée au centre tant sur la cour que sur le jardin.

Ce dessin révèle que c’est le parti gauche qui fut adopté, lequel sera repris par Mansart de Sagonne dans son projet pour le marquis de Voyer. L’architecte du roi privilégia des consoles simples sous la corniche. Il donnera de nouveaux développements au plan en dédoublant le logis primitif et marquant le centre par des avant-corps à pans coupés ou convexes. Le motif de Le Pautre sur le parapet sera modifié, quant à lui, sous la forme que nous lui connaissons actuellement.

Suivant la tradition du XVIIe siècle, le château de l’abbé Lemoyne était amplement ajouré : les baies authentiques alternaient sur les côtés avec les baies en trompe-l’œil, parti que Mansart de Sagonne reprendra aussi pour le château actuel.

S’agissant de la distribution intérieure, le dernier Mansart reprendra dans l’escalier principal, le parti à pans concaves du vestibule sous une forme oblongue et du côté droit seulement. Il conservera le principe de l’éclairage par deux croisées en hauteur sur la cour.

L’importance du soubassement de l’édifice et de son emmarchement sur le jardin était liée à la présence des celliers en sous-sols, évoqués précédemment.

La dernière planche de Le Pautre présente les modifications, bipartites là aussi, envisagées sur les deux grands parterres latéraux en gazon devant le château, dénommés « les cloitres » sur le plan du domaine levé en 1700 (fig. ?). Ces parterres, corrigés à l’encre noire et à la sanguine, révèle l’intention de les achever en hémicycle de part et d’autre, la partie centrale étant laissée à la fantaisie du commanditaire ou de son entrepreneur. Il n’en fut finalement rien, les deux parterres ayant conservé leur forme initiale. Ils seront entourés finalement de trois rangées d’arbres taillés en rideau.

Le plan de 1700 montre surtout l’importance accordée aux arbres dans l’aspect général du parc. L’arbre d’alignement fut privilégié plutôt que les espaces boisés. Ceux-ci se limitèrent aux bosquets en étoile ou entourant le bassin polylobé, à droite.

L’aspect le plus surprenant du parc à cette époque est constitué par le vaste parterre en gazon à motifs polymorphes. L’emploi du gazon dans les parterres, suivant la formule adoptée dans les années 1680 par Jules Hardouin-Mansart pour les résidences royales (Versailles, Marly et Trianon notamment) plutôt que la broderie, tels qu’usitée par Le Nôtre, se justifiait, en cette fin du XVIIe, autant par goût de la simplicité que pour des raisons de commodités d’entretien. Les broderies ne furent employées que sur la grande terrasse du château.

Derrière ce grand parterre, du côté du village, se trouvait le vaste potager du domaine, enclos de murs, qui donnait par-derrière sur un plus petit, qualifié de « supplément de potager » sur le plan de 1700. Il était entouré par les maisons du village, à l’ouest, la rue de Saint-Denis au nord, et le reste du parc, à l’est et au sud. L’existence de ce potager n’est plus signalée en 1719, ayant été transformé en pièce de pré au cours des années 1710 par le financier Tourton.

La perspective du château sur la Seine fut dégagée sur l’axe central des jardins, fermée par une large grille ouvrant sur le chemin dit « de la Marchandise » qui longeait le fleuve.

Sur le flanc droit du parc, l’abbé Lemoyne fit installer le long du chemin de Paris et sur le mur de clôture en retour qui longeait la rue dite « des Egouts », une nouvelle orangerie précédée de deux petits parterres en gazon. L’étendue de ce parc n’est étrangement pas précisée.

Les autres améliorations apportées par Antoine Lemoyne se portèrent sur la basse-cour, à droite du château. Il fit ainsi démolir l’ensemble des bâtiments à l’exception du logis à droite du portail d’entrée sur le village. Logis qu’il fit remanier afin d’établir un nouveau pressoir.

À l’emplacement de l’ancien séparant la basse-cour de la cour principale, l’abbé fit édifier une aile avec écurie et remise, qu’il couvrit d’un comble mansardé avec chambre en galetas et grenier.

L’extrémité de l’aile sur la rue fut remaniée entièrement afin de former un pavillon de garde et de justice comportant un auditoire à l’étage. Il fit refaire la couverture, recloisonner l’intérieur et disposa lambris et cheminées aux deux niveaux.

Le plan détaillé de la basse-cour (fig. ?) montre que la remise susdite était séparée du reste du logis par un passage vers la cour. Le marché indique là la réalisation d’un escalier pour accéder au comble mansardé, d’une part, et à un nouvel appartement, d’autre part, celui du métayer évoqué plus bas. Cet escalier se prolongeait en sous-sol par une descente conduisant aux deux caves situées sous le logis, celles-là même que Mansart de Sagonne remploiera dans les fondations de l’aile en retour du nouveau château[[9]](#footnote-9).

De l’autre côté du passage, l’abbé Lemoyne fit bâtir un logis en pierre de taille pour la cuisine, un four et un cabinet à côté et un garde-manger au-dessus de la cuisine en entresol. À l’étage, il fit établir, un appartement pour le métayer avec antichambre, garde-robe, chambre et cabinet desservi par l’escalier donnant sur le passage vers la cour. Ce logis venait remplacer le projet d’installation de la cuisine et de ses annexes au rez-de-chaussée du corps principal. Cet éloignement se justifiait par les odeurs générées dans le château.

On trouvait ensuite une laiterie et un colombier ouvrant le jardin. Le colombier fut exhaussé de 9 pieds (2,74 mètres) et couvert d’un comble en pavillon avec quatre lucarnes sur les côtés.

Au fond de la basse-cour, en retour, l’ancienne grange, l’écurie et l’étable existantes laissèrent place à un vaste logis de 5 toises de long, soit près de 10 mètres (9,74 m), comprenant une nouvelle grange et deux hangars dotés d’un vestibule. De là, un escalier conduisait à une bibliothèque au-dessus, carrelée de terre cuite et plafonnée avec corniche. Une fosse d’aisance et ses deux sièges furent installés sous l’escalier. Ce nouveau bâtiment était en moellons enduits d’un mortier de chaux et sable.

Au bout de la grange, Antoine Lemoyne fit ériger deux pavillons avec grenier, l’un pour la forge, l’autre pour deux toits à porcs.

Sur le flanc droit de la basse-cour et jusqu’au pressoir sur la rue, Lemoyne fit édifier un logis de 10 toises (19,50 m.) sur deux niveaux avec combles en grenier, couvert de tuiles, afin de loger une grande étable, un poulailler, un petit escalier et une seconde écurie. À l’étage, il fit disposer une grande chambre planchéiée et plafonnée ouvrant par trois croisées sur la basse-cour. L’assise du bâtiment fut réalisée en bons moellons maçonnés en mortier de chaux et sable. Le rez-de-chaussée était seulement en pierre de taille tandis que l’étage avec corniche fut ourdé et crépis de plâtre. Des contrevents furent installés aux fenêtres.

Le nouveau pressoir fut remanié et ravalé en bons moellons, enduits de plâtre, avec soubassement au-bas et entablement au-dessus. Il se vit percé de nouvelles baies. On disposa des pierres de taille aux angles, aux appuis et autour des baies. La couverture fut rétablie entièrement. À l’intérieur, les planchers furent rehaussés de 3 pieds et couverts d’un dallage en terre cuite.

L’ensemble des bâtiments de la basse-cour furent couverts en tuiles de Bourgogne.

L’entrée de celle-ci fut recomposée en deux demi-lunes sur assises en pierre de taille avec murs de deux pieds d’épaisseur maçonnés en bons moellons, ourdis de chaux et sable. Dans l’épaisseur des demi-lunes, on adjoignit de chaque côté deux petits cabinets avec faces à pans de bois, couverts de tuiles. La porte cochère fut refaite entièrement. Les portes latérales furent pourvues d’une corniche et agrémentées de motifs en cercle au-dessus. Suivant l’usage, des bornes de pierre furent disposées aux angles des demi-lunes.

S’agissant de la cour, le mur de clôture fut rétabli de même que celui de la basse-cour. Le sol fut nivelé et la terre déposée dans le jardin.

La cour du château fut séparée de celle de l’église par un mur de clôture en moellons, maçonné en mortier de chaux sur les deux faces. On procéda de même pour les deux murs de soutènement de la terrasse de la cour, de 5-6 pieds de haut (1,70 m. environ), dressés sur une assise de pierre de taille et situés de part et d’autre du logis principal.

De la grande terrasse du château, on accédait à la cour de l’église, ainsi qu’à la petite maison et sa cour en hémicycle sises par-derrière, numérotées 4 sur le plan de 1700 et indiquées dans la vente de 1708, maison qui était destinée à la location. Une autre issue ouvrait sur le cul-de-sac au revers de celle-ci.

***La chapelle du château et la reconstruction de l’église du village (1703-1711)***

Suite aux travaux effectués en 1699, l’abbé Lemoyne s’attela, à compter de 1703, à la reconstruction de l’église Sainte-Geneviève et à la réalisation d’une chapelle sur le flanc droit, tel qu’indiqué dans l’acte de vente en 1708. On accédait à cette chapelle par une grande porte sur la cour du château. Il n’y eut jamais ainsi de chapelle à proprement parlé dans le château, celle pratiquée dans l’église en faisant office comme souvent sous l’Ancien Régime pour les demeures de plaisance. En revanche, l’abbé disposait sûrement d’un oratoire dans son appartement. Rappelons qu’il demeura à Asnières jusqu’en 1714 en vertu de dispositions particulières convenues lors de la cession de 1707.

La reconstruction de l’église, motivée par la vétusté de l’édifice médiéval et qui trainait en longueur, bénéficia, à compter de 1708, du généreux concours de Jean-Claude Tourton, financier devenu le nouveau propriétaire du château. La nouvelle église put être ainsi consacrée, trois ans plus tard, le 6 septembre 1711, par Mgr Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris. La façade classique avec pilastres et large fronton (fig. ?) fut probablement conçue et réalisée (?) par l’architecte Jean-François Le Pautre. Elle subsistera jusqu’en 1929, date de son remplacement par l’élévation néo-rocaille actuelle (fig. ?).

***De Marie Aymedieu à Jean-Claude Tourton (1707-1719)***

Le 9 juillet 1707, Lemoyne céda les nouvelles constructions et le droit de chapelle de l’église à Marie Aymedieu, veuve de Pierre de Saint-André, écuyer, conseiller du roi, trésorier général de la marine et des galères de France. Elle était la fille d’un conseiller secrétaire du roi, Samuel Aymedieu, et de Marie Courtin (†1678). Cette dernière était la fille de Jean Courtin, receveur des tailles de la généralité de Beauvais, seigneur de Cormeilles-en-Parisis.

Le château est alors décrit comme « une grande maison sise au village Dasnière (sic) rue Saint Denis allant à l’Eglise dudit lieu consistant d’un côté en une cour terrasse et jardin derrière, tenant d’un côté au jardin du sieur Duvau et Charles Houet dit Larincesse, d’autre au petit passage allant à la rivière au bout et vis-à-vis de la maison sur le chemin de la marchandise (…) ».

Autour de la basse-cour, se trouvaient un corps de logis avec hangars, granges, étable, toits à porc, poulailler, écurie, pressoir et pavillon de justice. La vente comprenait également un potager, une petite maison près de celui-ci, tenant à la cour de la maison, une autre petite maison et son jardin et, enfin, une orangerie avec comble en grenier qui tenait en partie à la rue des Égouts. L’ensemble était clôturé de murs, haies et fossés.

Dans le pavillon de justice, Antoine Lemoyne se réserva l’usufruit de l’auditoire et du grenier par-derrière avec droit d’établissement de fenêtres et de cheminée. Il se réserva également, sa vie durant, l’usufruit du logis du pressoir avec chambre et grenier au-dessus à condition qu’il fasse murer les portes donnant sur la cour et la basse-cour afin d’éviter l’accès au reste du domaine.

Ces dispositions subsisteront jusqu’au rachat des droits par Jean-Claude Tourton, le 29 août 1711, moyennant 700 livres de principal et une pension viagère de 100 livres sa vie durant. Pension qui fut revue ensuite à 350 livres dans le contrat signé avec Madame de Parabère, le 29 août 1720.

Au décès de Marie Aymedieu en octobre 1708, ses deux fils héritèrent pour moitié du château et son parc. Alexis et Pierre de Saint-André étaient respectivement grand maître des eaux et forêts d’Orléans et chevalier baron de Saint-Yves, demeurant tous deux à Saint-Germain-des-Prés. Les deux frères, représentés par François Pillon, ancien procureur au Châtelet, cédèrent les lieux au grand banquier et négociant parisien, Jean-Claude Tourton, domicilié rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

Furent compris dans la vente : les lambris commandés par leur mère, les outils de jardinage et les pigeons du colombier. Le mobilier et la vaisselle d’argent furent exclus de la transaction. Elle fut conclue moyennant 48 800 livres dont 40 000 livres pour la seule demeure. Tourton s’acquitta du prix par le versement comptant de 28 800 livres, puis du solde en trois versements en date des 10, 11 et 12 septembre 1709.

Le financier poursuivit l’augmentation du domaine par l’acquisition, le 21 juin 1710, pour 7 200 livres, du jardin et du clos d’une maison de la rue de l’Égout qui appartenait à Françoise Rousseau, veuve de Charles Massin, ancien procureur au Châtelet. Le 18 avril 1714, il acquit pour 2 150 livres, de Louise Fouquet, veuve de Pierre Loisel, enfant de cuisine du commun de la duchesse d’Orléans, quatre arpents un quartier de terres au lieudit « Le Buisson ». Toutes ces acquisitions furent portées à l’actif de la société qu’il avait formée en 1703 avec son premier associé, son cousin Louis Guiguer. Tourton demeura seul propriétaire après le rachat des parts de celui-ci, le 28 mai 1717, et conservera le site jusqu’au 23 septembre 1719.

***Le lieu des plaisirs du Régent et de la comtesse de Parabère (1719-1721)***

Le prix de la cession à cette date, 90 000 livres, soit presque le double de celui d’acquisition, payées comptant, atteste que Tourton s’était livré à son tour à de substantielles améliorations de la demeure. On conçoit aisément qu’il fit parqueter le sol des pièces de réception au rez-de-chaussée, voire celles d’une partie de l’étage et qu’il fit exécuter de nouveaux lambris et corniches, dignes du décor d’une demeure d’un grand financier. C’est ainsi qu’elle put passer entre les mains de Marie-Madeleine de La Vieuville, comtesse de Parabère (1693-1755), célèbre maîtresse du Régent du royaume, Philippe III d’Orléans (1674-1723).

Le choix de cette acquisition était motivé à la fois par la présence de la comtesse à Asnières depuis 1717 et par la présence de la cousine germaine de la Palatine, mère du Régent, la duchesse de Brunswick. Madame de Parabère avait acquis en effet, le 4 juillet de cette année, de Paul Faget, écuyer, conseiller du roi au grand conseil, une petite maison sous le nom de Charles de Nocé, chevalier seigneur de Fontenay, maitre de la garde-robe du Régent, moyennant une rente de 750 livres au principal de 15 000 livres sur les États de Bourgogne. Nocé en fit aussitôt sa déclaration à la comtesse. L’acte sera annexé au contrat de la revente du château à Tourton en 1721.

Née à Paris, le 6 octobre 1693, Madame de Parabère était la veuve de César-Alexandre de Beaudéan (1682-1716), comte de Parabère, brigadier des armées du roi et maître de camp de cavalerie. Âgée de 23 ans au décès de son époux en 1716 et libérée de la tutelle de sa mère, morte en 1715, Marie-Madeleine sut exploiter merveilleusement la situation. Son père, qui venait de convoler une troisième fois, ne se souciait guère de sa fille. Pétillante, flamboyante, désinvolte, peu spirituelle mais joyeuse, elle était exactement celle qui convenait au Régent.

En dépit de sa frivolité, la comtesse de Parabère disposait de qualités certaines, dont et surtout une grande beauté. Ses contemporains ne tarirent pas d'éloges, à commencer par la Palatine qui dressa un portrait flatteur. Pour complaire à la terrible épistolière, il fallait avoir de sérieuses qualités car bien peu de gens trouvaient grâce à ses yeux. La maîtresse de son fils fut ainsi décrite : « Elle est de belle taille, grande et bien faite ; elle a le visage brun et elle ne se farde pas ; une jolie bouche et de jolis yeux ; elle a peu d'esprit, mais c'est un beau morceau de chair fraîche ». Madame de Parabère plaisait au Régent car elle n’avait aucune ambition, hormis celle d’être la maîtresse en titre.

Une personne, dont l’identité ne nous est pas parvenue, fit cet autre portrait : « Elle était vive, légère, capricieuse, hautaine, emportée ; le séjour de la cour et la société du Régent eurent bientôt développé cet heureux naturel. L'originalité de son esprit éclata sans retenue ; ses traits malins atteignaient tout le monde, excepté le Régent ; et, dès lors, elle devint rame de tous ses plaisirs, quand ses plaisirs n'étaient pas des débauches. Il faut ajouter qu'aucun vil intérêt, qu'aucune idée d'ambition n'entrait dans la conduite de la comtesse. Elle aimait le Régent pour lui ; elle recherchait en lui le convive charmant, l’homme aimable, et se plaisait à méconnaître, à braver même le pouvoir et les transports jaloux du prince ».

La Palatine, qui était plutôt d'humeur versatile, reviendra parfois sur son jugement mais, dans l'ensemble, il semble que Marie-Madeleine fut la maîtresse qu’elle tolérât le mieux. Sans ambition et sans cupidité, elle fut la favorite idéale d’un homme entouré de liaisons envahissantes. Très attaché à sa maîtresse, il céda à ses moindres demandes.

Quoiqu’il n'aimât pas la campagne, Philippe d’Orléans lui offrit la maison de campagne d’Asnières afin de l’avoir près de lui et d’abriter ses débauches loin des regards de la capitale. Il venait souper là lorsqu'il ne se trouvait pas dans ses résidences du Palais-Royal, du Luxembourg ou de Saint-Cloud. Ses soupers tournaient souvent en orgies comme l’a si bien montré le film de Bertrand Tavernier, *Que la fête commence* (1975). Claude Deshais-Gendron, médecin et chirurgien du Régent, y vit là le déclin rapide de la santé du prince qui rendra en effet l'âme, le 2 décembre 1723, âgé de 49 ans.

Les soupers du Régent à Asnières avaient cessé dès juillet 1720 lorsque les Parisiens en colère firent le siège du Palais-Royal suite à la chute du système financier de Law. Madame de Parabère, enceinte, quitta sa villégiature pour Paris où elle vint soutenir son amant près de son épouse légitime, Françoise-Marie de Bourbon, dite « Mademoiselle de Blois », fille légitimée de Louis XIV et de Madame de Montespan.

En décembre 1720, la faveur de la comtesse de Parabère commença à décroître. Elle prit alors un nouvel amant tandis que le Régent se tourna vers une nouvelle prétendante, Marie-Thérèse Blonel, duchesse de Phalaris, laquelle entendait devenir la nouvelle maitresse en titre. Mais ce ne fut là qu'une passade éphémère : Madame de Parabère revint plus puissante que jamais au grand désappointement de ceux qui souhaitaient son éviction.

C’était sans compter sur la ténacité de la Phalaris qui n'était pas du genre à s'avouer si facilement vaincue : pendant un temps, le Régent partagera sa faveur entre les deux femmes. En janvier 1721, alors que la Phalaris fut renvoyée, Marie-Madeleine de Parabère se brouilla avec son amant en raison des relations qu'il entretenait avec deux filles de l'Opéra. Comme Madame de La Vallière avec Louis XIV, elle se retirera finalement du monde et mourut, le 13 août 1755, âgée de 62 ans. Elle survécut ainsi 32 ans à son amant.

Sa présence à Asnières, conjuguée à celle de la duchesse de Brunswick, contribua beaucoup à la notoriété du lieu. Grâce au concours financier de son prestigieux amant, la comtesse de Parabère fit embellir considérablement l’endroit : elle procéda ainsi aux remaniements des jardins par Louis de La Chapelle, réputé alors le meilleur élève de Le Nostre. Lieux de plaisir par excellence, ce second château d’Asnières inaugura la série des maisons galantes, dites « petites maisons » au XVIIIe, qui fleuriront tout au long du siècle.

***Jean-Claude Tourton et Isaac Thélusson (1722-1724-1750)***

Le 14 juillet 1721, la comtesse de Parabère rétrocéda la propriété à Jean-Claude Tourton par la voie de son procureur Charles de Nocé, devenu premier gentilhomme de la chambre du Régent. Il était domicilié alors place Louis-le-Grand (Vendôme), paroisse Saint-Roch. Ce rachat du château par Tourton laisse accroire qu’il dut satisfaire en 1719 la demande pressante du duc d’Orléans de lui céder sa propriété.

Le montant des améliorations, tant intérieures qu’extérieures, et des augmentations de terres opérées par le duc d’Orléans et la Parabère, peut être apprécié dans le prix de vente : 120 000 livres, soit 30 000 livres de plus qu’en 1719. L’acte indique l’acquisition, le 4 décembre 1719, de deux petites pièces de terres au bout du jardin, le long du chemin de la Marchandise.

N’étaient pas compris dans la vente, les meubles meublants, ustensiles d’hôtel, caisses d’orangers et d’arbustes, vases de faïence, bustes et autres éléments décoratifs du jardin, ainsi que les dessus-de-porte, glaces des lambris et dessus des cheminées. Autant d’éléments que la comtesse entendait retirer dès que possible.

Tourton s’acquitta des 120 000 livres au comptant. Il avait emprunté à cet effet, par deux obligations passées le jour même, 40 000 livres à Abraham Duval et 36 000 livres à Pierre Boudir, tous deux bourgeois de Paris.

L’acquisition fut portée le jour même, par déclaration, à l’actif de la société qui fut établie, le 7 septembre 1717, entre Tourton et son neveu Isaac Thélusson. Les deux hommes étaient domiciliés tous deux en l’hôtel du premier, rue Saint-Martin, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

Au décès de Tourton, le 27 octobre 1724, à cet endroit, Thélusson, alors âgé de 34 ans, demeura seul propriétaire en vertu de l’article douze de la société et du legs général des biens au dernier vivant. Cette disposition fut arrêtée dans la convention établie entre eux, le 15 août 1722, et ce en dépit de l’opposition formée par les ayants-droits du défunt, à savoir ses six frères et sœurs. Thélusson obtint l’exécution des volontés de son oncle par un jugement rendu au Parlement de Paris, le 21 mars 1743. Jugement qui fut formalisée dans une transaction passée devant Me Patu, notaire à Paris, le 25 octobre 1745.

Les deux hommes figuraient alors, rappelons-le, au rang des grands membres de la finance parisienne. Jean-Claude Tourton, né à Lyon, le 12 avril 1655, était l’un des onze enfants de Claude Tourton, marchand confiseur de la capitale des Gaules, et de Jeanne Guiguer (1622-1688), première du nom, fille d’un tailleur et négociant suisse qui était aussi établi à Lyon – le détail a son importance pour la suite – et de Marie Penin (1599-1679). De confession protestante, la famille se réfugia à Genève lors de la révocation de l’édit de Nantes en 1682.

Fixé à Paris en 1685, Tourton fut contrôleur des rentes de la ville de Paris, puis banquier suite à son association avec son cousin, Louis Guiguer, en 1703. Ces as de la finance hissèrent, dès 1707, leur établissement au rang des quatre grandes banques de la capitale. Ils possédaient un établissement similaire à Londres. L’alliance de Tourton avec Isaac Thélusson se profila à travers celle, en 1679, de Jeanne II Guiger, cousine de sa mère, avec le marchand lyonnais, Théophile Thélusson (1646-1705), second du nom, père d’Issac.

L’alliance entre l’oncle et le neveu se concrétisa en novembre 1715 lorsque le premier et son associé Guiger remirent la banque au second sous le nom de « Thellusson et Cie ». Isaac Thélusson avait profité de la brouille entre les deux hommes pour obtenir la délégation de signature.

Né à Genève, le 14 octobre 1690, et mort à Champel[[10]](#footnote-10), le 2 septembre 1755, Isaac Thélusson était le fils cadet de Théophile Thélusson et de Jeanne Guiger (1662-1712). À la mort de son père en 1705, il s’en alla parfaire sa formation de négociant par un grand tour européen (Bâle, Cologne, Noortwyk, Amsterdam et enfin Londres, chez son oncle, le banquier Isaac Guiger).

En décembre 1707, Isaac Thélusson arriva à Paris où il intégra la banque Tourton-Guiger en tant que commis, puis premier commis. Devenu un important négociant et banquier d’affaire grâce à son oncle Tourton, il épousa en 1722, en Hollande, Sarah Le Boullenger, fille Abraham Le Boullanger, négociant protestant originaire de Rouen, et d’Anne Van Der Hulst (vers 1674-1702), établis à Leyde. Fort de cette union et de la brillante position de son neveu, Tourton l’institua, le 26 juillet 1724, légataire universel de ses biens.

Thélusson poursuivit sa brillante carrière en devenant, de 1730 à 1744, l’envoyé de la République de Genève, c’est-à-dire ministre plénipotentiaire de la République à la Cour de France, fonction qui concrétisait les débuts d’une carrière politique qu’il avait engagée en 1728.

Pour marquer leur réussite dans le cénacle parisiens, les deux financiers s’étaient faits portraiturés par le grand maître du genre, Hyacinthe Rigaud, en 1710 pour Tourton[[11]](#footnote-11) et en 1722 pour Thélusson (fig. ? )[[12]](#footnote-12). L’acquisition de l’ancienne résidence de la maîtresse du Régent en 1721 l’était tout autant.

Sans doute occupé par Tourton jusqu’à son décès en 1724, puis occasionnellement par Thélusson lors de ses séjours à Paris, la demeure fut mise en location à compter des années 1740 au moins.

***État du château au décès de Jean-Claude Tourton (1724)***

L’inventaire après décès de Jean-Claude Tourton, daté du 27 novembre 1724, nous livre un état complet du château à ce moment. Il s’agit d’un document rare qui nous donne un aperçu de ce que fut réellement la vie du financier dans sa villégiature d’Asnières.

Les sous-sols sont décrits comme se composant d’une cave et d’une cave à bois mitoyenne. La cuisine, qui avait vue sur la cour, voisinait avec une salle du commun pour les domestiques, un garde-manger et une lingerie. À proximité, était une chambre pour la concierge, desservie par un passage du côté de l’office.

La salle à manger au rez-de-chaussée comportait une dizaine de chaises couvertes de moquette « flambée », une petite table et six rideaux en toile de coton.

Le salon ensuite se composait de deux canapés, huit chaises de canne, deux consoles en marbre et bois doré, six rideaux de taffetas à carreaux avec leur tringle et anneaux de cuivre, un sofa et huit fauteuils en noyer couverts de tapisseries. Sur une console de marbre et bois doré, se trouvait une statue équestre en bronze de Louis XIV sur son piédestal et deux figures de Vénus et Bacchus, aussi en bronze. Au-dessus de la cheminée, était un trumeau de glaces en deux parties de 37/30 pouces et de 12/30 pouces avec pendule en marqueterie. Aux murs, étaient trois tableaux dans leur cadre de bois doré.

Suivaient un petit cabinet, une petite garde-robe et un passage menant au grand escalier.

Au premier étage, une antichambre desservait une chambre qui avait vue sur la cour, suivie de deux autres ayant vue sur le jardin. Cette dernière disposait d’un cabinet qui faisait office de garde-robe.

La chambre de Tourton se composait d’une commode en marqueterie, d’une cuvette et son pot de faïence, d’un trumeau de cheminée carré de 24/18 pouces, d’un miroir de 26/19 pouces dans son cadre de bois doré, de six chaises de noyer à la capucine couvertes de tapisserie à petits points et damas jonquille, d’un petit tabouret et d’un fauteuil identique, avec petite table en poirier, de trois plats en porcelaine bleue, de neuf fauteuils couverts de brocatelle, d’une couchette en noyer et de trois rideaux en damas avec leurs tringle et anneaux de cuivre.

Suivaient un cabinet et une chambre au-dessus de la cuisine.

Dans l’orangerie du château, étaient mentionnés : 32 caisses d’orangers, 20 caisses de lauriers roses, 34 caissettes d’orangers chinois, 140 vases de faïence de diverses grandeurs, 6 arrosoirs de cuivre, 6 bancs de bois de chêne à dossier, 2 statues de plomb, 2 tables longues avec leur pied en noyer et les ustensiles de jardinier.

***Claude-Henri Watelet et la comtesse de Waldner, locataires du château (années 1740)***

Durant les années 1740, le château fut occupé par un confrère d’Isaac Thélusson, le financier, collectionneur, auteur, peintre, dessinateur et graveur Claude-Henri Watelet (1718-1786). Il était réputé l’un des plus grands amateurs et théoriciens d’art de son temps, qu’il s’agisse de peinture ou de jardins.

Né le 28 août 1718 à Paris, rue Montorgueil, baptisé le lendemain à Saint-Sauveur, il était le fils de Nicolas-Robert Watelet (1682-1740) et de Nicole-Elisabeth de Beaufort (†1725). Il eut pour cadet, Jean-Nicolas Watelet de Valogny. Au décès de son père en 1740, Watelet prit, le 8 juin 1741, sa relève dans la charge de receveur général des finances de la généralité d’Orléans, charge qu’il occupera jusqu’à son décès en 1786.

Ses fonctions lui permirent de s’adonner à son goût des arts et des lettres, ce qui lui valut d’intégrer les plus prestigieuses académies de France et d’Europe : dès septembre 1747, il figurait ainsi au rang des membres honoraires associés libres de l’Académie royale de peinture et sculpture. Suivirent : l’Académie Française et l’Académie de Marseille en 1761, celles della Crusca, de Cortone, de Bologne, de Parme, et de France à Rome lors de son second séjour italien en 1763-1764. Watelet devint aussi associé honoraire libre de l’Académie royale d’architecture en 1776, puis membre de la Société royale de médecine en 1778. Ajoutons enfin les Académies de Vienne, de Madrid et de Florence.

Cette accumulation d’honneurs lui vaudra la réflexion suivante de Bachaumont : « il a accumulé sur sa tête plus de titres littéraires que n’en eut jamais M. de Voltaire » ! Cette soif de considération et d’honneurs marquait à la fois la parfaite conscience de ses multiples talents et son besoin irrépressible de reconnaissance.

Les premiers talents artistiques de Watelet sont attestés dès 1743 par les planches du recueil *Silvie*, exécutées d’après les dessins de son ami Jean-Baptiste-Marie Pierre, futur premier peintre du roi. Artiste qu’il avait rencontré à Rome lors de son premier séjour en Italie de 1735 à 1740. Suivront de nombreux autres ouvrages et non des moindres dont *L’Art de peindre (…)* (1760), qui lui ouvrira les portes de l’Académie française, et son *Essai sur les jardins* en 1774, lequel devait contribuer à la diffusion du jardin anglo-chinois en France à la fin du siècle.

L’installation de Watelet au château d’Asnières mérite toute notre attention à plusieurs titres :

1°) elle était ignorée jusqu’ici de tous les biographes, même les plus récents[[13]](#footnote-13).

2°) elle précède de deux ans celle du financier-artiste sur le versant opposé de cette boucle de la Seine, au célèbre domaine de *Moulin Joli* à Colombes, domaine qui sera fréquenté par les plus grandes personnalités du moment (artistes, auteurs, penseurs, têtes couronnées…). Composé à l’origine de l’Ile Marante en bordure de Seine avec ses prés et îlots, le site sera acquis en août 1750 par Jacques-Roger Lecomte, procureur au Châtelet, et son épouse Marguerite, née Josset, qui avait le même âge que Watelet. Celui-ci s’était épris d’elle en 1746, suite aux cours d’aquatinte qu’elle prenait chez lui. Leur liaison durera 40 ans sans que le mari ne renonçât aucunement à son union, formant ainsi un trio amoureux, sorte de Jules et Jim du XVIIIe siècle. Watelet règlera l’acquisition, les travaux d’aménagements et les augmentations successives du domaine qui devait devenir, par son caractère champêtre et, surtout, par la visite de Louis XVI et de Marie-Antoinette durant l’été 1774, l’un des grands jardins pittoresques des environs de Paris, annonciateur de ceux de la fin du siècle, tel Trianon.

3°) Watelet réalisa dans sa résidence d’Asnières parmi ses toutes premières œuvres, à savoir trente-deux compositions sur « différents sujets » telles que portées dans l’acte de vente du château au marquis de Voyer en 1750[[14]](#footnote-14). S’agit-il de dessins, de gravures à l’eau forte, de peintures ? On l’ignore et ce d’autant que les premières œuvres répertoriées de l’artiste, après le recueil *Silvie* en 1743, sont datées des années 1750[[15]](#footnote-15).

4°) Enfin, Watelet avait réalisé dans le parc, un petit théâtre qui sera acquis par Madame de Waldner en 1748, puis par le marquis de Voyer en 1750 pour la somme de 12 000 livres réglée comptant. Ce théâtre subsistera jusqu’à la réalisation de celui du marquis dans le pavillon de l’aile en retour du nouveau château[[16]](#footnote-16).

Soulignons enfin que la présence de Watelet à Asnières devait contribuer à la rencontre de Jean-Baptiste-Marie Pierre et du marquis de Voyer.

On ne peut non plus écarter que le choix de Mansart de Sagonne en 1750 se soit fait par l’intermédiaire de Watelet ou avec son soutien : le financier était apparenté en effet à Jean-Pierre Richard de Saint-Nom pour lequel l’architecte avait travaillé à Saint-Nom-la-Bretèche, de 1736 à sa mort en 1747[[17]](#footnote-17). Ajoutons que les deux hommes étaient aussi liés au financier Simon Boutin, confrère de Richard de Saint-Nom dans la généralité de Tours, propriétaire du château de la Source, près d’Orléans, où Mansart de Sagonne intervînt dans les années 1740[[18]](#footnote-18).

Les liens entre Watelet et le marquis de Voyer étaient nombreux : outre Asnières et Bois-Joli, ils sont aussi attestés par le fameux portrait gravé par l’artiste en 1754, d’après le dessin de Charles-Nicolas Cochin (fig. ?), ainsi que par leurs liens avec les encyclopédistes, voire leur goût commun pour la peinture hollandaise (Rembrandt en particulier).

***La comtesse de Waldner (1748-1750)***

De novembre 1748 à la vente de janvier 1750, le château fut occupé par Louise-Françoise Heuze de Vologer, seconde épouse de Christian-Frédéric-Dagobert Waldner de Frundstein, comte de Schweighausen, capitaine des gardes suisses du roi et brigadier de ses armées, personnalité plus connue sous le nom de comtesse de Waldner qui était domiciliée quai des Théâtins à Paris[[19]](#footnote-19).

Née en 1691, issue d’une famille normande, elle était la fille de Laurent-François Heuze de Vologer († 1742), président trésorier de France au bureau d’Alençon, et de Louise-Françoise de Bouteros. Elle avait épousé en premières noces, le 17 janvier 1710, le fermier général Louis-Joseph Vatboy du Metz (1680-1741), marquis de Ferrières, dont elle eut trois enfants. Le 1er avril 1748, elle épousa en secondes noces, le comte de Waldner, propriétaire du château d’Ollviler en Haute-Alsace où elle décédera, le 21 août 1764, âgée de 73 ans. De son premier mari, elle avait hérité d’une fortune qu’elle allait employer dans la restauration partielle du château.

Suivant un accord verbal avec Isaac Thélusson, Madame de Waldner fut autorisée en effet à effectuer diverses réparations et améliorations à une demeure qui était alors passablement dégradée. Elle dépensa ainsi la coquette somme de 22 648 livres 7 sols 8 deniers dont elle obtiendra le remboursement par quittance du marquis de Voyer, le 21 janvier 1750. Pour cette faveur, elle dut lui céder en retour ses effets mobiliers pour 12 000 livres.

Dès l’été 1748, Thélusson avait cherché à se défaire de sa propriété d’Asnières comme en témoigne la procuration délivrée à cet effet à son confrère parisien, Amy Pictet, datée du 5 septembre 1748. Pièce qui fut jointe au contrat avec le marquis de Voyer en 1750. La location à Madame de Waldner, en novembre 1748, lui avait permis de limiter les frais d’entretien et de vendre en 1750 une demeure plus présentable.

***La vente au marquis de Voyer (1750)***

Intime des Orléans et logé à Paris avec ses parents, à l’hôtel d’Argenson, sis au Palais-Royal, Marc-René de Voyer de Paulmy d’Argenson, marquis de Voyer, avait acquis le château sur les conseils du fils du Régent, Louis Ier d’Orléans (1703-1752) dont il était l’intime. Libertin également, Voyer savait qu’il avait été la propriété de la maîtresse de son père. On comprend mieux dès lors le souhait de rebâtir la demeure afin d’effacer sa sulfureuse réputation.

Le 10 janvier 1750, le marquis de Voyer s’en rendit acquéreur des mains d’Amy Pictet, procureur d’Isaac Thélusson, présenté sous la seule qualité d’envoyé de la République de Genève. Banquier à Paris lui aussi, Pictet demeurait rue Saint-Pierre, paroisse Saint-Eustache.

Le lieu était décrit comme « une grande maison sise au village d’Asnières, au lieudit Belleisle, comprenant cour, basse-cour, jardin en terrasses, bâtiments annexes, appartenances et dépendances », le tout en l’état où il se trouvait.

Il fut acquis pour 60 000 livres dont 45 000 pour la maison et 15 000 pour les glaces, boiseries et autres effets mobiliers, ustensiles de jardin, orangers et arbustes dans leurs caisses. Ce prix, qui était la moitié de celui en 1721, témoigne de l’état de dégradation des lieux, amenuis par les travaux de Madame de Walner. Il convenait donc de les céder dès que possible pour éviter une plus grande dévaluation. Le scénario devait se reproduire dans les années 1760 avec le marquis. Voyer versa le jour même 40 000 livres au comptant et promit de régler le solde à réception des 20 000 livres qu’il venait d’emprunter auprès de la comtesse de Waldner.

L’acquisition de la demeure par ce jeune marquis ambitieux suscita immanquablement bien des commentaires et des envieux. Son oncle, René-Louis de Voyer d’Argenson, marquis d’Argenson (1694-1757), célèbre mémorialiste du règne de Louis XV, écrit ainsi, cinq jours avant la signature du contrat : « On parle beaucoup à Versailles de la dépense que fait mon neveu, M. de Voyer qui vient d’acheter la campagne de madame de Waldner à Asnières soixante à soixante-dix mille livres, ce qui l’engagera dans des frais extraordinaires. Il y mettra ses beaux tableaux. Cette dépense suppose du dérangement dans ses affaires, ou des affaires d’intérêts par les bureaux, ce qui serait bien pire si cela était ».

Depuis son renvoi des Affaires étrangères en 1747, le marquis d’Argenson marquait une jalousie certaine à l’égard de son frère, le comte Marc-Pierre d’Argenson, demeuré en place, et de sa famille, de son fils en particulier, comme l’attestent les autres commentaires sur Asnières.

***Constitution du domaine (1750-1755, 1760-1763). Querelles avec le village***

Suite à l’achat de janvier 1750, Marc-René de Voyer d’Argenson engagea l’augmentation de son domaine par deux séries d’acquisitions. La première s’étendit d’avril 1750 à octobre 1755. Elle fut complétée par une seconde, plus modeste, de mars 1760 à septembre 1763. Voyer imitait en cela son père qui s’était constitué à partir de 1742, non loin de là, à Neuilly, un superbe domaine en bordure de Seine dont la situation était plus flatteuse encore que celui de son fils à Asnières, de par son point de vue panoramique au-dessus de la Seine et son voisinage avec le bois de Boulogne.

En 1755, le domaine du marquis de Voyer s’étendit ainsi de la place du village et le chemin du bac (actuelle avenue Maurice Bokanowski) à la Seine, puis du nouveau chemin vers le fleuve (boulevard Voltaire) au « nouveau chemin du bacq » (Grande rue Charles de Gaulle).

En février 1751, le marquis se rendit maître de l’espace compris entre le chemin du bac d’Asnières et la Seine jusqu’au chemin d’Argenteuil (rue Gallieni), comme en témoigne un plan schématique du terrain dressé en 1752 (fig. ?). Ce plan atteste qu’il fit démolir toutes les maisons dont la plupart étaient en mauvais état. Il imitait là, notamment, le contrôleur général des finances, Jean Baptiste Machault d’Arnouville (1701-1794), qui avait procédé de même à la même époque pour son nouveau château d’Arnouville-lès-Gonesse.

Afin de limiter les frais, Marc-René de Voyer avait employé la formule du bail emphytéotique qui permettait, pour une durée limitée ‒ 99 ans en général ‒ de jouir en toute propriété d’un terrain pour un prix raisonnable. Il pouvait à la fois y bâtir, le céder, en conserver l’usufruit ou, inversement, vendre les bâtiments pour ne garder que la nue-propriété. Sous l’Ancien Régime, cette formule fut fréquemment employée par les spéculateurs fonciers ou des entrepreneurs aux ressources limitées. On la trouve ainsi consignée dans la procuration délivrée par le marquis, le 8 juin 1750, à son procureur Laurent Deffarges, avocat au Parlement et agent d’affaires du duc d’Orléans.

Ces acquisitions s’étaient faites bien souvent aux détriments des habitants du village. Voyer n’hésita pas, en effet, à user parfois de méthodes expéditives. C’est ainsi que le 24 mai 1751, il fit sommer par Nicolas Leroux, notaire et procureur de Gennevilliers, le vigneron Jean-Louis Gareau et son épouse pour obtenir leur terrain. L’affaire ne trouva son dénouement que dans un échange de parcelles en date du 6 août 1752. La plupart des propriétaires des biens vendus étaient des paysans ou des artisans modestes. Les seules acquisitions de « prestige », si l’on peut dire, furent celles de Pierre-Simon Mirey (1702-1764), écuyer conseiller secrétaire du roi à la Grande Chancellerie de France, et de la marquise de Plessis-Bellière, Innocente-Catherine-Renée de Rougé (1707-1794), datées respectivement d’avril et de juin 1750.

Le marquis de Voyer avait souscrit à cet effet plusieurs rentes et obligations. Outre la rente du 10 janvier 1750 auprès de Madame de Waldner, il signa en juillet 1752 une obligation de 12 000 livres à Louis Gibbon, bourgeois de Paris, puis, en août 1754, une rente de 50 livres au principal de 1 048 livres pour le règlement de la maison de la veuve Durand de La Royale. En mars 1760, une autre rente de 500 livres au principal de 3 000 livres fut conclue auprès d’Honoré-Sébastien Royllet pour le même objet.

Voyer eut parfois recours, comme on l’a vu, aux échanges de terrain(s) : il en va ainsi, une fois encore, en 1763 avec les sieurs Roger et Dieudonné de Gueldres. La solution de l’échange s’expliquait souvent par les difficultés financières du moment.

La désinvolture de Marc-René de Voyer à l’égard des habitants d’Asnières se manifesta également par la suppression ou la modification des chemins du village traversant sa propriété et dont le plan de 1755 (fig. ?) nous conserve le souvenir. Sont mentionnés ainsi, de gauche à droite, vers la Seine : l’« ancien chemin de l’arcade », l’« ancien chemin des bornes pour aller à argenteuil » et l’« ancien chemin du bacq ».

Il s’ensuivit bien sûr une vive réaction des Asniérois et du curé du village, ce qui amena les dames de Saint-Cyr, dont relevait la plupart des terrains acquis par le marquis, à former une opposition au décret volontaire de ses acquisitions. Décret que le marquis de Voyer poursuivit en avril 1753 aux requêtes du Palais. Il riposta en s’opposant au versement de cinq rentes foncières dues aux religieuses au motif qu’il en ignorait la charge puisqu’elles ne figuraient pas dans les actes de vente.

La querelle s’éternisa jusqu’au 21 mai 1755, date à laquelle une transaction avec les habitants et la cure d’Asnières fut conclue : au lieu du versement des rentes promises, le marquis de Voyer s’engageait au versement d’une rente de 158 livres 16 sols sur les aides et gabelles et, pour la perte des chemins, promettait d’en former un nouveau à l’est du village, de 6 pieds de large, afin d’aller puiser l’eau. Ce chemin apparait à l’extrême gauche du plan de 1755 (fig. ?). Le marquis promit également de réparer la couverture de l’église.

En vertu de cet accord, les dames de Saint-Cyr lui concédèrent cinq pièces de terres d’une superficie de 19 cents 40 toises 6 pieds. Il fut avalisé, le 12 juillet 1755, par un arrêt du conseil du roi et, le 19 du même mois, par un acte notarié sur le versement du cens annuel de 35 livres.

En novembre 1756, un nouvel accord avec les habitants fut conclu pour les 3 arpents de la cure que le marquis avait annexés afin de former la grande avenue du château. Cette portion de terrain était comprise entre le chemin « de la Marchandise » ou « des Mariniers » en bordure de Seine et celui d’Asnières à Bécon. En guise d’indemnisation, le marquis proposa le versement d’une rente de 120 livres sur les aides et gabelles, laquelle fut acceptée.

***L’affaire du nouveau chemin du bac d’Asnières (1755)***

Le nouveau chemin du bac d’Asnières, qui se trouvait au bout de la grande avenue, soit à quelques mètres de l’ancien qui la traversait (fig. ?), fut formé en partie sur 75 perches que le marquis avait acquises au lieudit « Les Ajoux » en août et octobre 1755.

La formation de ce chemin avait entrainé cette fois les contestations du maître écrivain réputé Honoré-Sébastien Royllet (1699-1767) et de son épouse. Le couple se plaignit en effet des dégâts causés par le creusement d’un fossé devant leur maison en bordure de Seine. Ayant extrait du sable d’une pièce de terre de 4 arpents en vis-à-vis, Voyer avait porté atteinte, en outre, à la situation de la maison.

Pour conforter ses contestations, Royllet avança que le chemin du bac avait été exécuté sans autorisation du roi ou de l’intendant. Le marquis, assurait-il, l’avait formé de sa propre initiative pour servir « la commodité et l’embellissement de [son] château d’Asnières et de [ses] écuries ». Des Essarts, commissaire contrôleur des haras du roi, ami du marquis, en charge de l’affaire, fustigea l’excès des plaintes du couple dans la formulation de sa requête au conseil du roi, rappelant qu’elle avait « de quoi faire un bon volume in-12 (sic) ». Royllet récusa la décision de l’intendant et entendit porter l’affaire devant le Parlement.

Des Essarts s’étonna que l’intendant ait missionné dans son ordonnance, l’architecte-juré-expert Leblanc, auteur du plan du domaine en 1755, pour la visite du nouveau chemin et que ne fut pas mentionner l’autorisation de supprimer l’ancien. Il tenta donc d’obtenir de l’expert davantage de précisions. En vain. Leblanc assura que l’ordonnance qui autorisait le chemin n’avait jamais été rendue et que le marquis de Voyer en connaissait la raison.

Quoique les époux Royllet refusèrent de désigner un expert, les architectes-jurés Jean Pinard et Pierre-Henri de Saint-Martin procédèrent finalement, le 24 janvier 1757, à l’estimation des dommages conformément à la requête du marquis. Celui-ci entendait faire taire au plus vite les importuns au moment où les critiques sur son entreprise des haras fusaient de toutes parts et qu’elles se faisaient de plus en plus insidieuses. Les dommages furent évalués à la modeste somme de 85 livres 14 sols.

L’affaire se solda par l’abandon de la pièce de terre litigieuse au marquis en mars 1760.

**II - La reconstruction du château**

***Deux ans pour une maison magnifique (1750-1752)***

En même temps qu’il procédait à la formation du domaine, Marc-René de Voyer engagea la reconstruction du château. En l’absence des devis et marchés, il est bien difficile de déterminer si l’architecte retenu, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, remploya ou non une partie des anciens bâtiments. Quelques éléments nous éclairent à ce propos.

Si l’on compare tout d’abord le plan du château au début du siècle (fig. ?) avec celui de 1755 (fig. ?), on constate que l’aile en retour du logis principal reprend l’implantation de l’ancienne aile droite de la cour. Le corps principal du château a conservé son emplacement initial et fut probablement étendu jusqu’à l’aile de la basse-cour par l’architecte du roi.

L’examen du plan des caves (fig. ?) atteste le remploi partiel des fondations. Loin d’être homogènes, elles se composent d’une série d’espaces voutés (fig. ?- ?), ensuite desquels est un espace plus vaste, de 13 mètres de long sur 6,20 mètres de large et 2,70 mètres de haut. Pavées de grès, ces caves sont reliées à l’escalier principal par une descente d’une quinzaine de marches, ensuite de laquelle est un corridor voûté situé sous la première volée (fig. ?- ?). L’étrange imbrication des espaces trahit, de toute évidence, le remploi des anciennes fondations.

Les travaux avaient débuté, comme le second château, à la belle saison, dès avril 1750 au moins comme l’atteste un mémoire du serrurier Pierre de Lassus, commencé le 15 du mois et qui sera achevé précisément le 29 mars 1755, soit à la fin des ouvrages du haras. Suivit celui du maître charpentier, Charles Bonneau, daté de mai 1750. Ajoutons que le premier dessin connu du sculpteur ornemaniste Nicolas Pineau, « pour les deux niches avec fontaines de la salle à manger », est daté, quant à lui, du 5 juillet 1750.

Voyer était si pressé que le gros œuvre semble être achevé dès l’été 1750. Le marquis d’Argenson déclare, à la date du 25 août, que son neveu « bâtit à Asnières une maison magnifique et qui coutera plus de 600 000 livres », assurant qu’on était « déjà à la couverture ». Il fallait en effet que le château fut à couvert avant l’hiver. Il ajoute ainsi, le 1er octobre : « On m’a parlé de diverses dépenses extravagantes de mon neveu à sa maison d’Asnières ; il a voulu, à quelque prix que ce fût, avoir la maison d’un bourgeois voisin, et il en a fait bâtir une autre plus belle que la sienne ; il y a mis deux cents ouvriers pour qu’elle fut finie avant l’hiver ».

Le marquis d’Argenson était sur ce point fort optimiste puisque le 11 octobre 1750, Mansart de Sagonne écrivait au marquis de Voyer : « Les terres et les voitures manquent pour le remblay de lavenüe ; je les fais prendre a présent dehors, mais faute de voiture cela sera long, elles ont été occupées », écrit-il, « tout l’esté au foin, et à voiturer. J’ay cependant fait conduire la chaussée le plus qu’il a esté possible ». Il ajoute ensuite : « les parterres sont finis à quelques raccordements près. Un des boulingrins fait, et parfait. L’on est après l’autre, les allez au pourtour de ces parties battües et sablés. Le fosséz le long de l’eau fait en face, l’avant cour et la cour en bonne état ; l’on couvre le 2e pavillon [de la grille d’entrée], la charpente étant faite ». Et Mansart de confirmer l’importance du nombre d’ouvriers sur le chantier : « l’on travaille partout il y a beaucoup de monde (…) », cherchant à calmer là l’impatience de son commanditaire.

L’architecte avança en outre : « l’on achève les jsles qui ne sont pas encore finyes, parce que l’on a toujours baissé (sic) ». Il fit remarquer que « si dans l’jintérieur de la grande maison, jl y a quelque chose a finir, votre serrurier et votre menuisier qui sont deux chafoins (sic), en sont la cause ». Mansart de Sagonne ne cachait cependant pas sa satisfaction : « je croy que vous ne devez pas estre mécontent. Votre avis décidera, me condamnera, ou me remerciera, j’en attends la décision (…) ». Il se permit de suggérer pour la décoration : « si j’avais osé j’aurais pris sur moy de faire peindre en blanc les portes de la salle à manger ». En décembre 1752, il demanda au marquis de faire mesurer par le jardinier du fermier général Dangers, l’une des îles sur la Seine.

1752 marqua donc l’achèvement définitif du château et des jardins. Tandis que l’on travaillait à de nouveaux terrassements, on fit une étrange découverte archéologique, relatée par l’abbé Lebeuf. Elle fut reprise par de nombreux auteurs dont Piganiol de La Force et le célèbre archéologue antiquaire, le comte de Caylus, bien connu du marquis, notamment. On découvrit en effet, selon l’abbé, des squelettes et des objets qui indiquaient la présence d’un cimetière gallo-romain du IVe siècle. Caylus vit au contraire une maison de campagne d’« un Roi Dagobert de la première race » (sic) !

Deux années avaient donc suffi pour mener à bien le gros œuvre et une partie de la décoration de la demeure dont le logis constituait le double de celui de Madame de Pompadour à Bellevue (1748-1750), construit dans le même laps de temps. Mansart de Sagonne n’avait pas hésité à faire enfermer les ouvriers récalcitrants pour satisfaire les exigences du marquis.

Les élévations du château, tant sur cour que sur jardin, avaient été réalisées en pierre tandis que celles sur la basse-cour, plus secondaires, furent traitées en moellons enduits. Seuls les chambranles, corniches, bandeaux, mascarons et chainages d’angle étaient aussi en pierre. Suite à la destruction de l’aile en retour sur la cour en 1804-1805, les sept travées derrière l’église demeurèrent en l’état, les travées suivantes ayant été remontées avec la pierre de l’aile disparue. Ainsi s’explique la distorsion de l’élévation que l’on observe depuis lors sur cette partie du château.

Le mémoire du serrurier Pierre de Lassus est le seul subsistant à nous renseigner valablement sur l’évolution du chantier. Il confirme que le gros œuvre et la couverture étaient achevés en 1752 et non en 1750 suivant le propos, fort optimiste, du marquis d’Argenson. Le 20 février 1752, De Lassus avait fourni deux barres d’appui pour une des croisées de la galerie et le 17 octobre, celles des autres croisées.

Les aménagements intérieurs se poursuivront, quant à eux, jusqu’en 1754. Le 11 janvier de cette année, le serrurier réalisa le manteau de cheminée d’une pièce de l’appartement de la marquise et, le 10 juillet, il fournit aux charpentiers deux tirants de 3 pieds et demi pour la suspension des lanternes de l’avant-corps sur le jardin.

***Le jardin et les aménagements sur la Seine (1751-1755)***

Les aménagements du jardin furent engagés fin 1752. À l’instar de son ancêtre François Mansart au château de Maisons – il avait travaillé au projet de remaniement du lieu pour le roi en 1747 –, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne se soucia de les harmoniser au paysage environnant.

Les terrasses devant le logis sur la Seine se voulaient en effet un lien avec le fleuve. Du fait de la faible déclivité du terrain, elles n’avaient cependant pas l’importance de celles du comte d’Argenson à Neuilly. Elles contribuaient néanmoins, comme à Maisons, à la mise en valeur du château depuis le fleuve. Rappelons que pour l’un des grands théoriciens de l’architecture du moment, Jacques-François Blondel (1705-1774), les jardins formaient « la partie la plus riante d’une maison de campagne ». Mansart de Sagonne avait visiblement retenu la leçon, déjà connue de son grand-oncle, dans ce dialogue entre architecture et environnement. En témoigne également la grande allée du château qui fut bordée d’une quadruple série de tilleuls, à l’exemple de celle de Maisons.

L’aspect le plus original du jardin d’Asnières fut la création, en 1751-1752, d’un canal à travers les îles de la Réale et de la Princesse, dite aussi « de la Recette », face au château afin de marquer la perspective sur les jardins du domaine de Clichy, de l’autre côté de la Seine. Cette création retînt l’attention de l’abbé Lebeuf, de Dezallier d’Argenville et de Thiéry, lequel déclare : « la rivière de Seine forme un canal le long de la terrasse et un autre canal partage en deux une île placée en face du château, ce qui en rend l’aspect, on ne peut plus agréable ».

Le jardin n’était toutefois pas complètement achevé en 1755 à en croire Dezallier : « Les jardins dont l’étendue est resserrée, ne sont pas encore plantés », écrit-il. Il est vrai que le marquis de Voyer venait de procéder cette année-là aux dernières grandes acquisitions. Seule la partie face au château avait été alors aménagée.

Comme toute maison de campagne à cette époque, le terrain fut employé autant à des fins utilitaires que d’agrément. L’eau y jouait un rôle primordial, que cela fut pour l’arrosage des plantes ou le spectacle du fleuve. Près du jardin d’agrément, le marquis de Voyer disposait de plusieurs potagers dont deux se trouvaient à l’extrémité du domaine, derrière le village, et un troisième, plus récent et plus vaste, entre la grande avenue et le chemin du bac d’Asnières vers Neuilly (fig. ?). Il s’agissait de former là une véritable entité économique, réalité d’autant plus patente si l’on considère la présence des haras à l’entrée du domaine dont nous verrons plus loin l’importance dans la production équestre en France au XVIIIe siècle.

En 1754, on procéda au pavage du quai du bac d’Asnières, de la rampe des grand et petit bacs, ainsi que du nouveau chemin du bac à celui de Neuilly. Il s’agissait là, principalement, de nouvelles installations qui avaient exigé, outre la démolition des rampes existantes, l’emploi de nombreux remblais, notamment pour le chemin qui fut doté de fossés de 135 toises de long (263 mètres).

**III – Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et les Voyer d’Argenson. Portraits de famille.**

***Les Voyer d’Argenson et leurs alliés : des clients des Mansart***

Outre l’hypothèse de Claude-Henri Watelet, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dont nous examinerons plus loin le parcours, avait probablement lié aussi connaissance avec les Voyer d'Argenson par le biais de Louis III Phélypeaux de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, futur duc de La Vrillière (1705-1777) leur cousin. Il était en effet le protecteur de l’architecte depuis 1740 au moins.

Fidèle serviteur de Louis XV et ministre le plus stable du règne, le comte de Saint-Florentin était le fils et le petit-fils d’anciens commanditaires des Mansart. En 1742, il avait obtenu pour son protégé, le prestigieux chantier de l’église royale Saint-Louis de Versailles, chantier qui lui conféra une visibilité et une notoriété nouvelles. Le lien avec Watelet trouve, à travers le comte, une nouvelle confirmation, celui-ci disposant d’une résidence près d’Orléans, à Yèvres-le-Châtel (Loiret).

Illustre famille de robe et d’épée, ainsi qu’une des plus anciennes maisons nobles de Touraine, les Voyer d’Argenson avaient fourni à la France quatre ministres dont René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1694-1757), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1744 à 1747 − plus connu pour ses mémoires sur le règne de Louis XV −, et son frère, Marc-Pierre, comte d'Argenson (1696-1764) (fig. ?), secrétaire d'Etat à la Guerre de 1743 à 1764. Elle fournit également des ambassadeurs, des militaires distingués, des chevaliers de Malte et un fameux lieutenant de police sous Louis XIV, père des précédents. Anoblie depuis le XIVe siècle (1375), elle n'intégra la noblesse de robe qu'au XVIIe.

Si le comte de Saint-Florentin était lié au Mailly-Rubempré, les Voyer d'Argenson étaient liés, quant à eux, aux Mailly d'Haucourt par le mariage, le 20 avril 1745, du marquis de Voyer avec Jeanne-Marie-Constance de Mailly, et non Catherine-Félicité-Josèphe, sa sœur aînée, tel que le rapporte, par confusion, l'acte de mariage. Confusion qui sera soigneusement entretenue par le marquis comme nous le verrons plus loin.

Tous deux mineurs à ce moment − ils étaient âgés respectivement de 22 et 10 ans −, le premier était le fils unique du comte d'Argenson et d'Anne Larcher, son épouse (fig. ?). La seconde était la fille unique de Joseph-Augustin, comte de Mailly, marquis d'Haucourt (1708-1794), brigadier des armées du roi, capitaine lieutenant des gendarmes écossais, commandant de la Gendarmerie de France, et de Constance Colbert de Torcy (1710-1734), sa première femme. Elle était ainsi, par sa mère, la petite fille du grand Jean-Baptiste Colbert.

Jeanne-Marie-Constance se trouvait alors chez les religieuses de l'abbaye aux Bois de la rue de Sèvres à Paris tandis que son père demeurait dans son château de Mailly (Somme)[[20]](#footnote-20). Parmi les témoins du futur époux, se trouvaient : Louis-Basile de Bernage, prévôt des marchands de la capitale, cousin de la famille ; Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, son cousin germain, fils du marquis d'Argenson, futur secrétaire d'Etat à la Guerre en survivance de son oncle, de 1757 à 1758 ; Yves-Marie Desmarets, comte de Maillebois, qui avait épousé, le 11 mars 1745, Marie-Madeleine de Voyer de Paulmy d'Argenson, sœur du marquis de Paulmy et cousine germaine du marquis de Voyer.

Le comte de Maillebois avait pour beau-frère, Louis du Bouchet, marquis de Sourches, conseiller d'Etat, grand prévôt de France depuis 1719, qui avait épousé sa sœur, Marguerite-Henriette, par contrat du 17 août 1741. Le marquis de Sourches avait commandé, rappelons-le, en 1746, à Jean Mansart de Jouy (1705-1783), frère aîné de Mansart de Sagonne, le décor du salon de son château d'Abondant (Eure-et-Loir), aujourd’hui au Louvre. Par ailleurs, Mansart de Jouy œuvrait depuis 1739 pour la famille Chaspoux à son château de Verneuil-sur-Indre, près de Loches, soit non loin des Ormes (Vienne), fief du comte d’Argenson puis du marquis de Voyer à partir de 1764. On le sait également actif dans cette partie de la Touraine pour la famille Amelot au château de Chaillou notamment. Les derniers Mansart étaient ainsi connus des D'Argenson depuis le début des années 1740 au moins.

Du côté de l'épousée, on trouvait, outre les cousins paternels tels que les Mailly-Nesle et les Mailly-Rubempré, le comte de Saint-Florentin et le comte de Choiseul, ses cousins maternels, mais aussi Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Louis XIV, neveu du grand Colbert, et son épouse, Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne, famille bien connue également des Mansart. Tous deux étaient les grands-parents maternels de la marquise de Voyer.

Ce mariage de haute lignée était assurément le meilleur que les Voyer d'Argenson ait fait depuis longtemps. Les Mailly étaient en effet d'excellente noblesse d'épée, leurs preuves remontant à 1050, selon eux. Cette alliance de cour illustre remarquablement le souci de puissance de la famille ainsi que l'ambition du comte d'Argenson pour son fils. Par ailleurs, elle convenait à merveille au caractère présomptueux du marquis de Voyer et contrastait singulièrement avec le choix qu'avait pu faire le père du comte d'Argenson pour ses trois enfants.

L'activité de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne auprès des Voyer d'Argenson remonte à 1750 au moins, date de la commande des château et haras d'Asnières. Ils furent suivis, en 1752, par la reconstruction d'une maison de plaisance à Montreuil, près de Versailles, pour sa mère, dite "des Italiens" en souvenir des castrats italiens de Louis XIV qui l’avaient fait bâtir au début du siècle.

Pour mieux comprendre l'importance de la personnalité du marquis pour Mansart de Sagonne, il convient de rappeler celle que revêtait à ce moment, son père, le comte d'Argenson, à la cour de Versailles. L’architecte œuvrait, en effet, à une période − la première moitié des années 1750 − où le clan D'Argenson, formé par Maillebois, Voyer, Paulmy et le comte d'Argenson, connaissait son heure de gloire.

**1) Le comte d'Argenson (1696-1764)**

Né le 16 août 1696 à Paris, et baptisé le lendemain à Saint-Jean-en-Grève, Marc-Pierre, comte d'Argenson (fig. ?), était le fils de Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, conseiller d'État ordinaire, lieutenant général de police de Paris (1652-1721), et de Marguerite Lefèvre de Caumartin, son épouse (1672-1719). Le cardinal de Bernis disait à son sujet, avoir « connu peu d'hommes qui eussent plus de lumière dans l'esprit que lui (…) ». Ses querelles avec le contrôleur général des Finances et garde des Sceaux, Jean-Baptiste Machault d’Arnouville, avaient été, selon lui, « pernicieuses aux affaires du Roi, et sa brouillerie avec Madame de Pompadour [avait] (…) privé l'Etat d'un ministre éclairé ».

Le baron Friedrich Melchior von Grimm confirme le propos. Il déclare, suite à l'éloge prononcé par Charles Lebeau, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres, en mars 1765, après la mort du comte en 1764 : « Le comte d'Argenson avoit (…) beaucoup d'agrémens dans l'esprit, et c'étoit un des hommes les plus aimables de son temps, comme il étoit un des plus fins et des plus déliés à la cour. C'est de tous les ministres celui pour qui le Roi a marqué le plus de goût et d'amitié ».

Il était en effet, après le comte de Saint-Florentin, le ministre qui, de tout le règne de Louis XV, demeura le plus longtemps en place. Pendant quinze années qui vont du 26 août 1742, date de son entrée au gouvernement, au 1er février 1757, date de sa disgrâce, le comte se liera d'un attachement profond pour le roi − de quinze ans son cadet − et ce malgré la franche hostilité de la marquise de Pompadour (fig. 102), ennemie de la famille. Car si Louis XV savait apprécier tel ou tel de ses ministres, Marc-Pierre d'Argenson fut sans aucun doute l'un de ceux pour qui il eut le plus d'affection. Le comte pouvait se sentir ainsi comme le "grand-frère" du roi.

***Le " grand-frère" du roi***

Ces nombreuses années de rapports quotidiens avec le monarque avaient contribué au rapprochement de ces deux hommes, secrets par tempérament. En tant que ministre d'Etat, le comte d'Argenson était − avec les plus proches valets − le seul à connaître parfaitement le roi. Celui-ci exprimait ses préférences par des grâces occasionnelles, prenant soin d’équilibrer subtilement ses faveurs entre lui et la marquise de Pompadour.

Jusqu'à la guerre ouverte entre les deux parties en 1756, le clan d'Argenson l'emporta le plus souvent : le comte était pour Louis XV l'héritier politique et affectif de son ancien précepteur et Premier ministre favori, le cardinal de Fleury. Celui-ci avait fait entrer le comte d'Argenson au gouvernement en septembre 1742, soit peu de temps avant sa mort en janvier 1743.

Comme Saint-Florentin, le comte était un homme de tempérance. Il laissait Louis XV maître des décisions et il ne décidait jamais à sa place. Il s'efforçait toujours de rester neutre dans ses avis. Aussi le roi appréciait-il beaucoup sa modération.

Quoiqu'assez autoritaire, le comte d’Argenson était rompu − comme Saint-Florentin − à la vie de cour. Son attitude mesurée lui valut, en 1749, après la chute de Maurepas en avril, le département de la ville de Paris tandis que Saint-Florentin conservait la généralité. Le mémorialiste Barbier considéra cette nomination comme le « poste d'honneur, à cause de la grande police de Paris ». Le comte renouait ainsi avec les fonctions de son père, ancien lieutenant de police du roi. Ce poste était d'autant plus important que, rappelle l’auteur, il recouvrait les cours souveraines, les académies, le Jardin du roi, l'Opéra … Il devait faire ainsi du comte d'Argenson l'un des principaux acteurs des embellissements de la capitale, notamment à travers les chantiers prestigieux de la place Louis XV (place de la Concorde) et de l'École militaire.

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne avait tenté de mettre à profit ses liens privilégiés avec la famille pour emporter le chantier de la place royale en se faisant notamment désigné − avec son confrère Gian Lorenzo Servandoni − par les échevins de Paris en 1751 et pour faire approuver en 1750, par le Conseil des Dépêches, son projet de bassin de poissons d'eau douce au Port-à-l'Anglais, près d'Ivry-sur- Seine. En vain. Le dernier Mansart réussit toutefois à se faire désigner par le roi pour procéder aux estimations des hôtels de Conti et de Sillery en 1750 et 1751.

La position du comte d'Argenson à la cour était plus assurée que jamais au point que Paris bruissait partout que Louis XV voulait en faire son Premier ministre. Le marquis d'Argenson déclare ainsi, le 31 octobre 1749 : « Le bruit augmente que mon frère va être déclaré Premier ministre. On me mande toujours que le roi l'a pris dans une affection dont il y a peu d'exemples, même à l'égard du feu cardinal [de Fleury] (…) ».

Le roi avait honoré le comte d'Argenson à plusieurs reprises de ses grâces. Ainsi, dès 1744, nous dit Jean-François Hénault, il fit acquitter à son retour de Metz, les dettes que le comte avait engendrées à la guerre. En mai 1749, Louis XV lui rendit personnellement visite à Neuilly. Sur cet honneur insigne, le comte d'Argenson commanda au sculpteur Jean-Baptiste Pigalle, en 1750, une statue du roi en Mars pour le parterre de sa terrasse. Statue qu’il emporta dans son exil au château des Ormes en 1757. Madame de Pompadour avait commandé une semblable pour son château de Bellevue. Ce geste se voulait le signe d'une amitié que le renvoi du comte, par l’entremise de la marquise, n'avait pas totalement altéré.

En 1750, la faveur de Marc-Pierre d'Argenson connut un nouvel éclat lorsque Louis XV l'aida au rachat de sa terre patrimoniale de Paulmy en Touraine par un don exceptionnel de 200 000 livres, terre que la famille avait perdue au début du siècle. Le bruit courut alors qu’elle allait être érigée en duché-pairie. Cela aurait été là une distinction suprême mais, contrairement au comte de Saint-Florentin, le comte d'Argenson n'eut malheureusement pas ce privilège. Il reçut cependant, en décembre 1750, l'honneur d'être le seul ministre du gouvernement admis aux deux voyages d'inauguration du château de Bellevue.

Si, en janvier 1751, Madame de Pompadour déclara publiquement détester tout ce qui touchait au comte d'Argenson, la position de celui-ci fut en réalité à peine entamée. De même, si en août de cette année, Saint-Florentin et Rouillé furent promus au rang de ministres, le comte obtint en retour le privilège rare, sinon unique, de la survivance de sa charge de secrétaire d'Etat pour son neveu, le marquis de Paulmy.

Enfin, le 28 décembre 1751, le comte obtint du souverain la direction générale des haras royaux en faveur de son fils, le marquis de Voyer, direction que le comte occupait depuis le 28 avril 1749. Cette nomination fut officialisée par un arrêt du conseil du 3 janvier 1752 : le roi entendait donner là « une nouvelle marque de sa bienveillance » et témoigner « au Marquis de Voyer la satisfaction qu'elle [avait] de son attachement et de ses services ». Ses appointements s'élevaient à 12 000 livres par an.

Le duc de Luynes fit remarquer à ce propos : « Tout le monde a dit à cette nouvelle qu'il − Voyer − l'étoit déjà il y a longtemps. Il est vrai que depuis plusieurs années M. d'Argenson lui avoit remis le détail des haras. M. de Voyer », ajoute-t-il, « en rendoit compte à son père, et ce détail faisoit une partie du travail de M. d'Argenson avec le Roi ; mais actuellement ce sera M. de Voyer qui travaillera directement avec S.M. sur les haras ». Cette nomination amena certains à parler de nouveau de la pairie et du poste de Premier ministre pour le comte d'Argenson.

Sur le plan politique, la position du comte se trouva renforcée lorsque le roi rejoignit, en mai 1752, son avis d'exiler le Parlement de Paris à Pontoise.

En juillet 1753, Louis XV, toujours soucieux de lui plaire, annonça au conseil, la nomination de son grand « ami et confident », le président Charles-Jean-François Hénault en tant que surintendant de la Maison de la reine. Cette nomination intéressait au plus haut point Mansart de Sagonne puisque Hénault était son cousin par alliance suite à son union avec Catherine-Henriette Lebas de Montargis, petite fille de Jules Hardouin-Mansart, en 1714. Ajoutons que le comte d'Argenson avait obtenu du roi la permission pour Hénault de trouver un titre à son petit-fils qui venait de naître : celui de duc d'Aquitaine.

Pour cette nomination, D'Argenson avait usé de ses rapports privilégiés avec la reine, son amie, qui le surnommait familièrement « Cadet » : ils se connaissaient depuis le voyage de Bade que le comte avait effectué en 1723 pour régler le mariage du duc d'Orléans. Selon son frère, le marquis d'Argenson, ils passaient souvent ensemble « des trois et quatre heures de suite ». Leurs relations se maintiendront sur le même pied d'affection et de confiance même si, en 1756, la marquise de Pompadour parvint à obtenir, contre toute attente, la place de dame d'honneur de la reine. Il n'était ainsi pas rare de trouver, seul à seul, la reine et le ministre à l'heure du souper dans les années 1750.

***Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et le comte d'Argenson***

Après le comte de Saint-Florentin, autre intime de la reine, la personne du comte d'Argenson ne pouvait que servir au plus haut point les intérêts de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et ce, d'autant qu'il était l'ami de son fils, le marquis de Voyer. Parmi les nombreuses fonctions du comte d'Argenson susceptibles d'intéresser l’architecte, se trouvaient celle de membre honoraire de l'Académie royale des sciences, à laquelle le comte fut nommé, le 24 août 1726, ainsi que celle de surintendant général des Postes et Relais de France, qu'il occupait depuis le 19 novembre 1744.

La première allait servir aux nombreuses expérimentations de Mansart de Sagonne pour lesquelles il avait aussi employé le crédit du comte de Saint-Florentin. Après le décès du comte d'Argenson en 1764, il eut probablement recours au crédit du marquis de Paulmy qui avait succédé à son oncle dans cette place, le 1er septembre de cette année. Mansart fait en effet allusion, dans une lettre au marquis de Voyer, aux liens d'amitié qui le liaient à son cousin germain.

Il est probable qu’il se servit de la seconde place du comte d'Argenson pour se faire attribuer le chantier du nouvel hôtel des Postes à Versailles, rue Saint-Julien (fig. ?). Décidé en 1752, il fut commencé dès l'année suivante. L'élégance discrète de ce bâtiment qui − à l'instar de la maison Clautrier que Mansart de Sagonne avait bâtie au même moment (fig. ?) − présente au bas de grandes baies similaires enserrant le rez-de-chaussée et l'entresol (fig. ?), pouvait porter, dans un premier temps, à une attribution en sa faveur. Toutefois malgré des recherches approfondies et la découverte des plans − non signés − de ce bâtiment, rien ne permet de conforter cette hypothèse.

Le problème est d'autant plus délicat que si Mansart de Sagonne travailla bien en 1752-1753 pour la comtesse d'Argenson au village de Montreuil, près de Versailles, et pour le marquis de Voyer à Asnières, en revanche, le comte d'Argenson lui avait préféré les services de François II Franque qui vînt remplacer en 1750 Jean-Sylvain Cartaud à son château de Neuilly. Cette exception à la règle ne surprend guère, si l'on sait les personnalités très antagonistes que formaient le comte et la comtesse, le père et le fils.

Peut-être le comte d'Argenson fit-il appel pour l'hôtel des Postes à l'un de ses deux architectes dont le style rocaille était, somme toute, assez proche de celui que pratiquait le dernier Mansart ? À moins que ce bâtiment ait été confié à un simple architecte du service des postes, comme semble en témoigner la médiocre qualité des plans et des élévations (fig. ?- ?).

***La fin du comte d'Argenson***

Jusqu'à sa disgrâce en 1757, le comte d’Argenson sut conserver la confiance et l'amitié du monarque en dépit des attaques réitérées de la marquise de Pompadour. Attaques dont Louis XV aurait été à ce point lassé, déclare le baron de Bésenval, qu'il aurait fait dire à sa maîtresse en 1754, par le prince de Soubise, de bien vouloir cesser d'importuner le comte, qu'il « avait du goût » pour ce ministre et qu'il le garderait !

Si en août 1755, la marquise parvint à obtenir le renvoi de la maîtresse du comte, Elisabeth-Charlotte Huguet de Sémonville, comtesse d'Estrades, que Mansart de Sagonne connaissait, Louis XV, soucieux de ménager son ministre, préféra exiler cette dernière non loin de Versailles, à Chaillot, tout en l'autorisant à voir son amant. Le roi entendait ainsi confirmer au comte qu'il n'était nullement visé par cette mesure.

Ce renvoi entraîna la rupture définitive entre le comte d'Argenson et la marquise de Pompadour, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la fortune à venir de la famille. Alors que l'année 1757, malgré l'attentat de Damien, survenu le 5 janvier, avait débuté sur la confiance renouvelée du monarque, le comte d'Argenson fut disgracié le mois suivant sur les instigations de la marquise. Le 1er février, le roi lui demanda sa démission et l'exila aussitôt à son château des Ormes.

Pourtant, quelques semaines plus tôt, le comte s'était trouvé parmi les rares ministres à avoir pu demeurer au chevet du roi. Ce dernier lui avait confié, en outre, les clefs de ses papiers personnels à Trianon. Cette disgrâce fut d'autant plus pénible pour le comte qu'elle était incompréhensible. Le roi lui maintint jusqu'à sa mort, ses traitements de 48 000 livres sur les fourrages d'Alsace et de Franche-Comté et de 20 000 livres pour la charge de secrétaire d'État à la Guerre.

Marc-Pierre de Voyer d’Argenson demeura ainsi confiné dans ses terres de Touraine et du Poitou de 1757 à 1764, période qui lui permit d’engager la reconstruction de son château des Ormes par l’architecte Pierre Meusnier et de recevoir ses amis Voltaire, Marmontel et tant d’autres.

Devant sa santé déclinante, il obtint en juillet 1764 la permission de regagner Paris pour se soigner. Il n'y revint en fait que pour y mourir. Un mois plus tard, le 28 août, le comte s'éteignit en effet en son hôtel d'Effiat, voisin de l'hôtel d’Argenson, rue des Bons-Enfants. Malgré cet exil douloureux, le comte maintînt au roi sa plus profonde estime, lui léguant par testament son château de Neuilly, offre que Louis XV devait décliner.

Dans ces conditions, on se demande ainsi dans quelle mesure les rapports privilégiés de Mansart de Sagonne avec le clan d'Argenson n'avaient pas obéré ses chances de réussite auprès de personnalités aussi déterminantes que la marquise de Pompadour ou le contrôleur général des Finances, Machault d'Arnouville, tous deux ennemis farouches de la famille ? La question vaut également d'être posée face à l'échec de ses projets pour la place Louis XV de Paris et l'hôtel de ville de Marseille et ce, en dépit de la protection déclarée du comte de Saint-Florentin. Projets qui avaient requis pas moins de cinq années de travail pour l’architecte du roi (1748-1753).

**2) La comtesse d'Argenson (1706-1764)**

Si le dernier Mansart n'eut visiblement pas l’opportunité de travailler pour le comte d'Argenson, il fut satisfait, en revanche, par la commande de son épouse en 1752 pour sa petite maison de Montreuil.

Issue d'une illustre famille de la robe parisienne, connue dès la fin du XVe siècle, Anne Larcher, comtesse d'Argenson, naquit le 6 mars 1706. Elle était la fille unique et posthume de Pierre Larcher (1681-1705), chevalier seigneur de Pocancy, conseiller du roi au Parlement, et d'Anne-Thérèse Hébert du Buc (1682-1733). Celle-ci s'était remariée, après la mort de son époux, avec Antoine-François Tallon, chevalier capitaine au régiment des gardes françaises, qui mourut à son tour en 1749 et dont elle n'eut pas d'enfant.

Ce mariage précédait de peu celui de sa fille avec le comte d'Argenson, le 24 mai 1719. Le comte était alors conseiller du roi et avocat au Châtelet. Il demeurait à l'hôtel familial du Marais, rue Vieille-du-Temple, tandis que son épouse résidait, non loin de là, rue des Lions, paroisse Saint-Paul. Jolie, vive et séduisante, Anne Larcher était à ce moment âgée de 13 ans.

Le comte et la comtesse d’Argenson vécurent pourtant peu de temps ensemble. Malgré leurs velléités de divorce, ils se séparèrent de biens à l'amiable en 1728. Leur indépendance fut ainsi totale : le comte vécut presque maritalement avec la comtesse d'Estrades, cousine de Madame de Pompadour, tandis que la comtesse prit pour amant en 1750 le mémorialiste Charles de Mathei, marquis de Valfons (1710-1786). Les deux époux entretinrent cependant de cordiales relations.

Présentée à la cour, le 31 mars 1743, la comtesse d'Argenson intégra, comme son époux, le cercle intime de la reine. C'est à ce moment qu'elle se fit portraiturer par le célèbre Jean-Marc Nattier (fig. ?).

***La maison des Italiens à Montreuil, près de Versailles (1752)***

À l'instar de son fils unique, le marquis de Voyer, la comtesse avait la réputation d'être follement dépensière. C'est sur les conseils de son fils − toujours prompt à partager l’enthousiasme de ses réalisations − qu'elle fit rebâtir par Mansart de Sagonne en 1752 la maison dite « des Italiens » à Montreuil, près de Versailles (fig. ? ). Elle appréciait beaucoup ce genre de folie puisqu'elle fera bâtir peu après celle de Montloisir près de Paris. Elle n'avait pas hésité pour cette dernière à recourir à la bourse du valet de chambre de son époux, François Dourlens.

La maison des Italiens était sa résidence versaillaise tandis que le comte occupait, non loin de là, une maison sise aussi à Montreuil, sur l’actuelle place Alexandre Ier, qui s’ajoutait à son appartement dans l’aile droite des Ministres du château de Versailles.

À Paris, chacun disposait de son hôtel : le comte d'Argenson tenait l'usufruit de l'hôtel familial de la rue des Bons-Enfants du duc Louis IV d'Orléans dont il fut le chancelier de 1723 à 1742. Son successeur, Louis-Philippe d’Orléans, dit « le Gros », céda l'hôtel au fils du comte, le marquis de Voyer, le 23 juin 1752. Le comte d’Argenson conserva pour lui-même l'hôtel d'Effiat mitoyen. Levé par Jean Mariette et Jacques-François Blondel, l'hôtel d'Argenson fut remis au goût du jour par Charles De Wailly de 1762 et 1772. Il prit alors le nom d’« hôtel de Voyer ». Le marquis logeait à l'étage noble tandis que sa mère avait son appartement au rez-de-chaussée avec vue sur le jardin du Palais-Royal. Appartement qui sera repris par la marquise de Voyer en 1764 et remis au goût du jour en 1767-1770.

Ayant consommé la dot de son épouse, le comte d'Argenson avait obtenu du roi, à l'occasion du mariage de son fils en 1745, une pension de 10 000 livres pour sa subsistance. Parmi les biens que la comtesse avait apportés en dot, se trouvait la maison des Larcher, rue des Tournelles, sis à deux pas de l'hôtel de Sagonne, et la seigneurie de Pocancy en Champagne.

Anne Larcher mourut quatre mois avant son époux, le 14 avril 1764, dans l'hôtel de la rue des Bons-Enfants. Dans son testament olographe rédigé à Paris, le 27 mars 1759, elle sollicita l'acquittement de ses dettes mais refusa, on ne sait pourquoi, la jouissance de ses biens à son fils. Devant l'importance des créances des successions de ses parents, le marquis de Voyer y renonça purement et simplement, le 19 décembre 1764.

**3) Le marquis de Voyer (1722-1782)**

Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer, qui portait les prénoms de son grand-père paternel, était demeuré le fils unique de ses parents depuis le décès, en 1742, de son frère cadet, Louis-Auguste, chevalier de Malte. Né le 20 septembre 1722 à Paris, Marc-René fut destiné très tôt, comme Mansart de Sagonne, à la carrière des armes, ce qui ne fut pas peu dans leur rapprochement.

***Le militaire***

En 1738, le marquis de Voyer intégra les mousquetaires à cheval de la garde du roi avant que son père ne lui acquit le régiment de Berry-Cavalerie dont il fut successivement maître de camp en 1743, brigadier et maréchal de camp en 1748. Voyer revendit ce régiment 100 000 livres en 1749 pour l'acquisition du château d'Asnières, l'année suivante. À l’occasion de son mariage en 1745, le roi lui offrit l'office de lieutenant général de Haute et Basse-Alsace, titre sous lequel il figure dans le contrat de vente du château d’Asnières en 1750.

Soldat brillant et courageux, le marquis de Voyer s'illustra à plusieurs reprises pendant la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), notamment à Fontenoy (1745), à Raucoux (1746), Lawfeld (1747) et Maastricht (1748). Voltaire, ami de son père, qui devint aussi le sien également, célébra son héroïsme dans un poème sur la bataille de Fontenoy au cours de laquelle Marc-René avait chargé à la tête d'un seul escadron alors qu'elle était considérée comme perdue.

C'est dans ce contexte particulier que le marquis de Voyer se lia d'amitié avec un jeune officier tout aussi courageux que lui, Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, son futur parent. Les deux hommes se retrouveront durant la guerre de Sept-Ans (1756-1763) dans l'armée du prince de Soubise et, en 1760, dans l'armée danoise du comte de Saint-Germain. Cette relation est sans aucun doute à l’origine de l'acquisition de la terre de Lurcy-Lévis, que le marquis de Castries possédait en Bourbonnais, par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne en 1752. Acquisition dont l'architecte s'ouvrira à plusieurs reprises dans sa correspondance au marquis de Voyer.

Marc-René de Voyer se vit aussi honoré d'autres charges militaires par Louis XV : le 20 juin 1751, il devint l'un de ses inspecteurs généraux de la cavalerie et des dragons et, en novembre 1758, lieutenant général de ses armées. Le maréchal de Belle-Isle avait réclamé pour lui cette dernière en récompense du rôle déterminant qu'il avait joué dans la victoire de Lutterberg en Allemagne, le 10 de ce mois : Voyer avait été, déclare-t-il, « blessé à l'épaule, en chargeant l'infanterie ennemie à la tête d'un régiment de cuirassiers ». Par cet excès de témérité, le marquis vit sans doute là le moyen de regagner la confiance du roi qu'il avait perdue, comme nous le verrons, face aux médisances de la marquise de Pompadour dans sa gestion des haras royaux. Le 25 novembre 1762, après l'annonce de la fin des hostilités par le maréchal de Soubise, il regagna définitivement Paris.

Dix ans plus tard, en 1772, Voyer obtint la lieutenance générale de Touraine dont il devînt le grand bailli d'épée, ainsi que le gouvernement de la ville de Loches, non loin de sa terre des Ormes. Rappelons qu'il possédait depuis 1749 le gouvernement de Romorantin. Il obtint enfin, en 1778, le commandement militaire du Saintonge, du Poitou et de l'Aunis où sa famille était possessionnée. C'est grâce à son père et à l'estime particulière que Louis XV nourrissait pour celui-ci que Voyer dut en partie sa carrière.

***Un homme de caractère et de conviction***

Le comte d'Argenson se heurtait souvent à la farouche indépendance de son fils dont l'ironie cinglante et la froideur l'exaspéraient. Les deux caractères ne s'accordaient guère. En témoigne, l'expédition que Voyer fit à Cassel en 1750 pour compléter – notamment − sa collection de tableaux d’Écoles du Nord : «  je ne vous dis rien », lui déclare son père, « de votre voyage de Cassel, c'est une connoissance de bonne à avoir que celle de cette cour, mais la façon dont vous faites ces sortes d'équipées là sans consultation et sans permission ne réussiroit pas de la part d'un autre et ne devroit pas être naturellement (…) à ce qui est de la règle et de la subordination ». Et de le prévenir : « ce n'est pas comme père que je vous parle c'est comme ministre, parce qu'en effet je croirois avoir raison dans cette qualité de trouver mauvais qu'un autre officier général en eut fait autant (…) » !

Le marquis d'Argenson confirme que son neveu était un "jeune homme rogue, hautain et difficile à gouverner ». Voyer coucha lui-même, de manière fort touchante parfois, les aspects de sa personnalité. Il écrit ainsi à son père, le 30 avril 1765 : « j'ay de la mémoire, de l'amour propre, une sensibilité rare et cachée, une aversion profonde pour le froid et la bouderie, une antipatie (sic) profonde pour la contradiction, une indulgence et une complaisance qui tient de cette aversion, bien plus que de ma faiblesse qui est grande ». Il ajoute ensuite : « Au milieu de tout cela, léger, timide et inconséquent. ajoutez cependant s.v.p. (sic) la volonté d'estre juste, de la suite dans le caractère et le désir sincère d'avoir un cœur droit. Mais ce cœur blessé », déclare-t-il, « à un certain point a fait et refait des efforts inutiles pour se remplir de sentiments qui s'en sont échappés (…). Pour vous dire tout un rien ne me choque, un rien ne me révolte je n'oserois mesme affirmer que presque tout ne fut pour moy comme presque rien (sic) (…) ».

C'est cette même révolte qui animait Marc-René lorsqu'il écrivit à la marquise de Pompadour pour dénoncer ses agissements envers lui et sa famille : « Madame vous refusés de m'entendre vous ne me refuserés peut-estre pas de me lire, vos anciennes bontés me le font espérer votre justice me la doit (…). Toujours envié », lui dit-il, « par conséquent toujours attaqué, jamais défendu et jamais connu il n'est pas surprenant qu'on ne soit parvenu à prendre contre moy [que] de fortes et fausses préventions je vais les détailler et y répondre (sic) (…) ». Devant celle qui osait prétendre, selon lui, que « M. de Voyer [avait] de la hauteur et (…) peu de liant », le marquis répondit : « je n'ay point de hauteur mais je suis froid plus timide qu'on ne le croit souvent embarrassé et toujours réservé avec le projet de plaire. Je plais quelquefois mais rarement parce que je m'y prends souvent d'une façon gauche (sic) (…) ».

***Le directeur des haras du roi***

Toute sa vie, le marquis de Voyer eut la passion des chevaux et des arts. Les seconds semblent lui avoir mieux réussi que les premiers. En charge des haras dès 1749, aux côtés de son père, il parvint à la direction générale en janvier 1752. Nous examinerons plus loin cet autre aspect de son activité à travers l’« entrepôt général des haras »[[21]](#footnote-21).

***Un mécène prestigieux et reconnu en son temps***

Grand amateur d'art, le marquis de Voyer était réputé l'un « des premiers connoisseurs de l'Europe », selon Dufort de Cheverny et fut l'un des plus grands collectionneurs du XVIIIe siècle aux côtés des Crozat, Julienne, Blondel de Gagny, Thiers, Gaignat et d’autres, ou de son grand ami, Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence (1702-1760). Comme Castries, il l’avait connu durant la guerre de Succession d’Autriche et leur amitié fut telle que Vence disposa d’une chambre à Asnières. Les deux hommes avaient profité de leur présence aux Pays-Bas durant la guerre pour entamer leurs collections de peintures flamandes et hollandaises. Tous deux figureront ainsi au rang des éminents amateurs de l’Académie royale de Peinture et de Sculpture, Voyer de 1749 à 1782, Vence de 1754 à 1760.

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne trouva donc en Marc-René de Voyer d’Argenson, le mécène prodigue qu'il attendait tant depuis l'abandon du service du comte de Clermont, prince du sang, en 1742. Marc-René était en effet lié à de nombreuses personnalités éminentes du monde des arts, tels : le théoricien et futur professeur à l’Académie royale d’architecture, Jacques-François Blondel, l'éminent critique, l’abbé Jean-Bernard Le Blanc et, surtout, le pionnier de l’hellénisme français, Julien-David Le Roy.

Après la guerre de Succession d'Autriche, Voyer avait passé son temps à pérégriner dans l'Est de la France, en Allemagne et dans le Nord de l'Europe à la recherche de tableaux pour sa collection. C'est ainsi qu'il fut amené à parler de Mansart de Sagonne au landgrave de Hesse-Cassel en 1750 pour résoudre le problème de la couverture zénithale de la galerie de son palais destinée à ses collections de peinture.

Aux tableaux des Écoles du Nord − qui se partageait entre l'hôtel de la rue des Bons-Enfants et le château d’Asnières −, le marquis de Voyer joignit une magnifique collection de meubles Boulle, de porcelaines, de céladons et de bronzes qui contribuèrent à la notoriété des lieux.

Dépensier, Voyer l'était assurément. Les dépenses faramineuses qu'il réalisa pour le château et les haras d’Asnières devinrent vite la fable du public au point que son oncle ne manqua pas de s'en faire l'écho. Le marquis d'Argenson rapporte ainsi, en juillet 1750, à propos de son frère et de son neveu : « On parle de la richesse de ses commis et de tous ceux qui sont attachés à lui ; (…) des dépenses de mon neveu, de sa maison d'Asnières, de ses goûts frivoles et de luxe ».

Dès 1746, le marquis de Voyer avait montré ses prodigalités en la matière en faisant redécorer, pour 15 000 livres, l'hôtel de la rue des Bons-Enfants. On ignore si le dernier Mansart prit part à ces travaux comme à ceux qu'il fit réaliser, au même endroit, en décembre 1749 par le maître serrurier Pierre de Lassus que l’on retrouvera à Asnières.

Ce goût des arts provenait assurément de son père. Le comte d’Argenson avait fait travailler, outre les architectes Cartaud et Franque, les peintres Rigaud, Nattier et Lenfant, les sculpteurs Vassé, Adam et Pigalle, tant à l'hôtel de la rue des Bons-Enfants qu’au château de Neuilly. Le comte d'Argenson fut aussi un éminent bibliophile : sa prodigieuse bibliothèque figurait au rang des plus belles du royaume et fut léguée pour l’essentiel à son neveu, le marquis de Paulmy, bibliophile comme lui, qui sut la faire sienne en sa résidence de l'Arsenal à Paris. Soulignons qu’en tant que directeur de la librairie royale, le comte s'était vu dédié en 1751 par Diderot et D'Alembert le premier tome de l'*Encyclopédie*.

Outre la peinture, le marquis de Voyer marqua lui aussi une grande prédilection pour l'architecture. Charles De Wailly succéda ainsi à Mansart de Sagonne dans la décoration d’Asnières en 1754-1755. Le marquis recourut également aux services des architectes-jurés-experts Pierre-Henri de Saint-Martin et Jacques Blavet. Il partageait cet atavisme avec son père mais aussi son cousin germain, le marquis de Paulmy, qui avait permis à Jean-Laurent Legeay, l’un des maîtres de Charles De Wailly, de faire carrière dans le Saint-Empire grâce à son ambassade en Suisse[[22]](#footnote-22). Grâce à Voyer, Paulmy put se lier d'amitié avec Mansart de Sagonne.

Par la réalisation du château d'Asnières, Marc-René de Voyer entendait démontrer ses compétences en matière artistique en vue d’obtenir la direction des Bâtiments du roi. Elle avait échappé, rappelons-le, à son père en décembre 1745 lorsqu'il fallut remplacer Philibert Orry. Le marquis fit ainsi appel aux artistes parmi les plus talentueux du moment : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour l'architecture, Nicolas Pineau pour les ornements et les boiseries, Jean-Baptiste-Marie Pierre et les Brunetti pour la peinture, Guillaume II Coustou pour la sculpture et Jacques Caffieri pour les bronzes d'ameublement et de serrurerie. Le château se voulait un modèle du genre et Voyer y mit le prix.

En 1753, Voyer fut ainsi sur le point de supplanter le frère de la marquise de Pompadour, Abel-François Poisson de Vandières, marquis de Marigny. Son oncle écrit, le 4 mai : « L'on projette de disgracier M. de Vandières & de lui oter la direction des bâtimens, lui donnant pour successeur M. de Voyer, mon neveu, qui a montré tant de goût pour ces sortes d'art & qui en donne un grand échantillon à sa maison d'Asnières ». Madame de Pompadour parvint toutefois à déjouer la manœuvre. Il s'agissait pour le clan d'Argenson − après l'introduction de la jeune Choiseul-Beaupré l'année précédente − d'écarter le clan Poisson de la personne du roi.

Dès 1750, le marquis de Voyer avait engagé sa cour auprès du monarque, chargeant son père d'aller montrer les plans que Mansart de Sagonne composait pour lui : « Dès que l'on change quelque chose au plan de la maison de campagne d'Asnières, que mon neveu fait bâtir, sur le champ », déclare le marquis d'Argenson, « mon frère va en porter les dessins au Roi ; d'où l'on a conclu, à Versailles, que cette dépense singulière pour un fils de famille que mon neveu paraissoit faire, n'est pas sur son compte, mais sur celui du Roi, qui va avoir cette maison de campagne de plus, et que Sa Majesté fait accomoder sous le nom de mondit neveu, qui a du goût et de l'intelligence ».

L'affaire, on s'en doute, ne fit qu'envenimer un peu plus les relations du marquis de Voyer avec Madame de Pompadour et, par ricochet, avec le roi, notamment dans la gestion des haras comme s’en fera l’écho le marquis d’Argenson en 1753.

L'exil du beau-père de Voyer, le comte de Mailly, la même année, n'améliora pas la situation. Le 13 mai 1754, le marquis d'Argenson déclare : « Mon neveu, M. de Voyer, affecte de bouder le roi à cause de l'exil de son beau-père, le comte de Mailly ; il ne fait presque plus la cour et y apporte un air très froid ». La tension atteignit son paroxysme en octobre 1755 lorsque, à son retour des manœuvres du camp de Valence − que son oncle assure avoir été dirigé « avec beaucoup d'intelligence » −, Voyer fut reçu froidement par Louis XV. La marquise de Pompadour souhaitait plus que jamais lui porter l'estocade. Elle était « résolue », dit le marquis d'Argenson, le 1er novembre 1755, « de perdre mon neveu, M. de Voyer, dans l'esprit du roi pour quelques fautes de légèreté qu'il avait commises (sic) ».

Marc-René parvint cependant à éviter les embûches et à se raccommoder avec le roi, pour peu de temps hélas ! Dès le mois suivant, il était, dit son oncle, « toujours accablé de la persécution de la marquise » au point que le roi « ne lui parl[ait] jamais ». Sa bravoure lors de la guerre de Sept-Ans contribua à le faire remonter dans l'estime du souverain même si, depuis la disgrâce de son père en 1757, ses ambitions ministérielles étaient anéanties. Ses inimitiés avec la favorite furent l'une des causes de sa démission de la direction des haras en 1763. Elles ne cessèrent réellement qu'avec le décès de la marquise de Pompadour en avril 1764.

Durant tout le temps de son ministère à la tête des haras, Voyer travailla régulièrement avec le roi et devint l’un des familiers du théâtre des petits appartements et des petits soupers. Il pensait avoir obtenu suffisamment de crédit pour se risquer − avec l'appui de son père − à une tentative hasardeuse sur les Bâtiments du roi. N'avait-il pas jusqu'alors parfaitement rempli tous ses emplois ? Le comte d'Argenson s'ouvrait en effet régulièrement de son fils auprès du souverain. Il écrit ainsi : « Le roy me demande de temps en temps de vos nouvelles et je l'instruis successivement des lieux où vous etes et de ce que vous y faisez (sic) ».

Même s'il ne put parvenir à la position éminente qu'il convoitait, Marc-René obtint toutefois, grâce à son père, le 13 septembre 1754, le gouvernement du château de Vincennes qui était demeuré vacant depuis la mort du marquis Antoine-Charles du Châtelet en septembre 1720, et dont les appointements se montaient à 24 000 livres. Il conservera la charge jusqu'à sa mort en 1782, contribuant ainsi à la création de la seconde manufacture du lieu après son déménagement à Sèvres en 1756, fruit de la rivalité entre les clans Poisson et Voyer d’Argenson.

Pour satisfaire son insatiable goût des arts et s’ériger au rang des plus grands mécènes de son temps, Voyer mit sa fortune au moyen de ses ambitions. Outre Asnières, il joua ainsi un rôle déterminant dans la formation et la carrière de Charles De Wailly à partir de 1754, finançant son voyage à Rome. Après la salle à manger du château, l’architecte travaillera avec son ami, le sculpteur Augustin Pajou, à la remise au goût du jour des élévations et de la décoration de l'hôtel de la rue des Bons-Enfants, ex-Chancellerie du duc d’Orléans (1762-1772) ; à la réalisation de la superbe grange-écurie des Ormes (1766-1768), confiée au jeune Bernard Poyet, futur architecte du Palais-Bourbon ; puis à l’édification et aux aménagements du nouveau corps central du château des ormes (1768-1783). Soit trois chantiers majeurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle qui furent placés sous les précieux conseils de Julien-David Le Roy, membre des Académies royales d’Architecture, des Inscriptions et Belles Lettres, d’origine tourangelle comme le marquis dont il devint vite le confident comme l’atteste leur correspondance.

Mansart de Sagonne, De Wailly, Poyet, Pajou et Le Roy ne furent pas les seuls protégés du marquis de Voyer. Les peintres Jean-Honoré Fragonard, Jean-Jacques Lagrenée, dit le Jeune, et Louis-Jacques Durameau furent aussi à son service à Paris, l’architecte Jean-Pascal Lenot, collaborateur de De Wailly, et le peintre François Valentin en Touraine. Le sculpteur-ornemaniste Jean-Baptiste Boiston débuta à leurs côtés. Autre éminent conseiller artistique du marquis après Le Roy : l’architecte britannique William Chambers, correspondant de l’Académie royale d’architecture.

Ajoutons enfin que le marquis de Voyer rendit de précieux services au peintre Jean-Baptiste-Marie Pierre, ainsi qu’à l’architecte François-Joseph Bélanger en facilitant leur nomination au service du duc d’Orléans, en 1752 pour le premier, et auprès du comte d’Artois en 1778 pour le second. Bélanger put ainsi déclarer cette année-là, suite aux conseils prodigués par le marquis auprès du comte Shelburne pour les projets de la galerie de sa maison de Londres : « non seulement vous êtes l'ami des Arts, mais vous méritez d'être le père des artistes » !

Pour conforter son image de grand mécène, Voyer fit appel à l'un des plus talentueux portraitistes de son temps : Maurice-Quentin de La Tour (fig. ?). L'artiste était au fait de sa carrière lorsqu'il réalisa le portrait du marquis en 1752. Portrait qui fut présenté au Salon du Louvre, l'année suivante. Le peintre y mêla l'élégance de l'expression à la virilité de l'attitude. Marc-René tînt à figurer dans son armure pour valoriser son image de valeureux guerrier et de fils du ministre de la Guerre. Il entendait ainsi, par mimétisme, rappeler le portrait identique de Louis XV (fig. ?) par le même, manière de signifier à son tour sa proximité avec le roi.

***Le marquis de Voyer et les Académies de peinture***

Par dépit à l'égard de Madame de Pompadour et de son frère Marigny dans l’affaire de sa nomination à la direction des Bâtiments du roi, le marquis de Voyer devint le principal promoteur de l'Académie de Saint-Luc dont son père était le protecteur depuis 1729 et qui rivalisait avec l'Académie royale de Peinture et de Sculpture. Le comte d’Argenson avait hébergé en effet l'institution dans son hôtel parisien.

Devenu protecteur à son tour, Marc-René multiplia à dessein les expositions en 1751, 1752 et 1753. Au nombre de sept au total, elles se tinrent jusqu'en 1776 et entendaient concurrencer les Salons de l'Académie royale. Pour la première, le marquis fit ouvrir, le 20 février 1751, l'une des grandes salles du couvent des Augustins. Celles de 1752, 1753 et 1756 eurent lieu chez son cousin, le marquis de Paulmy, à l'Arsenal. Celles de 1762 et 1764 se tinrent à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, et celles de 1774 et 1776, à l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merri, sous le patronage du marquis de Paulmy cette fois.

La protection que Voyer octroyait à cette institution ne l'avait empêché nullement d’intégrer l'Académie royale : il lui fallait assurer sa réputation tous azimuts. Le 20 mars 1749, il fut ainsi élu associé libre au siège de l’artiste Pierre Fréret et prit place le 3 mai suivant. Il n’apparaitra dans l’Almanach royal qu’en 1750. Il le demeurera jusqu’à sa mort en 1782.

Un rapport de police bruissait depuis l'année précédente de cette nomination, confirmant le renom du marquis à cette époque : « (…) les éloges qu'on en faisoit partout annonçoient son mérite ; jl va être associé ; et admis », dit le rapport, « au nombre des beaux Esprits, puisque l'académie se fait un honneur de le recevoir, il va incessemment s'y présenter, et sera à jamais gravé au temple de la mémoire, il réunit », précise-t-il, « des qualités qui sont bien peu communes, à des hommes de sa naissance, et de la place où il se trouve, il est doux et aimable, mais d'une sévérité Romaine pour tout ce qui regarde le service du Roy (sic), (…) ». Son auteur déclare plus loin : « le Roy a beaucoup de confiance en lui [et] il le connoît pour ce qu'il est » ...

Marc-René de Voyer confirma jusqu'au bout sa réputation de mécène : le 20 septembre 1767, il fut élevé au rang d'associé honoraire amateur de l'Académie royale. Il ne fut donc jamais considéré par ses contemporains, on le voit, comme un amateur secondaire.

***Voyer, un marquis des Lumières***

Après l’architecture, Voyer, Mansart de Sagonne et De Wailly avaient un autre dénominateur commun : la franc-maçonnerie. Plusieurs protecteurs et commanditaires de l’architecte, dont et surtout les comtes de Clermont et de Saint-Florentin, en faisaient partie, le premier ayant été le grand maître de l'ordre. Il manquait cependant les éléments déterminants qui permettaient d’établir leur appartenance et ce d'autant qu’avant la création du Grand-Orient en 1773, ils sont peu nombreux.

Ceci étant, l'abondante correspondance de Mansart de Sagonne avec le marquis de Voyer, soit vingt-neuf lettres au total, s’étendant de 1752 à 1762, nous apportent les signes distinctifs : elles commencent toutes en effet par les expressions « cher frère » ou « très illustre frère », et se terminent par la formule initiatique, « avec tous les honneurs par 3 x 3 et 9 x 9 » qui sont autant de mots de passe, de mots sacrés ou de signes de reconnaissance.

La symbolique ternaire, dont le triangle maçonnique constitue l’aspect le plus significatif, apparaît au détour d'autres lettres de Mansart de Sagonne. Il déclare ainsi, en août 1777, de manière sibylline, au comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du roi, pour lui présenter son expérience d'enduit ininflammable, s'être rendu à trois reprises (sic) chez son commis, Jean-Etienne Montucla. Et de préciser : « il y a au moins quarante sept ans que ce nombre − trois − m'est connu et que je le met en usage (sic) » !

On pourrait voir là une allusion à l'entrée de l'architecte dans l'ordre, c'est-à-dire en 1730 (?). Toutefois la date étant antérieure à l'apparition effective de l'ordre en France en 1737 et compte tenu de la mémoire défaillante de l'artiste − il était âgé de 66 ans −, il semble qu'il faille faire remonter son appartenance à cette dernière date. Elle correspond, en effet, à celle de son emploi par le comte de Clermont !

En recourant à de tels mots et expressions, Mansart de Sagonne et Voyer entendaient exprimer, outre leur appartenance, la fraternité entre les hommes proclamée par l'ordre laquelle coïncidait avec les valeurs d'honneur et de courage de la chevalerie. Le dernier Mansart les avait faites siennes d'autant plus aisément qu'il se considérait comme membre à part entière de la noblesse. Rappelons que la franc-maçonnerie avait emprunté à la chevalerie, ses signes, ses attouchements et ses rituels.

Dans la sphère franc-maçonne, le gentilhomme était en effet celui qui possédait par l'initiation, la capacité d'intuition suffisante pour parvenir à la connaissance. Mansart de Sagonne trouva dans ce milieu un moyen de traiter sur un pied d'égalité avec la vieille noblesse : le classement des individus ne reposait plus alors sur la naissance, si cruciale en son temps, mais sur le talent et la vertu. L'initiation permettait le rapprochement des conditions sans les confondre. Elle revêtait un « pouvoir anoblissant », aspect non négligeable pour un homme qui, du fait de sa bâtardise, ne pouvait prétendre légitimement au titre nobiliaire de son père. On comprend mieux, par là même, la familiarité des relations qui s'étaient établies entre l’architecte et le marquis.

On a souvent discuté l'appartenance de Marc-René de Voyer d’Argenson à la franc-maçonnerie. Son amitié pour Voltaire et Helvétius, ses liens avec les ducs de Bouillon, de Chartres, de Choiseul − son cousin et voisin à Clichy, en face d’Asnières, et à Chanteloup en Touraine −, de Saint-Germain ou de Lauzun, tous membres de l'ordre, ainsi que ses idées progressistes le laissaient entrevoir.

Homme de progrès, ennemi juré des préjugés et du fanatisme, le marquis de Voyer était un homme passionné de réformes, qui défendait par-dessus tout l'indépendance de l'esprit. Depuis son arrivée en France, la franc-maçonnerie attirait de nombreux libres penseurs issus, pour l'essentiel, de la haute aristocratie. Elle répondait aux aspirations d’hommes épris de nouveautés qui voulaient se reconnaître, s'exprimer librement, et partager le secret d'une initiation.

Voyer aurait été initié, dit-on, par l'abbé Yvon, un des auteurs de *L'Encyclopédie*. Ses liens étroits avec un autre ecclésiastique, le bénédictin Dom Leger-Marie Deschamps, épris de métaphysique, qui séjournait régulièrement aux Ormes, y contribua également.

Secret comme son père, mais aussi comme devait l'être tout bon maçon sur ce qui se rapportait à l'ordre, Voyer avait organisé dans sa résidence des Ormes un petit cercle d'initiés. Un mémoire sur *Les avantages que M. de Voyer a retirés de la guerre,* ainsi que *Des réflexions,* témoignent de ses considérations intellectuelles. Il tenta de mettre en pratique ses idées en participant, notamment, aux préparatifs de la guerre d'Amérique. Il rejoignait ainsi l'esprit progressiste, philanthropique et égalitaire de ses « frères », dont Mansart de Sagonne et De Wailly.

Très répandue au XVIIIe siècle au sein de la noblesse, la franc-maçonnerie l’était également, comme il se doit, chez les architectes. On relève ainsi à Paris, dans la seconde moitié du siècle, plus de quatre-vingt-seize noms d'architectes ou d'architectes-jurés-experts, tels Brongniart, Moreau, Chaussard, Boullée, Le Camus de Mézières, Ledoux, Darnaudin, Chalgrin. De Wailly, pour sa part, fut initié à la "Respectable Loge des Cœurs Simples de l'Etoile Polaire à l'Orient de Paris" en décembre 1774.

Selon Guy Chaussinand-Nogaret, cette appartenance à l'ordre était un moyen pour certains de satisfaire, par l'occultisme, une soif d'honneur et de puissance, ce qui correspond somme toute assez bien aux personnalités de Mansart de Sagonne et de Voyer.

Au-delà de l'ambivalence des formules évoquées précédemment et de la nature des relations qu'ils avaient pu établir au sein de la maçonnerie, une franche amitié unissait bel et bien nos deux hommes. Mansart − qui avait pourtant près de dix ans de plus que lui − s'ouvrit régulièrement de ses joies et de ses peines avec une sincérité, une tendresse, voire même une certaine familiarité parfois, ce qui ne manqua pas d'offusquer le vieux Nicolas Pineau.

L'amitié apparut alors comme le contrepoids des relations officielles entre artistes et commanditaires. Les distances sociales disparurent au profit d'une plus grande cordialité comme on peut le constater, parfois, dans les rapports entre Mansart de Sagonne et ses artisans. Ces rapports faisaient écho à ceux instaurés au sein des loges.

Dans ce contexte, le dernier Mansart recourut souvent au service du marquis, lui confiant notamment, en 1752, avant son départ pour Marseille, via la comtesse de Crèvecœur, maîtresse de l’architecte, ses papiers personnels, mais aussi en sollicitant son aide financière ou des emplois pour quelques amis.

Il suffisait pourtant d'une brouille pour que ces merveilleuses relations fussent mises à mal. La « fraternité » entre maçons avait ses limites. Mansart de Sagonne fut ainsi écarté lorsque, suite aux problèmes survenus dans la construction des haras d'Asnières en 1752, puis dans le règlement d'une de ses créances en 1754, le marquis de Voyer saisit ces prétextes pour tourner ses faveurs vers un artiste plus novateur et moins envahissant que lui : le jeune Charles De Wailly. Le dernier Mansart eut beau réitérer les demandes de règlement de ses ouvrages et de ses honoraires, Marc-René de Voyer fit la sourde oreille.

L'architecte ne manqua pas de s'étonner d'un tel désamour. L'année 1755 fut marquée ainsi par de nombreuses lettres où Mansart de Sagonne ne s'adressa plus à lui que par un simple "monsieur", loin du "très cher frère" des débuts. Leur correspondance se radoucit ensuite quelque peu jusqu'à l’extinction progressive de leurs liens dans les années 1760 : leurs difficultés financières respectives n'y étaient pas étrangères.

***Les rapports financiers de Mansart de Sagonne et du marquis de Voyer***

Dans la correspondance du dernier Mansart avec le marquis de Voyer, il est souvent question de sommes dues ou d’obligations contractées par le dernier.

Comme la plupart des commanditaires de son temps, Marc-René de Voyer s'acquittait très mal du règlement de ses ouvrages, mais aussi des sommes prêtées par l’architecte. Le 11 janvier 1753, Mansart de Sagonne dressa ainsi un état des sommes que le marquis lui devait, tant pour les ouvrages d'Asnières que pour ses affaires personnelles et qui, après déduction de ce qu'il lui devait, se montaient encore à 5 661 livres 11 sols sur un total de 28 661 livres 11 deniers.

Le 6 décembre 1754, l’architecte du roi écrivit à Voyer tandis qu'il se trouvait confronté aux dépenses de la terre de Lurcy-Lévis : « De grace pour vous et pour moy, aydez-moy dans l'occurence présente jl vous sera très facile de me donner ces trois cent livres, je payeroy, retireroy le billet et je vous le remettroy en mains, au moyen de quoi vous m'en ferez un nouveau, ou plusieurs, ou vous prendrez vos termes convenables. J'attends de vous cette marque d'amitié (…) ».

Pour mieux obtenir gain de cause, Mansart de Sagonne n'hésitait pas à user des sentiments. Il écrit ainsi, le 17 janvier 1755 : « j'ay compté vous connaissant tout l'esprit de justice et de sentiments possibles et sur la parolle que vous m'avez donnée que dans trois semaines vous pouriez estre en état de me satisfaire, que vous auriez la bonté de songer à moy, mais je vois que non seulement vous m'avez oubliée (sic), mais aussi le contenu en ma dernière ». Et Mansart de lui renouveler son amour « confraternel » : « un cœur franc, naturel, et qui aime autant que je vous aime peut tout dire et s'expliquer surtout vis-à-vis d'une personne à qui les sentiments de l'ame noble, et de l'esprit existent autant que chez vous, et ne doit rien cacher de ses justes plaintes ».

Il ajoute encore : « vous ne faites surement pas attention très illustre frère que vous me redevez encore 9000 et tant de livres, restans de tout ce que je vous ay prêtés, (…), que plus d'une fois, dans le besoin moy-même j'ay vendû de mes Effets pour vous épargner des chagrins, et importuné mes amis pour venir à vostre secour. qu'il y a longtemps que vous me devez cet argent, (…). Malgré tout cela », lui dit-il, « vous m'oubliez, vous me fuyez meme dans le besoin. que sont devenûs le cœur, la noblesse et les sentiments du charmant séducteur le marquis de voyer, et parce que mansart n'est point à sa place, faut-il que pour luy meme et par luy meme jl soit opprimer (sic) trois mil livres en acompte sur mon dud (sic) ».

Mansart de Sagonne en appela ainsi régulièrement aux « devoirs de l'amitié sincère et respectueuse ». Il ne manqua pas de lui rappeler le « zèle » déployé à son égard et combien il était « persécuté ».

Il est vrai qu'à ce moment − les années 1755 et suivantes − les finances du marquis étaient particulièrement critiques ou tout du moins le faisait-il croire. Voyer n'était donc – officiellement ‒ guère en mesure d'acquitter quoique ce soit. Il n'hésita pas à se jouer de son ami Mansart en faisant dire par ses domestiques qu'il n'était pas chez lui. Mais son suisse, non averti, prétendit un jour le contraire ! L’architecte dut ainsi effectuer divers déplacements entre Paris, Marly et Versailles pour aller à sa rencontre. En vain. Las de ses fuites incessantes, l’architecte s'insurgea : « permettez-moi de vous représenter du nombre des paroles d'honneur que vous m'avés données, vos promesses, mon amitié pour vous, qu'enfin il faut que j'ay l'honneur de vous voir et de vous parler (sic) » !

***Les difficultés pécuniaires du marquis de Voyer : mythe ou réalité ?***

Les difficultés pécuniaires du marquis de Voyer éclatèrent au grand jour en 1756. Son oncle s’en fit l’écho en novembre à propos des haras, entre autres. Ce revers de fortune valut au marquis de ne plus être évoqué dans les mémoires du duc de Luynes en 1755-1756. C'est à ce moment que, pour tirer les choses au clair avec Madame de Pompadour, Voyer rédigea la lettre évoquée précédemment. Rappelons que l'année 1755 avait été celle de la guerre ouverte entre la marquise et son père.

Contrairement aux apparences, la fortune du marquis de Voyer n'était pas aussi conséquente que le laisse entendre le marquis d'Argenson. Comme beaucoup d'aristocrates de son temps, Voyer vivait au-dessus de ses moyens, jonglant avec les dettes et les emprunts : les nombreuses rentes constituées devant ses notaires Mes Doyen, Vanin ou Martel − notamment pour l'acquisition d'Asnières − en témoignent. Il ne jouissait pas encore du revenu des terres familiales (les Ormes, Paulmy, Argenson), même si son père contribua sans aucun doute à ses dépenses.

Voyer n'avait pour seul revenu que celui de ses charges, à savoir : 12 000 livres pour celle de directeur des haras ; 24 000 livres pour le gouvernement de Vincennes ; 11 160 livres pour la gestion des fourrages d'Alsace ; 8 000 livres pour celle de lieutenant-général en Alsace et d'inspecteur général de cavalerie. Il jouissait également des revenus des haras, dont ceux de Sarralbe (Moselle) et de Bouquenom (Meuse) en Lorraine, qui lui rapportaient 33 000 livres.

Lorsqu'en 1761 courut la rumeur que les fourrages d'Alsace allaient lui être confisqués, Mansart de Sagonne fut catastrophé : « Je reçois Monsieur et très illustre frère, une lettre en réponze (sic) à la mienne de mons.r desnois qui m'atterre et me met le poignard dans le sein. jl m'avance », écrit-il, « que le ministre [Bertin] vient de vous oster vos fourrages d'alsace que monsieur de lucé luy en a donné les ordres. je vous advoüe », confie-t-il, « que je ne sçay ce que cela veut dire, ny aquel saint me vouër, Dans la position de mes affaires qui est des plus cruelles, si vos billets ne sont pas payés à leurs échéances, l'on va retomber sur moy ! Faudrat-il encore », ajoute l’architecte, « que je les paye au lieu d'estre payée après dix ans de votre premier billet, d'en avoir souffert tous les frais jntérets et désagrémens possibles, (…) : tirez-moy d'inquiétude à ce sujet je vous prie  et voyer (sic) de grace si ce malheur est vray comment vous pourrez y remédier ; car à leurs échéances vous serez, et moy persécutés, et l'on mettra le feu dans vos affaires, et les miennes, après ce coup de disgrâce (…) » !

Mansart de Sagonne avait remis, en effet, à des créanciers deux billets du marquis d’une valeur de 900 et 930 livres chacun, lesquels ne purent être honorés par Desnois, caissier des fourrages de Strasbourg. Ils furent donc retournés au marquis qui apprit la nouvelle par son valet et homme de confiance, Denis Lalette.

Sans doute par son courage durant la guerre de Sept-Ans, le marquis de Voyer échappa à cette disgrâce comme l'atteste la réponse de Mansart de Sagonne à une lettre que Marc-René lui avait adressée pour le rassurer : « Que votre lettre, cher frère », lui écrit-il, « m'a fait de plaisir à sa réception surtout après tout ce qui s'estoit dit icy à votre occasion, mais vous devez penser (vous aimant comme je fais) à quel point cela m'a été sensible ». L'architecte vit là les manœuvres d'ennemis du marquis − à commencer par Madame de Pompadour − pour lesquelles il avait eu « trop d'appui, et de mérite ». Voyer était, selon lui, « trop bon sujet du roi, et trop bon compattriote, pour (…) perdre [ainsi] (…) tous [ses] biens, et les bienfaits du Roy sans compter l'honneur par dessus tout, (…) (sic) ».

La menace fut toutefois bien réelle. Voyer n'avait pas dissimulé ses craintes à son père : « Dieu mon très cher père », lui écrit-il, « je n'auroi pas fait un mauvais voyage à paris sans l'affaire de mes fourages d'alsace qui va mal. j'ay tout lieu de craindre que je les perdray ».

Il est vrai que la situation financière du marquis était, en ce début des années 1760, très critique. Un état général de ses créances révèle, à ce moment, une dette colossale de 693 440 livres 10 sols 7 deniers ! Dès 1756, il avait tenté d'en résorber une partie en se mettant en contact avec l'agent du roi de Prusse, Louis-François Mettra père, pour la vente de ses collections flamandes et hollandaises. En 1761, il tenta de négocier la cession de sa résidence d'Asnières au duc de Bouillon pour la coquette somme de 220 000 livres. En vain. Voyer parvint toutefois à négocier en 1764 l'échange du haras d'Asnières contre ceux de Sarralbe et de Bouquenom avec la couronne. Dans un état sommaire de ses revenus, il ne dissimula pas son « besoin urgent de quelques sommes momentanées », susceptibles de le mettre « à couvert des embarras du moment » mais qu'il n'osait solliciter.

Marc-René de Voyer s'ouvrit de ses embarras au tout puissant ministre Choiseul, son ami et parent, dans un mémoire rédigé à Compiègne, le 20 juillet 1763. Il y confessa, outre son projet de démission des haras, ses chagrins et ses espoirs : « Si j'ay fait jadis », lui écrit-il, « un employ très fol d'une fortune que je calculois mal, j'en ay quelquefois fait », rappelle-t-il, « un usage noble et utile pour le service du Roy ». « Cette fortune », ajoute-t-il, « n'existe plus. C'est un malheur que je sens à chaque instant dans ma vie mais ce qu'il y a de bien plus horrible, c'est l'inconséquence manifeste dont je suis la victime et l'objet. Pour m'expliquer plus clairement, personne ne doute de ma ruine et en même temps nombre d'honnestes gens ou soit-disant tels accumulent sur mon compte des imputations les plus dénüées de vraisemblance et de raisons ». Plus loin, Voyer déclare, comme pour mieux se convaincre du bien-fondé de sa position : « c'est un grand malheur sans doute d'avoir négligé les convenances ; (…) qui sçait s'il − lui-même − n'acquière pas en connoissances réfléchies ce que le désoeuvrement et la jalousie de la multitude lui font perdre dans l'opinion publique ».

« Je sais bien », dit le marquis, « et c'est ce qui me console un peu, qu'on ne lui enlève jamais tout à fait l'estime générale, mais on la lui arrache par lambeaux, surtout s'il a proûvé dans l'occasion quelque supériorité de talents ». Et, selon lui, « l'on ne me persuadera jamais que je ne puisse estre encor très utile. plus on a voulu profiter de ma faiblesse et de mon isolement pour me déchirer en cachette tandis qu'on me plaint en public, plus une hauteur bien placée, je crois, me fera trouver de ressources et de consolations dans un cœur sensible et dans un esprit dont n'apartient pas de déterminer les bornes (sic) ». Il estimait que sa « carrière n'[était] point encore finie » et qu'il disposait de « quelques titres pour que l'on ne rejette pas entièrement [son] zèle ».

Pour mieux démontrer l'importance de ses difficultés, Marc-René exposa ensuite, qu'outre ses propres créances, s'ajoutaient celles de ses père et mère dont les successions ne lui permettaient pas de couvrir l'intégralité. Et de conclure : « voilà donc dans touts (sic) les cas ma fortune réduite à zéro ou tout au plus à un très modique viager ». Mais il avait suffisamment confiance en lui pour se faire « un plaisir, un bonheur, un délice de se (sic) tirer de la situation violente » où il se trouvait.

Dans un état aussi critique, le marquis de Voyer ne manqua pas de réagir. Déjà, en 1758, il avait fait part de ses nouvelles résolutions à M. du Vaudier, son homme de confiance : « Vous me faites faire des réflexions fort tristes et fort sensées j'en conviens », lui dit-il, « mais après tout je suis tranquil (sic) ou à peu près pour le moment et par la suite ma tranquilité ne peut qu'augmenter avec le parti que j'ay pris de vendre asnières, de me séparer de bien d'avec ma femme, de lui payer pension pour le temps que je suis à paris, d'abandonner la plus grosse partie de mes revenus à mes créanciers et enfin de me restreindre à un pied très modique mais cependant suffisant pour mon entretien et meme pour mon amusement (sic) ».

De 1757 jusqu'au début des années 1760, le marquis de Voyer tenta d'acquitter une bonne partie de ses créances sous forme de rentes annuelles. Cette attitude est d'autant plus méritoire que rembourser ses dettes était rarement la priorité d’un courtisan au XVIIIe siècle. Devant se rendre sur le front d'Allemagne, il donna procuration, en mai 1757, à Henri-Elisabeth Moreau, bachelier en médecine de la faculté de Montpellier, domicilié rue du Roule, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, lequel commença par acquitter les ouvrages d'Asnières.

Malgré des difficultés financières certaines, le marquis ne put s’empêcher de se porter acquéreur, le 19 avril 1758, dans un but spéculatif, de l'hôtel du Plessis-Châtillon au Palais-Royal, près de l'hôtel familial de la rue des Bons-Enfants, moyennant 100 000 livres. Il y fit réaliser des embellissements par De Wailly et revendit l'hôtel, trois ans plus tard, au duc d'Orléans, pour 180 000 livres. La plus-value lui permit d’engager le chantier de rénovation de l’hôtel d’Argenson. En 1764, il se défit des haras d’Asnières au roi en 1764 pour 60 000 livres, puis du château et ses effets mobiliers en 1769 pour 85 000 livres.

Soucieux de maintenir son rang et de satisfaire son goût de la bâtisse, Marc-René ne put s’empêcher dès lors de renouer avec les dépenses. Il s’engagea ainsi dans les importants travaux de l’hôtel parisien entre 1762 et 1772, puis ceux de la grange-écurie et du château des Ormes, de 1766 à 1782, tous deux sous la direction de Charles De Wailly. Il se proposa même de venir au secours des créances de son ami, le duc de Lauzun, en lui remettant les revenus de sa terre de La Guerche, près des Ormes !

La situation du marquis de Voyer se révéla au final pas aussi catastrophique qu'il le laissait entendre à Mansart de Sagonne. Sans doute informé de la situation du marquis par son entourage, l’architecte avait, par ses empressements et le ton délibérément dramatique de ses missives, visiblement flairé la manœuvre.

***Une amitié déchue***

En dépit des problèmes des créances, le dernier Mansart n’hésita pas à solliciter de son ami Voyer des recommandations pour lui-même ou des proches dont son petit-cousin, François Duguesny, futur maire de Beaumont-de-Lomagne et importante figure de Toulouse et sa région sous la Révolution.

Le 20 janvier 1756, l’architecte sollicita ainsi pour Jean-Baptiste Denisart, son procureur au Châtelet et notoriété de la magistrature parisienne du moment, que le marquis voulut bien « travailler (sic) à la croix − l'ordre − de st louis qu'il demand[ait] pour son parent le sr. duplessis (…) ayde major (sic) ». Le 23 février 1757, il sollicita également pour Gilbert-François Flamen d'Assigny, son avocat au Parlement, une introduction dans l'entreprise des vivres d'Alsace, « avec un jntérêt dans cette compagnie », et de faire du sieur Josse, « fils [d'un] conseiller des eaux et forest », un « directeur, [un] receveur ou [un] intéressé (sic) ». Quelle que fût la solution retenue, Mansart de Sagonne s'estimait « très satisfait du choix » effectué parce que, soulignait-il, « ce sont les plus honnêtes gens du monde (sic) » ! Il pourrait ainsi lui en faire bientôt « ses louanges (sic) » !

En mars 1761, l’architecte du roi sollicita pour Jacques Brault, « aubergiste au grand monarque à la Charité sur loire », que Voyer lui octroya une place de garde du roi dans le Nivernais. Le même mois (?), il profita que le marquis se soit illustré en Allemagne pour solliciter une nouvelle faveur : « Que vous êtes heureux », lui écrit-il, « d'être à même d'acquérir tant de gloire, et qu'il est malheureux pour moy de ne pouvoir au moins d'estre aportée de courir après : c'est un état que vous m'auriez bien procuré, si vous l'eussiez voulû depuis que j'ay l'honneur de vous connoitre soit en me procurant quelques postes dans l'état major comme ayde maréchal des logis, ou autres places honnestes capables de my distinguer, soit d'jngenieur en chef, soit enfin en me faisant avoir un corps de troupes de volontaires ou d'arquebusiers ou autres ». Sa charge de lieutenant du Bourbonnais ne suffisait manifestement plus à ses besoins.

Plus loin, Mansart de Sagonne s'enquit de sa « bonté » à recommander un certain « ch.er de la chaussée [son] parent (sic) » au « chevalier de tonduy colonel de la reyne cavalerie » ! Marc-René, qui n'avait rien entrepris à cet égard, fut rappelé à sa promesse.

Outre les querelles financières, le « divorce » entre nos deux hommes s'instaura aussi pour des raisons artistiques : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne apparaissait de plus en plus comme un architecte démodé. La génération des jeunes piranésiens français − dont Charles De Wailly fut l'un des plus brillants représentants − amena Voyer à s'intéresser à ce dernier dès 1754, date du séjour de l'artiste à Rome. En faisant appel à lui cette année-là pour la salle à manger d'Asnières, Voyer renouait − dans le champ néo-classique cette fois − avec les exigences artistiques que Mansart de Sagonne avait su manifester pour le château dans le style rocaille. Celui-ci ne devait d'ailleurs pas tarder à abandonner ‒ temporairement l'architecture ‒, les difficultés, tant personnelles que professionnelles, prenant de plus en plus le pas sur son activité.

La vérification des ouvrages d'Asnières fut ainsi confiée, à compter de 1755, à Pierre-Henri de Saint-Martin, juré-expert parisien, architecte du cardinal de Soubise et du duc de Penthièvre.

Le souvenir de Mansart de Sagonne perdurera chez les D'Argenson à travers l'un de ses plus brillants élèves : Jean-Philippe Lemoine de Couzon, auteur de l’hôtel d’Argenson de l’avenue Gabriel.

**4) La marquise de Voyer (1734-1783)**

Si les relations de Mansart de Sagonne avec les autres membres de la famille Voyer d'Argenson sont plus ou moins bien documentées, on ne dispose, en revanche, d'aucun élément sur la marquise de Voyer. L'architecte ne l'évoque jamais dans ses lettres, ne serait-ce que pour un hommage.

Née le 12 septembre 1734, Jeanne-Marie-Constance de Mailly fut la seule survivante des deux jumelles du marquis d'Haucourt : sa sœur Joséphine décéda en effet quatre jours après sa naissance. La marquise n'était pas très grande et très jolie mais savait se montrer, en revanche, spirituelle et attachante. Pour marquer son entrée à la cour, elle fut présentée à la reine par sa belle-mère, le 20 avril 1749.

Son union avec le marquis de Voyer, aussi convenu soit-il, n'en fut pas moins un mariage d'amour, rare en ces périodes d’unions arrangées. Voyer déclare ainsi ironiquement à Choiseul en 1763 : « J'aime ma femme de préférence à tous les plaisirs. elle est ma ressource la plus chère et mon plus grand tourment sans doute est de sentir qu'en m'épousant elle a fait le plus mauvais marché du monde (sic) » ! Il avait déjà tenu de tels propos à son père en 1757 : « Quoique je sache, peut-estre en observant moins la forme qu'une autre, rendre léger le joug du mariage, je l'aime, et l'aime de tout mon cœur » !

La réciproque était vraie. La marquise déclare ainsi à son époux en 1766 : « Ah mon dieu, mr de voyer, que je suis heureuse de vous aimer comme je vous aime, et de l'estre de vous, vous estes mon secour (sic) et ma consolation, mon imagination se jette dans vos bras pour me donner du courage et recevoir le dédommagement de tout ce qui me paroit malheureux, je viens de l'éprouver, j'ai regreter (sic) de ne vous avoir pres de moi, (…)». Elle s'adressait régulièrement à lui en commençant ses lettres par un affectueux « mon cher enfant ». On comprend, dans ces conditions, que Voyer ait particulièrement soigné la décoration de l’appartement de son épouse à Asnières et de sa chambre à l’hôtel d’Argenson.

***La séparation de biens (1760)***

Soucieux de préserver le douaire de celle-ci de ses difficultés financières, Voyer la convainquit de se séparer de biens. Séparation qui fut prononcée par sentence du Châtelet du 17 mai 1760. Marc-René dut ainsi restituer non seulement les biens en nature de sa dot, mais aussi ceux qui avaient été acquis pendant le mariage. C'est à cette occasion que fut dressé l'inventaire des meubles d'Asnières, le 15 juin suivant.

Le marquis dut en outre verser une indemnité de 111 662 livres 18 sols 8 deniers à son épouse. La sentence avait enfin condamné le marquis aux dépens pour l'erreur qu'il avait introduite sur l'identité de sa femme dans les différents actes de la procédure, rejoignant là la remarque qui fut faite à propos de leur acte de mariage. Cette séparation de biens ne fut pas sans poser quelques problèmes lors de la tentative de vente du château d'Asnières au duc de Bouillon en 1761.

La procédure de séparation de biens n'avait toutefois pas que des intérêts pécuniaires. En dépit de son amour pour la marquise, Marc-René ne fut pas toujours un mari modèle. Il affectionnait lui aussi les comédiennes de la Comédie Française et les danseuses de l'Opéra. La jeunesse de son épouse, de douze ans sa cadette, l'y incitait naturellement. Il entretint ainsi, en 1751, une relation avec la danseuse Angélique-Eléonore Coignard, dite « Beauchamp » qu’il fit nommer en avril à l’Opéra. Elle avait accouché, le 2 février, d'un enfant que le marquis accepta de reconnaitre.

En 1752, Voyer renouvela l'expérience avec Victoire-Melone Geayant, dite « Mademoiselle Guéan » (1733-1758), actrice de la Comédie-Française. Treize mois après leur rencontre, elle accoucha d'un garçon que le marquis fit baptiser sous son nom à la paroisse Saint-Sulpice. Un rapport de police indique, le 28 mai 1752, qu’il avait soupé chez la comédienne en compagnie de son ami, le comte de Vence, et qu'il en ressortit le lendemain pour se rendre à Asnières avec son domestique. La relation des deux amants devait durer plus de deux ans. Les nombreuses infidélités du marquis amenèrent Mademoiselle Guéan à l'abandonner au profit de Nicolas-Jérôme Gaudion de La Grange, conseiller de la seconde chambre des enquêtes, ami du marquis de Paulmy.

Le marquis de Voyer entretenait en effet, parallèlement, une relation avec la comtesse de La Ferté qu'il avait installée dans une petite maison de la rue Cadet, au faubourg Poissonnière. Maison que Mansart de Sagonne avait probablement réaménagée à l'instar de celle du comte de Saint-Florentin sise dans le même quartier (actuel lycée Lamartine).

Tous ces libertinages expliquent pourquoi Voyer n'eut pas d'enfant de son épouse avant 1764. Il s'en montrait d'ailleurs assez satisfait au regard de ses revers de fortune : « Heureusement », écrit-il au duc de Choiseul, « je n'ai point d'enfant !, mais si j'en avois, cela peut estre, et je fais souvent tout ce qu'il faut pour en avoir (…) ».

Le 14 juillet 1764, la marquise de Voyer donna naissance à leur première fille, Marie-Marc-Aline, future épouse de Paul, comte de Murat (1764-1838). Elle décédera le 17 janvier 1812, âgée de 47 ans.

Suivront trois autres enfants :

- Marie-Joséphine-Constance, née en 1765, qui épousera le 24 juillet 1780 Jean-Frédéric, comte de Chabannes, capitaine d'infanterie, et mourra le 14 février 1784.

- Pauline-René-Sophie, née le 15 mai 1767 et mariée, le 28 mai 1784, à Guy-Marie-Aimé-Louis de Montmorency, marquis de Laval (1767-1786), décédée le 6 juin 1791.

- Enfin, Marie-Marc-René, né le 19 septembre 1771, quatrième marquis d'Argenson, comte puis baron d’Empire, qui épousa le 8 septembre 1795 (22 fructidor an III), Sophie de Rosen-Kleinroop, comtesse du Saint-Empire, marquise de Bollwiller (1764-1828), ex-princesse de Broglie, dont descendent les héritiers actuels de la famille. Le premier contrat de mariage ayant été déclaré nul, il ne sera établi définitivement que le 18 décembre suivant (28 frimaire an IV). Marie-Marc-René mourra le 1er août 1842.

Le marquis de Voyer se montra toujours, dit-on, « bon père et bon mari ».

***Décès des marquis et marquise de Voyer (1782-1783)***

Marc-René de Voyer d’Argenson mourut au château des Ormes, le 16 septembre 1782, « d'une fièvre qu'il prit dans les marais de Rochefort qu'il se proposait d'assainir », rapporte un de ses descendants. La marquise fut désignée tutrice honoraire de leurs enfants par sentence du Châtelet du 4 octobre suivant, charge dont elle se défit au profit du marquis de Paulmy.

La marquise de Voyer décéda, quant à elle, le 17 septembre 1783, dans la chambre de son époux, au premier étage de l'hôtel de la rue des Bons-Enfants, qu’elle occupa après son décès, manière de se rapprocher de lui. Elle fut inhumée, le lendemain, près du marquis, dans la chapelle sépulcrale des Voyer d'Argenson à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

À l’instar des comte et comtesse d’Argenson, les marquis et marquise de Voyer disparurent à quelques mois de distance.

**IV - Les acteurs du chantier d’Asnières**

**1) Les artistes**

La réputation d’Asnières tînt d’abord et surtout à la qualité des artistes engagés, au premier rang desquels figurait l’architecte du roi, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne. Comme généralement sur les chantiers importants, il fut assisté par l’éminent sculpteur ornemaniste rocaille, Nicolas Pineau, qui le suivait depuis le début de sa carrière et qui lui prodiguait ses conseils.

Le peintre du roi, Jean-Baptiste-Marie Pierre, et le sculpteur du roi, Guillaume II Coustou, parmi les plus renommés du temps, contribuèrent également à la réputation du lieu. Le marquis de Voyer entendait rivaliser alors avec les prestigieux artistes employés par Madame de Pompadour à Bellevue ainsi que par son père, le comte d’Argenson, à Neuilly, voire l’opulent maréchal-duc de Richelieu dans sa résidence de Gennevilliers.

Si, hormis Mansart de Sagonne et Pineau, la présence de chacun d’eux n’est guère documentée, elle nous est connue en revanche par le commentaire de Dezallier d’Argenville : « M. Mansard », écrit-il, « est l’architecte du bâtiment, dont le milieu avance, et présente dans les trumeaux deux figures de demi-relief, faites par M. Coustou ». S’agissant du grand salon au rez-de-chaussée de l’avant-corps, l’auteur précise : « Le salon ovale est tout doré et présente dans son plafond six camayeux peints par M. Pierre, qui se dessinent avec la corniche et offrent des enfans occupés à la pêche et à la chasse ». Pierre avait aussi peint deux dessus-de-porte pour le salon et deux dessus-de-glace pour la galerie.

Une telle communion de l’architecture, de la peinture et de la sculpture ne pouvait que ravir un théoricien comme Jacques-François Blondel, lequel déclarait avoir « désiré plus d’une fois que l’Architecte vive en familiarité avec les Artistes célèbres de ces deux classes, & que par ses connaissances acquises, il puisse les éclairer sur les relations que ces Arts ont avec l’architecture, & que à son tour il s’éclaire lui-même par les lumières qu’ils peuvent lui procurer ». On comprend, dans ces conditions, la jalousie que lui et son disciple, Pierre Patte, durent éprouver à la vue d’un tel chantier à l’égard de Mansart de Sagonne au point de l’escamoter dans leurs publications.

***Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778)***

Arrière-arrière-petit-neveu du « grand » François Mansart (1598-1666) et petit-fils de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne naquit à Paris, le 27 juillet 1711. Il était le fils adultérin de Jacques Hardouin-Mansart, comte de Sagonne (1677-1762) et de Madeleine Duguesny, sa maîtresse, originaire de Toulouse (1680-1753). Il avait pour frère aîné, issu du même lit, l’architecte Jean Mansart de Jouy (1705-1783).

Mansart de Sagonne épousa le 15 février 1734, à la paroisse Saint-Merri de Paris, Claude Marchebour (1703-1788 ?), fille de modestes manouvriers de Viry-Châtillon. En 1747-1748, il tentera de briser cette union pour une autre plus avantageuse avec Marie-Marguerite Poitevin, veuve de Jacques, comte de Crèvecœur mais le décès de celle-ci en 1752 mit fin à ce projet.

La tradition architecturale des Mansart s’étant interrompue avec le comte de Sagonne, le dernier Mansart ne reprit pas de suite le flambeau familial. Il entama d’abord une carrière militaire dans les régiments de Cossé-Brissac en 1727, puis des Mousquetaires du roi en 1729, qu’il abandonna pour l’activité de maître d’armes jusqu’en 1732. Après l’abandon de l’architecture en 1755-1756, il renoua avec ses anciennes amours en acquérant, en 1757, la charge de « lieutenant du roi de la province de Bourbonnais », soucieux d’affirmer son pouvoir et son aura dans la région de ses terres.

N’ayant pu mener la brillante carrière militaire qu’il escomptait, il songea, sur les conseils de son entourage dont son frère Mansart de Jouy, à s’engager dans l’architecture en exploitant le nom célèbre des Mansart. Il bénéficia des leçons de Robert de Cotte et de Jean Aubert, disciples d'Hardouin-Mansart et célèbres maîtres du style rocaille. On peut sans doute ajouter le nom de Jean Courtonne, professeur de l’Académie royale d’architecture, dont la science de la perspective fut particulièrement prisée par Mansart de Sagonne comme en témoigne son carnet de dessin en Italie daté de 1735.

Le premier chantier attesté de l’architecte est la réfection de la maison de Charles Chevestre, seigneur patron de Cintray, impasse Pecquay à Paris en 1733. Le premier chantier *ex-nihilo* connu est celui de la maison des dames de l’Union Chrétienne, dite de Saint-Chaumont, bâti dans le jardin de leur couvent, rue Saint-Denis, en 1734. La virtuosité du plan et des décorations, dues à Nicolas Pineau, valut à Mansart de Sagonne son entrée officieuse à l’Académie royale d’architecture, la même année, sur la protection du duc d’Antin, directeur des Bâtiments du roi. L’architecte ne fut désigné officiellement qu’en 1735.

Le dernier Mansart partit alors pour l’Italie, sans doute sur les conseils du duc, quoique le voyage ne fût guère prisé des architectes. Il en revint profondément marqué par le style pittoresque de Francesco Borromini (1599-1667), alors en vigueur à Rome et dans le nord de l’Italie.

Fort de ce séjour et de sa position d’héritier des Mansart, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne voulut rivaliser avec les Gabriel, Jacques V et son fils Ange-Jacques qui, en tant que Premiers architectes du roi et directeurs de l’Académie royale, dominaient la création architecturale du moment.

Devenu architecte du prince de Clermont, prince du sang, en 1737, introduit auprès du comte de Saint-Florentin, ministre de la Maison du roi dès 1740, le dernier Mansart souhaita en effet ravir la place de premier architecte à la mort de Jacques V Gabriel en 1742. Il reçut en échange la commande de l’église Saint-Louis, ce qui lui valut d’être remarqué par différents membres de la Cour de Versailles dont le marquis de Voyer.

L’architecte du roi illustra son passage à l’Académie par différentes propositions de réformes. Soucieux de conserver le droit d’entreprendre pour le roi, il attendit 1758 pour passer à la première classe. Les difficultés de son élection à cette place témoignent des jalousies que suscitèrent son nom et sa position auprès du roi et de son entourage, comme l’illustre fort bien l’attitude de son confrère Pierre Vigné de Vigny (1690-1772). Il en vint à déserter l’institution, ce qui entraina, à la requête de son cousin et adversaire Ange-Jacques Gabriel, son exclusion définitive en 1776 en tant que « vétéran ».

Durant ses dernières années à l’Académie, Mansart de Sagonne eut pour élèves : Laurent Desboeuf de Saint-Laurent, Jean-Philippe Lemoine de Couzon, Jean-Etienne Thierry et Michel-Richard Després.

Soucieux de maintenir la réputation de la famille en architecture, Mansart de Sagonne s’entoura des plus grands artisans du moment. Pineau symbolisa assurément le mieux ses attentes.

Son exigence en matière architecturale draina vers lui une clientèle nombreuse et variée, depuis le maître marchand potier, Claude Buzelard au roi Louis XV en passant par des ministres ou des fils de ministre (comte de Saint-Florentin ; marquis de Voyer), des princes du sang (comte de Clermont) et des princes étrangers (Christian IV, duc des Deux-Ponts), des financiers (Jean-Pierre Richard, Simon Boutin, Gilbert-Jérôme Clautrier), des prélats (Nicolas-Joseph de Paris, évêque d’Orléans ; Joseph Richard, chapelain ordinaire du roi) ou des gens de la profession (les maîtres maçons et entrepreneurs Claude Bonneau et Louis Letellier).

Comme Jules Hardouin-Mansart dont il ne cessait de se réclamer, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne exerça son activité dans tous les domaines de l’architecture ou presque. Il la prolongea dans l’expertise des bâtiments − les plus fameuses sont celles des hôtels de Conti et de Sillery réalisées pour le roi en 1750 et 1751 – et dans la spéculation immobilière.

Les opérations de lotissement des hôtels de Lesdiguières et de Gramont en 1739 et 1749, de reconstruction de maisons, rue des Fossés Montmartre en 1741 et rue Comtesse d’Artois en 1745, furent sur ce point des échecs. Le dernier Mansart eut plus de chance avec la construction des maisons à loyer de Madame de La Motte, mère de Madame de Pompadour, rue de Richelieu, en 1738, dont il était propriétaire en partie, et de celle acquise et réalisée pour le compte d’Elisabeth Bourgeois, rue Montmartre, en 1750.

Homme pluridisciplinaire comme beaucoup de son temps, Mansart de Sagonne joignit à la qualité d’architecte celle d’ingénieur, jugées alors complémentaires. Il se lança ainsi dans un ambitieux projet de réseau de voies navigables à travers la France. On compte ainsi six projets de canaux dont quatre en France (Marne, Essonne, Bourgogne et Champagne) et trois à l’étranger (Espagne et Liège).

Franc-maçon comme le marquis de Voyer et nombre de personnalités des Lumières, l’architecte se préoccupa de l’amélioration du sort de ses contemporains par l’approvisionnement alimentaire de Paris avec un projet de bassin de poissons d’eau douce au Port-à-l'Anglais, près de Vitry-sur-Seine, en 1736-1750.

Ses derniers déboires dans l’architecture et l’échec de ses projets d’ingénierie le conduisirent, à la fin de sa vie, vers une carrière de scientifique et d’inventeur. Il entendait prolonger ainsi la réputation de son nom et remédier à ses problèmes pécuniaires.

L’activité d'architecte de Mansart de Sagonne fut plus un moyen qu’une fin en soi. Elle lui permit, par ses talents indéniables, de se forger rapidement une fortune afin de mener la vie oisive des possédants de son temps. Nanti d’un solide pécule, il se rendit acquéreur d’une vaste maison à Ivry-sur-Seine en 1738 (détruite), d’un hôtel à Paris, rue la Feuillade, en 1747, sous le nom de sa maîtresse, Marie-Marguerite Poitevin, veuve du comte Jacques de Crèvecœur, brigadier des armées du roi, et surtout d’une terre prestigieuse, celle de l’ancien marquisat de Lurcy-Lévis (Allier) en 1752 qui lui vaudra de porter jusqu’en 1770, le nom de Mansart de Lévy.

Ancienne propriété des Lévis-Charlus, Mansart de Sagonne [ou de Lévy] l’avait acquise du marquis de Castries, dernier descendant de la famille et ami du marquis de Voyer. L’intérêt de la terre résidait, outre son appartenance, dans sa proximité avec le comté de Sagonne (Cher), acquis par Hardouin-Mansart en 1699.

L’échec de tous ses projets amena le dernier des Mansart vers une déchéance totale. Ne subsistant plus que d’une maigre pension du roi, il mourut à Paris, rue Dauphine, le 26 septembre 1778, oublié de tous. Il fut inhumé le lendemain à la paroisse Saint-André-des-Arts.

Dernier grand maître du style rocaille, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne tenta de donner, à travers cette esthétique, une impulsion nouvelle à la tradition des Mansart, reprenant à sa façon les formules et les solutions qui avaient valu leur succès. Loin du style rocaille exubérant d’un Jacques V Gabriel ou d’un Robert de Cotte, il opta pour un rocaille assez sobre.

À bien des égards, il se montra le digne successeur des Mansart. Il serait demeuré jusqu’à nous si son œuvre n’avait été affecté par l’ostracisme des tenants du style néo-classique envers les artistes rocailles au milieu du XVIIIe siècle. L’intérêt pour son activité ne reparut qu’à la fin du XIXe siècle et surtout au cours du XXe siècle avec la redécouverte progressive de l’esthétique rocaille. Dernier fils du dernier fils d’Hardouin-Mansart, avec lui s’éteignit le nom de l’illustre dynastie d’architectes français.

***Nicolas Pineau (1684-1754)***

Familier des chantiers de Mansart de Sagonne depuis les débuts de l’architecte du roi en 1734, Nicolas Pineau fournit les ornements extérieurs et intérieurs du château d’Asnières ainsi que rappelle Dezallier d’Argenville : « Pineau a donné les desseins et a travaillé à tous les ornements des dedans ».

Le sculpteur-ornemaniste s’était mis au travail, dès le mois de juillet 1750, soucieux de livrer au plus vite ses projets au marquis de Voyer. Il composa ce mois, outre le dessin des fontaines de la salle à manger (fig. ?), celui de la cheminée du salon, daté du 9 juillet (fig. ?), suivi, le 16 septembre, de celui de la cheminée de la galerie (fig. ?). En 1751, il livra, le 16 mars, le dessin pour la niche et le poêle de la salle de comédie et, le 25 juillet, les modèles pour les agrafes des croisées de l’avant-corps à pans coupés sur la cour (fig ?).

Nicolas Pineau fournit également le plan de la chambre de la marquise de Voyer (fig. ?) et le dessin de quelques meubles, tel celui de l’armoire au dos duquel figure le nom de « M. Le Voyer d’Argenson (sic) » (fig. ?). On peut ajouter enfin celui de parties encore visibles du château, fort caractéristiques de sa manière, comme mascarons, consoles et agrafes de l’aile sur jardin, ainsi que la superbe frise du grand salon (fig. ?).

Pineau travaillait en étroite collaboration avec Mansart de Sagonne pour l’architecture comme l’atteste le projet d’avant-corps côté jardin que l’on coiffa d’un grand comble à impériale avec terrasse faîtière, dit aussi toit-terrasse, à l’instar de celui du château de La Muette par Jacques V Gabriel (fig. ? - ?). Le projet fut abandonné tant pour des raisons esthétiques que de coûts. La formule sera reprise en 1751 par l’architecte du roi Jean-Michel Chevotet au château de Champlatreux dont les élévations furent fortement marquées par le modèle asniérois (fig. ?). Mansart de Sagonne la mettra en œuvre, pour sa part, en 1752 au château de Jägersburg en Allemagne pour le duc Christian IV des Deux-Ponts, ami du marquis de Voyer (fig. ?).

En l’absence de l’architecte, il arrivait à Nicolas Pineau de prendre la direction des opérations comme le confirme une lettre écrite au marquis de Voyer datée du 12 mars 1753 lors de la construction des haras et conservée dans le fonds Voyer d’Argenson de Poitiers.

L’ornemaniste demeura sur le chantier d’Asnières jusqu’à sa mort en avril 1754 : 42 voyages sont en effet consignés dans le mémoire inventorié à ce moment. Sa disparition marqua la fin de l’esthétique rocaille et l’émergence progressive du néo-classicisme. C’est en effet ce moment que choisit le marquis de Voyer pour faire appel au jeune Charles De Wailly pour la nouvelle décoration de la salle à manger.

Si la présence de Dominique Pineau, fils de Nicolas, n’est pas attestée, elle ne peut être totalement exclue dans la mesure où les ateliers du père et du fils collaboraient étroitement. Certains auteurs n’hésitèrent ainsi pas à lui attribuer la réalisation des derniers ornements du château.

***Jean-Baptiste-Marie Pierre (1714-1789)***

Né à Paris en 1714 et mort en 1789, Jean-Baptiste-Marie Pierre fut le dernier Premier peintre du roi, succédant à François Boucher dans cette fonction en 1770, ce qui atteste la renommée de l’artiste en son temps.

Quelque peu oublié de nos jours, Pierre était réputé en effet depuis le milieu du siècle. En 1748, l’éminent critique d’art Charles Léoffroy de Saint-Yves assurait que : « né avec le goût du grand, il [pouvait] devenir un des plus excellens peintres que nous ayons eu ». Son confrère Louis Petit de Bachaumont ajouta en 1750 : « La nature et son goût l’ont fait peindre, il a tous les talents comme Boucher : il fait également bien le grand et le petit, le sérieux et le galant ; quelquefois, pour se réjouir, il fait ce qu’on appelle des bambochades, elles sont charmantes et dans le goût de Berghem [Berchem] », peintre de genre hollandais. C’est à quoi il s’employa précisément dans la frise du grand salon, on le verra.

Jacques-François Blondel, qui appréciait sa « touche large et facile », confirme le propos en 1754 : « Quelle réputation ne sont point acquis par leurs ouvrages Messieurs Van Loo, Natoire, Boucher, Pierre, Restout & autres grands peintres de l’Académie, joignant à un talent supérieur pour leur Art les connaissances de l’architecture, enfantant tous les jours des productions qui leur attirent les plus grands applaudissemens ».

Cette appréciation n’était pas le fait des seuls connaisseurs puisque l’expert commis à l’estimation du château en 1776 déclare, à propos des deux tableaux en dessus-de-glace − et non de porte − de la galerie figurant une *Vénus au bain* et une *Léda* : « ils sont originaux de M. Pierre le plus grand Maitre de nos Jours dont les Tallants supérieurs font l’admiration des connoisseurs. Ils luy ont mérité lhonneur destre le premier Peintre du roy et avant celuy de Mgr le duc Dorleans. Les tableaux », ajoute-t-il, « sont du dessin des plus corrects, d’un coloris frais et brillant et d’une touche fervante et des plus agréables ». Il les estima tous deux à 3 000 livres.

L’état des meubles et des effets, dressé en 1760, mentionne, dans le salon, deux dessus-de-porte sur les thèmes de *Io* et de *Léda*, récemment identifiés (fig. ? et ?). Non signalés par Dezallier en 1755 mais indiqués dans l’état de 1760, les tableaux de Pierre furent donc livrés entre ces deux dates.

Élève successivement de Jean-François de Troy, François Lemoyne et Charles-Joseph Natoire, Jean-Baptiste-Marie Pierre obtint le premier prix de peinture en 1734, ce qui lui valut de séjourner à l’Académie de France à Rome de 1735 à 1740. Agrée à l’Académie royale de Peinture et Sculpture en 1741, il y fut reçu en mars 1742 avec *Diomède, roi de Thrace, tué par Hercule et dévoré par ses chevaux* (Montpellier, Musée Fabre).

Lors de la commande d’Asnières, Pierre participait à plusieurs chantiers prestigieux : depuis 1749, il réalisait la dernière grande composition plafonnante de Paris, l’*Assomption* de la chapelle de la Vierge à l’église Saint-Roch, et peignait pour le cabinet de la reine à Versailles, quatre dessus-de-porte sur le thème des *Saisons* (aujourd’hui à Fontainebleau). Ils faisaient suite aux deux dessus-de-porte peints pour l’appartement du Dauphin en 1748.

En 1749, le peintre livra au financier et artiste, Claude-Henri Watelet, qui avait loué le château d’Asnières jusqu’en 1748 et qui était le voisin du marquis de Voyer à Moulin-Galant, une *nymphe Io*. Le thème fut repris pour Madame de Pompadour à Bellevue en 1750, puis en 1752 pour son frère, le marquis de Marigny, à son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre (fig. ?), soit deux compositions mythologiques proches de celle d’Asnières. Les Voyer d’Argenson demeuraient décidément des sources d’inspiration pour la famille Poisson.

Jean-Baptiste-Marie Pierre exécuta ensuite, en 1751, quatre dessus-de-porte sur des sujet de l’*Énéide* pour le salon de compagnie du cardinal de Soubise à l’hôtel de Rohan-Strasbourg à Paris, dans le cadre du réaménagement de ses appartements du premier étage et, en 1753, dix figures allégoriques en camaïeux pour le cabinet du conseil du roi à Fontainebleau avec trois dessus-de-porte pour l’appartement de la reine.

Entre-temps, en 1752, le peintre avait été nommé « Premier peintre du duc d’Orléans » sur les conseils du marquis de Voyer, son ami. L’aura de Jean-Baptiste-Marie Pierre était donc totale. Il achèvera sa carrière en tant que directeur de la manufacture royale des Gobelins de 1781 à sa mort en 1789.

Quoique non documentés pour Asnières, les liens du peintre avec le marquis de Voyer perdureront tardivement comme en témoignent deux lettres conservées à la Bibliothèque universitaire de Poitiers, datées des 18 juin 1770 et 31 juillet 1772. Lettres dans lesquelles il lui fit part de sa nomination à la charge de Premier peintre du roi et de la décoration de la salle à manger du château des Ormes. Une troisième, adressée au fermier général et pionnier de l’histoire de l’art, Jean-Baptiste-Louis-Georges Séroux d’Agincourt, datée de juillet 1787, conservée aux Archives nationales, évoque la nostalgie de ses séjours à Asnières en compagnie du marquis de Voyer.

***Guillaume II Coustou (1716-1777)***

Employé à l’embellissement de nombreuses maisons royales – Bellevue en 1751, Compiègne en 1754, Choisy et la Cour Carrée du Louvre en 1755, Saint-Hubert en 1758 –, la réputation de Guillaume II Coustou n’était pas moins grande que celle des artistes précédents.

Saint-Yves le cite en 1748 parmi les grands noms de la sculpture française aux côtés de Jean-Baptiste Pigalle, Edme Bouchardon ou Louis-Sébastien Adam.

Bachaumont déclare à son propos en 1750 : « Elève de son père [Guillaume Coustou], il ne peut mieux faire que de tacher de ressembler à son oncle [Nicolas] Coustou, qui était un très grand sculpteur. On peut l’espérer ; il a été longtemps en Italie ».

Né à Paris, le 19 mars 1716, Coustou le Jeune fut formé par son célèbre père et homonyme. Il avait travaillé avec lui aux fameux *Chevaux* de l’abreuvoir de Marly (Louvre) à son retour d’Italie en 1740, pays où il séjourna durant cinq ans. Reçu à l’Académie royale de Peinture et de Sculpture en 1742, il en devint le professeur en 1746, date de sa première commande royale, une *Visitation de la Vierge*, pour un des autels latéraux de la chapelle du château de Versailles.

C’est surtout son activité au château de Bellevue qui fut, comme pour Pierre, déterminante dans le choix du marquis de Voyer. Il avait réalisé là en 1750, pour la marquise de Pompadour, les reliefs des quatre frontons du bâtiment et composera en 1753 le fameux *Apollon* du bosquet des Arts, aujourd’hui conservé à Versailles, (fig. ?). En 1752, il avait composé pour Louis XV à Choisy, un *Mercure avec les attributs du commerce* qui inspira sans doute le thème du groupe du château d’Asnières.

Si ceux de l’avant-corps sur jardin nous sont conservés, on ignore en revanche le thème de ceux prévus pour l’avant-corps de l’aile en retour sur la cour et dont les piédestaux figurèrent quelques temps dans le vestibule. Il semble que le projet ait été finalement abandonné.

Les groupes sur jardin figuraient, quant à eux, *Apollon et le génie des arts* et *Vénus désarmant l’amour*. Posés sur d’élégants piédestaux, ils ne sont pas sans évoquer, avec le masque de Neptune sur le cintre de la porte-croisée, un motif bien connu de Mansart de Sagonne : celui de son aïeul Jules Hardouin-Mansart au portail de l’Hôtel des Invalides (fig. ?). L’architecte était d’autant plus enclin à s’en inspirer que le mascaron d’Hercule, ainsi que les figures de *Mars* et de *Minerve* avaient été réalisés en 1734 par Guillaume Coustou père. Ajoutons que ce motif en évoquait un autre, cher au marquis de Voyer, celui de son père, le comte d’Argenson, à l’entrée du château de Neuilly où siégeaient les figures de la *Fidélité* et du *Silence* par Jean-Baptiste Pigalle.

Les thèmes des groupes d’Asnières seront repris en 1770 par Augustin Pajou pour le foyer de l’Opéra royal de Versailles (fig. ?) : le sculpteur, ami de Charles De Wailly, travaillait depuis 1762 à ses côtés à la décoration du grand salon de l’hôtel parisien du marquis de Voyer, rue des Bons-Enfants. Certains ont voulu voir dans ces groupes, un hommage rendu aux qualités du marquis en tant que protecteurs des arts et amoureux du beau. Le thème de la *Vénus* laisse deviner aussi son caractère libertin.

Non moins mansardien était le buste en marbre du roi au-dessus de l’avant-corps, encadré de trophées, tel que signalé par Dezallier d’Argenville en 1755 : « Au-dessus est un ordre de pilastres corinthiens – composites en réalité –, couronnés par des trophées et accompagnés de guirlandes entourant le buste en marbre du Roi ». Le médaillon central au-dessous était occupé symboliquement par le monogramme du marquis comme pour mieux marquer, une fois encore, après son portrait par La Tour, sa proximité avec le monarque (fig. ?- ?).

Ce motif, mal interprété lors de la restauration de l’avant-corps au milieu des années 2000 – une effigie du roi a remplacé malheureusement le monogramme existant −, rappelle en effet ceux que François Mansart avait disposés en acrotère sur les avant-corps de l’hôtel de La Vrillière (fig. ?), des châteaux de Berny (fig. ?) et de Blois (fig. ?).

On comprend mieux dès lors les allusions du marquis d’Argenson sur le destinataire de la résidence. Se faisant écho des rumeurs de la cour, il déclare, le 9 octobre 1750 : « Dès que l’on change quelque chose au plan de la maison de campagne d’Asnières, que mon neveu fait bâtir, sur le champ, mon frère [le comte d’Argenson] va en porter les dessins au roi ; d’où l’on a conclu, à Versailles que cette dépense singulière pour un fils de famille que mon neveu paraissait faire, n’est pas sur son compte, mais sur celui du roi, qui va avoir cette maison de campagne de plus, et que Sa Majesté fait accomoder sous le nom de mondit neveu, qui a du goût et de l’intelligence ».

Le buste royal se voulait aussi un hommage au souverain à l’instar de la statue de Louis XV que le père du marquis, le comte d’Argenson, avait commandé à Pigalle en 1750 et qui fut disposée sur la terrasse de son château de Neuilly (fig. ?). Figure qui sera déplacée en 1757, lors de l’exil du comte, à l’entrée de la cour de son château des Ormes, au bout de la grande allée de l’avant-cour. « Louis XV partout, Louis XV toujours » semblait être le mot d’ordre des Voyer d’Argenson père et fils ...

Si la réalisation des trophées d’armes de part et d’autre du buste royal fut sans doute confiée à Nicolas Pineau, celle du buste était très certainement due à Guillaume II Coustou comme les bustes − non identifiés et disparus − des travées du premier étage (fig. ?). On ne conçoit guère en effet que le buste du roi – il est bien dit par Dezallier « buste » et non « relief » ou « effigie » – ait été surmonté d’un vase de fleurs. La tradition aurait voulu alors à cet endroit une couronne royale.

La présence d’un buste sur cette partie de l’avant-corps, décrite par Dezallier jusqu’en 1766, était d’autant plus problématique que le motif du vase au centre d’une élévation, tel qu’on le voit aujourd’hui, apparait bien dans le répertoire ornemental des Mansart comme l’attestent les modèles de François Mansart susdits ou ceux de Jules Hardouin-Mansart aux pavillons de Marly notamment (fig. ?). Le buste royal fut remplacé par un vase de fleurs − suivant le motif prévu par Pineau dans son projet pour l’avant-corps (fig. ) − entre la cession des haras au roi en 1764 et celle du domaine en 1769. La présence du buste royal n’était en effet alors plus d’actualité.

Les trophées de part et d’autre furent, en revanche, conservés comme références aux vertus militaires du marquis, voire à celles du roi, la composition faisant suite à la guerre de Succession d’Autriche (1741-1748) où les deux hommes s’étaient brillamment illustrés. Le traité de paix d’Aix-la-Chapelle en 1748 était encore dans toutes les têtes. Rappelons également que Voyer s’était à nouveau illustré durant la guerre de Sept Ans (1756-1763). Les trophées conservaient donc, dans les années 1760, toutes leurs portées symboliques.

À l’instar de Madame de Pompadour à Bellevue ou de Jules Hardouin-Mansart dans la Cour de Marbre de Versailles, et comme semblent l’attester d’anciens clichés (fig. ?), les bustes sur piédouches des consoles latérales figuraient des empereurs romains. Ne décrivait-on pas alors le château comme un « pavillon à la romaine » ? Ces bustes demeurèrent en place jusqu’à la cession des ornements du château en 1897. Ils étaient sûrement l’œuvre de Guillaume II Coustou. Ils furent remplacés en 2008 par des copies de bustes issues des réserves du château de Versailles.

Certaines vues du XIXe siècle (fig. ? - ?) montrent, suivant l’usage des XVIIe-XVIIIe et la tradition Mansart au Grand Trianon et à Marly notamment (fig. ?- ?), la présence de vases ou de pots à feu sur le parapet de la couverture, aux angles du logis et sur l’avant-corps, en amortissement des bossages d’angle. Le vase de l’avant-corps parait en effet bien ridicule, seul à cet endroit.

La présence de ces motifs d’amortissement serait d’autant plus avérée que Mansart de Sagonne les avait employés, au même moment, sur un autre Trianon, le château de Jägersburg (fig. ?) et, de façon plus systématique, dans ses projets pour la place royale de Paris (fig. ?) et l’hôtel de ville de Marseille (fig. ?). L’association d’un motif en amortissement du bossage d’angle et de trophées se remarque également sur le projet de Jacques V Gabriel pour le château de La Muette en 1746 (fig ? ). Comme les trophées, ces ornements furent sûrement confiés à Pineau plutôt qu’à Coustou.

D’autres vues du XIXe siècle ne montrent rien sur le parapet (fig. ? - ?), ce qui laisse entendre qu’ils furent soit ajoutés, soit rétablis. Avant Asnières, et comme cela se fera à Versailles et à Trianon au début du XIXe, ces ornements avaient été supprimés à la fin du XVIIIe à Jägersburg conformément à l’esthétique antiquisante en vigueur (fig. ?). On peut donc envisager leur suppression sur le logis d’Asnières par les propriétaires durant cette période ou lors des remaniements apportés par le général Saligny lors de son acquisition en 1804.

Au contraire de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, de Nicolas Pineau ou de Jean-Baptiste-Marie Pierre, les liens de Guillaume II Coustou avec le marquis de Voyer ne sont nullement documentés. On ignore donc tout de leurs relations.

Le sculpteur poursuivra sa brillante carrière au service de la Couronne jusqu’à sa mort, le 13 juillet 1777.

***Les Brunetti***

Autres peintres fameux du temps ayant participé à la décoration du château : Gaetano (†1758) et Paolo Antonio Brunetti (1723-1783), son fils, dits aussi Gaétan et Paul-Antoine Brunetti. Non mentionnés, curieusement, dans les descriptions de Dezallier d’Argenville, leur présence a été révélée par la découverte, dans les années 1990, sous la peinture blanche de l’antichambre de la marquise de Voyer au premier étage, d’un décor feint en grisaille (fig. ?). Disposé sur un des trumeaux du côté de la cour, il figure un vase dans une niche. Ce décor a été restauré et reconstitué en partie dans les années 2010.

D’origine lombarde, Gaetano Brunetti était passé en Angleterre au début des années 1730 avant de s’établir à Paris vers 1737-1738. Il avait réalisé pour James Brydges, premier duc de Chandos, plusieurs décors feints dans ses demeures. En 1731 et 1736, il publia à Londres un recueil d’estampes d’ornements et de meubles dénommé « Sixty different sorts of ornaments ».

Au milieu du XVIIIe siècle, les Brunetti connurent une formidable réputation de décorateurs, travaillant pour les plus grands : escalier des hôtels de Soubise en 1740, et de Luynes (conservé au musée Carnavalet) en 1747, décor de crèche en trompe-l’œil dans la chapelle des Enfants Trouvés sur l’île Notre-Dame à Paris en 1748-1749, chef d’œuvre du genre qui sera leur titre de gloire. En 1751, Madame de Pompadour leur confia la décoration du grand escalier du château de Bellevue, ce qui motiva sans doute leur venue à Asnières à moins que cela ne fut l’inverse ?

Les Brunetti réaliseront également les décors de nombreux hôtels parisiens et de châteaux franciliens : salle à manger du cardinal de Soubise à l’hôtel de Rohan-Strasbourg, rue Vieille-du-Temple, peinte en grisaille à l’exemple de l’antichambre d’Asnières (1751-1752) ; grand salon de l’hôtel du contrôleur général des Finances, Jean-Baptiste Machault d’Arnouville, rue des Petits-Champs ; décoration feinte de la coupole de la chapelle de son château d’Arnouville-lès-Gonesse (années 1750) par Paolo Antonio ; salle à manger du château de Magnanville (Yvelines) pour Charles-Pierre Savalette, fermier général des Postes (1753) ; grand escalier de l’hôtel du duc de Richelieu, rue neuve Saint-Augustin (1757) ; pavillon de l’hôtel d’Aiguemont. Autant de témoignages de leur fabuleuse notoriété.

On ne possède, hélas, aucun document sur la collaboration des Brunetti aux décors d’Asnières.

***Jacques Caffieri (1678-1755)***

Les décors du château furent marqués aussi par la présence d’un autre Italien, l’un des plus célèbres bronziers du règne de Louis XV : Jacques Caffieri. Auteur de nombreux bronzes pour la Couronne et les grands princes du royaume, dont et surtout la fameuse pendule de l’horloger et mécanicien Charles-Siméon Passemant à Versailles en 1753, il réalisa les serrures (fig. ?), espagnolettes, bronzes de cheminée, feux et lustre du grand salon, de la salle à manger et de la galerie, malheureusement disparus pour la plupart. Comme les artistes précédents, on ignore tout de ses liens avec le marquis de Voyer.

***Pierre-Henri Martin dit de Saint-Martin (1710-1780)***

Peintre de l’Académie de Saint-Luc et architecte-juré-expert en 1743, Pierre-Henri de Saint-Martin était établi à Paris, au faubourg Saint-Germain, rue des Canettes. Sa modeste carrière bascula lorsqu’en novembre 1750, il fut désigné architecte de l’hôpital des Quinze-Vingt, rue Saint-Nicaise, suite au décès de son beau-père Jean-François Labbé, inspecteur des Bâtiments du roi, chantier qu’il assura jusqu’en 1756.

Il lui valut de travailler en 1751 à l’une des petites maisons du duc de Richelieu à Clichy. Remarqué des plus grands, il devint ainsi l’architecte d’Armand de Rohan, cardinal de Soubise, grand aumônier de France, en charge des Quinze-Vingt, à son hôtel de la rue Vieille du Temple, dit Rohan-Strasbourg. Il y coordonna, en 1752-1753, la rénovation de l’étage noble. Il édifia aussi pour lui, en 1754, l’hôtel de la place d’Armes à Versailles.

Le marquis de Voyer retint l’architecte pour succéder à Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne dont la carrière touchait à sa fin. Saint-Martin se vit ainsi confier, outre l’expertise des ouvrages du château et des haras, les menus travaux du domaine. Son activité à l’Académie de Saint-Luc et à Clichy fut déterminante dans son recrutement. Les deux hommes se connaissaient en effet depuis longtemps.

Le prestige d’Henri de Saint-Martin s’accrut lorsqu’en 1757 il fut engagé par le duc de Penthièvre pour réaliser l’aile des communs de son hôtel parisien (actuelle Banque de France), à l’angle des rues de La Vrillière et Radziwill, ex-hôtel de La Vrillière par François Mansart. Il donna la même année les plans et élévations du collège des Jésuites et du séminaire de Strasbourg. En 1775, Saint-Martin travailla de nouveau pour les D’Argenson avec l’aménagement des appartements du marquis de Paulmy à l’Arsenal.

Malgré ses talents et ses protections, l’architecte échoua au concours de l’Académie royale d’architecture en 1762.

Il avait épousé Marie-Françoise Vassé, fille du célèbre décorateur et ornemaniste rocaille, François-Antoine Vassé, et de Marie-Germaine Labbé, sœur de Jean-François Labbé.

**2) Les artisans et fournisseurs du chantier**

Sur le chantier d’Asnières, on allait retrouver quelques-uns des artisans chers à Mansart de Sagonne. Il en va ainsi du maître menuisier Jean-Louis Sauvage, du maître paveur Charles-François Quillebet, du maître couvreur Pierre Chasles et du maître charpentier Charles Bonneau qui, après son décès en 1751, fut remplacé par les Mathurin Blondelle père et fils. Ce dernier était domicilié au Marais, rue Saintonge, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

Si la présence du maître maçon Pierre Ledreau n’est pas attestée à Asnières, c’est qu’il travaillait alors aux deux hôtels du marquis de Voyer au faubourg Saint-Honoré, rue de la Ville-l’Evêque et rue Daguesseau. Mansart de Sagonne le fit remplacer par les maîtres maçons, Pierre Michelet, domicilié rue de la Lune, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et Jean Silvain, établi à Asnières. Michelet devait aussi travailler pour le marquis à Paris en 1754-1756.

Mansart de Sagonne employa, par ailleurs, une série d’artisans nouveaux, parisiens pour la plupart. Citons, en premier lieu, l’entrepreneur et maître maçon Charles-Dominique Morin qui avait participé, avec Quillebet, aux travaux de pavé du château. Inconnu sur les chantiers du dernier Mansart, il dirigea de bout en bout celui d’Asnières ainsi que le précise une rente du 11 février 1758. On évoque également un certain Manse que les plaintes réitérées de l’architecte avaient contraint à limoger.

Outre le serrurier Pierre de Lassus, évoqué précédemment, on trouvait sur le chantier d’Asnières, les artisans suivants : Jean Gourdain père, maître menuisier à Paris, rue de Cléry, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ; Nicolas Grellet, compagnon menuisier, rue des Graveliers, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; Edme-Thimoléon Dujour, maître vitrier, rue des Billettes, paroisse Saint-Jean-en-Grève, qui avait travaillé lui aussi à Asnières et Paris ; Antoine Le Lièvre, « maître doreur sur métaux », rue Beaurepaire, paroisse Saint-Sauveur ; le maître sculpteur Adam, rue Notre-Dame-de-Nazareth, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, qui réalisa notamment deux grandes cheminées de pierre et leur dessus de marbre ; Jean-Thomas Monpellier, son homologue, rue du Sabot, paroisse Saint-Sulpice ; le célèbre doreur, Médard Brancour, rue Vieille du Temple, paroisse Saint-Gervais, qui devait de nouveau travailler pour le marquis à son hôtel de la rue des Bons-Enfants dans les années 1770 ; Germain-Simon Augé, maître plombier, rue du Pourtour, même paroisse ; Jean Adam, maître chaudronnier, rue des Boucheries-Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch ; Louis Germain, terrassier à Asnières, qui sera remplacé à sa mort, le 26 août 1755, par sa veuve, Marie-Louise Laisné.

Quant aux fournisseurs, ils avaient pour noms : les carriers Jean Fauvette, domicilié à Nanterre, et Henry Jacquart, devenu « officier des Invalides (sic) » au moment du règlement de son mémoire en 1758 ; les marchands de bois Jean-Baptiste Mathieu et Jean-Claude Bernard, domiciliés respectivement à Saint-Dizier en Champagne et à Paris, rue du Rempart, près de la porte Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine ; ou le miroitier, Lubin Hillon, sis rue de Reuilly, au faubourg Saint-Antoine.

**V −Fin du chantier et règlement des ouvrages**

***Une vérification des ouvrages longue et compliquée (1755-1759)***

Éprouvé par les déboires de ce chantier long et fastidieux, mais aussi par ses difficultés personnelles et les rumeurs sur ses qualités d’architecte suite à un incident survenu sur le chantier des haras, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne abandonna la partie en 1755 comme il le fit au même moment pour le chantier royal de l’église Saint-Louis de Versailles. Les mémoires des ouvriers furent donc vérifiés et modérés par son confrère, l’architecte et juré-expert Pierre-Henri de Saint-Martin, arrêtés ensuite par Voyer lui-même.

La vérification des ouvrages se fit jusqu’en 1756 sous la houlette du valet et bras droit du marquis, Denis Lalette. Le 6 avril, il lui assura que « tout allait son train ». Le 6 octobre suivant, Saint-Martin dressa le procès-verbal des ouvrages de pavé de l’entrepreneur Morin. La vérification de certains mémoires, plus complexes, et pour des raisons de difficultés de règlement du marquis, s’étendra jusqu’en 1759, tel celui du maçon Pierre Michelet.

***Règlements divers et variés***

Le règlement des artistes n’est hélas guère documenté. On possède toutefois quelques indications sur ceux de Mansart de Sagonne et de Pineau.

Le premier avait rédigé, le 11 janvier 1753, un état des sommes qu’il avait avancées au cours des six derniers mois de 1752 pour le compte des ouvriers, qui se montait à 28 661 livres 11 deniers. Il avait touché 3 000 livres du marquis de Voyer, lequel lui devait encore 20 000 livres. Il reçut régulièrement des billets au porteur suivant l’usage du temps.

L’un d’eux, d’un montant de 9 954 livres, fut remis par Mansart de Sagonne à l’abbé Joseph Richard dont les héritiers demanderont le versement à sa mort en 1753. Devant les difficultés mises par Voyer au règlement de ce billet, l’architecte lui rappela ses obligations : « j’ay fait avec plaisir », lui déclare-t-il, « tous vos bastiments avec tout le zele possible sans aucuns interests et dont la fin m’a causé bien des chagrins, qu’jndépendamment le tout, cela fait en voiture ou autres frais dont je ne vous ay jamais parlé et ne vous parlerais pas sous la circonstance et qui ne se laissent pas que de se monter (sic) ». Et Mansart de Sagonne d’avouer sèchement avoir « beaucoup dépensé » pour lui !

En mai 1756, du fait de ses graves problèmes financiers, l’architecte du roi toucha exceptionnellement de Voyer, des mains de Thomas de Panges, trésorier général de l’extraordinaire des guerres, 1 262 livres provenant d’une avance de 6 000 livres sur les six premiers mois de ses appointements de directeur général des haras.

En 1761, soit près de dix ans après la fin des travaux du château, Mansart de Sagonne confia à Voyer disposer de plusieurs de ses billets dont l’échéance approchait : l’un au 30 septembre 1761, trois autres au 31 des mois d’octobre, novembre et décembre. Deux d’entre eux se montaient respectivement à 900 et 930 livres. L’architecte conservait également trois billets à échéance de juin, juillet et août 1762, ainsi que deux autres pour mars et avril 1763, déclarant les avoir remis à différents créanciers. Et de prévenir le marquis qu’on « guettait » leurs échéances.

Marc-René de Voyer respecta durant quelques temps ses engagements à la grande satisfaction de Mansart de Sagonne qui lui déclara, le 6 janvier 1762 : « j’ay appris par ceux a qui je les avais donné en payement que vos billets jusqu’à présent avaient esté acquittés ». Leur règlement ne le concernait donc plus puisqu’il lui en avait délivré quittance devant notaire, ainsi qu’il le rappelle au valet de chambre du marquis, Jean-Joseph Noël. Celui-ci, indique Mansart de Sagonne, s’était permis de « faire des papotages (sic) » sur de prétendues oppositions à leur sujet. Devant ces rumeurs, l’architecte ne put s’empêcher de s’y intéresser de nouveau, prétextant « la part singulière qu’[il prenait] à ce qui regard[ait] le marquis ». Il mit en garde son valet contre « quelques faux pas » alors qu’il ignorait tout « des règles et des affaires de son maître (sic) ».

Ces rumeurs d’oppositions ne manquèrent pas de susciter l’inquiétude des créanciers de Mansart de Sagonne. L’un d’entre eux, venu s’instruire auprès du marquis de Voyer du règlement de son billet, se vit répondre que l’architecte allait bientôt être saisi et que le marquis, qui lui devait entre 6 et 7000 livres, n’était pas en mesure de le régler.

D’autres créanciers s’en émurent auprès de Mansart qui tenta de les rassurer autant qu’il put et de leur « faire comprendre », écrit-il au marquis, « l’imprudence de ce valet, qui sans songer aux jnterests de l’honneur de son maître serait apparement charmé de jouir de ses fonds qui sont aujourd’huy d’un grand profit sur le pavé de paris » (sic).

Sur les indications du marquis de Voyer, Mansart de Sagonne renvoya donc ses créanciers « chez monsr  dargenson », caissier des États de Bourgogne, à savoir son cousin, le marquis de Paulmy. Il avait pour beau-frère, le Premier Président des États, Jean-Philippe Fyot de La Marche, époux de sa sœur Marguerite depuis 1748. Mais devant le refus de Paulmy d’acquitter les billets sans ordre express de son cousin Voyer, les créanciers revinrent vers l’architecte pour obtenir quelques explications. Ainsi, le fermier général Jean-Marie d’Arjuzon (1713-1790), qui avait rencontré le marquis de Voyer quelques temps auparavant, n’avait reçu aucune indication à cet égard. L’architecte protesta de sa bonne foi en montrant la lettre du marquis. Il leur promit de les aider dans leurs démarches, ce qui, dit-il, « les [avait] peu calmé ». Malgré ses bonnes paroles, et du fait de ses difficultés financières, Voyer n’était en effet toujours pas en mesure d’honorer ses engagements.

Nicolas Pineau, quant à lui, mourut avant d’avoir touché l’intégralité de son dû. Son mémoire se montait à 17 155 livres 5 sols pour les ouvrages et à 537 livres 10 sols pour les déplacements. Il avait reçu respectivement, les 12 janvier et 1er février 1754, 8 402 et 1 200 livres. Un état des rentes souscrites par le marquis auprès de ses créanciers fait état d’une condamnation par sentence du Châtelet en date du 1er juillet 1757. Il indiquait un capital de 2 801 livres, de 140 livres 1 sol d’intérêts et d’un solde de 116 livres 19 sols.

Le 1er mars de cette année, Denis Lalette confia au marquis que Vernier, procureur et exécuteur testamentaire du défunt, attendait son retour pour clôturer les comptes avec ses héritiers, lesquels ne l’étaient toujours pas au début des années 1760. Le 16 juin 1762, les héritiers Pineau formèrent une opposition devant les Requêtes du Palais sur le décret volontaire de la vente de l’hôtel Duplessis-Châtillon, rue des Bons Enfants, par le marquis de Voyer. Opposition qui fut commuée en saisie-arrêt. Les enfants de Pineau en donnèrent mainlevée, le 4 mai 1764. Les comptes de Voyer avec la famille furent cette fois définitivement réglés.

Le paiement des ouvriers est, quant à lui, mieux documenté. Dans une lettre au marquis datée du 11 octobre 1752, Mansart de Sagonne déclarait avoir remis 400 livres à Lemaître, son valet, à valoir sur la dernière quinzaine. Les ouvriers touchaient 45 sols/jour mais le gâcheur reçut 3 livres à lui seul. Dans une lettre du 27 décembre suivant, l’architecte dit avoir « arrangé tout le compte des terrassiers et massons, hors [celui de] maran ». Le 27 avril 1754, un certain Mainhulle, maître menuisier, se vit remettre 18 livres d’acompte pour l’exécution de quatorze croisées. En avril 1756, Lalette informa le marquis que Thomas de Panges effectuait le paiement des ouvriers et des entrepreneurs qui en avaient « extrêmement besoin ».

Cependant, tout était loin d’être réglé et, en 1757, résolu de mettre de l’ordre dans ses affaires, après les déboires qu’il subissait de tous côtés, Marc-René de Voyer entendit d’abord solder le compte des ouvriers qui avaient œuvré à ses diverses résidences à commencer par celle d’Asnières. En mai, il donna pouvoirs à Henry-Elisabeth Moreau, bachelier en médecine de la faculté de Montpellier, pour ouvrir en juin la souscription de plusieurs rentes, soit cinq ans après l’achèvement du château et deux ans après celui des haras. Souscription qui se poursuivra jusqu’en septembre 1759.

Le menuisier Jean-Louis Sauvage, régulièrement employé sur les chantiers de Mansart de Sagonne, fut le premier de la série. Le 4 juin 1757, le marquis lui constitua cinq parties de rentes dont les deux premières étaient de 250 livres au principal de 5 000 livres chacune et la troisième, de 282 livres 5 sols au principal de 5 645 livres. Elles venaient en règlement des 15 645 livres restantes des d’ouvrages d’Asnières et des hôtels des rues des Bons-Enfants, Richelieu, Fromanteau et Daguesseau, Ouvrages qui furent fixés dans trois mémoires distincts. Le premier, daté d’août 1755, fut modéré par Henri de Saint-Martin à 1 575 livres ; le second, daté de janvier 1757, à 23 393 livres ; et le 3e, daté de mai 1757, à 4 853 livres.

Les deux rentes de 250 livres furent remises par Sauvage, le 6 du mois, au marchand de bois Jean-Baptiste Mathieu et ne seront remboursées totalement qu’en janvier 1824 par Marc-René-Marie, fils du marquis, à Madame Michaut, alors propriétaire des rentes. Le 20 du mois, elle délivra quittance de celle de 282 livres 5 sols.

Rappelons que Sauvage sera remployé dans les années 1760 par Voyer pour la décoration de l’hôtel de la rue des Bons-Enfants sous la direction, cette fois, de Charles De Wailly.

Le 6 juin 1757, Anne Perreux, veuve du maître plombier Germain-Simon Augé, reçut pour règlement du second mémoire de son époux, arrêté le 1er avril 1757 à 6 511 livres par Voyer, une rente annuelle de 325 livres 11 sols.

Le lendemain, Antoine Lelièvre, maître doreur, reçut une rente annuelle de 150 livres au principal de 3 000 livres pour montant de son mémoire.

Le 8 juin, le maître couvreur Pierre Chasles, artisan fidèle de Mansart de Sagonne, reçut deux parties de rentes : la première de 200 livres au principal de 4 000 livres et la seconde de 150 livres au principal de 3 000 livres. Modérés par Saint-Martin, ses ouvrages furent arrêtés par Voyer à 7 400 livres 15 sols.

Le 11 juin, le doreur Médard Brancour reçut pour « ouvrages de peinture d’impression et dorures », trois parties de rentes : les deux premières de 300 livres au principal de 6 000 livres et la troisième de 265 livres au principal de 5 300 livres. Les furent détaillés dans trois mémoires fixés par le marquis à 17 329 livres. Les deux premières rentes s’éteindront le 24 mars 1787.

Le même jour, le maitre paveur Charles-François Quillebet reçut deux parties de rentes de 100 livres au principal de 2 000 livres chacune, pour ouvrages et fournitures à Paris et Asnières, contenus dans cinq mémoires arrêtés par le marquis à 4 035 livres. Il s’était rapproché de Pierre Chasles afin de former opposition avec lui, en août et septembre 1761, à l’adjudication par décret du château d’Asnières, alors saisi par les créanciers du marquis. Ceux-ci ne donnèrent mainlevée que le 9 septembre 1762. Quillebet sera lui aussi remployé à l’hôtel de la rue des Bons-Enfants en 1775-1776.

Le 13 juin 1757, le maitre vitrier Edme-Thimoléon Dujour se vit remettre une rente de 284 livres 9 sols au principal de 5 689 livres pour ses ouvrages d’Asnières et de Paris, détaillés dans trois mémoires.

Le 30 du même mois, le maître charpentier Mathurin Blondelle fils recevait sept parties de rentes, les cinq premières de 150 livres au principal de 3 000 livres chacune, la sixième de 200 livres au principal de 4 000 livres et la septième de 165 livres au principal de 3 300 livres. Elles venaient en règlement des 22 537 livres d’ouvrages réalisés pour Voyer et son père, détaillés dans trois mémoires. Le règlement fut effectué en déduction d’acomptes que le marquis avait versés « tant en argent qu’en bois » (sic). Comme Sauvage, il fut également employé sur le chantier de l’hôtel de la rue des Bons-Enfants en 1766.

Ce même 30 juin 1757, Marc-René de Voyer remit au serrurier Pierre de Lassus cinq parties de rentes dont les quatre premières se montaient à 300 livres au principal de 6 000 livres et la dernière à 209 livres au principal de 4 183 livres. Elles venaient en paiement des 48 426 livres d’ouvrages portés dans neuf mémoires annexés aux rentes. De cette somme, on avait déduit les 15 812 livres remises par le marquis et les 4 431 livres de vieux fers laissés à l’artisan. Le solde ne se montait plus ainsi qu’à 28 183 livres.

Sur les neufs mémoires du serrurier, six concernaient Asnières. Celui du château se montait à 23 550 livres 2 sols 8 deniers et fut réduit à 19 212 livres. Celui des haras, commencé le 27 juillet 1752 et terminé le 5 mai 1755, se montaient à 7 823 livres 15 sols 6 deniers. Il fut réduit à 5 977 livres 11 sols. Le troisième mémoire, daté du 14 septembre au 10 novembre 1754, concernait les « chevilles fournies pour le chemin d’Asnières » et se montait à 405 livres sans aucune réduction. Le quatrième, commencé le 16 août 1755 et achevé le 25 janvier 1757, portait sur différentes parties des haras. Il se montait, sans réduction également, à 6 614 livres 1 sol. Le cinquième concernait la grille principale du château, exécutée en 1756, soit un an après les dernières grandes acquisitions du marquis. Il se montait à 19 289 livres et fut réduit à 15 431 livres 4 sols. Le sixième et dernier mémoire, non daté, portait sur la maison du bac en bordure de Seine et se montait à 778 livres qui furent réduites à 584 livres 11 sols.

Le 2 juillet 1757, le carrier Jean Fauvette reçut une rente de 85 livres au principal de 1 700 pour paiement des 1 691 livres 8 sols qui lui étaient encore dues.

Le 7 du mois, le maître menuisier Jean Gourlain père reçut, quant à lui, une rente de 55 livres au principal de 1 100 livres pour solde de 17 091 livres 10 sols. Le solde exact était en fait de 1 091 livres 10 sols. Le menuisier remit à Moreau la différence, soit 8 livres 10 sols.

Le 13 du mois, le marchand de bois Bernard reçut une rente de 75 livres au principal de 1 500. Son mémoire fut arrêté par le marquis de Voyer à 1 437 livres.

Le lendemain, Nicolas Grellet, compagnon menuisier, reçut une rente de 51 livres 10 sols au principal de 1 030 livres pour solde de ses deux mémoires dont le montant ne fut pas consigné.

Le 1er août 1757, le miroitier Lubin Hillon reçut une rente de 56 livres 16 sols au principal de 1 136 livres pour paiement de ses deux mémoires.

Le 17 août, la veuve du terrassier Louis Germain donna quittance, quant à elle, de la somme de 120 livres, solde d’ouvrages effectués par son époux en 1755. La quittance faisait suite à celle qu’elle avait délivrée le 18 janvier précédent pour la somme de 338 livres. En vertu de sa délégation passée devant Me Touvenot, notaire à Paris, le 22 mars 1756, à Marie-Pierrette Pogney, fille mineure, domiciliée à Paris, rue des Diamants, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie, elle se vit remettre par le marquis de Voyer une rente de 50 livres au principal de 1 000 livres en tant que créancière de la succession du défunt, rente qui venait en règlement de ses ouvrages. Le 14 novembre suivant, le marquis délivrait à la veuve Germain une rente identique. À aucun moment, le montant exact des ouvrages n’est mentionné.

Le 10 janvier 1758, Henry Jacquart, ancien carrier, reçut une rente de 92 livres 16 sols au principal de 1 856 livres pour prix des matériaux fournis à Asnières.

Le 11 février, l’entrepreneur Charles-Dominique Morin ‒ un de ceux employés par Mansart de Sagonne sur ses chantiers ‒ toucha une rente de 120 livres au principal de 2 400. Elle fut remise le même jour à son père Charles, entrepreneur du château également. Comme le terrassier Germain, le montant exact des ouvrages n’est pas indiqué. Le mémoire fut arrêté, non par Voyer, mais par l’architecte-ingénieur Leblanc, auteur du plan du domaine en 1755. Des ouvrages de pavé effectués en 1754 en maints endroits du domaine sous sa direction furent arrêtés par Pierre-Henri de Saint-Martin, le 6 octobre 1756, à 10 024 livres 7 sols 4 deniers.

Le 29 avril, le marchand de bois Jacques Beaugendre reçut une rente de 73 livres 7 deniers au principal de 1 460 livres 14 sols pour prix de ses fournitures mais aussi, curieusement, pour prix du commerce de son défunt confrère, Tipenin, à Paris.

Le 12 février 1759, le maître sculpteur Jean-Thomas Monpellier donna mainlevée de ses oppositions sur le marquis de Voyer après avoir donné quittance des 510 livres d’acompte versées sur les 810 livres de son mémoire.

Le 27 août, le maître maçon Pierre Michelet reçut de Voyer une obligation de 34 054 livres dont 227 livres pour règlement de menues dépenses et 33 827 livres pour celui des 62 665 livres de son mémoire arrêté en mai par Saint-Martin. Il portait sur des ouvrages exécutés tant à Paris qu’à Asnières, de 1754 à 1756. Voyer lui remit en outre 254 livres, s’engageant à lui verser 24 000 livres à sa première réquisition et 9 800 livres dans les quatre prochaines années, à raison de 2 450 livres/an. Mais les difficultés financières du marquis ne lui permirent pas d’honorer ses engagements. Michelet obtint donc au Châtelet, le 7 novembre 1759, sa condamnation par défaut ainsi que le versement des 9 800 livres. En accord avec le marquis et en échange du règlement de la somme dans les délais impartis, le maçon lui octroya pour paiement des 24 000 livres restantes, un délai supplémentaire de 10 ans.

Le 14 septembre, le maître chaudronnier Jean Adam reçut une rente de 55 livres au principal de 1 100 livres pour paiement des 1 173 livres 19 sols 3 deniers, prix de ses fournitures. Marc-René de Voyer lui fit remettre, le jour même, 73 livres 19 sols 3 deniers.

Enfin, le maître maçon asniérois Jean Silvain réclama, à une date non précisée, 2 428 livres 19 sols, somme qui restait dues pour ouvrages sur le domaine.

**VI – Description et analyse du domaine d’Asnières**

***Le domaine au XVIIIe siècle***

Les descriptions du domaine d’Asnières au XVIIIe siècle par les auteurs sont, hélas, relativement décevantes. Celle d’Antoine-Nicolas Dezallier d’Argenville, publiée pour la première fois en 1755, soit l’année même du plan de Leblanc (fig. ?), ne s’intéressa qu’à la partie sur jardin, ignorant celle en retour sur la cour. Luc-Vincent Thiéry ne fut guère plus disert. Il n’y a guère que les actes de vente et les procès-verbaux d’experts pour nous renseigner valablement.

Dans la vente de juin 1769, le château était ainsi décrit comme « une grande maison consistant en un pavillon quarré bati à la romaine dont la façade formant la principale entrée donne du côté de l’avenüe ». De ce côté-ci, à gauche, un pavillon mitoyen abritait au rez-de-chaussée, les offices et la cuisine et des chambres à l’étage.

Derrière cette aile, se trouvait une cour – ancienne cour principale du château –, qui faisait office de basse-cour et qui donnait sur la place du village par une porte cochère. On avait accès par « une porte de communication à la chapelle pratiquée dans l’église d’Asnières », évoquée précédemment.

L’aile d’entrée était précédée, « du côté de Neuilly », c’est-à-dire à l’ouest, par une cour et une avant-cour. La première était « entièrement sablée » tandis que la seconde était « plantée en gazon avec allées sablées ». Les deux cours étaient séparées par un mur d’appui et par une grille à deux vantaux. De part et d’autre de l’avant-cour, se trouvaient deux pavillons qui étaient dévolus, initialement, l’un au concierge, l’autre au jardinier. Celui de droite sera transformé, après 1774, en salle de comédie par son nouveau propriétaire, Charles Peixotto.

L’avant-cour fut précédée d’une vaste avenue plantée suivant l’exemple de François Mansart au château de Maisons (fig. ?) ou de Jean Mansart de Jouy, frère aîné de Mansart de Sagonne, au château contemporain de Verneuil-sur-Indre (fig. ?). On peut aussi y voir l’influence de l’allée du château paternel de Neuilly (fig. ?). Avenue qui était bordée de quatre rangées de tilleuls de part et d’autre. Un mur d’appui la séparait de l’avant-cour.

Celle-ci fut fermée par une grille cintrée en fer forgé, de 64 toises (243 m2) de superficie. Elle se composait d’une entrée principale à deux vantaux et de deux vantaux latéraux identiques, exécutés par le serrurier Charles de Lassus en 1756. La grille principale mesurait 17 pieds de haut (5,20 m) sur 11 de large (3,35 m). Elle fut scandée de pilastres et sommée d’une frise bombée, en anse de panier, motif que Mansart de Sagonne remploiera au château de Montauger (Essonne) en 1759-1762. Elle se composait « de ronds entassés (sic) » [oves] et, au-dessus, des armes des Voyer d’Argenson, à savoir deux lions léopardés ‒ ceux de saint Marc à Venise ‒ coiffés de la couronne de marquis.

À gauche de l’avenue, se trouvait un vaste potager « en forme de clavecin (sic) » qui aboutissait à la pointe à l’un des pavillons susdits. Par son ampleur, ce potager entendait rivaliser avec celui du comte d’Argenson à Neuilly.

À droite, étaient l’enclos des haras et de la maison du bac. Au bout du premier, un grand pré ou « prairie » était séparé de la grande avenue par une charmille. Entre cette avenue et la prairie dévolue aux chevaux, se trouvait le manège découvert des haras comme le montre le plan de 1755 (fig. ?).

Ensuite, le long de la Seine, entre l’avant-cour et la cour, on trouvait successivement : une pièce d’eau, une pièce de terre labourable et, devant le logis du château côté Seine, des parterres de broderies et boulingrins.

Sur le fleuve, les deux îles en vis-à-vis furent divisées par un chenal – on disait alors canal − orienté vers les jardins du château de Clichy en vis-à-vis.

L’extrémité du domaine se composait, du côté du village, d’une pièce de terre en quinconce et d’un petit potager. L’accès à celui-ci se faisait, depuis le château, par la descente de la terrasse qui le séparait du jardin et sur laquelle on avait planté deux rangées de tilleuls. Ces rangées s’achevaient en rétrécissements vers les deux escaliers latéraux disposés à l’extrémité du château de ce côté-ci. Le motif était inspiré, une fois encore, de la grande allée du château de Maisons par François Mansart (fig. ?).

Côté Seine, le potager longeait le nouveau chemin promis en 1755 par le marquis aux habitants d’Asnières. Il fut précédé d’un petit jardin entouré de haies.

Le domaine était en partie clôturé de murs. Du côté de la Seine et jusqu’aux haras, le long du chemin des Mariniers qui longeait le fleuve, il était fermé par un mur d’appui afin de ne pas gêner la vue sur le paysage environnant. De hauts murs isolaient en retour les haras du reste du domaine. Semblables murs se trouvaient du côté du village, le long du chemin dit « du bac d’Asnières ».

Sur le nouveau chemin du bac, au bout du domaine, on trouvait une grille sur son mur d’appui, nanti, outre la grille principale, de deux entrées latérales sur le manège découvert, d’une part, et sur le nouveau potager, d’autre part. Celui-ci fut était isolé de la grande allée par un mur de séparation (fig. ?).

La clôture du domaine demeurera pratiquement en l’état − si l’on excepte la cession des haras en 1764 et la réalisation d’écuries de part et d’autre de l’avant-cour en 1774 − jusqu’au début du XIXe siècle.

***Un château dans les règles de l’art. Rôle du commanditaire au XVIIIe siècle***

Pour la réalisation du château d’Asnières, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne avait respecté les trois règles fondamentales dans l’élaboration d’une demeure de plaisance au XVIIIe siècle : la situation, le goût et le rang du commanditaire.

La première était, selon le grand théoricien de l’architecture du moment, Jacques-François Blondel, la « partie la plus intéressante d’un bâtiment » car elle déterminait le plan et le parti de celui-ci, à savoir un logis simple, double ou semi-double « afin d’avoir », dit-il, « des appartements d’été & d’hiver, selon que l’édifice se trouve élevé à la campagne ou dans la Capitale ».

L’inspection des lieux rendait, selon lui, l’imagination de l’architecte plus fertile et lui permettait de s’instruire « avec le propriétaire sur les convenances & les commodités relatives à son usage & sur celles des personnes qui sont à son service ». Elle permettait aussi de privilégier l’emploi des matériaux locaux. Selon Germain Boffrand, confrère de Mansart de Sagonne à l’Académie royale d’architecture, le jugement de l’architecte était à cet égard « le plus grand des instruments ».

Le rang du commanditaire établissait, nous dit Blondel, la dignité de la maison, l’aspect du logis principal et l’importance des dépendances. Il était souvent difficile, souligne-t-il, de concilier les points de vue du maître d’œuvre et du maître d’ouvrage, « le Propriétaire & l’Architecte étant également gênés l’un par l’autre ». Le premier était soucieux de fixer la dépense tandis que le second était animé « par la nécessité de suivre les préceptes de son Art ».

L’architecte devait donc savoir « démêler le style des hommes célèbres d’avec celui des hommes subalternes » parce que, ajoute Boffrand, « l’excellent pour l’un n’est pas toujours l’excellent pour l’autre » et que l’on ne devait pas faire la maison d’un prince « comme la maison d’un particulier, ni celle d’un particulier comme la maison d’un homme constitué en dignité ».

Cette diversité de conditions et de fortune engageait donc l’architecte à fixer lui-même la dépense, moyen par lequel on pouvait juger de « la perfection ou de l’imperfection de [ses] productions ». Seule « la justesse de l’esprit du Maître » contribuait à la perfection de la maison, nous dit Boffrand, parce que « c’est lui qui, pour ainsi dire, donne le ton à l’Architecte qui doit en faire le plan, suivant ce qui convient à la dignité & à l’état du Propriétaire : il en dispose », indique-t-il, « toutes les parties, suivant ses besoins : il en règle les proportions & la liaison, pour qu’elles s’unissent au tout ». De ces considérations, dépendaient la magnificence et l’étendue d’une demeure. Asnières ne pouvait mieux illustrer le propos.

Selon l’expression de Dezallier d’Argenville, le marquis de Voyer avait voulu faire de son château, « un monument de son amour pour les Arts ». Il y déploya, en conséquence, toute sa magnificence. Il souhaitait, par là même, donner le ton à la cour dans la perspective, plus ou moins avouée, de la direction des Bâtiments du roi. Les dépenses engagées dans cette « folie », au sens premier du terme, devait scandaliser la morale rigide de son oncle qui déclare : « (…) leur dépense le décêle, surtout celle de mon neveu, M. de Voyer qui a bâti à Asnières une maison d’une magnificence extraordinaire, qui a un cabinet de tableaux, et autres suites de la richesse et de la prodigalité. Ah ! que ces grands Lucullus de cour sont près de devenir des Catilina ! (sic) ».

L’historienne du goût, Natacha Coquery, a bien établi la nécessité des dépenses somptuaires dans le contexte de la société de cour du XVIIIe siècle. Parce qu’il appartenait aux grands du royaume de donner le ton, beaucoup étaient tentés par la surenchère, soucieux de se démarquer sans cesse de leurs rivaux. Le luxe devint ainsi un moyen de mettre en évidence leur rang et leur goût, que cela fut dans la manière de se vêtir, de se loger ou de se meubler. Il devenait ainsi un mode d’affirmation sociale par excellence car c’est par ses prodigalités qu’un aristocrate était en mesure d’affirmer sa prééminence, surtout lorsqu’il était marqué, comme le marquis de Voyer, par la faveur royale.

Plus celle-ci était appuyée, plus sa position à la cour était élevée. Le luxe se révéla, par conséquent, plus que jamais une nécessité. Il permettait, comme l’exprima fort bien le célèbre économiste Jean-Baptiste Say, « d’exciter l’admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu’il étale » et d’« éblouir les regards pour agir sur l’opinion des autres hommes ». Le spectacle offert permettait de l’emporter sur les concurrents, en l’occurrence pour Voyer, sur la marquise de Pompadour, célèbre protectrice des arts et des sciences du moment et ennemie jurée de sa famille.

Le domaine d’Asnières fut sans doute, on le verra tout au long des descriptions, la plus belle expression de cet état d’esprit. Il en allait ainsi de l’existence sociale, de la puissance, de la reconnaissance et des privilèges d’une famille qui, comme les Voyer d’Argenson, n’était pas à l’abri de l’humeur royale, surtout lorsque celle-ci était dictée par l’attitude, complaisante ou non, d’une favorite. Famille qui formait, on l’a vu, l’un des fleurons de la noblesse politique sous Louis XV.

Le monarque − modèle suprême − encourageait, directement ou indirectement, cette consommation de luxe et de prestige. Dans la lutte pour le statut social, il convenait en effet de flatter sa personne d’une manière ou d’une autre.

La conjonction du goût du roi avec celui de sa noblesse est d’autant plus patente à Asnières que la Cour bruissait de l’appartenance du château au monarque. Nous retrouvons là un phénomène connu depuis Nicolas Fouquet à Vaux, un siècle plus tôt ! Le domaine d’Asnières fut assurément pour le marquis de Voyer, par la splendeur de son château et de ses haras, le moyen le plus sûr d’obtenir ou de tenter d’obtenir les charges tant convoitées.

Peut-être, inspira-t-il lui aussi, par son exemplarité, le propos d’un Jean-Jacques Rousseau sur le luxe dans son *Discours sur les sciences et les arts* en 1750 et dans l’article « Economie » de *L’Encyclopédie* en 1755 ? Les dates de publication coïncident en effet étrangement avec celles des bâtiments d’Asnières. On sait par ailleurs la proximité qui liait les Voyer d’Argenson avec son rival Voltaire.

Semblable attitude était difficilement tenable sur la durée et l’on a dit ce qu’il advint des finances du marquis à l’achèvement du chantier.

***Visées et talent de l’architecte***

De son côté, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne entendait donner à cette demeure le caractère prestigieux qu’il seyait au fils d’un des plus prestigieux ministres de Louis XV, son ami intime de surcroît. Le château se voulait, selon le souhait de Boffrand, le fruit du bon goût et de l’expérience de l’architecte de sorte que tous ceux qui oeuvrèrent à son exécution, avaient « concouru les uns et les autres à élever un chef-d’œuvre » !

En digne héritier de ses aînés, le dernier Mansart vit là, en effet, une occasion exceptionnelle de se mesurer à son rival cousin, Ange-Jacques Gabriel qui travaillait depuis peu au château de Bellevue pour Madame de Pompadour. Contrairement à ce que l’on prétendait alors, il y démontra que la décoration intérieure ne formait pas seulement « la partie la plus conséquente de l’architecture » et que l’ordonnance extérieure pouvait aussi rivaliser avec elle.

Le génie de l’architecte fut d’avoir su exploiter toutes les vertus d’un site enclavé, gêné par la proximité du village, la présence de l’église et de la Seine. C’est dans l’adaptation à un site, architectural ou naturel, qu’un architecte pouvait démontrer la supériorité de son talent sur certains confrères. Dezallier rappelle ainsi à propos du château de Neuilly : « l’Art n’étale jamais ses richesses avec plus d’avantage que lorsqu’il est aisément secondé de la Nature ».

Surtout, Mansart de Sagonne s’était employé là, par une disposition originale, à renouveler le thème de la maison de plaisance : il se souvint ainsi de la leçon de François Mansart à Maisons pour la mise en situation et de Jules Hardouin-Mansart au Grand Trianon pour le plan. On peut même évoquer Robert de Cotte, son grand-oncle, pour certains détails. Il tint particulièrement compte de l’importance des vues, en particulier dans la disposition des cours au bout de la grande avenue et dans le jardin en terrasse descendant jusqu’à la Seine.

En plaçant, comme à Maisons, l’aile d’entrée dans une vaste perspective et celle en retour, en hauteur sur la Seine, à l’instar du Grand Trianon vis-à-vis du Grand Canal de Versailles, Mansart de Sagonne renouait là avec une dialectique du regard chère à Blondel : la mise en perspective de la maison devait donner, selon ce dernier, une juste idée de sa vue de près.

Le dernier Mansart sut appliquer là les préceptes formulés par le théoricien en 1737 dans son fameux *Traité de la décoration des édifices et de la distribution des maisons de plaisance* et ce d’autant que Blondel, parent de Pineau, conseilla dans les premiers temps, semble-t-il, le marquis de Voyer si l’on en juge par la présence de son portrait, près de celui de Mansart de Sagonne, lors de l’exposition de l’Académie de Saint-Luc en 1751.

Avant Blondel, Mansart de Sagonne avait reçu ces préceptes de son maître Jean Courtonne qui les enseignait à l’Académie royale d’architecture. Il fut en effet l’auteur en 1725 d’un traité sur la mise en perspective « de quelques édifices considérables ». Le dernier Mansart s’était plu à les appliquer dans son recueil de vues d’Italie en 1735.

La conception d’un château, tel celui d’Asnières, permettait donc de juger du talent de l’architecte. Prenant modèle sur la musique, Blondel rappelait que l’œil était aussi nécessaire à la compréhension des bâtiments et à leur édification que l’ouïe pour une polyphonie : « comme (…) il y a peu de personnes », dit-il, « hors celles qui ont la connaissance de la musique, qui prennent goust aux mélanges de plusieurs voix qui dans leur diversité ne laissent pas de produire une unité de concert et d’harmonie capable d’elle-même de se faire admirer. Aussi ne doit-on pas trouver étrange qu’il y ait des hommes qui se plaisent aux bastiments gothiques auxquels ils sont accoutumez et qu’il y en ait si peu qui soient capables de goûter avec plaisir ce qu’il y a d’admirable dans ce mélange harmonieux de tant de parties différentes qui composent un beau bastiment et qui concourent à faire un si bel effet dans l’architecture ».

Ainsi, aux traditionnels corps simples ou doubles en profondeur, Mansart de Sagonne opta pour une solution plus originale encore, celle d’un corps double sur le jardin et d’un corps simple en retour sur la cour principale. Avec le pavillon en retour, le château affecta une forme en Z qui n’était pas sans rappeler le plan de son aïeul au Grand Trianon.

Plus original encore, l’architecte du roi renonça à la traditionnelle disposition des communs et des écuries de part et d’autre de la cour ou de l’avant-cour. Les premiers furent disposés, pour plus de commodité, dans une des parties en retour du château tandis que les secondes le seront aux haras. Asnières constitue donc, de ce fait, un ensemble des plus originaux et atypiques.

La cession des haras au roi en 1764 devait conduire, dix ans plus tard, à la réalisation d’écuries et de remises derrière les pavillons de l’avant-cour par le nouveau propriétaire du château, Toussaint-Charles-François de Cornulier, marquis de Château-Frémont.

**1) Description extérieure du château**

**a) Considérations générales**

Le château se composait de deux grands logis en retour avec grand pavillon en retour du côté de la cour. Ils furent marquées au centre par un avant-corps à pans coupés de ce côté-ci et à pans convexes sur le jardin suivant l’exemple du château de Montmorency (1708) (fig. ?) par Jean-Sylvain Cartaud et surtout du palais Thurn-und-Taxis à Francfort (1727) (fig. ?) par Robert de Cotte, grand-oncle de Mansart de Sagonne. Cet avant-corps se voulait une variante des exemples fameux de Louis Le Vau aux châteaux du Raincy ou de Vaux.

Les ailes étaient dites couvertes « à la romaine », « à l’italienne » aujourd’hui. Ce type de couvrement était très apprécié au XVIIIe siècle suivant les exemples prestigieux du Palais-Bourbon (1722-1728) et de l’hôtel de Lassay (1726-1730) à Paris au début du règne de Louis XV. Imitée des modèles d’Hardouin-Mansart au château du Val et à l’hôtel de Noailles à Saint-Germain-en-Laye mais surtout du Grand Trianon, la formule présentait l’avantage d’économiser le bois de charpente, lequel était souvent la proie des flammes. La rareté du bois, par la diminution des forêts, la destruction des baliveaux par le bétail et les terribles hivers de 1709 et de 1710, avait conduit les architectes, rappelle Charles-Etienne Briseux, à réduire la taille des charpentes et à les dissimuler derrière une balustrade ou un parapet.

Particulièrement employée au milieu du XVIIIe siècle, ces couvertures étaient formées de feuilles de plomb soudées comme le mentionne Pierre Patte dans le dernier tome du *Cours d’architecture*. Le procès-verbal de réfection des couvertures en date du 20 octobre 1784 atteste l’emploi de la technique : le maître plombier Duval y mentionne les plomb et soudure nécessaires « pour mettre lad[ite] couverture en bon état et empêcher qu’il ne pleuve ». On ne possède, hélas, guère de descriptions sur cette couverture. Il convient donc de se référer au plan de 1755 pour en avoir une idée plus juste.

Mansart de Sagonne avait prévu, on l’a vu, de disposer au droit de l’avant-corps sur le jardin, un toit-terrasse ou terrasse faîtière, laquelle fut abandonnée pour les raisons énoncées dans le propos sur Nicolas Pineau. Il fut mis en œuvre, en revanche, peu de temps après, par l’architecte pour le duc des Deux-Ponts, intime du marquis de Voyer, en son Trianon de Jägersburg (1752-1756) (fig. ? - ?). Le dernier des Mansart marquait là le souci de son aîné, François Mansart à Maisons, de dresser des belvédères là où la vue en valait la peine. Le motif semble inspiré également de celui proposé par Nicolas Dullin en 1708 pour le financier Dunoyer au faubourg de la Roquette à Paris, à savoir : un grand comble à la française disposé au-dessus de l’avant-corps du pavillon à l’italienne (fig. ?).

Asnières s’inscrivait ainsi dans la tradition de ces résidences italianisantes, placées en hauteur et en bordure de Seine, tels le Palais-Bourbon, l’hôtel de Lassay, le « Pâté-Paris » à Bercy (1711), les châteaux de Vitry-sur-Seine (1708-1710) et de Neuilly (1751), ou le petit château de Choisy (1754-1756) …

Indéniablement, une influence mutuelle s’était établie entre les résidences d’Asnières et de Neuilly, entre celle du fils et celle du père. Elle s’observe également dans la formule bien connue de la grande cour précédée d’une allée plantée. Le vieux Cartaud la reprit ainsi à Neuilly dans les années 1750 : impressionné par celle de son fils à Asnières, le comte d’Argenson fera prolonger la sienne jusqu’à la grande route de Paris.

L’émulation entre le comte et le marquis se confirme d’autant que le château de Neuilly, scandé de pilastres ioniques dans le goût de Cartaud au château de Montmorency, fut, outre la couverture à l’italienne, orné de vases sur la balustrade face à la Seine. Cartaud était, rappelons-le, l’architecte de la famille d’Orléans, intime des Voyer d’Argenson père et fils comme on sait.

**b) L’élévation sur jardin**

Le château d’Asnières est élevé d’un rez-de-chaussée et d’un étage noble. L’élévation sur jardin (fig. ?) fut scandée, de part et d’autre de l’avant-corps, par cinq travées qui respectaient la « parfaite symétrie » exigée par Briseux. L’originalité de cette élévation résidait, notamment et comme l’a fort judicieusement observé Pierre Verlet, dans l’emploi de tous les types de croisées en usage au XVIIIe siècle : le plein cintre au bas de l’avant-corps, le segment au-dessus de celui-ci et au rez-de-chaussée des parties latérales, et la plate-bande à l’étage de celles-ci. Il s’agissait là d’une manière fréquente de distinguer les parties d’un édifice à cette époque.

Les croisées furent agrémentées, au centre, d’une clef saillante en console avec cannelures et écailles (fig. ?) dans l’esprit de celles de Jules Hardouin-Mansart sur la façade principale des Invalides (fig. ?). L’influence de cette façade, évoquée à propos des groupes de Guillaume II Coustou, se confirme donc. Ces clefs tranchaient avec les mascarons allégoriques disposés à l’étage, lesquels figuraient en alternance les dieux de l’Olympe qui évoquaient les saisons, les arts, les sciences et les continents (fig. ?). Cet emploi de clefs et de mascarons reposant sur un chambranle mouluré répondait parfaitement aux recommandations d’un Jacques-François Blondel.

Un large bandeau, saillant dans sa partie haute, séparait les deux niveaux de l’édifice. La façade fut bordée de bossages d’angle et couronnée d’un entablement original. Il se composait d’une série de consoles supportant la corniche.

Au-dessus, était un parapet orné d’une série d’oves qui masquait le comble à l’italienne. Il était agrémenté autrefois, semble-t-il, au droit des bossages, on l’a vu, de vases de fleurs ou de pots à feu exécutés par Nicolas Pineau (?).

Les élévations du jardin furent prolongées de même sur les parties en retour côté cour et côté quinconces. De ce côté-ci, l’élévation était de quatre travées. Mansart de Sagonne fit précéder les portes-croisées de la galerie et de la petite chambre du marquis, situées aux extrémités, par deux gracieux perrons de six marches.

***L’avant-corps sur jardin : un morceau de bravoure***

L’avant-corps du château sur le jardin se voulait le point d’orgue de l’élévation de ce côté-ci. Orné au bas des deux groupes de Guillaume II Coustou décrits précédemment, il présentait la particularité de donner une version plus ample du « polygone adouci » composé par Pierre Bullet de Chamblain au château de Champs-sur-Marne (fig. ?) en 1703, à savoir une section plane bordée par deux pans convexes. Mansart de Sagonne connaissait d’autant mieux la formule que Robert de Cotte la remploya au palais Thurn-und-Taxis à Francfort en 1727 (fig. ?).

L’originalité de cet avant-corps tranchait singulièrement avec les habituels avant-corps à pans coupés ou convexes de la plupart des résidences du moment. Son originalité retint l’attention d’un certain nombre d’historiens de l’art dont Philippe Minguet qui y vit un bon exemple de ces pavillons rococo du milieu du siècle (sic) !

Le motif sera repris à la même époque par Jean-Michel Chevotet au château de Champlâtreux (fig. ?). L’influence de l’avant-corps sur jardin d’Asnières se retrouva dans cet édifice jusque dans l’emploi du mascaron d’homme barbu disposé au-dessus de la croisée médiane plein cintre, de l’ordre ionique à l’étage et du parapet avec frise de poste et vases de fleurs. Afin de ne pas totalement plagier la façade de son confrère Mansart de Sagonne, Chevotet prit soin d’inverser consoles et mascarons des croisées latérales au rez-de-chaussée et à l’étage.

La belle figure de Neptune disposée au-dessus de la baie centrale de l’avant-corps au rez-de-chaussée fut agrémentée d’une conque, d’une couronne et d’une guirlande de fleurs de part et d’autre. Elle rappelle celle exécutée par Nicolas Coustou à l’entrée de l’hôtel des Invalides (fig. ?).

Au premier étage, répondait un étonnant cartel ailé sous forme de cuir découpé, orné d’une feuille d’acanthe et d’une guirlande de lauriers avec ruban de chaque côté. Cartel qui reposait sur un joli bandeau chantourné.

Les consoles des bustes latéraux furent décorées elles aussi d’une guirlande de lauriers, laquelle faisait sans doute écho aux trophées militaires disposés au-dessus.

Les baies sur les pans convexes de l’avant-corps sont aussi plein cintre comme la baie centrale. Mansart de Sagonne en modifia le profil sous forme d’une moulure double en creux. Il les fit orner par Pineau de superbes agrafes mêlant volutes, coquilles et fleurs sur le modèle de celles réalisés pour le chœur de l’église Saint-Louis de Versailles (fig. ?- ?). Il évita ici l’emploi d’agrafes dissymétriques telles qu’employées à l’hôtel de Marsilly à Paris (1739-1740) ou au château de Jossigny (1753) (fig. ?), fortement critiquées par Blondel. Leur ornementation dépendait là de la simplicité ou de la magnificence que l’architecte entendait donner à l’élévation. Pour Blondel, « leur force dépend[ait] de celle du membre d’Architecture qui les recev[ait] ».

À l’étage, les baies latérales en segment reçurent des mascarons de femmes posés sur des cuirs découpés, à l’exemple du cartouche ailé disposé au centre. Comme le Neptune, ces mascarons furent coiffés d’une coquille et de festons.

Le chainage de refends, les mascarons, les agrafes et les bustes de cet avant-corps étaient, somme toute, assez traditionnels pour ce type d’élévation. Mansart de Sagonne s’efforça d’en renouveler le langage par une plus grande originalité du détail des motifs et un subtil équilibre entre rigueur de la structure et sobriété de l’ornementation. La diversité des ornements, disposés avec un soin particulier, visait, selon l’expression de Blondel, « à varier les façades, à distinguer les avant-corps d’avec les arrière-corps, & à marquer par leurs divers attributs la destination du Bâtiment ».

L’avant-corps fut précédé d’un vaste perron ovale auquel on accédait par trois emmarchements en forme de haricot au droit de chacune des portes-croisées. Forme qui n’est pas sans rappeler celle employée par François Mansart pour les chapelles latérales de l’église de la Visitation-Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, à Paris (1632-1634) (fig. ?). Ces emmarchements étaient ornés, à l’origine, de vases sur chacune des volutes. La grille, visible sur certains clichés, est datable du milieu du XIXe siècle. Elle fut supprimée lors de la restauration en 2005-2006 (fig. ?).

Suivant son habitude, le dernier Mansart manifesta dans son avant-corps, sa science infinie des profils et des ressauts, se conformant en cela à la tradition des Mansart. Boffrand rappelle que les profils étaient à l’architecture ce que les mots étaient au discours. Il s’agissait, dit-il, « d’une chose très difficile en Architecture ». Et Pierre Patte de renchérir en soulignant que le premier mérite d’un architecte résidait précisément dans son « art de profiler ». Il recommandait en la matière « beaucoup de douceur, d’aménité, de légèreté et d’élégance ». Leçon que Mansart de Sagonne illustra brillamment à Asnières.

L’architecte se plut en effet à multiplier les ressauts, tant dans la structure de l’avant-corps que dans l’entourage des croisées. À l’effet en relief de la croisée centrale du rez-de-chaussée, posée sur une table soigneusement découpée, répondait l’effet en creux des ressauts de celle de l’étage noble. On retrouve dans ces dernières des profils chers au dernier Mansart, telle la croisée entourée d’un bec-de-corbin, visible dans ses réalisations contemporaines de l’hôtel de Crèvecœur à Paris (1750), de la maison des Italiens à Versailles (1752) ou du château de Jossigny (1753). Il suivait là les exemples prestigieux de son aïeul aux écuries de Versailles (fig. ?) et surtout à l’aile de Trianon-sous-bois (fig. ?).

De part et d’autre des croisées centrales, Mansart de Sagonne avait employé de grandes tables saillantes qui s’inscrivaient dans un cadre joliment profilé au rez-de-chaussée et, à l’étage, deux paires de pilastres composites, soit le plus prestigieux des ordres.

Entre ces pilastres, il disposa des bustes sur consoles, motifs devenus récurrents dans l’ornementation des avant-corps depuis l’exemple fameux de Pierre Bullet au château d’Issy (1681) pour le prince de Conti (fig. ?). L’emploi de ces bustes dans les maisons de plaisance était en réalité beaucoup plus ancien puisque Le Vau les avait employés en 1670 pour Louis XIV au Trianon de Porcelaine et Jules Hardouin-Mansart au château du Val en 1675. Les bustes d’Asnières demeurèrent en place jusqu’à leur cession en 1897 avec les groupes au rez-de-chaussée.

Si l’emploi des ordres en façade était généralement révolu au milieu du XVIIIe siècle dans l’architecture privée, il s’agissait néanmoins d’une solution fréquente dans les avant-corps à cette époque. Mansart de Sagonne suivit en cela la recommandation de Charles-Etienne Briseux pour qui on ne devait « mettre d’ordres qu’aux avant-corps ». Pour Blondel, l’emploi des ordres était effectivement « superflu dans la décoration des maisons particulières ». Il recommandait à défaut, comme ici, l’usage d’un ordre unique élevé sur un soubassement, reprenant là l’exemple d’Hardouin-Mansart au château de Versailles ou des places parisiennes des Victoires et Vendôme.

L’emploi de l’ordre composite était, avec l’ionique, employé au même endroit par Chevotet à Champlâtreux, un des ordres favoris du moment comme l’a fort judicieusement remarqué Louis Hautecœur. L’ordre sera en effet remployé par Mansart de Sagonne dans ses projets contemporains pour l’église de la Madeleine à Paris et l’hôtel de ville de Marseille en 1752-1753 (fig. ? et ?). L’ionique fut réservé, quant à lui, pour la nef de l’église Saint-Louis de Versailles (fig. ?).

Au droit des pilastres, Mansart de Sagonne accentua l’effet plastique de la corniche, ce qui n’est pas sans évoquer les saisissants effets de contrastes formulés à l’église Saint-Louis.

Contrairement à l’usage et conformément à ce que préconisait Blondel, l’avant-corps ne fut pas couronné, comme à Francfort ou à Champlâtreux, d’un fronton cintré ou triangulaire. Mansart de Sagonne privilégia le motif original, hérité de François Mansart, d’un médaillon posé sur le parapet de la couverture, orné de festons et contenant, non le profil de Louis XV disposé ici par erreur comme on l’a dit, mais le monogramme du propriétaire, coiffé du buste du souverain.

La calligraphie de ce monogramme, telle qu’elle apparait sur d’anciens clichés, ressemble étrangement à celle du roi, ce qui atteste, après le buste au-dessus, l’admiration que le marquis de Voyer éprouvait envers lui lors de la construction du château. Il témoigne aussi, en parfait courtisan, du souci d’imiter le souverain jusque dans les moindres détails. Soulignons que c’est un monogramme sensiblement différent, associant le M de son épouse (Mailly) et le V (Voyer) que le marquis emploiera dans la salle à manger de son hôtel parisien dans les années 1760 comme le montre un dessin de William Chambers (fig ?).

Le buste de Louis XV, qui entendait souligner les liens profonds entre le marquis et le roi, sera remplacé par un vase de fleurs après la cession des haras en 1763. Ce vase, vandalisé au cours du XXe siècle comme le médaillon au-dessous, fut remplacé par une copie en 2007. La base d’origine a été mise à l’abri dans les caves du château (fig. ?).

Les trophées militaires de part et d’autre, de belle qualité, furent heureusement rétablis d’après le dessin original de Nicolas Pineau. Outre les vertus militaires de Voyer et du roi, ces trophées conféraient au château l’aspect d’une demeure princière, voire quasi-royale. Ils étaient devenus récurrents dans l’architecture des XVIIe-XVIIIe siècles depuis leur large diffusion par Jules Hardouin-Mansart sur les façades du château de Versailles du côté des jardins.

***Symbolique du monogramme du marquis de Voyer et de l’ancien buste de Louis XV***

Les allusions du marquis d’Argenson à propos du destinataire caché du château, évoquées précédemment, méritent quelques attentions. On aurait tort en effet de les écarter trop vite.

Le marquis de Voyer et Louis XV se côtoyaient régulièrement, tant pour la gestion des haras que lors des petits soupers ou des représentations données au théâtre des petits appartements à Versailles. Le roi sollicitait souvent de ses nouvelles auprès de son père comme on l’a vu. Louis XV était en outre un homme secret comme le marquis de Voyer.

De nombreux contemporains, tel le duc de Croÿ ou l’abbé Véri, ont évoqué en effet ce « caractère de dissimulation que la nature ou l’éducation avait donné au Roi dans un âge auquel elle n’est pas ordinaire ». Madame de Châteauroux attribuait ce caractère à son précepteur, le cardinal de Fleury. Il le conservera, dit-elle, « jusqu’au tombeau ». Il semble plutôt qu’il soit à mettre sur le compte de son caractère timide et versatile.

Louis XV vouait, on le sait, une véritable passion pour l’architecture. Il aimait dessiner les plans, les corriger et les discuter avec son Premier architecte, Ange-Jacques Gabriel. Le marquis d’Argenson rapporte que Madame de Pompadour et ses amis ne pouvaient « amuser le Roi absolument que de dessins d’architecture, que S.M. ne respir[ait] qu’avec des plans et des dessins sur sa table ». Des familiers du souverain, le duc de Croÿ et le comte d’Argenson, et des architectes comme Louis-François Trouard, Jean-Jacques Lequeu ou Claude-Nicolas Ledoux assurent que ses connaissances en la matière étaient « aussi sûres qu’étendues ».

Certains courtisans n’hésitaient ainsi pas à le consulter. Le cas le plus connu demeure celui du duc de Croÿ pour les plans de son château de l’Ermitage en Artois, réalisés par Chevotet, qui furent montrés à Louis XV en 1754. Parler d’architecture était assurément la manière la plus habile de flatter le souverain. Marc-René de Voyer l’avait bien compris. En 1753, son grand ami, le duc Christian IV des Deux-Ponts, prince palatin, ira porter à son tour à Versailles les plans de son château de Jägersburg par Mansart de Sagonne.

Le Bien-Aimé avait hérité cette passion de son bisaïeul Louis XIV. Il fut assurément, après Charles V et François Ier, le plus artiste de nos monarques. Cette activité architecturale fut l’occasion d’entretiens fréquents, passionnés et interminables avec la marquise de Pompadour ou ses amis Voyer d’Argenson et Cröy notamment, moyen pour eux de se conserver l’estime du roi.

La participation de Louis XV à la construction d’Asnières, pour les haras tout du moins, n’est pas totalement à exclure. On sait qu’il n’avait pas hésité à donner en 1750 200 000 livres au comte d’Argenson pour le rachat du fief de Paulmy en Touraine. Ce que le roi fit pour le père, il put aussi le faire pour le fils (?).

Bruno Pons observa que l’esprit qui prévalut dans la conception d’Asnières était curieusement semblable à celui qui présida dans la décoration des résidences royales de La Muette et de Bellevue ! Les artistes employés à Asnières étaient en effet ceux-là même qui avaient contribué à la réalisation de ces deux résidences royales !

On s’est beaucoup interrogé, par ailleurs, sur la destination de la pièce située au premier étage de l’avant-corps côté jardin. Elle était la plus belle du château tant par son emplacement que par ses vastes dimensions. On ne peut exclure qu’elle ait été conçue à l’origine, au plus fort des relations entre Louis XV et le marquis de Voyer, non comme une simple antichambre mais bien comme une chambre destinée au roi suivant la tradition du château français. La présence du buste du souverain au-dessus de la croisée médiane en aurait marquée ainsi symboliquement la présence (?). La transformation de la pièce en simple antichambre par la suite traduisit la distance qui s’instaura peu à peu entre les deux hommes au milieu des années 1750.

***Croisées et garde-corps du château***

Des vues et clichés anciens (fig. ? - ?) montrent une parfaite homogénéité des croisées du château, toutes à grands carreaux. Un souci archéologique trop scrupuleux a entrainé la remise en place, lors de la restauration du début des années 2000, des petits carreaux sur une partie du premier étage.

Il est peu probable qu’il en fut ainsi car le marquis de Voyer, qui était toujours à la pointe du goût et des dernières innovations architecturales, dut se montrer davantage soucieux de l’harmonie d’ensemble, quoique l’usage de croisées distinctes soit en effet attesté au XVIIIe siècle. Si telle était le cas, il ne manqua sans doute pas de faire modifier ces croisées sous forme de grands carreaux suivant l’exemple donné par Ange-Jacques Gabriel au Petit Trianon pour Madame de Pompadour en 1762-1764. La diffusion du grand carreau allait se généraliser en effet au cours des années 1760, offrant une luminosité et une visibilité plus grande, surtout pour les pièces où l’on souhaitait soigner la vue sur l’extérieur, sur la Seine ici en particulier. Précisons que ce mélange de petits et de grands carreaux sur les croisées n’apparait jamais sur les dessins d’architecture au XVIIIe siècle, les architectes laissant un espace vide ou noir. Le mystère demeure donc sur leur état exact à la cession du château par le marquis de Voyer en 1769.

Leur couleur vert d’eau a été rétablie d’après les sondages effectuées sur certaines d’entre elles. Le vert était en effet commun pour les demeures aux champs, la nuance évoluant selon le goût du commanditaire.

L’absence de garde-corps en fer forgé devant les croisées peut paraître surprenante pour une demeure de cette époque aussi prestigieuse. Le fait est que le long mémoire du serrurier De Lassus ne les mentionne pas. Il mentionne en revanche la présence de barres d’appui, en l’occurrence pour deux croisées de la galerie, ainsi que « quatre barres de fer plat » pour les croisées de l’appartement de la marquise de Voyer sur la cour.

Faut-il voir là un souci d’économie du marquis ou une volonté délibérée de l’architecte de faire sobre ? Les deux solutions sont probables. Rappelons que Mansart de Sagonne avait agi de même au château de Jossigny, contemporain d’Asnières (1753) : seules les croisées des faces principales furent nanties de garde-corps en fer forgé. Sur les faces latérales, ils n’apparaissent pas à l’étage noble (fig. ?).

**c) L’élévation sur la cour principale**

L’élévation sur jardin se prolongeait de même du côté de la cour, sur un rythme ternaire cette fois, avec avant-corps à pans coupés au centre. Seules les trois travées actuelles des antichambres au rez-de-chaussée et au premier étage sont d’origine. Elles furent augmentées d’une quatrième lors de la démolition de l’aile en retour au début du XIXe siècle afin de rétablir la symétrie avec la façade du côté des quinconces. Consoles et mascarons agrémentaient de même les baies sur les deux niveaux.

Lors des restaurations des années 1990, une pierre d’angle de l’avant-corps fut retrouvée dans les fondations (fig. ?), qui confirme sa position, ainsi que la description de l’antichambre du rez-de-chaussée précisée par les sources. Cet avant-corps nous est aussi connu par le plan de Nicolas Pineau pour la décoration de la chambre de la marquise de Voyer au premier étage. Sa présence à la fin du XVIIIe siècle nous est confirmée lors de la vente du négociant bordelais Charles Peixotto à son confrère parisien Jacques-Toussaint Mouret, le 20 septembre 1800.

Contrairement à celui sur jardin, l’avant-corps sur cour n’ouvrait au rez-de-chaussée et à l’étage que par une porte-croisée centrale. Les pans coupés étaient éclairés par une croisée, sans doute identiques aux baies latérales du logis, ornées d’une belle agrafe rocaille à l’instar de leurs semblables sur le jardin. On disposa à l’étage un balcon pour la chambre de la marquise de Voyer, soutenu par deux belles consoles rocailles. Il lui permettait ainsi d’admirer à la fois la perspective sur la grande avenue et le paysage sur la Seine. Un vaste perron avec emmarchement simple assurait la transition entre la cour et l’entrée principale du château.

Comme celui sur jardin, cet avant-corps dut être agrémenté de groupes sculptés de part et d’autre de l’entrée. On ignore s’ils furent effectivement réalisés par Guillaume II Coustou. Seuls les piédestaux, joliment profilés comme ceux du jardin, furent livrés. Sur les trois signalés en 1776, deux furent remis sur le perron par Peixotto. Ils avaient été déplacés dans le vestibule, soit par l’un des propriétaires du château depuis 1769, soit par Voyer lui-même qui aurait considéré la vue de ces piédestaux sans leur groupe comme inesthétique. Ils ne portaient en effet aucune marque de scellement.

Les difficultés financières du marquis à partir de 1755 avaient sans doute empêché la livraison des groupes envisagés. Leur présence de chaque côté de l’entrée principale est d’autant plus probable que, si l’on en croit le plan de Pineau, les travées latérales étaient suffisamment vastes pour les accueillir. Ils auraient formé ainsi le pendant de ceux du jardin, marquant tout aussi symboliquement l’entrée de la demeure.

L’aile sur la cour se prolongeait en retour par un pavillon. Il était élevé de cinq travées de ce côté-ci, de trois autres en retour sur l’avenue avec vaste balcon au premier étage, et de huit sur la rue du village. Un perron marquait la jonction des deux bâtiments.

**d) L’élévation sur la basse-cour (ancienne cour du château)**

La façade sur l’ancienne basse-cour, redevenue cour principale au XIXe siècle, est aujourd’hui élevée de treize travées (fig. ?). Elle se prolongeait, à l’origine, sur l’aile en retour par huit travées.

Les élévations des deux ailes se composaient, au rez-de-chaussée, de grandes baies en segment avec barres d’appui à l’entresol. Les baies à l’étage, plus réduites, étaient en plate-bande comme en témoignent celles conservées derrière l’église (fig. ?). Sur la dernière travée à cet endroit, elles furent peintes en trompe-l’œil afin de passer le conduit de cheminée des chambres du rez-de-chaussée et du premier étage. Elles furent entourées d’un chambranle joliment profilé.

Au-dessus de celles du rez-de-chaussée, Mansart de Sagonne disposa des tables venant épouser le cintre. Il les remploiera dans la cour du Pavillon Letellier à Versailles en 1754-1755 (fig. ?), marquant ainsi un certain intérêt pour ce motif.

Les élévations de la basse-cour furent sommées d’une simple corniche, subtilement profilée. L’architecte abandonna là l’emploi des consoles pratiquées côté cour et côté jardin tout en lui conservant la même proéminence. Un chainage d’angle marqua la jonction entre les deux ailes.

Le parti du château de ce côté-ci se distinguait non seulement par la différence d’ordonnance mais aussi par la qualité des matériaux employés. On recourut en effet à du moellons enduit au lieu de la pierre de taille. Il était d’usage, en effet, au XVIIIe siècle de distinguer ainsi les parties nobles des parties secondaires.

Suite à la destruction de l’aile sur la cour par le général Salligny en 1804-1805, il fallut redonner une entrée au château. La basse-cour redevint donc la cour principale. Le général marqua la nouvelle entrée par un portique à trois portes, pratiqué au droit de l’escalier principal (fig. ?). Il l’agrémenta de quatre pilastres doriques et d’une corniche.

De part et d’autre de l’entrée centrale, pratiquée à l’emplacement d’une ancienne croisée, deux statues de *Vénus* et de *Flore* furent disposées. Elles seront vendues aussi en 1897. Sur la travée droite du portique, est une fausse porte liée à la présence d’une des volées du grand escalier. Cette travée aveugle fait écho à celle signalée précédemment.

Trois autres portes-croisées donnent encore accès à la (basse-)cour, dont une fut réalisée en 1804 au droit de l’antichambre sise derrière l’escalier principal et la salle à manger.

En remettant l’entrée principale du côté du village, Salligny renouait avec la disposition du château du début du XVIIIe siècle.

Par souci d’économie comme de prestige, le général fit remonter une partie de la façade sur l’ancienne cour, d’où la disparité que l’on observe actuellement dans l’élévation. Elle est d’autant plus choquante qu’elle est soulignée par un piédroit, traité en bossages, et que les baies du rez-de-chaussée ne sont pas de même taille. La présence des consoles et des mascarons de ce côté-ci est en outre contraire à la belle simplicité voulut là par Mansart de Sagonne.

**2) Distribution et dispositions intérieures du château**

***Généralités et particularités***

Pour l’aménagement intérieur, Mansart de Sagonne manifesta une remarquable virtuosité que l’on retrouvera au château de Jossigny en 1753. Comme le requérait Boffrand, il disposa les pièces conformément à l’ordre voulu par le commanditaire, puis suivant la grandeur et la décoration propres à leur usage.

L’architecte porta aussi une attention particulière à leur ornementation : « les chambres », rappelle Boffrand, « doivent être ornées et meublées par rapport à leur usage et à la gradation qui doit se trouver des chambres occupées par les domestiques à celles du maître ». « L’architecte habile », indique-t-il, devait graduer la curiosité du spectateur de sorte que son admiration augmentât à mesure de sa progression dans l’édifice. Le rez-de-chaussée du logis sur jardin contenait de ce fait les pièces les plus luxueuses, le grand salon central en constituant le point d’orgue.

Le dernier Mansart sut éviter l’écueil d’une trop grande fantaisie dans la forme des pièces telle qu’initiée par son aïeul au château du Val en 1675. Fantaisie que l’on affectionnait plus ou moins depuis lors. Pierre Patte s’en émut : « L’art de la distribution, qui s’est perfectionné depuis quarante ans en France », dit-il, « a nui, plus qu’on ne pense, à la solidité des bâtiments, en occasionnant quantités de formes dont on tourmente la plupart des plans, sous prétexte de rendre les appartements plus commodes. Il en est résulté une multitude de porte-à-faux qui varient quelques fois à chaque étage, tellement qu’à peine peut-on deviner comment l’un peut subsister au-dessus de l’autre, tant tout y est dénaturé ». Conscient de ce danger, Mansart de Sagonne porta l’épaisseur des murs de refends de 50 à 60 centimètres quand celle des murs extérieurs et porteurs oscillait entre 50 et 80.

Pour la plus grande commodité des lieux, l’architecte du roi avait disposé au rez-de-chaussée, derrière les pièces principales, une série de pièces entresolées destinées à la domesticité.

Quoique disposant d’un appartement à l’étage près de celui de son épouse, le marquis de Voyer privilégia le petit appartement entresolé au rez-de-chaussée, qui était plus confortable et bien plus agréable avec ses allées plantées au-devant. Il donnait, en effet, à la fois sur le jardin des Quinconces et sur sa chère galerie.

La marquise logea donc à l’étage dans un appartement à la mesure de son rang. Quoiqu’inhabituelle, cette disposition confirme qu’il n’existait aucune règle absolue en matière d’appartements de maître et de maîtresse de maison à cette époque. Elle se faisait suivant la volonté des commanditaires : ainsi, à Jossigny, le logement de Monsieur était-il à l’étage quand celui de Madame était au rez-de-chaussée.

**a) Rez-de-chaussée de l’aile sur jardin**

***Le vestibule***

Le vestibule d’entrée du château se trouvait, comme on l’a vu, dans l’aile en retour détruite au début du XIXe siècle. Il ouvrait sur la cour principale et sur la basse-cour par deux portes-croisées en vis-à-vis lui conférant ainsi un effet de transparence. Visible depuis l’avenue, cette disposition demeurait plutôt inédite dans les demeures depuis le XVIIe siècle.

De forme octogonale à pans convexes, le parti répondait là au goût du temps pour la variété des formes et pour les formules de Francesco Borromini, particulièrement appréciées par Mansart de Sagonne. Le vestibule donnait à gauche, par une porte à deux vantaux, sur l’aile en retour et, à droite, par une porte identique, sur le logis principal côté jardin. Il constituait ainsi le cœur de la distribution du château.

Au fond de la pièce, de part et d’autre de la porte-croisée, étaient deux portes convexes à deux vantaux qui ouvraient, à gauche, sur un corridor et, à droite, sur l’escalier principal.

Dépourvu initialement de cheminée conformément à la tradition du XVIIe et du début du siècle, le vestibule se vit doter finalement d’« un poêle de faïence à colonne » au droit de l’entrée sur la basse-cour pour davantage de confort en hiver.

Suivant l’usage, le sol du vestibule fut couvert d’un dallage à grands carreaux blancs et cabochons noirs. On ignore cependant s’il fut totalement en marbre, comme le laisse supposer le rang de la demeure, ou composé d’un mélange de grands carreaux de pierre de liais ou de Caen, comme le conseillait Blondel, et de petits dés de marbre noir.

Comme l’exigeait le théoricien, la décoration était empreinte de la plus grande simplicité. Le décor d’un vestibule devait en effet, selon lui, être « peu chargé de moulures » à moins que, dans le cas de pièces très décorées comme à Asnières, on lui ait donné « une richesse relative (sic) ». Pour Briseux, « les vestibules [devaient] plutôt satisfaire par la noblesse de leur forme que par la richesse de leurs ornements ». La description de la pièce montre que Mansart de Sagonne s’était livré à un habile compromis entre les deux solutions.

***L’antichambre***

À droite du vestibule, on entrait dans une première antichambre éclairée par trois croisées sur la cour et par deux sur le jardin (fig. ?). Du temps du marquis de Voyer, on y mit « dix parties [paires] de rideaux d’indienne ».

Au début du XIXe siècle, la pièce fut augmentée d’une travée suite à la destruction de l’aile en retour et l’on pratiqua une porte-croisée sur la nouvelle cour (ancienne basse-cour). La disposition initiale fut rétablie à l’occasion de sa restauration en 2008.

Deux portes à deux vantaux, disposées symétriquement, ouvraient, à droite, sur la salle à manger en retour et, à gauche, sur un placard ou corps d’armoire. Le haut de cette porte est dormant. Au centre, une niche cintrée et moulurée contenait un grand poêle de faïence qui sera remplacé par un lambris au XIXe siècle (fig. ?).

Ce poêle est décrit en 1776 comme composé d’un piédestal, élevé « d’une pyramide renfermant le tuyau et terminé au sommet par un vase, le tout orné de sculpture ». Il présentait la particularité de faire corps, dans sa partie basse, avec celui de la salle à manger par-derrière puisqu’il ne disposait, dit-on, que d’« une seule et unique ouverture pour y introduire le bois, [d’]un seul foyer garni de barreaux de fer, et [d’]une seule porte ». On retrouvait là le parti adopté par Jules Hardouin-Mansart pour le poêle placé au centre des quatre salons du château du Val (fig. ?). Ces poêles, importés d’Allemagne et vantés par Robert de Cotte, s’étaient répandus dans toute la France au cours de la première moitié du XVIIIe siècle.

L’état de la pièce est en tout point conforme à ce que recommandait Blondel pour les antichambres. On ignore l’état exact du sol : le dallage de marbre blanc et noir visible aujourd’hui, conformément à l’usage des pièces d’attente ou d’introduction et à celui du vestibule, est fort probable. Il en va de même pour la boiserie simplement moulurée. La couleur vert d’eau est aussi possible même si une boiserie blanche, comme celle de la petite chambre du marquis à l’autre bout du logis, plus conforme à l’usage, peut être aussi envisagée.

***La salle à manger***

La seconde antichambre ensuite formait, suivant l’usage, la salle à manger (fig. ? - ?). Elle ouvre sur le jardin par deux croisées et, à gauche, par une porte-croisée donnant sur le perron de l’avant-corps. Ces croisées fermaient, à l’origine, par des espagnolettes de cuivre « doré d’or moulu richement décorées », réalisées par Caffiéri et qui furent estimées 267 livres en 1776. Elles attestent le soin apporté à la décoration du château dans ses moindres détails.

La pièce est scandée par cinq portes à deux vantaux en segment dont quatre sont disposées en vis-à-vis de chaque côté, la cinquième étant au fond de la pièce, faisant face aux croisées et ouvrant sur le grand escalier (fig. ?). La porte face à celle de l’antichambre donne sur le salon tandis que la porte symétrique donne accès au corridor central du château. Symétrique à celle de l’antichambre, une porte ouvre sur un corps d’armoire situé au revers de celui de ladite pièce.

Légèrement chantournées dans leur partie haute et simplement compartimentées, ces portes affectent la même sobriété que celles de l’antichambre. Sobriété que Mansart de Sagonne avait employée déjà pour celles de la petite maison du comte de Saint-Florentin au faubourg Poissonnière (fig. ?) ou aux hôtels de Marsilly et de Mauron à Paris.

Relativement vaste (8,10 m. x 6,50 m.), la salle à manger fut scandée d’une douzaine de pilastres corinthiens en marbre de Rance avec chapiteaux de plomb doré, remis en état en 2008-2009. Ils étaient patinés en bronze jusqu’alors. Patine qui fut appliquée à une date inconnue, probablement au début du XIXe siècle.

Ces pilastres soutiennent une belle frise d’enfants occupés à taches diverses : pêche, chasse, arts, sciences, guerre, justice …, surmontée d’une corniche à l’antique, avec consoles et rosaces. La frise − bronzée et dotée d’un fond de mosaïque doré à une date inconnue − fut rétablie dans sa version dorée sur fond de faux marbres suite aux sondages effectués en 2008.

C’est ce même décor de faux marbres qui fut appliqué, pareillement, sur les portes et trumeaux de la pièce. Comme les pilastres, l’ensemble se détache sur un fond de faux marbre blanc veiné.

Ce décor classique tranche singulièrement avec le style rocaille des portes et des niches disposées de part et d’autre de la porte du grand escalier. De faible profondeur, ces niches étaient, avant restauration, décorées de faux marbre ocre-jaune veiné de blanc avec bordures de couleur rouge, veinées de noir. Ce décor d’un nouveau genre fut pratiqué vers 1754-1755 par Charles De Wailly, tel qu’évoqué plus bas. Il ne s’agit nullement, comme on l’a pu le penser parfois, du décor de la salle à manger du château réalisé dans les années 1700[[23]](#footnote-23).

Ces niches contenaient au XVIIIe siècle les fontaines de marbre et de bronzes dorés par Nicolas Pineau dont l’une d’elles reparut en partie en 2008 chez un antiquaire parisien de la rue Royale (fig. ?). Elles se composaient d’une grande vasque de marbre et de deux robinets « dorés à laver les verres », estimés 260 livres en 1760. Fréquentes au XVIIIe siècle dans les salles de réception, ces fontaines commençaient alors à passer de mode. Elles servaient, comme indiqué, à rafraichir les verres et les bouteilles.

Les trumeaux en vis-à-vis, rétablis aussi dans leur état initial, remplacent les trumeaux de glace pratiqués au XIXe siècle par les Thion de La Chaume après le pillage du château par les Prussiens en 1870. Ce décor néo-rocaille, comme en témoigne le médaillon réalisé sur l’un d’eux (fig. ?), avait été composé dans un souci historiciste et nostalgique de l’œuvre du marquis de Voyer. On retrouvera semblables réalisations au premier étage.

La restauration de la pièce en 2009 a tenté d’évoquer, de manière feinte, les deux poêles de faïence « en forme de consoles », « ornés de sculptures », avec tablette de marbre Rance, « surmontés chacun d’un cartel et de masquarons (sic) sculptés », tels que signalés en 1776, estimés alors à 300 livres. Celui du côté de l’antichambre remplace le poêle installé au XIXe siècle et qui subsista jusqu’à nous.

Comme le vestibule et l’antichambre qui précédaient, voire le grand escalier et le corridor central qui suivent, le sol fut couvert de carreaux blancs et noirs, conformes à l’usage pour ce type de pièce.

***Le premier chantier décoratif de Charles De Wailly (1754-1755)***

Cette décoration néo-classique − qui influencera celle de la salle à manger et du salon du comte d’Argenson à Neuilly − répondait parfaitement à l’évolution de l’architecture et du décor intérieur au début des années 1750. Signalée par Dezallier d’Argenville en 1755, elle donne, de prime abord, un sentiment d’ambivalence au regard des éléments rocailles qui subsistent encore (portes et niches des fontaines).

On sait qu’en octobre 1752, la pièce était en voie d’achèvement puisque Mansart de Sagonne proposa de peindre les portes en blanc. Il est impossible, en parfait tenant du style rocaille, qu’il pratiqua un tel mélange de couleurs et de styles.

En 1754, le marquis de Voyer était en effet en relation avec le jeune Charles De Wailly (1730-1798), figure montante de la génération des piranésiens français. Dans une lettre que l’architecte lui écrivit de Rome, le 27 novembre − il parachevait alors sa formation à l’Académie de France après avoir remporté le Grand Prix de l’Académie royale d’Architecture en 1752 −, il promettait de s’occuper des « projets dont il a[vait] eu l’honneur d’être chargés dès à présent » et de faire « des Efforts pour qu’ils Répondent à la justesse de [son] gout et à l’envie qu’[il avait] qu’ils soient bons ». L’architecte avait souhaité, rappelait-il, « en partant de Paris que [son] model ait été complètement fait » et qu’il fut mené à son terme par l’un des Brunetti, principaux décorateurs du château. Le décor de la salle à manger était-il de ceux-là ? Probablement car les faux marbres réalisés paraissent bien être l’œuvre de nos deux Italiens.

La collaboration de Charles De Wailly à ce décor − déjà évoquée en 1979 par Monique Mosser et Daniel Rabreau lors de l’exposition qu’ils consacrèrent à l’architecte à l’hôtel de Sully à Paris − ne fait en effet pas de doute si on le rapproche de celui exécuté au château des Ormes dans les années 1760 : à la fin de la décennie, l’architecte avait composé là un décor de faux marbres, scandé pareillement de grands pilastres − d’ordre ionique ici − en marbre du Languedoc, lesquels reposaient sur des piédestaux identiques à ceux d’Asnières. La parenté entre les deux décors est donc indiscutable. Aux Ormes, De Wailly avait abandonné la dorure et les ornements pour plus de sobriété qui était de mise pour une demeure de campagne. La nécessité du luxe était moindre qu’à Asnières. Le décor de la salle à manger des Ormes fera école à son tour vers 1780 pour celui du salon du château de la Lorie en Anjou pour Charles Constantin, éleveur de chevaux, intime du marquis de Voyer. Les éléments dorés du décor le rapprochent de la salle à manger d’Asnières et témoignent du goût des effets louis-quatorziens dans certains châteaux français de la seconde moitié du XVIIIe siècle[[24]](#footnote-24) .

Par la nouvelle décoration de sa salle à manger, Marc-René de Voyer offrait à son jeune protégé l’une de ses premières commandes décoratives, si ce n’est la première, à son retour à Paris. Il entendait se montrer ‒ une fois de plus ‒ à la pointe du goût par une décoration dans le nouveau style. Cette salle à manger est, en l’état actuel des connaissances, la toute première réalisation attestée de Charles De Wailly, ce qui en fait toute l’exception.

Les années 1754-1755, période de notre décor, correspondent en effet au déclin du style rocaille en même temps qu’à celui des rapports de Marc-René de Voyer avec Mansart de Sagonne. Déclin qui sera d’autant plus brutal que le jeune De Wailly se verra confier les nouveaux décors de l’hôtel parisien et du château des Ormes dans la décennie suivante, période au cours de laquelle le dernier Mansart, assailli par les créanciers, avait passablement besoin de travailler.

Comme le constatait déjà Bruno Pons à propos du cabinet octogone de la duchesse d’Orléans à Versailles en 1723, le décor de grands pilastres d’Asnières aurait paru incongru dans une salle à manger durant la période rocaille. Il était en revanche du dernier cri dans les années 1750, période de transition où sévit la nostalgie du règne de Louis XIV si bien évoquée par Lafont de Saint-Yenne dès 1749 et, plus clairement, par Voltaire dans son fameux *Siècle de Louis XIV* en 1751.

Rappelons que, cette année-là, le fermier général Jean Gaillard de La Bouëxière avait fait construire par Antoine-Mathieu Le Carpentier, entre les rues de Clichy et Blanche à Paris, un pavillon ou folie qui fut considéré alors comme la première vraie manifestation du nouveau style préconisé par le directeur de Bâtiments du roi, le marquis de Marigny, à son retour d’Italie en 1751. En 1749-1750, le Pavillon Français d’Ange-Jacques Gabriel à Trianon en avait marqué le tournant. Quoique le décor intérieur le pavillon de La Bouëxière demeurait encore rocaille, il préfigurait le Petit-Trianon de Gabriel (1762-1768) et autres réalisations du genre.

Le goût exprimé par De Wailly pour les ordres (pilastres, colonnes) dans la salle à manger d’Asnières se retrouvera, outre celle des Ormes, dans celle de l’hôtel d’Argenson en 1767-1769, mêlés cette fois à des cariatides à la grecque sur les conseils de l’helléniste Julien-David Le Roy.

Si les ordres avaient généralement disparu des décors parisiens lorsque De Wailly les proposa au marquis de Voyer en 1754, ils persistaient néanmoins dans les palais royaux ou ceux des princes du sang comme à Chantilly, voire chez des amateurs fortunés, tels les marquis de Lassay ou de Roquelaure. Il s’agissait, dans ce cas, plutôt d’une connotation princière. Quoi qu’il en soit, les ordres semblaient alors déplacer pour une salle à manger jusqu’à l’émergence du nouveau style. Ce nouveau décor classique se voulait aussi plus conforme aux principes de régularité et de richesse exigés par les théoriciens de l’architecture pour ce type de pièce.

Notons que la frise dorée présente d’étonnantes similitudes avec les reliefs des *Eléments* en plâtre doré qu’Augustin Pajou réalisera pour le salon de l’hôtel de la rue des Bons-Enfants, vers 1767. Salon qui était également doré conformément au goût de De Wailly.

Ses moyens le lui permettant encore, le marquis de Voyer n’avait donc pas manqué de suivre les conseils du jeune et talentueux architecte.

***Le grand salon***

Conformément à la tradition, le grand salon suivait la salle à manger. Il constitua, au droit de l’avant-corps, le point d’orgue de la décoration du château, formant en effet la pièce la plus vaste et la plus luxueuse, tant par son décor que par son mobilier.

Rarement pièce illustra aussi brillamment le principe édicté par Boffrand selon lequel « si l’on veut faire un cabinet de musique, [ou] un salon où se rassemble la compagnie, il faut qu’il soit riant par sa disposition, par la clarté, & par la manière dont il est décoré ».

Sa forme dépendait, selon Blondel, du goût de l’architecte. Mansart de Sagonne avait parfaitement accordé, suivant le souhait de l’auteur, l’ordonnance des dehors et des dedans dans « toutes leurs combinaisons respectives », tant en plan qu’en élévation, « afin d’assujettir les trumeaux, les écoinçons, les portes & les croisées à former une exacte symétrie ». On risquait, à défaut, de sacrifier l’un à l’autre et « de mutiler les décorations, & de prendre des licences inexcusables qui déprisent ses productions aux yeux des connaisseurs ».

Le dernier Mansart était un architecte suffisamment expérimenté pour ne pas tomber dans cet écueil, ce qui ne contribua pas peu à la réputation de la pièce que Dezallier décrit avec un bel enthousiasme : « Le salon ovale est tout doré et présente dans son plafond six camayeux peints par M. Pierre, qui se dessinent avec la corniche et offrent des enfants occupés à la pêche et à la chasse ». L’architecte fit sien ici le souhait de Voltaire, dans son *Temple du Goût* (1733), de joindre « l’architecture du palais de Maisons au-dedans de l’hôtel de Lassay ».

Éclairé largement par les trois portes-croisées de l’avant-corps sur jardin et protégé extérieurement − comme la galerie − de stores de coutil de Bruxelles, le grand salon formait un vaste espace ovale de 11,10 m de large, 7,40 m. de long et 5,15 m. de haut, soit la plus haute du château. Ceci ne sera pas sans conséquence sur la disposition du premier étage, nous le verrons.

Au fond de la pièce, étaient deux grandes alcôves symétriques qui contenaient sous le marquis de Voyer, « deux ottomanes et leurs quatre petits traversins ».

Ce salon communiquait aux pièces voisines par deux portes à deux vantaux en enfilade. Les portes actuellement visibles sont du XIXe siècle et remplacent celles vendues, avec le décor du salon, à cette époque.

Le salon du château d’Asnières tirait surtout sa réputation de l’exceptionnelle qualité du décor rocaille. Bruno Pons le considéra ‒ à juste titre ‒ comme « un chef d’œuvre de l’art décoratif de la majorité de Louis XV » et comme « l’un des plus beaux ensembles décoratifs jamais réalisé en France ». Il constituait, avec celui de la galerie qui suit, « un jalon de l’art décoratif français, d’autant plus intéressant », écrit-il, « que peu d’ensemble des années 1750 sont encore conservés ».

Dotée d’un parquet Versailles, comme il se doit pour un salon de compagnie, la pièce fut revêtue d’un lambris doré composé de cinq trumeaux de glace en trois parties : un grand trumeau ornait le dessus de la cheminée, sise au centre de la pièce, entre les deux alcôves, lesquelles en contenaient deux. Les deux autres étaient en vis-à-vis entre les portes-croisées.

La multiplication de ces trumeaux de glaces dans les salons de compagnie entrait dans le goût des décorateurs depuis le début du règne de Louis XV. Ils formaient un jeu de miroirs qui, selon Boffrand, présentait toutefois l’inconvénient d’assombrir l’espace : les feux suspendus à proximité réfléchissaient en effet le mur opposé, contribuant ainsi au manque de clarté. Aussi convenait-il d’éclairer ce mur afin de rendre la pièce plus vaste.

Le trumeau de cheminée se composait de trois glaces dont la taille se réduisait à mesure de la hauteur soit, respectivement, 70 pouces de large sur 56, puis sur 40 et 24 pouces de haut.

Ceux des alcôves comprenaient aussi trois glaces de, respectivement, 84, 40 et 18 pouces de haut sur 58 de large. Ils furent estimés en 1760 à 1 823, 4 639 et 2 374 livres.

Ceux en vis-à-vis mesuraient 60, 40 et 26 pouces de haut sur 52 de large. Non signalés en 1774, ils furent remplacés par la suite.

La cheminée du salon, dont Nicolas Pineau livra le dessin, était en marbre d’Antin. Elle fut revêtue de « cuivres » dorés qui seront vandalisés durant la guerre de 1870-1871. Ils sont décrits en 1776 comme à « Deux Testes et pattes de Lion posées Sur les consolles [du] chambranle [avec] au bas desdites consolles un ornement en forme de palmette posée sur le socle, [et] Six fleurons et deux demis croissants ». Au milieu du chambranle, était « un cartel évidé et découpé ». L’ensemble fut estimé en 1774 à 800 livres dont 600 pour les ornements.

Ces derniers répondaient parfaitement aux recommandations de Blondel suivant lesquelles on devait décorer les cheminées « plus ou moins richement suivant les pièces où elles se trouv[ai]ent placées ». Celle du salon devait ainsi « être plus ornée & plus magnifique que celle d’une Antichambre ». Comme l’exigeait Boffrand, elle fut proportionnée à l’ampleur de la pièce.

Conservée, avec les lambris, à Cliveden House, près de Londres, cette cheminée fut vendue en 1897 par les héritiers Thion de La Chaume au fameux antiquaire et décorateur parisien de la Belle Epoque, Jules Allard, qui devait la revendre au premier Lord Astor. Allard prit soin de remplacer les éléments manquants de la cheminée par un blason ailé aux armes de France, au centre, et par deux cartouches au monogramme de Louis XV sur les consoles, lui conférant ainsi une origine royale. Il entretînt à son tour l’ambigüité soulevée par le marquis d’Argenson sur la vocation de la demeure au XVIIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, la décoration des boiseries était fonction de l’usage et de la richesse des appartements. « La beauté de leur forme & le goût de leur composition », nous dit Blondel, « fait tout leur succès ». Nicolas Pineau s’était indiscutablement surpassé ici et ce d’autant qu’il avait conscience qu’il s’agissait d’une de ses dernières grandes réalisations. Elles répondaient au « style riche » ‒ tel que défini par Bruno Pons ‒ développé par François-Antoine Vassé et Jacques Verberckt, dans les années 1730, à l’hôtel Biron, au cabinet de la comtesse de Toulouse à Rambouillet, dans la chambre de la reine à Versailles ou dans la chambre du dauphin en 1747.

Posés sur un soubassement de marbre, les lambris du salon d’Asnières présentaient une série de motifs remarquables qui avaient pour thème la nature et la chasse. Ces thèmes, tels qu’évoqués par Blondel parmi ceux pouvant figurer dans la décoration d’un salon de compagnie, furent faussement associés par certains auteurs à celui de la pêche qui se trouve dans la salle à manger.

Des lapins, des perdrix, des canards, des têtes de chiens se mêlèrent ainsi aux cors de chasse, aux arcs et aux flèches, mais aussi aux fleurs, aux feuillages, aux morceaux d’ailes, aux rinceaux et autres volutes que Pineau avait subtilement posés sur le cintre ou la base de chaque panneau. On trouve même le détail, touchant et insolite, d’une tête de mulet au-dessus d’une des croisées (fig. ?- ?).

Si Fiske Kimball jugea paradoxalement ces lambris d’un intérêt moindre que d’autres travaux de Pineau, Bruno Pons considéra au contraire que la sculpture était d’une qualité absolument remarquable et que le détail du dessin était tout aussi séduisant et inventif. Les panneaux étroits, dit-il, sont de « véritables morceaux de bravoure » dans la grande tradition de l’ornemaniste.

Les grands panneaux des trumeaux étaient, au contraire, plus dépouillés, pourvus en-bas et en-haut de scènes de chasse en ronde bosse. Des cartouches symétriques formaient de grands enroulements à la base des panneaux. Ce décor rompait ainsi totalement avec les éternelles chicorées rocailles des boiseries des Degoullons, Vassé ou Verberckt.

L’originalité des lambris fut totale et fort appréciée au XVIIIe siècle. Ainsi, l’expert chargé de l’estimation du château en octobre 1776 les qualifie-t-il « d’un très beau goût » tandis que sévissait alors la boiserie de goût grec. Si l’on en juge par leur état en Angleterre, ces boiseries furent dorées sur fond vert, répondant ainsi au vert d’eau employé dans la galerie voisine. Cette combinaison n’apparait pas dans le *Cours d’architecture* de Blondel, lequel associait plus traditionnellement le blanc et l’or. Si toutes les descriptions de salon font état de la dorure, la couleur n’est en revanche jamais mentionnée. Cette couleur verte est d’autant plus vraisemblable puisqu’elle se retrouve dans le cabinet sur cour de l’hôtel de Rohan-Strasbourg à Paris.

La dorure des boiseries fut assortie à celle de la frise et des meubles du salon. Ceux-ci comprenaient, entre autres : « Huit consoles dorées à dessus de marbre d’antin », à l’instar de la cheminée, et une série de sièges en bois doré, couverts de damas blanc, vert, rouge et jaune, offrant ainsi un contraste saisissant avec le décor de la pièce. Ils corroboraient le principe énoncé par Boffrand suivant lequel « les meubles contribu[aient] beaucoup à l’agrément des appartements, surtout lorsqu’ils paraissent être faits pour la place dont ils doivent suivre les plans & les contours », telles nos deux ottomanes.

La frise dorée du salon contribua à son tour à la magnificence de la pièce avec ses motifs d’enfants « occupés à la pêche et à la chasse ». Ce thème ‒ repris sur la façade du château de Neuilly ‒ fut très en vogue au XVIIIe siècle depuis qu’en 1698 puis en 1701, Louis XIV l’avait adopté pour la décoration de la Ménagerie et de l’antichambre de l’Œil-de-bœuf à Versailles. Dans les médaillons placés aux angles et au centre de la pièce, prirent aussi place six bambochades en camaïeux exécutés par Jean-Baptiste-Marie Pierre, tels qu’évoquées par Dezallier d’Argenville. Médaillons qui marquaient les grandes divisions du décor.

Les lambris au-dessous venaient épouser les inflexions de la frise. Rares sont les exemples conservés d’une telle fusion des murs avec la corniche dont Briseux avait fourni quelques modèles. La corniche exécutée à Cliveden, très différente de celle d’Asnières, le confirme néanmoins. Les motifs de la frise provenaient sans doute du recueil de Pineau, *Nouveaux desseins de plafonds* *(…),* gravés et publiés par Jean Mariette.

Outre la frise dorée, le décor peint du salon se composait de deux dessus-de-porte peints par Pierre sur les thèmes des nymphes *Io* et *Léda* enlevées par Jupiter. Ces thèmes, fréquents chez le peintre depuis 1748, furent employées pour Watelet, Madame de Pompadour et son frère le marquis de Marigny, notamment. On ignore quand ces toiles furent exécutées et livrées, et quand ils furent retirés du salon. De toute évidence, ils furent livrés après 1755 car on les sait à Asnières en 1760. Ils n’y figurent plus en 1776, année où l’expert venu au château les confondit avec ceux de la galerie sur des thèmes approchants. Peut-être Voyer les avait-il conservés lors de la vente effectuée en 1769 ?

Sous les médaillons du peintre Pierre, les croisées sur le jardin formaient de larges embrasures simplement moulurées que Louis Hautecœur considérait comme assez exemplaires de ces « arrière-voussures qui se creusent et dont les surfaces souvent gauches s’accrochent [aux] courbes irrégulières » des portes et des croisées du moment. Elles sont, avec la frise et le parquet, les rares éléments originaux demeurés en place.

Le raffinement du salon fut porté jusque dans la qualité de la serrurerie des portes et des croisées. En 1776, elle fut estimée à la coquette somme de 1 356 livres. L’expert ne dissimula pas son admiration : « les deux ferrures des portes d’enfilades dudit salon », écrit-il, « consistent en deux superbes serrures et leur gaches encloisonnées de cuivre cizelé avec beaucoup d’art et doré d’or moulu ». Actuellement conservées à Cliveden House (fig. ? ), elles étaient l’œuvre du grand bronzier du roi, Jacques Caffieri. Il avait fourni également les feux, lustres et bras de lumières du salon. Considéré comme le plus célèbre bronzier du temps, sa présence à Asnières conférait assurément une qualité royale au décor.

Les vastes compositions religieuses qui se voient actuellement sur les murs du salon – en attente d’une restitution éventuelle des boiseries − furent réalisées vers 1900 lorsque le château devint la propriété de l’Ecole ecclésiastique Ozanam. Elles sont typiques du climat de dévotion du moment et demeure un parfait témoignage de la période religieuse du château.

***La galerie***

Non moins « royaux », étaient le décor et l’ameublement de la galerie ensuite du salon (fig. ? - ?). Grand amateur de peinture en tant que protecteur de l’Académie de Saint-Luc et membre amateur de l’Académie royale de Peinture et de Sculpture, le marquis de Voyer fit aménager cette pièce pour y présenter ses tableaux des écoles du Nord et italienne acquis notamment auprès des marchands Willem Lormier à La Haye et Gerrit Braamcamp à Amsterdam, ainsi que ses meubles précieux et ses porcelaines acquis, quant à eux, chez l’un des grands fournisseurs de la Couronne et de la marquise de Pompadour : le marchand mercier Lazare Duvaux (1703-1758).

Le décor, conforme aux attentes de Blondel, marquait, selon ses préceptes, la différence entre le grand salon, meublé de meubles de menuiserie, et la galerie, dévolue aux pièces de collection et de curiosités. Il répondait parfaitement aux soucis esthétiques du marquis et servait en même temps, par son luxe et l’étonnement général suscité, ses visées politiques à Versailles dont la direction des Bâtiments du roi.

Longue de 13,20 m. et large de 4,90 m., la galerie ouvre sur le jardin par sept croisées dont deux disposées en retour. Deux d’entre elles forment des portes-croisées aux extrémités, l’une sur le perron de l’avant-corps, l’autre sur l’escalier desservant le jardin des Quinconces.

En face des croisées, étaient, nous dit Dezallier d’Argenville, « quatre arcades de menuiserie qui renferment chacune six tableaux des plus habiles peintres flamands, tels que Vanhuysum, Teniers, Gérard-Dou, Wouverman, Breugel, Metzu, fameux paysagiste français (sic) ». Ajoutons aussi : Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Brill, l’Allemand Elsheimer, le Français Le Lorrain et quelques peintres italiens comme Véronèse, Mola ou Cagnacci.

La réputation de ces œuvres fit du cabinet du marquis de Voyer parmi les plus brillants de Paris au milieu du siècle recensés par Blondel (1754) et par le *Tableau de Paris* (1759). D’après son oncle, le marquis d’Argenson, ce cabinet fut constitué à l’arrivée de son père au gouvernement en 1742 et valait plus de 200 000 livres en 1750 ! D’après les inventaires, il se composait de 94 tableaux, attribuables à 34 artistes dont ceux évoqués ci-dessus, et fut poursuivi jusqu’au début des années 1760. Le marquis avait profité de ses pérégrinations durant les guerres de Succession d’Autriche (1742-1748) et de Sept-Ans (1756-1763) à cet effet.

Dans sa description de la galerie, Dezallier ajoute que « la cheminée et les studioles régnantes au bas de ces armoires [étaient] garnies des plus belles porcelaines ». Voyer les avait fait monter en bronze par le grand orfèvre Jean-Claude Chamberlano dit Duplessis (Turin, 1702 – Paris, 1774), connu notamment pour l’exécution, en 1742, des deux braseros de bronze doré envoyés par Louis XV à la Sublime Porte (Turquie). On sait que l’artiste s’était rendu à Asnières en 1752.

Dans cette galerie, se trouvaient aussi des figures de marbres et un mobilier Boulle. Ce type de mobilier était revenu à la mode depuis que sévissait la nostalgie pour le règne de Louis XIV telle qu’évoquée à propos de la salle à manger. On signalera ainsi les deux belles armoires vitrées acquises chez Duvaux en décembre 1753 pour 2 400 livres et qui faisaient office de bibliothèques. Pineau avait dessiné, on l’a vu, un mobilier similaire pour le marquis sans doute destiné à ses porcelaines (?).

Entamées en avril 1750, ces acquisitions mobilières se poursuivront jusqu’en juin 1756, date qui marque le début des difficultés financières du marquis de Voyer. Il soldera son compte chez Duvaux en septembre 1757.

Comme la petite galerie des appartements intérieurs de Louis XV à Versailles, qu’il avait sans doute à l’esprit, Marc-René de Voyer fit disposer la cheminée composée par Pineau en septembre 1750 (fig. ?), au centre de la pièce, entre les arcades face aux croisées. De marbre vert Campan et fort exubérante, elle était ornée, sur les consoles latérales, de feux de bronze doré, comme le confirme le dessin conservé au musée de l’Ermitage à Saint-Pétersbourg (fig. ?). Une assise, au centre, servait pour un vase ou un buste. Les feux réalisés figuraient des bécasses suivant la thématique de la chasse observée dans le salon.

Au regard de l’ampleur des galeries, Blondel considérait ces cheminées comme inutiles : « elles ne servent guère », dit-il, « que pour la magnificence, & rarement s’avise-t-on d’y faire du feu », ce qui étaient sans doute le cas ici au regard de la préciosité et de l’importance des collections ! Longtemps considérée comme perdue, cette cheminée fut identifiée par nos soins en 2013 dans la salle de billard du château des Ormes, acquise par la famille Voyer d’Argenson lors de la dispersion des effets décoratifs en 1897.

Deux portes furent pratiquées aux extrémités du grand mur de la galerie, ouvrant sur le corridor central, à gauche, et sur la petite chambre du marquis, à droite. Deux autres portes à gauche de la pièce, dont une fictive sur la droite, furent disposées du côté du salon.

Comme ce dernier, la galerie fut couverte d’un parquet Versailles et d’un lambris de chêne sculpté en arcades. Ce lambris se distinguait de celui du salon par une ornementation moindre et par l’abandon de la dorure au profit de la couleur, fond vert d’eau ‒ et non gris comme aujourd’hui ‒ réchampi d’un vert plus soutenu à l’instar des trois banquettes damassées qui s’y trouvaient. Plus sobres que ceux du salon, les ornements venaient souligner le raffinement de la pièce sans l’alourdir. Les arcades furent surmontées de cartouches rocailles, ornées de rinceaux et de fleurs, disposés en triangle (fig. ?- ?).

Les écoinçons en arbalète des arcades furent ornés, quant à eux, d’agrafe chantournée avec rinceaux à la clef, de rinceaux et de feuillages sur les côtés, et de coquille avec fleurs à la base. Ces écoinçons reposaient sur des panneaux simplement moulurés, plus au moins vastes suivant les travées. Leur partie haute venait épouser le contour de l’écoinçon.

Le trumeau de cheminée – disparu – se composait, quant à lui, d’une « traverse (…) cintrée orné d’oreilles dans les angles et d’un cartel dans son milieu décoré d’une Teste de Lion avec deux aisles déployées, le tout sculpté et doré », estimé 290 livres en 1776. Il s’agissait là du seul élément doré du lambris suivant un usage inauguré par Louis XIV au Grand Trianon pour les maisons de plaisance. Depuis lors, seuls les dessus-de-porte et de cheminée furent en effet dorés.

S’agissant de dessus-de-porte, la galerie d’Asnières fit à son tour exception : ceux du côté du salon furent agrémentés au-dessus de la traverse chantournée, ornée d’oves et de volutes, d’une peau et d’une tête de lion au centre, coiffée d’un grand vase cannelé en vrilles, agrémenté de rinceaux et de fleurs, le tout peint comme le reste du lambris.

Pineau avait fait preuve là, une fois encore, de la plus parfaite maîtrise dans le dessin et dans l’exécution. À la demande du marquis, sans doute, il reprit une disposition que Boffrand avait adoptée à l’hôtel d’Argenson en 1726 et Oppenord au salon de l’hôtel d’Assy en 1733. Le parti adopté était d’autant plus original qu’il combinait l’usage du lambris de hauteur avec celui, dans les arcades face aux croisées, de la paroi tendue au-dessus du lambris d’appui.

On regrettera le mauvais raccordement des écoinçons dans les angles de la pièce qui n’est pas tant la faute de l’ornemaniste que celle des démontages et remontages successifs. Ôtées en même temps que celles du salon, les boiseries demeurèrent longtemps la propriété des grands décorateurs parisiens, Jacques et Henri Barroux, sis au 6 avenue d’Eylau, avant leur rachat par la ville d’Asnières en 1996.

On inséra dans les lambris, trois trumeaux de glaces. Celui de la cheminée se composait de trois glaces dont deux de 40 pouces et la troisième de 33 pouces de haut sur 60 de large, estimées 1 248 livres en 1760. Les deux autres trumeaux étaient en vis-à-vis de chaque côté de la galerie. De taille sensiblement différente, ils se composaient de deux glaces de 48 et 31 pouces de haut sur 27 de large pour l’un, de 52 et 31 pouces de haut sur 25 de large pour l’autre. Ils furent estimés ensemble à 514 livres.

Ces trumeaux de glaces furent surmontés de deux panneaux peints sur les thèmes de *Vénus au bain* et de *Léda*, seuls espaces dévolus à la peinture dans ce décor, hormis les œuvres exposées. Attribués au peintre Pierre dans l’expertise de 1776, ils sont dits alors « d’un dessin des plus corrects, leur coloris frais et brillant et d’une touche fervante (sic) et des plus agréables » et furent évalués 3 000 livres. Intégrées à la boiserie, les peintures étaient alors demeurées en place contrairement aux dessus-de-porte du salon. Il est vrai qu’elles étaient de taille plus modeste (fig. ? - ?).

Comme les pièces précédentes, on attacha un soin particulier à la serrurerie. Les espagnolettes des croisées étaient de la plus grande qualité au point qu’elles firent l’objet d’un litige entre MM. Cornulier et Peixotto lors de la vente du château en 1774. Une liste des pièces immobilières dut ainsi être établie en 1776. Estimées 835 livres, elles étaient « de fer poli couleur d’eau » avec « embazes dorés (sic) » et ornements « de cuivre ciselé et dorés d’or moulu ». Comme le salon, les croisées de la galerie furent dotées de stores de coutil de Bruxelles afin de protéger les collections du soleil.

La présence d’une telle galerie au milieu du XVIIIe siècle peut surprendre. En dehors de la famille royale, elles subsistaient chez quelques grands seigneurs et financiers, tel le marquis de Lassay ou Pierre Crozat. Elles n’avaient cependant plus l’ampleur de celles des XVIe-XVIIe siècles, devenant le plus souvent de grands salons qui occupaient toute la profondeur du logis. Dans ce contexte, celle d’Asnières, tant par sa présence que son ampleur, apparait donc tout à fait exceptionnelle. Elle servit de pièce de représentation et, à l’occasion, de pièce de jeux. C’est ce dernier aspect qui prévaudra au début du XIXe siècle, la galerie ayant été cloisonnée et transformée en salle de billard et petit cabinet pour la chambre voisine.

***La petite chambre du marquis***

Située au bout de la galerie, la petite chambre du marquis de Voyer marquait le début de son appartement du côté de la basse-cour. L’endroit peut paraître insolite pour l’appartement d’un homme d’un rang aussi prestigieux et aussi fastueux que le marquis de Voyer mais il répondait à son goût de la discrétion et de la tranquillité. Il n’était d’ailleurs pas si mal placé puisque la chambre donnait sur le jardin des Quinconces par une croisée et par une porte croisée symétriques à celles de la galerie.

Contrairement à une croyance tenace, cette pièce ne fut pas la seule chambre du maître des lieux. Le marquis disposait en effet d’une seconde chambre, plus vaste, à l’étage, qui voisinait avec l’appartement de son épouse comme nous le verrons.

Petite pièce entresolée, la chambre du rez-de-chaussée fut revêtue d’un lambris de hauteur des plus sobres, peint en blanc comme la cheminée de marbre, avec moulures « réchampis en or » à l’instar de la corniche. L’alcôve fut couverte d’un lambris identique et non « d’étoffes semblables à celles du lit » comme le recommandait Blondel. Simplement mouluré, ce lambris fut orné de modestes agrafes rocailles, notamment au droit des trumeaux de glaces, des portes et de l’alcôve. Seule la porte d’accès à la galerie en embrasure, élevée d’une arrière-voussure, fut plus subtilement profilée et décorée dans ses parties hautes.

La sobriété de ce lambris n’est pas sans évoquer ceux que Pineau créa pour Mansart de Sagonne à la petite maison du comte de Saint-Florentin à Paris (1740) ou au château de Jossigny (1753) (fig. ?- ?). Si Boffrand condamnait l’emploi des lambris de menuiserie dans les chambres à coucher, il les jugeait cependant « convenables » pour de petites pièces. Blondel se montrait, quant à lui, moins catégorique en la matière.

Deux trumeaux de glaces en deux parties furent disposés sur la cheminée et l’entrecroisée face à l’alcôve. Les glaces du premier mesuraient 49 et 18 pouces de haut sur 40 de large et celles du second, 58 et 12 pouces de haut sur 40 de large. Ces trumeaux furent estimés respectivement 462 livres et 367 livres 7 sols en 1760. Celui de la cheminée était orné « de moulures avec oreille (sic) et petits cartouches [dont] la traverse du haut [était] cintrée en contrebas, le tout sculpté et doré ».

Démonté au début du XXe siècle, le lambris de la chambre fut cédé en 1908 au Cooper Hewitt National Design Museum à New York où il demeura jusque dans les années 1980. Acquis par la municipalité d’Asnières dans les années 2000 et mis en réserve (fig. ? - ?), il sera remonté dans les années 2020, après restauration, et viendra remplacer le décor en trompe-l’œil composé en 2008 dans cette attente.

La cheminée de style Louis XVI, visible sur d’anciens clichés (fig. ?), ne correspond guère au style de la pièce. Elle fut installée par Samuel Peixotto en 1774 à l’occasion des restaurations, remaniements et remise au goût du jour auxquels il procéda alors.

Suivant le goût de Mansart de Sagonne pour les formes borrominiennes et les effets contrastés, la chambre présente de légers pans convexes du côté du jardin et de vastes pans concaves du côté de l’alcôve. Deux portes chantournées ouvraient de chaque côté : à droite, sur une garde-robe et, à gauche, sur la petite vis d’accès à la chambre entresolée de son valet, Denis Lalette. Cette vis fut fermée au bas par une porte donnant sur le corridor central du rez-de-chaussée.

Dans sa garde-robe, qui servait aussi de cabinet d’aisance, le marquis de Voyer préparait son café dans une « caffetière du levant [Levant] ». Couverte d’un « papier des Indes sur toile », autrement dit un papier peint à motifs d’indiennes, la pièce ouvrait sur la basse-cour par une croisée et débouchait sur la salle de bain.

Le parquet Versailles de la chambre, visible sur les clichés susdits, fut rétabli en 2006-2007.

La serrurerie des portes et croisées était non moins remarquable que les précédentes et se conformait à la sobriété du décor. Les trois serrures étaient ainsi « en cuivre cizelé et doré d’or moulu » tandis que les deux espagnolettes étaient « en fer poly et cuivre couleur d’eau ». Elles furent estimées respectivement 216 et 250 livres en 1760.

En plaçant son petit appartement derrière la galerie, Voyer entendait loger au plus près de ses chères collections. Avec le second appartement à l’étage, il pouvait alterner son coucher suivant son humeur, demeurant tantôt près de son épouse, tantôt près de ses chers tableaux.

Disposée au nord-est, sa petite chambre demeurait agréable quelques furent les saisons : elle bénéficiait de la pleine lumière, le matin, et d’une certaine fraicheur en été. De faible ampleur, elle était aussi facile à chauffer en hiver.

Suite aux terribles épisodes de 1709 et 1710 et par souci du confort, les petites pièces s’étaient en effet multipliées au XVIIIe siècle. Elles avaient obligé les architectes à sacrifier la vérité des constructions par l’emploi d’espaces entresolés ou de faux plafonds. On s’efforça toutefois de conserver l’harmonie des proportions en adaptant l’échelle des lambris aux modestes dimensions des pièces.

***La chambre de Denis Lalette***

Une petite vis de quinze marches conduisait à une chambre entresolée située au-dessus de celle du marquis. Elle fut numérotée 7 dans l’inventaire de 1760 et était celle du valet Denis Lalette.

Ce fidèle serviteur du marquis de Voyer était devenu son homme de confiance et à tout faire : outre le titre de valet, on le voit porter en effet ceux de « maître d’hôtel », d’« homme d’affaire », de « commis préposé à l’emplette des chevaux en survivance » des haras, voire même d’ « intéressé dans les affaires du roi », laissant entendre là sa qualité de pourvoyeur de fonds comme nous le verrons.

Autrefois au service de son père, Lalette était considéré par Voyer comme « le plus ancien domestique de [sa] maison ». Cela faisait précisément 25 ans, en 1762, qu’il se trouvait près de lui. Il déclarait avoir à son égard les plus « grandes obligations » car il avait « toujours servi avec le plus grand zèle et le plus grand désintéressement ». Il n’avait, selon lui, aucune fortune malgré ses 1 500 livres d’appointements. C’est pourquoi, le marquis tachait toujours de lui « marquer [sa] reconnaissance » en lui octroyant une place dans ses haras ou en sollicitant auprès du comte de Mailly, son beau-père, un secrétariat dans un régiment étranger.

De son côté, Lalette marqua son attachement au marquis en lui prêtant la coquette somme de 12 000 livres pour l’acquisition d’Asnières. Voyer lui constitua en retour 600 livres de rente annuelle. Dans une lettre du 1er avril 1756, le valet confesse son dévouement en courant de tous côtés pour ses affaires.

Devenu tuteur onéraire des enfants du couple, ce fidèle serviteur fut aussi l’exécuteur onéraire du testament de la marquise de Voyer. Elle rappelle ainsi, en septembre 1783 : « Le sieur Delalette, attaché depuis quarante ans a feu mon mary (…) s’est toujours conduit avec tant de zèle et de probité et de désintéressement que je crois devoir le nommer exécuteur onéraire de mon présent testament ». S’il ne fut jamais à son service, rappelle-t-elle, la conduite exemplaire envers son époux l’avait conduite à lui léguer une rente viagère de 2 000 livres sa vie durant. Rente qui entendait aussi récompenser « toutes les peines extraordinaires qu’il prendra[it] tant pour [sa] succession que pour les affaires de [ses] enfans (…) ».

Le propos atteste, comme l’expose justement Natacha Coquery, que le valet et la femme de chambre disposaient, parmi les domestiques, d’un statut privilégié. Leur fonction les amenait à vivre dans la plus grande intimité de leur maître au point de partager sa chambre, sur une paillasse ou un lit de camp, quand il ne disposait pas, comme à Asnières, d’un lieu propre. On comprend, dans ces conditions, l’étroitesse de leurs relations à la différence du laquais qui n’était qu’un homme de la suite.

La chambre de Lalette puisait son jour, comme souvent pour les pièces entresolées, au niveau du sol, depuis les parties hautes des croisée et porte-croisée de la chambre du marquis. Comme la vis d’accès, les murs furent couverts d’un papier peint décrit comme une « toile peinte fond blanc à bouquets aussi détachés ».

À droite de l’alcôve, un cabinet, éclairé sur la basse-cour et doté d’une armoire à deux battants, donnait ensuite sur une chambre de domestique, puis sur l’appartement des bains du marquis qui avait même vue.

Ces espaces entresolés se prolongeaient, au-delà de l’escalier de service par une seconde série jusqu’à l’escalier principal, dévolue aux domestiques et aux gens du marquis. Ils sont décrits ensuite de l’escalier de service évoqué plus bas.

***L’appartement des bains du marquis***

Outre la petite chambre, le marquis disposait de ce côté-ci du château d’un appartement des bains. Il se composait d’une salle de bain au rez-de-chaussée, d’une pièce pour la pompe à eau et d’une petite chambre des bains, pour le repos, à l’entresol.

Située derrière la chambre, la salle de bains ouvrait sur la basse-cour par une croisée. Elle se composait d’une grande baignoire et d’une grande cuvette de plomb avec leurs quatre robinets dorés, lesquels seront récupérés par le marquis à la vente du château en 1769. La première baignoire fut dévolue au bain et la seconde au rinçage du corps, réglées 508 livres au chaudronnier Vassé.

L’eau provenait d’« un cabinet où [est] la pompe » situé à l’entresol et qui ouvrait sur la basse-cour par une croisée. Cette pompe était alimentée par le réservoir d’eau et la grande chaudière situés sous le comble comme nous le verrons plus loin.

Au centre de la salle de bains, derrière l’alcôve de la chambre, se trouvait une cheminée avec trumeau de glaces en deux parties de 35 sur 34 pouces et de 28 sur 18 pouces. Glaces qui furent estimées 238 livres en 1760. La cheminée et le trumeau seront retirés par Samuel Peixotto en 1776.

Les murs de la pièce étaient vraisemblablement en pierre de liais. Ils pouvaient être aussi couverts d’un lambris de menuiserie, plus confortable et plus élégant pour ce type de pièce. Il n’est pourtant pas mentionné dans les descriptions et les inventaires.

Le sol, suivant la tradition, fut revêtu de carreaux de pierre ou de marbre blanc et de carreaux ou cabochons de marbre noir, suivant les recommandations de Blondel.

À l’entresol au-dessus, on accédait, à droite de l’escalier de service et derrière les chambres du valet Lalette et d’un domestique, par une porte vitrée, à la pompe de la salle de bain et à la petite chambre des bains la précédant. Celle-ci était éclairée sur la basse-cour par une croisée. Reliée à la précédente, elle devint un « grand cabinet de toilette à cheminée » en 1776.

Destinée au repos après le bain, cette chambre disposait d’une cheminée avec trumeau de glace en deux parties de 32 sur 25 pouces et de 18 sur 28 pouces, soit sensiblement les mêmes dimensions que les précédentes. Elles furent estimées pareillement et connurent le même sort.

***L’escalier de service et l’entresol sur la basse-cour***

L’escalier de service en pierre de taille ouvrait sur la basse-cour, au rez-de-chaussée, par une porte-croisée et une croisée et, à l’entresol, par quatre croisées : deux se trouvaient au niveau du palier et deux autres au-dessus (fig. ?). Outre l’entresol, il desservait le premier étage.

Composé de cinq volées, trois repos et deux paliers, cet escalier fut agrémenté d’une jolie rampe en fer de style rocaille (fig. ?). Elle perdit malheureusement ses vases d’amortissement, lesquels furent rétablis lors de la restauration intérieure en 2006-2007.

Pour Briseux, il était « nécessaire de placer aux deux extrémités des Batimens un peu considérable, de petits escaliers de dégagement par lesquels », indique-t-il, « les Domestiques [pouvaient] descendre pour vuider les Gardesrobes du premier étage », ce qui évitait de « passer par le grand Escalier sous les yeux des Maîtres, & de faire du bruit dans les corridors ». Un modèle identique sera disposé dans l’aile en retour, près du pavillon.

À l’entresol, le palier menait, à gauche, à une chambre numérotée 8, éclairée par deux croisées sur la basse-cour. Suivaient, en enfilade, les chambres nos 9 et 10, ouvertes respectivement par une et deux croisées. Au fond de la chambre n° 9, un escalier dérobé menait, sous les combles, à une « chambre du commun » pour quatre domestiques. Elle voisinait avec le réservoir d’eau en plomb et la « grande chaudière de cuivre rouge servant à chauffer l’eau pour les bains » du marquis. La chambre n° 10 faisait office, quant à elle, de garde-robe.

Comme le palier, toutes ces pièces furent carrelées de terre cuite. Elles disposaient chacune d’une cheminée avec trumeau de glace de, respectivement, 39 sur 27 pouces, 27 sur 18 pouces, 32 sur 19 pouces et 46 sur 13 pouces. Elles furent estimées 143 livres (chambre n° 7), 57 livres (chambres nos 8-9) et 261 livres (chambre n° 10) en 1760.

La numérotation de ces chambres, établie au tampon au-dessus de l’entrée, peut surprendre. Elle était fréquente au XVIIIe siècle, facilitant l’identification de pièces sans dénomination précise lors de l’inventaire mobilier des intérieurs.

***Les cabinet, resserre et office sur la basse-cour. Vis et resserres du corridor***

Au rez-de-chaussée, ensuite de l’escalier de service, se trouvait le cabinet du marquis. Il était éclairé sur la basse-cour par deux croisées. Une porte en vis-à-vis ouvrait sur le corridor central du château. Une cheminée fut disposée du côté de l’escalier, qui n’est plus mentionnée dans l’inventaire de 1760. Toutefois, le parquet et la bordure en chêne du trumeau de glace sont signalés en 1776. Couvert d’un lambris de hauteur, ce cabinet fut carrelé de pierres de liais.

On accédait ensuite à une resserre, puis à l’office de la salle à manger. La première était éclairée par une croisée, le second par une porte-croisée, à droite, et une croisée, à gauche, donnant sur la basse-cour. Qualifié de garde-robe dans l’inventaire de 1760, cet office fut carrelé de terre cuite. Il ouvrait aussi sur le corridor.

Derrière cet office, se trouvait une petite vis montant de fond en comble qui donnait sur le corridor central (fig. ?). Elle subsista jusqu’au milieu des années 1990, laissant place à l’ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite. Cette vis voisinait avec deux petites resserres mitoyennes sur le corridor.

Ensuite de l’office susdit, sous le passage du grand escalier, on accédait à la descente de cave.

***Le grand escalier***

Situé au point névralgique du château, entre les deux ailes et derrière la salle à manger, le grand escalier (fig. ?) fut disposé dans une vaste cage hémisphérique dont Mansart de Sagonne reprendra le dessin pour l’Hôtel-Dieu de Marseille en 1753 (fig. ?- ?). Le motif était inspiré en partie du vestibule du château de l’abbé Lemoyne en 1699 (fig. ?). Devenue rectangulaire, suite à la disparition de l’aile en retour, la cage d’escalier recouvrit son pan concave et sa porte d’accès sur l’ancien vestibule (fig. ?) en 2008-2009.

Cet escalier ne dessert que le premier étage. Il est éclairé au rez-de-chaussée par une croisée, transformée en porte à deux vantaux au XIXe siècle et, à l’étage, par deux croisées en hauteur sur le modèle du château susdit. Il se compose de trente-trois marches de pierre, divisées en trois volées de treize, seize et quatre marches séparées par deux repos.

Le vaste palier à l’étage est conforté par deux équerres de fer qui furent masquées au XIXe siècle par d’étranges chimères que n’auraient pas reniées certains décorateurs rocailles (fig. ?). Elles sont sans doute l’œuvre des derniers propriétaires, Thion de La Chaume père et fils. Ce palier, comme le sol de la cage d’escalier, est couvert d’un dallage de pierre de liais et cabochons de marbre noir conforme à la tradition.

Sur le limon de pierre joliment profilé, témoin, une fois encore, de la virtuosité du dernier Mansart en la matière, courre une rampe de fer fort originale de 7 toises 1 pied (14 m), composée par le serrurier De Lassus (fig. ?). Il reçut à cet effet la somme de 1 003 livres 6 sols 8 deniers.

La rampe se compose de larges volutes renversées, réunies par de grandes traverses et séparées par des volutes en C au niveau de la volée centrale et du palier. Plus sobre ‒ paradoxalement ‒ que son homologue de service, elle affiche un style plus « mâle » suivant l’expression du moment.

Le départ de la rampe fut remplacé en 1804, à la demande du général Salligny, par une colonne cannelée portant un faisceau de licteurs romains suivant le style antique en vigueur. L’ensemble fut supprimé en 2009 et déposé dans les caves du château afin de rétablir la ferronnerie rocaille d’origine (fig. ? - ?).

La cage d’escalier affiche elle aussi une étonnante sobriété avec ses grandes tables de pierre en ressaut, scandées de bossages en refends dans la partie basse. Un large bandeau, au droit du palier, marque la séparation avec la partie haute. Selon Pierre Patte, la décoration des escaliers était ce qu’il y avait « de plus difficile à bien traiter ». Il fallait, dit-il, prendre soin à les proportionner « à l’étendue du bâtiment » et respecter la symétrie du décor. Comme il le préconisait, Mansart de Sagonne souligna agréablement la rampe, éleva convenablement les paliers et arrondit gracieusement les premières marches suivant l’usage introduit par son ancêtre, François Mansart, à l’hôtel Guénégaud des Brosses à Paris (1651-1653) (fig. ?).

Le vide central est, en revanche, trop étroit et trop peu élevé « pour permettre d’apercevoir, en mettant le pied sur la première marche, le développement des rampes, & surtout le plafond au milieu duquel on suspend, comme de coutume, une lanterne ». Une lanterne fut placée ici à chaque niveau (fig. ? - ?).

Contrairement à la tradition du XVIIIe siècle, Mansart de Sagonne dissimula la vue sur l’escalier principal, depuis le vestibule, par une porte convexe que l’on ouvrait ou fermait suivant le souhait de le montrer ou non. L’architecte renouait ainsi avec une formule que Louis Le Vau avait employée, un siècle plus tôt, au château de Vaux (fig. ?).

Après la transparence du vestibule et la présence de la galerie, il s’agit là d’un jalon supplémentaire vers le retour à l’architecture du Grand Siècle tel qu’il prévaudra dès lors. Cette disposition est d’autant plus originale et surprenante que l’escalier participait au XVIIIe siècle de la beauté d’une demeure au point de former, par son dessin et sa stéréotomie, le morceau de bravoure que l’on exposait d’emblée au visiteur à son entrée.

**b) Le rez-de-chaussée de l’aile disparue sur la cour et de son pavillon**

***L’antichambre du commun***

À gauche du vestibule, se trouvaient une « antichambre du commun » et un corridor. Celui-ci était éclairé sur la basse-cour par cinq croisées dont trois seront obturées par des armoires.

L’antichambre ouvrait, quant à elle, par deux croisées sur la cour. Ses murs furent tendus de cuir doré, renouant, une fois encore, avec la tradition décorative du XVIIe siècle du cuir de Cordoue tel qu’on peut l’observer au château de Maintenon, notamment. Elle servait de pièce commune aux gens du château.

***L’office et l’escalier de dégagement***

Ensuite de l’antichambre, se trouvait un office éclairé par deux portes-croisées de chaque côté du logis. Il servait de passage entre la cour et la basse-cour. Le perron était commun avec la porte de la grande cuisine du château dans le pavillon en retour.

Cet office était suivi d’un escalier secondaire menant à l’étage. Il tirait son jour sur la basse-cour par le tympan de la porte à double vantaux qui ouvrait sur celle-ci et par une croisée.

***La grande cuisine, la rôtisserie et le garde-manger***

La grande cuisine occupait toute la longueur du pavillon en retour. Elle ouvrait sur la cour par une porte à double vantaux identique à la précédente et était éclairée par trois croisées de ce côté-ci.

Elle se composait d’un grand fourneau-potager de quatorze feux, dont le marquis de Voyer demandera en 1761 l’arrangement pour la venue du duc de Bouillon, précisant qu’il ne l’avait « jamais été » jusque-là, d’une vaste cheminée et d’un four à pain dans le fond.

L’évier et l’auge de pierre étaient alimentés par un réservoir d’eau disposé à l’entresol et dont le tuyau de plomb était encastré dans le mur du côté de la basse-cour. Suivant l’usage, la pièce fut carrelée de tommettes en terre cuite.

Derrière la cuisine, étaient une rôtisserie et un garde-manger éclairés respectivement par deux et une croisée sur la rue du village.

Un petit passage ou vestibule ouvrait ensuite sur la rue par une porte à tympan vitré et donnait sur la basse-cour par une croisée.

***L’entresol de la cuisine***

Au-dessus des pièces susdites et d’une partie de la cuisine, se trouvait l’entresol de la cuisine. On y accédait par un escalier pratiqué derrière le garde-manger.

À l’instar de celui de l’aile sur jardin encore visible, cet entresol fut éclairé par le haut des croisées et le jour de la porte donnant sur le perron. On y trouvait une chambre de domestique ouvrant par deux portes à placard sur une lingerie. Couverte d’un lambris de hauteur, celle-ci fit l’objet de plusieurs cloisonnements qui seront réduits à un seul à la fin du XVIIIe siècle par Peixotto.

**c) Le premier étage ou l’étage noble de l’aile sur jardin**

***Le palier de l’étage et le corridor central***

Le bel étage de l’aile sur jardin se composait, à gauche du palier sur l’escalier principal et de la grande arcade, d’un vaste corridor précédé de quatre marches et d’une porte à deux vantaux (fig. ? - ?). Il desservait plusieurs chambres qui étaient parquetées et lambrissées comme toutes celles à ce niveau.

Deux portes simples ouvraient, à droite, sur la vaste antichambre située au-dessus du grand salon. Les marches présentes ici marquaient la surélévation du salon à l’instar de ce qui fut pratiqué à l’hôtel d’Argenson à Paris.

À l’autre extrémité, le corridor donnait sur l’escalier de service du château et fut fermé pareillement que sur le palier principal.

Au centre de l’arcade de ce palier, se trouve une porte à deux vantaux dont l’un est fixe. Le vantail de gauche ouvre sur l’ancien cabinet du marquis. Jusque dans les années 1990, cette porte était surmontée d’un relief, avec volutes et palmes figurant deux putti portant une couronne et un monogramme que l’on prétendait être celui du marquis de Voyer (fig. ?). Il n’en est rien.

Cet authentique relief XVIIe, aujourd’hui conservé dans le petit musée de l’œuvre installé à l’entresol du rez-de-chaussée sur la cour, faisait partie des pièces rassemblées par les Thion de La Chaume à la fin du XIXe siècle afin de redonner son lustre au château et contribuer à sa légende. Ce relief, comme ceux, fantaisistes, de Michel-Ange (fig. ?) et de Raphaël (fig. ?), qui se trouvaient de part et d’autre de la porte, aujourd’hui conservés au même endroit, faisait partie, comme on l’a vu à propos de la salle à manger, des créations historicistes de la famille. Il a été remplacé par un jour à petits carreaux lors de la restauration de l’étage en 2012-2014.

À droite de l’arcade, une porte simple débouche dans le sas de la seconde chambre du marquis tandis que, du même côté, au fond du palier, une porte épouse la courbe de la cage d’escalier et ouvre sur l’ancienne antichambre de la marquise de Voyer, rétablie dans son état d’origine en 2013.

***La grande antichambre sur jardin (chambre du roi ?)***

La grande antichambre à pans concaves au-dessus du salon donne, comme lui, sur le jardin par trois croisées (fig. ?). Toutefois, les angles de la pièce sont ici droits. Celui de gauche abritait un placard qui fut malheureusement supprimé lors de la restauration de l’étage.

Au milieu de la pièce, se trouvait autrefois une cheminée de marbre blanc avec son trumeau de glaces orné de putti portant un médaillon ovale avec nœud au-dessus. La présence de cet ensemble, nullement attesté au XVIIIe siècle, fait partie des créations de la famille Thion de La Chaume.

La vente du 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800) évoque dans cette pièce « deux passages de cheminée », l’un, celui de la cheminée du grand salon, au centre, et l’autre, celui de la cheminée de la chambre n° 4, à gauche, qui correspond à celui de la cheminée de la galerie. Elle confirme donc la présence d’une cheminée au premier endroit.

L’inventaire de juin 1760, dressé lors du partage des biens du marquis et de la marquise de Voyer, présente cette pièce comme l’« antichambre » des chambres nos 2 et 3. Elle se composait alors d’une banquette de tapisserie, d’une bassinoire et d’un globe-de verre à une lumière qui témoignent de la déshérence du château à cette époque.

Le mystère de la destination de cette vaste pièce demeure néanmoins. On ne peut concevoir, en effet, qu’elle ait été destinée à l’origine à une simple antichambre, s’agissant, de par sa position à l’étage, avec vue sur les jardins et la Seine, d’une des plus belles du château. Nul doute que lors de la création du bâtiment, elle fut destinée légitimement au roi comme l’exigeait la tradition du château français depuis le XVIe siècle. Rappelons qu’elle était sommée extérieurement de la figure du monarque.

Jusqu’en 1753-1754, les relations entre Louis XV et le marquis de Voyer étaient fort bonnes, le premier prenant régulièrement des nouvelles du second et de son château d’Asnières en tant qu’amateur de bâtiments. Il convenait donc de recevoir dignement le roi. Ne s’était-il pas rendu en effet chez son père à Neuilly en 1750 après qu’il lui ait octroyé les 200 000 livres destinées à l’acquisition de la terre de Paulmy en Touraine ?

En remerciement de ses bontés, Voyer pensait pouvoir convier également le souverain à Asnières. La chambre envisagée exista sans doute mais la détérioration de leurs relations à compter de 1755 conduisit le marquis à supprimer cette pièce dans laquelle le souverain ne se rendrait jamais plus. Elle servit donc d’antichambre pour les appartements situés de part et d’autre.

Cette pièce fut malheureusement dénaturée lors de sa restauration effectuée en 2012-2014. La corniche existante fut supprimée au profit d’un plafond moderne afin de transformer le lieu en espace d’exposition. Ce plafond a beaucoup réduit la hauteur de l’antichambre au point de mordre sur les croisées. Ajoutons que le parquet ne correspond pas au parquet Versailles décrit là à l’origine.

***Les chambres nos 2 et 3 sur la basse-cour et leur chambre de domestique***

De l’autre côté du corridor, deux « chambres à lunettes [à alcôve] », numérotées 2 et 3, étaient éclairée chacune par deux croisées sur la basse-cour dont une servait à l’éclairage du cabinet de l’alcôve (fig. ?). Des jours furent disposés au-dessus des portes d’entrée des chambres afin d’éclairer le corridor (fig. ?). La garde-robe symétrique au cabinet fut éclairée aussi par un jour sur le corridor.

Les cheminées faisaient face aux alcôves. Leurs trumeaux de glace étaient en deux parties de 48 et 28 pouces de haut sur 37 de large, estimés ensemble à 410 livres en 1760. Comme les alcôves, ils n’ont pas été rétablis lors de la restauration de l’étage en 2013-2014.

Entre les deux chambres, on disposa, du côté de la basse-cour, une petite chambre pour un domestique, éclairée sur celle-ci. Derrière, était la petite vis d’accès au comble, évoquée précédemment.

***Le vestibule des chambres nos 5 et 6***

Ensuite de l’escalier de service du château, on pénètre dans la seconde partie du corridor qui aboutissait, à l’origine, à un étonnant vestibule à pans convexes éclairé zénithalement. Il n’est pas sans rappeler le dessin de l’escalier conçu par Gilles-Marie Oppenordt pour l’hôtel Gaudion à Paris en 1732 (fig. ?). Dessin qui s’inscrivait dans les formes borrominiennes chères à Mansart de Sagonne. La formule zénithale fut repris pour l’éclairage de la galerie conçue en 1750 par l’architecte pour le landgrave de Hesse-Cassel sur la recommandation du marquis de Voyer. Ce vestibule, dénaturé lors de la restauration du premier étage en 2013-2014, sert l’accès aux deux chambres 5 et 6.

***Les chambres nos 5 et 6 et leurs cabinets***

Ce vestibule dessert, à gauche, un appartement composé d’une chambre à alcôve, numérotée 6, et d’un grand cabinet qui donne sur la basse-cour par une croisée. Ce dernier fut isolé de la chambre lors de la restauration de 2012-2013 afin d’y placer le nouvel escalier d’accès aux espaces sous combles, rendu nécessaire par la suppression de la petite vis évoquée précédemment.

Située à l’angle du château, la chambre a vue sur la basse-cour par la croisée de la pièce d’alcôve qui faisait office, suivant l’usage, de garde-robe ou de cabinet d’aisance. Deux autres croisées en retour donnent sur le jardin (des Quinconces au XVIIIe siècle).

La cheminée fut disposée du côté de la basse-cour et agrémentée d’un trumeau de glaces de 59 pouces de haut sur 36 de large, estimé 313 livres 10 sols en 1760. Un second trumeau fut installé entre les croisées côté jardin. Il se composait de trois glaces de 59 pouces de large et de 45, 32 et 21 pouces de haut respectivement, estimé 281 livres.

La restauration effectuée en 2013-2014 s’efforça, autant que faire se peut, de rétablir les anciennes dispositions. Depuis la fin du XIXe siècle, la pièce fit partie des chambres et salles de classes établies par les écoles Ozanam et Sainte-Agnès jusqu’au rachat du château par la ville en 1976. Pour les trumeaux de glaces, on reprit d’anciens modèles de Nicolas Pineau.

À droite de la chambre n° 6, on entre dans la chambre n° 5 qui est aussi à alcôve. Elle est éclairée par quatre croisées dont deux sur le jardin (des Quinconces) et deux autres côté Seine, dont l’une est située dans le passage d’alcôve.

On trouve aussi deux trumeaux de glaces. Celui de la cheminée, à gauche de la pièce en entrant depuis le vestibule, se composait de deux glaces de 33 et 19 pouces de haut sur 26 de large et était surmontée d’une toile, sans doute par Jean-Baptiste-Marie Pierre. C’est une œuvre de ce peintre, autrefois au château de la Punta en Corse, propriété de la famille Pozzo di Borgo, qui a été disposé ici lors de la restauration de 2013-2014. Elle figure *Vénus et Adonis*.

Le trumeau du côté des Quinconces se composait de trois glaces dont une de 33 pouces et les deux autres de 24 de haut sur 27 de large. Cheminée et trumeaux furent rétablis lors de la restauration de la pièce. On a repris le réchampi bleu identifié dans un angle de la pièce (fig. ?).

Ensuite de la chambre, et symétrique à celui sur la basse-cour, se trouve un cabinet qui a vue sur le jardin par une croisée.

Derrière, du côté du corridor, était une chambre de domestique qui donnait sur la chambre suivante.

***La chambre n° 4***

La chambre no 4, ensuite du cabinet, ouvre sur le jardin par deux croisées. De part et d’autre de l’alcôve, au fond de la pièce, deux portes débouchent, l’une sur le palier de l’escalier de service et l’autre sur la chambre de domestique. Une troisième, dans l’enfilade des précédentes, donne sur la grande antichambre (fig. ?).

Le trumeau de glaces de la cheminée, à gauche de la chambre, se composait d’une glace de 47 pouces de haut et d’une seconde cintrée de 22 pouces sur 37 de large. Entre les croisées, les trois glaces du trumeau mesuraient respectivement 52, 24 et 15 pouces de haut sur 27 de large. Ces trumeaux furent évalués en 1760 à 475 livres pour le premier et 245 livres 16 sols pour les seconds. Ils n’existaient plus en 1776 et ne furent pas rétablis en 2013-2014.

***Le second appartement du marquis de Voyer (chambre n° 1 et cabinet)***

Sur le flanc gauche de la grande antichambre, débute un nouvel appartement. L’état des glaces en 1760 le présente comme celui du marquis de Voyer. Il se trouvait ainsi entre sa chère et tendre épouse et la chambre du roi qui servit aussi d’antichambre.

Cet appartement se composait d’un grand cabinet que l’on qualifia aussi d’« antichambre » et dont l’accès est encore marqué par une dénivellation de quatre marches derrière la porte, à l’instar du corridor central. Le cabinet est éclairé sur le jardin par une croisée et sur le palier du grand escalier par le jour pratiqué au-dessus de l’entrée et rétabli lors de la restauration de 2013-2014.

Suit la chambre, numérotée1 (fig. ?), qui est éclairée sur le jardin par deux croisées dont une pour la pièce d’alcôve.

En vis-à-vis, sont deux portes symétriques : celle de droite donne sur le passage d’accès au palier principal, celle de gauche à une chambre de domestique. Une troisième, du côté de la croisée, ouvre sur l’antichambre de Madame. La porte symétrique est fausse.

La cheminée face l’alcôve était élevée d’un trumeau de deux glaces dont une cintrée, de chacune 48 et 20 pouces de haut sur 38 de large, estimées 403 livres en 1760. Il était agrémenté à l’origine, non d’un motif rocaille de Nicolas Pineau comme cela a été faussement rétabli (fig. ?), mais d’"un très beau et très bon tableau au-dessus", probablement par Jean-Baptiste-Marie Pierre à l’instar de la chambre n° 6.

Cet appartement est l’un des rares à avoir conservé son lambris d’origine. Sa simplicité, déjà observé dans la petite chambre du marquis au rez-de-chaussée, ne semble pas avoir été du goût des marchands en 1897. Seuls la cheminée et son trumeau, comme beaucoup, furent vendus à ce moment. On remit donc en 2013-2014 une cheminée de marbre Rance et un trumeau inspiré des dessins de Pineau. Si l’on en croit le chambranle d’une des portes de la chambre no 5 et ceux de la chambre du rez-de-chaussée, le lambris était aussi blanc réchampi or.

**d) Le premier étage de l’aile sur la cour et de son pavillon**

***L’appartement de la marquise de Voyer. L’antichambre***

L’appartement de Jeanne-Marie-Constance de Mailly, marquise de Voyer, se trouvait ensuite, dans l’aile en retour sur la cour. Il se composait, suivant l’usage, d’une vaste antichambre semblable à celle du rez-de-chaussée, éclairée de même (fig. ?). Elle ouvrait sur la grande chambre et l’escalier principal par deux portes à deux vantaux et sur la chambre du marquis par une porte simple.

Au XVIIIe siècle, cette antichambre était chauffée par deux poêles de faïence disposés de chaque côté de l’entrée de la chambre. Elle fut ornée d’un magnifique décor rocaille feint et peint en grisaille par les Brunetti père et fils. Décor qui a été en grande partie reconstitué en 2013-2014 à partir des fragments dégagés sous d’anciennes couches de peinture. Un trumeau du côté de la cour, assez bien conservé, servit de modèle (fig. ?).

La carte des chasses du roi (fig. ?), conçue par Jean-Baptiste Berthier de 1764 à 1773, posée sur le mur face aux croisées lors de la restauration de la pièce, remplace le décor d’origine disparu qu’il aurait été trop complexe et onéreux de restituer. Cette carte vient rappeler la situation d’Asnières dans l’Ile-de-France du milieu du XVIIIe siècle, ainsi que les résidences royales et autres domaines privés aux environs. Elle s’accorde assez bien au décor de la pièce.

***La grande chambre ou chambre de parade***

La chambre ensuite constituait la grande chambre ou chambre de parade du château. Son décor marqua tant les esprits que l’on se souvenait encore en 1776 qu’elle formait « la chambre qu’occupait Madame de Voyer lorsque lad. Maison appartenait à Monsieur le marquis Dargenson, son mari ». Elle se trouvait « à droite de l’antichambre aud. 1er étage ».

À cette époque, le nouveau propriétaire, Samuel Peixotto, avait défait le décor du trumeau de cheminée, jugé désuet. Il était scandé, comme l’ensemble de la pièce, de pilastres corinthiens à l’instar de la chambre de Louis XIV à Trianon ou de celles des prince et princesse de Soubise à Paris. Seule l’alcôve, comme ces dernières, demeura encadrée de colonnes.

L’état de la chambre nous est d’autant mieux connu que Nicolas Pineau en a laissé le plan (fig. ?). Derrière les pans coupés de l’avant-corps sur la cour, il proposa la double formulation d’une pièce à pans concaves, à droite, et à pans coupés, à gauche. L’alcôve faisait face à la porte-croisée donnant sur le balcon. Elle fut fermée, comme il se doit, par une balustrade au-devant lu lit comme l’indiquent les pointillés du dessin. Elle disposait d’un cabinet d’aisance, à gauche, et d’une garde-robe, à droite.

La cheminée fut placée dans l’axe de l’entrée principale. Elle fut encadrée par deux portes à deux vantaux : celle de droite ouvrait sur un cabinet d’aisance, celle de gauche, sur un cabinet de toilette.

Dans sa première formulation, Pineau avait proposé de tendre de tapisserie les pans concaves marqués A. Dans la seconde, il disposait des lambris et trumeaux de glaces dans les pans coupés. La marquise de Voyer retint cette dernière solution si l’on en juge par le mémoire du serrurier de Lassus faisant état de « deux portes coupées ». La forme de la pièce s’accordait ainsi à celle de l’avant-corps. Le chambranle cintré des croisées et celui carré des portes, des dessus-de-porte et des trumeaux de glaces fut dorés.

L’inventaire de 1760 ne fait état, curieusement, que de deux trumeaux dont l’un, au-dessus de la cheminée, se composait de deux glaces de 49 et 18 pouces de haut sur 40 de large tandis que le second se composait de deux glaces de 58 et 12 pouces de haut sur 40 de large. Ils furent estimés respectivement 336 et 468 livres. Le second trumeau se trouvait nécessairement du côté des croisées. Il n’apparait plus dans les états de 1774 et 1776. Le premier fut remplacé en 1774 par deux glaces de 60 et 18 pouces de haut sur 4 de large puis, une seconde fois par Peixotto qui souhaita un trumeau plus vaste, composé de deux glaces de 63,5 et 18 pouces de haut sur 48 de large, estimées 723 livres 11 sols en 1776.

Suivant l’usage des pièces très meublées, vingt-deux sièges devaient prendre place dans le décor à l’instar de celui du salon du château d’Abondant par Jean Mansart de Jouy (fig. ?). Pineau avait disposé deux banquettes ou "petites ottomanes" dans l’embrasure de la porte-croisée. Les « garde-robes » indiquées derrière n’étaient en fait que des armoires.

Du temps de la marquise de Voyer, la pièce se composait d’un "meuble de perse", c’est-à-dire une toile peinte et glacée. Elle l’avait ramené à l’hôtel de la rue des Bons Enfants pour servir de meuble d’été suite au partage des biens de la communauté en 1760. Il ne figure pas, de ce fait, dans l’inventaire établi par le marquis au mois de juin de cette année. Pour faciliter la vente du château au duc de Bouillon, la marquise pensa, à la demande de son époux, le remettre en place en 1761. Elle lui écrit en effet à ce moment : « je cederoy mesme s’il faut le meuble de perse de la grande chambre d’asnières quoiqu’il soit refait pour ma chambre de paris (…) ».

Comparé à celui des chambres précédentes, dont celle du marquis au rez-de-chaussée, ce décor atteste, comme le déclare Pierre Patte, que les chambres « se décorent différemment suivant le but qu’on se propose ». Les lambris de hauteur, de « plus grande richesse et de plus grande régularité », étaient conformes aux exigences du théoricien et architecte. Les portes et les croisées formaient autour de la pièce, les « repos » recommandés « entre chacune des parties ».

L’alcôve, suivant l’usage et contrairement à celle du marquis, fut tendue de tapisserie « semblable à celle du lit ». La forme oblongue de la pièce visait enfin à ce que « l’espace qui reste jusqu’aux croisées depuis le pied du lit ou la balustrade, soit quarré ».

***Les cabinet de toilette et lieu d’aisance***

Le cabinet de toilette, qualifié de "boudoir" au début du XIXe siècle, était éclairé sur la cour par une croisée. L’entrée depuis la chambre se faisait par la porte à gauche de la cheminée. Lambrissé à hauteur d’appui, il disposait, comme l’indique le dessin de Pineau, d’un poêle dans le fond.

Derrière ce poêle, une petite pièce ouvrait sur le corridor du côté de la basse-cour. Pineau y indique par un cercle un lieu d’aisance.

***Le cabinet de Madame, la chambre de domestique et le vestibule***

Après le cabinet de toilette ou boudoir, suivaient deux autres pièces en enfilade : le cabinet de Madame, identique au précédent, et une chambre de domestique. Celle-ci donnait par-derrière sur un vestibule ou antichambre qui ouvrait sur le petit escalier de l’aile, sans doute semblable à celui de l’aile sur jardin (fig. ?).

***Les corridor, garde-robe et entresol des domestiques de Madame***

Derrière les pièces sur la cour, un corridor desservait l’appartement de la marquise éclairé par trois croisées sur la basse-cour. Il débouchait sur la garde-robe, à gauche de l’alcôve de Madame, éclairée de même par une croisée.

Derrière la garde-robe, un petit escalier, en demie vis ou en vis comme celui de l’aile sur jardin, desservait le second entresol au rez-de-chaussée. On y disposa quatre chambres de domestiques en enfilade dont deux pour les femmes de chambre. Elles tiraient leur jour par le haut des croisées des pièces situées au-dessous. Cet entresol était dévolu aux domestiques de la marquise. Il demeura distinct de celui situé au-dessus de la cuisine qui servit à ses domestiques.

***L’appartement de Monsieur de Vence***

Au bout de l’aile, ensuite du petit escalier, disposée en angle, était la « chambre de M. de Vence ». On a longtemps disserté sur l’identité de ce personnage.

Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence (1702-1760), était le grand ami du marquis de Voyer. Issu d’une très ancienne maison de Provence, il était le fils de Jean-Baptiste de Villeneuve, comte de Vence, capitaine de vaisseau, et de Françoise de Grasse. Lieutenant général des armées du roi, colonel du régiment royal Corse et commandant pour le roi à La Rochelle, il partageait avec Voyer le goût des tableaux flamands et hollandais.

Les deux hommes avaient composé ensemble leur cabinet respectif durant et après la guerre de Succession d’Autriche (1742-1748). Le fameux cabinet du comte fut inventorié dans le *Catalogue* in-8°, d’une quarantaine de pages, publié en 1759 à Paris chez la veuve Quillard, avec son portrait gravé par Watelet, artiste bien connu à Asnières. Il fut également recensé dans son inventaire après décès. Comme celui de Voyer, ce cabinet figura dans le *Tableau de Paris* en 1759. Il était exposé dans l’appartement du comte à Paris, au premier étage de sa maison de la rue Saint-Honoré, sise devant le cul-de-sac de l’Orangerie.

Ce n’est pas dans cette maison mais à l’île de Ré qu’il décédera le 6 janvier 1760, âgé de 57 ans. Il eut pour seule et unique héritière, sa sœur Claudine-Thérèse, veuve d’Antoine-Joseph Darcy de La Varenne, officier de la marine. Elle mettra sa collection en vente l’année suivante. Choiseul, ami et parent du marquis de Voyer, se rendit acquéreur de quelques pièces en souvenirs. Le comte de Vence légua pour sa part, à son « camarade et amy » Voyer, deux tableaux de son choix.

La chambre d’Asnières avait à la fois vue sur la place du village et sur la basse-cour par quatre croisées suivant le mode des chambres nos 5 et 6. Composée également d’une alcôve, avec garde-robe et cabinet de toilette, elle disposait par-derrière, du côté de la place, d’un cabinet et d’une chambre de domestique.

La cheminée se composait d’un trumeau de trois glaces dans sa bordure peinte, bordée de pilastres, de 48, 30 et 10 pouces de haut sur 35 de large, estimé 415 livres en 1760.

Comme celle de la marquise, la chambre disposait d’un "meuble de perse". Le marquis de Voyer requit de son valet et tapissier, Jean-Joseph Noël, de ne pas vendre le lit.

***La salle de billard et l’escalier d’accès à l’entresol (pavillon sur la cour)***

Ensuite du cabinet et de la chambre de domestique de l’appartement de M. de Vence, se trouvait une salle de billard à laquelle on accédait par une porte à deux vantaux depuis le palier du petit escalier. Cette salle était éclairée par une croisée sur la cour principale.

Derrière, un escalier étroit donnait accès au second entresol sous combles, entre la basse-cour et l’extrémité du pavillon sur la cour.

***L’entresol sous combles de l’étage (pavillon sur la cour)***

Cet entresol se composait, à gauche, de trois chambres de domestiques ayant vue sur la rue. L’une d’elle donnait à la fois sur la place du village et sur la basse-cour du château.

À droite, on trouvait l’appartement du maître d’hôtel, Etienne Mezière. Son antichambre avait vue sur la cour et sur la rue du village par deux croisées. Suivaient deux cabinets qui avaient chacun mêmes vues par une croisée. L’accès depuis l’antichambre se faisait par deux portes à deux vantaux.

Les cabinets donnaient accès, quant à eux, de chaque côté, à l’alcôve de la chambre de l’intéressé. Celle-ci était éclairée par six croisées dont deux du côté de la cour, trois vers la grande allée et une sur la rue. La pièce disposait d’une cheminée entre les croisées côté cour, nantie d’un trumeau de glace de 32 pouces de haut sur 25 de large, disposé dans sa bordure de bois sculpté et doré. Le tout fut estimé 69 livres en 1760.

***La salle de comédie***

Sous cet appartement et ensuite de la salle de billard, on accédait à la salle de comédie du marquis de Voyer. L’existence d’une telle salle est attestée dès l’acquisition du château en 1750, située alors dans le parc. On a longtemps hésité sur l’emplacement exact de cette salle qui n’était ni celui de Claude-Henri Watelet avant 1748, ni celui de la salle qu’installera Peixotto dans l’un des pavillons de la grande grille en 1774.

Le mémoire du serrurier de Lassus mentionne expressément que « la porte du billard (…) donne dans la salle de comédie » et qu’il a « ferré » dans cette dernière, onze croisées. La seule position envisageable de la pièce était donc l’extrémité du pavillon des cuisines, au premier étage, qui avait à la fois vue sur la cour et sur la rue par trois côtés. Huit croisées furent donc disposées symétriquement de part et d’autre tandis que trois autres faisaient face à la grande avenue du château, situées juste au-dessous de la chambre entresolée du maître d’hôtel.

La scène fut disposée le long du mur de refend de la salle de billard. On peut penser légitimement que la porte d’accès à deux vantaux se trouvait à droite et que le poêle dessiné par Pineau (fig. ?) était à gauche, disposé dans une niche. L’état et le devenir de cette salle ne sont hélas guère plus documentés.

La présence d’une salle permanente comme celle-ci n’est attestée au XVIIIe siècle que dans quelques résidences princières comme celles de Sceaux, Chantilly ou Berny. De grands seigneurs comme les Gramont en avaient une à leur château de Puteaux. Ces salles tendaient à se démocratiser puisque le financier Dangé en possédait une à sa résidence de Suresnes.

Au-delà du rang qu’elle prétendait afficher, cette salle témoigne du goût profond du marquis de Voyer pour le théâtre. En janvier 1750, il avait joué, rappelons-le, avec son ami, le duc Christian IV des Deux-Ponts, *Le préjugé à la mode* de Chaussée de La Nivelle sur la scène des petits appartements du roi à Versailles. Le marquis tenait le rôle de Damis et le duc celui de Clitandre comme l’indique le duc de Luynes dans ses mémoires.

La salle s’inscrivait, par ailleurs, dans la lignée de ces fabriques de jardins pour goûter, converser ou écouter de la musique comme Watelet l’avait fait précisément ici en son temps.

***Des distributions et des décors conformes aux préceptes de Jacques-François Blondel***

La description des appartements et pièces du château ici effectuée témoigne qu’en matière de distribution et de décoration intérieures, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne sut distinguer, suivant l’usage du temps et conformément aux exigences de Blondel, l’appartement de société du rez-de-chaussée, de l’appartement de parade à l’étage noble et des appartements privés disposés çà et là.

Le premier était le garant de l’élégance, le second, de la gravité, et les derniers, de la simplicité. Soit les différentes façons de définir le caractère des parties d’une demeure au XVIIIe siècle.

Le respect de telles exigences se comprend d’autant mieux que Blondel conseilla sûrement le marquis. Celui-ci tenait trop en effet à ériger sa résidence en modèle dans la perspective de la direction des Bâtiments du roi en 1753. Il convenait pour lui en effet d’éviter absolument les fautes de goût ou de dispositions.

**VII − L’entrepôt général des haras**

Parallèlement à la construction du château (1750-1752), Marc-René de Voyer de Paulmy d’Argenson souhaita disposer de vastes haras (1752-1755), expression de son amour profond pour les chevaux comme le château l’avait été pour les arts. Il l’avait intitulé fièrement : « entrepôt général des haras du roi » et l’installa au bout du domaine, au droit de l’actuel pont d’Asnières (fig. ?).

***Le marquis de Voyer, un directeur des haras du roi exceptionnel (1749-1752-1763)***

Nommé officiellement par un arrêt du conseil du 3 janvier 1752, le marquis de Voyer exerçait en réalité les fonctions de directeur des haras du roi depuis avril 1749, date à laquelle son père, le comte d’Argenson, avait obtenu de Louis XV le rattachement de cette administration au département de la Guerre. Ce rattachement faisait suite à la disgrâce, l’année précédente, du ministre Maurepas qui en avait eu la charge de 1732 à 1748. Il devait permettre, selon le comte, « de servir notre cavalerie comme elle devait l’être » !

Le choix de son fils pour conduire la nouvelle politique des haras royaux est clairement exprimé dans l’arrêt du conseil portant nomination : « L’importance dont il était de perfectionner et d’améliorer cette partie essentielle de l’administration générale du Royaume, (…), aiant fait penser au comte Dargenson qu’en chargeant le Marquis de Voyer son fils, (…), d’y travailler sous ses yeux, il expliquerait utilement les connaissances qu’il s’est acquises sur cette matière, Les soins que led. Marquis de Voyer n’a cessé depuis de donner a cet objet, Et la justice des mesures qu’il a prises pour en assurer le succès a l’avenir, ont déterminé le comte Dargenson a sûplier Sa Majesté de confier immédiatement au Marquis de Voyer la direction générale des haras (…) » qui travaillera « sous l’autorité immédiate » du roi.

Dès sa nomination officielle, Marc-René de Voyer souhaita remédier aux défaillances d’un système qui était dépourvu de fonds et de personnel, qui ne produisait que des chevaux médiocres et qui était considéré jusqu’alors, confesse-t-il, « plutost comme un objet d’ornement que comme une branche nécessaire et indispensable du commerce ». La dispersion des haras du roi à travers le royaume constituait, selon lui, « le vice majeur » qui empêchait l’existence « de véritables haras en France ».

Devant le manque de considération générale et le faible soutien de l’administration royale, Marc-René décida d’engager sa propre fortune. Il expose ainsi ses intentions : « ce fut pour remédier à ces inconvénients et a beaucoup d’autres que j’envisageai en 1752 d’établir au bord de la rivière de Seine à quatre ou cinq cent toises au-dessus de ma maison d’anières un entrepot général pour y rassembler les chevaux destinés a faire les étalons, les assagir [les dresser] et en prendre soin jusqu’à ce qu’ils eussent atteints l’âge prescrit par les ordonnances et surtout par le règlement de 1717 dont les vues sur cet article sont bonnes et sages ».

Il faisait là référence au règlement des haras du 22 février 1717 dont la gestion centralisée, confiée à des administrateurs de valeur inégale, avait conduit les haras du roi dans la triste situation où il se trouvait au milieu du siècle. Il considérait l’élevage des chevaux comme « une branche du commerce si essentielle pour l’Etat, si utile et si agréable pour les particuliers qu’elle mérite », assure-t-il, « d’être cultivée avec la plus grande attention ».

C’est donc en « entrepreneur », suivant l’expression de Nicole de Blomac qui remit à l’honneur son action, qu’il se lança à partir de l’entrepôt d’Asnières, de 1752 à 1763, dans la production quasi-industrielle d’étalons nécessaires à l’amélioration de la race chevaline française. Il souhaitait répondre surtout aux besoins militaires de la monarchie, dans une période marquée par la guerre de Succession d’Autriche (1744-1748) − à laquelle il avait participé, on le sait − et qui ne tarderait pas à s’engager dans celle de Sept Ans (1756-1763). On retrouvait là les préoccupations qui avaient prévalus à la création des haras royaux par Colbert en 1665.

L’objet était de dresser et d’évaluer qualitativement les étalons avant de les disperser dans les haras des différentes généralités du royaume. « Pour remplir ces vues, il me fallait », dit le marquis, « un établissement dont je puis tenir l’entrepot général de touts (sic) les étalons que l’on envoye annuellement dans les provinces ». L’entrepôt d’Asnières devint ainsi le centre d’une vaste constellation d’établissements dont la qualité des étalons devait servir à « réparer » les défauts des juments auxquelles ils seraient accouplés et vice-versa. De 1752 à 1758, 80 environ sortiront ainsi de l’entrepôt d’Asnières.

Cette idée était déjà en gestation sous ses prédécesseurs, Louvois et Brancas. « J’en étais si pénétré », déclare Voyer, « que sans trop faire attention aux suites qui pourraient en résulter, je ne crus pas devoir balancer un moment à me jeter personnellement dans cette dépense quelle que supérieure qu’elle fut à mes forces. Le peu d’espoir d’obtenir des fonds pour un objet dont l’utilité ne pouvait être que senti que par moy me fit naitre l’idée d’en former un à mes dépens ».

Le marquis acquit ainsi à se frais, par les meilleurs connaisseurs du royaume, tels Montchenu, Gournay et « autres envoyés de Barbarie », quelques 100 étalons et 40 juments dont il avait besoin pour créer de véritables purs-sangs. De 2 764 recensés dans les haras royaux en 1751, 4 018 le seront à sa démission en 1763. Il avait donc parfaitement atteint son but.

Suite à sa démission, il poursuivra ce but, à titre privé cette fois, jusqu’à sa mort en 1782, dans les nouveaux haras de sa terre des Ormes entre Touraine et Poitou. Il y soignera ses relations avec les éleveurs de Touraine, d’Anjou, du Poitou, du Perche (haras de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, acquis par Voyer en 1773) et jusque dans le nord-est de la France (haras de Sarralbe et Bouquenom, concédés par le roi Stanislas en 1764 et 1767), leur proposant les yearlings et les méthodes mises au point par ses confrères d’Angleterre.

***Des bâtiments magnifiques par un architecte renommé***

De belles écuries ou de beaux haras étaient assurément, depuis l’exemple de Louis XIV à Versailles et de Monsieur le Duc à Chantilly, la marque d’un prestige certain tout comme une manière avantageuse de complaire au roi, incarnation suprême, on l’oublie souvent, du cavalier dont témoignent les nombreuses effigies équestres dans la capitale ou des grandes villes du royaume. La plus emblématique de toutes demeure la statue exécutée alors par Edme Bouchardon pour la place Louis XV de Paris.

Les écuries – le haras d’Asnières en faisait office − étaient devenues aux XVIIe-XVIIIe siècles de véritables palais du cheval. Répondant à des attentes particulières, elles constituaient l’une des composantes majeures d’une grande maison aristocratique ou princière. La multiplication des chevaux et des voitures, si elle répondait aux exigences de la vie de cour, entendaient surtout à réaffirmer son rang dans les villes ou sur les routes du royaume.

Le comte d’Argenson nous rappelle ainsi combien son neveu, le marquis de Voyer, aimait faire "sa tournée en Alsace et en Lorraine pour l’inspection de la cavalerie et pour les haras, avec un train de prince", courant la poste avec trente-cinq chevaux, encouragé en cela par son père qui souhaitait « de la magnificence en tout » (sic). L’équipage, signe extérieur de richesse et moyen d’ostentation, marquait en effet la grandeur d’une famille et le goût du parfait courtisan.

Le marquis de Voyer, en tant que directeur général des haras du roi, se devait donc de donner le ton, une fois encore. C’est ainsi qu’il fit bâtir, dit-il, « des écuries pour deux cents chevaux, un manège pour les monter et les connaitre en un mot tous les bâtiments nécessaires à un pareil établissement ». Comme pour le château, les plans et les élévations furent confiés à Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne dont la carrière d’architecte du roi était alors au pinacle.

Les haras furent établis sur les terrains acquis respectivement, les 26 juin 1750 et 10 février 1751, de Pierre-Simon Mirey, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, pour 18 000 livres et de François Moreau, conseiller du roi, procureur au Châtelet − dont la maison asniéroise sera remployée en partie − pour 32 000 livres.

Si l’on en croit le mémoire du maitre serrurier Pierre de Lassus et celui de Voyer au roi en 1764, le chantier avait duré trois ans, de 1752 à 1755, et avait coûté la somme extravagante de 200 000 livres et plus. L’état des fourrages fournis par le directeur des vivres des Invalides en 1755 atteste que les bâtiments étaient en service dès cette année.

Les haras d’Asnières contenaient ainsi, à titre de comparaison, un nombre de chevaux équivalent à celui de la Petite Ecurie de Versailles au début du siècle et presque autant, voire plus, que celles de Chantilly ! Le manège était, quant à lui, impressionnant et digne de Versailles.

***Le chantier (1752-1755). L’incident de 1753***

Mansart de Sagonne considérait en effet ces bâtiments comme « le plus bel et [le] plus rude ouvrage du monde » (sic). Sur ce chantier colossal, les ouvriers pouvaient « à tous momens perdre la vie », confesse-t-il. Le bois et la pierre manquaient régulièrement car les fournisseurs refusaient d’avancer les matériaux sans être payés sur le champ. Voyer, comme maints commanditaires de son temps, était en effet lui aussi mauvais payeur. On l’a vu à propos du château.

En octobre 1752, les deux dernières travées du manège demeuraient à couvrir. À l’exception de l’une d’entre elles, toutes furent « chevronnées », « lattées » et couvertes d’ardoise. La partie du côté du manège extérieur était la plus avancée, ravalée aux trois quarts.

Fier de son ouvrage, l’architecte déclara qu’il était « trop grand, trop beau » et faisait, dit-il, « l’admiration d’un chacun ». Quant aux écuries, il y avait, ajoute-t-il, « 3 parties de voûtes de faites sur toutes les largeurs » qui avaient « mangé une pierre infinie ». L’élévation principale était en cours d’exécution. Malgré la grande quantité de bois fourni pour la pose des chevrons, le maitre charpentier Mathieu n’avait pu poser l’ensemble des fermes de la charpente.

Les difficultés sérieuses apparurent en 1753 lorsque le maître maçon Maran posa maladroitement le cintre d’une des arcades du manège du côté de la basse-cour, ce qui lui valut son renvoi. « Je conviens », écrit Mansart de Sagonne, le 6 mars, « que mon absence, causé par la maladie a pû faire et occasionner de la négligence mais des voutes et moislons posés dans un cintre très surbaissée sans mortier mal posée, jmbibez de la pluye sans estre couverts, la gelée par-dessus et un grand dégele a fait partir cette besogne ». Sans cet accident, ajoute-t-il, ce côté serait achevé comme celui de la cour.

Le dernier Mansart était d’autant plus gêné que l’incident affectait « quelqu’un qu’il aim[ait] ». Facé aux « conseils » [remontrances] du marquis, il tenta de se justifier en invoquant « la force des poussées » qui, dit-il, « m’est connu et voila la 1.ere fois que pareille chose arrive sous mes ordres. Au reste », ajoute-t-il, « c’est une geuserie (sic), j’y remédie, et n’ay pas besoin de voir personne. Je sçais mes principes aussy bien que qui que ce soit » ! Et d’indiquer qu’il en avait discuté avec « 3 ou 4 de ses confrères » qui tous lui donnèrent « avec grande justice raison, parce que je ne suis en faute, ayant par mes proportions 4° [degré] de force plus que je n’en avais besoin mais cela m’apprend au dire par les fuittes, et je m’en seray de ma vie repris » (sic) !

Pour rattraper la bévue, Mansart de Sagonne s’engagea à reprendre les ouvrages à ses frais et promettait au marquis de Voyer que « toute la besogne ser[ait] bientôt a couvert ». Il avait travaillé à cet effet comme un forçat au point de rester deux jours consécutifs sur les lieux. Les conditions de travail étaient d’autant plus pénibles, selon lui, que le marquis se disait « pressé », que l’argent était « rare », que les ouvriers se plaignaient de tous côtés et qu’ils travaillaient « nonchalamment et mal ».

Non content des motifs avancés par l’architecte, Voyer sollicita l’expérience du vieux Pineau dont l’architecture était initialement le métier. Dans ses observations au marquis, le 12 mars 1753, l’ornemaniste confirma les propos de Mansart de Sagonne mais il se déclara stupéfait que le mortier ne fût plus « que boue et poussière », qu’il n’y eût « presque point de liaison dans les moillons » et que beaucoup d’entre eux se trouvèrent posés en délit.

Devant de telles négligences, Pineau s’en prit à Mansart de Sagonne. Celui-ci lui rétorqua « qu’il n’était point garant de l’ignorance et de la négligence des ouvriers », d’autant que les deux travées du côté du chemin du bac d’Asnières à Argenteuil « se trouvais (sic) bonnes » parce qu’elles avaient été faites en sa présence. Les deux hommes décidèrent donc de vérifier conjointement l’état des cintres posés par les charpentiers sur la base de l’épure effectuée sur les planches.

L’architecte du roi s’assura également que toutes les fondations des piliers avaient été reprises en sous-œuvre. Après examen, elles devaient être refaites à l’identique, à l’exception des travées susdites « en y employant le meilleur moislon et bon plastre ». La dépense fut évaluée par les deux hommes entre 1 200 et 1 300 livres pour les voûtes et 13 000 livres pour les planchers. Pressé par son commanditaire, soucieux de le satisfaire et trahi par ses ouvriers, Mansart de Sagonne avait été manifestement trop vite en besogne, ce qui était alors souvent le cas dans le bâtiment.

Dans sa lettre au marquis, Nicolas Pineau s’offusqua du ton familier pris par l’architecte envers lui. Il faisait allusion là à une métaphore employée dans une lettre de mars 1753 dans laquelle Mansart de Sagonne déclarait que « rien ne tomb[ait] par terre avec [lui] » et qu’il était « bien fondé, que [ses]jambes et [son] corps étaient très bons »et que si « [son] chapeau [était] tombé, le vent [était] assez fort meme pour faire tomber la teste » (sic) !

Les adversaires de Mansart de Sagonne ne manqueront pas d’exploiter cette mésaventure afin de critiquer ses méthodes de travail. Il avait déjà connu, semble-t-il, pareil cas à l’hôtel parisien ou au château de la Source, près d’Orléans, du financier Simon Boutin dans les années 1730-1740. Épisode qui fut exploité en 1756 par l’introducteur des ambassadeurs à la Cour de France, Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil (1720-1791) auprès du ministre plénipotentiaire du Portugal, suite à la sollicitation de l’ordre du Christ par l’architecte pour se rendre à Lisbonne. Chaspoux prétendit qu’il travaillait avec des matériaux médiocres qu’il faisait passer pour bons !

Vexé des offenses portées à sa réputation, Mansart de Sagonne mènera les haras jusqu’à leurs termes en 1755. Lassé d’un chantier éprouvant, il délaissa toutefois la vérification des ouvrages, ainsi que ceux du château, à son confrère Pierre-Henri de Saint-Martin. Il avait procédé de même, rappelons-le, pour l’église royale Saint-Louis de Versailles à la même époque.

Ces incidents de chantier étaient pourtant monnaie courante au XVIIIe siècle au point que le rival de Mansart de Sagonne, Pierre Vigné de Vigny dénonça à son tour devant l’Académie royale d’Architecture « l’effronterie des entrepreneurs, montée à un point que les architectes ne sont plus maîtres de leur faire faire de bons ouvrages, ce qui rend leurs réputation suspecte dans le public ». On s’étonnera cependant qu’un maître de la stéréotomie tel que Mansart de Sagonne ait pu se laisser piéger en dépit de son absence ?!

***Etat des lieux***

Si l’on ne dispose pas, hélas, des plans et élévations de l’architecte, l’état des bâtiments nous est connu fort heureusement par plusieurs documents. Il s’agit du plan du domaine en 1755, du plan terrier de 1769, de celui annexé à l’acte de cession au roi en 1764, le plus précieux de tous, et enfin du croquis légendé lors de la vente de la basse-cour en 1772.

Pour une meilleure appréhension de la position des haras, on se référera d’abord au plan de 1755 (fig. ?). Il montre, près de la Seine, un bâtiment avec combles disposé en U, précédé d’un plus vaste en deux parties, couvert en terrasse, qui contenait les écuries et le manège couvert. Un manège découvert longeait, par-derrière, la grande avenue du château, nanti d’une vaste prairie pour les chevaux, à droite.

L’accès se faisait depuis une grande cour centrale avec porte cochère ouvrant sur la Seine. Elle séparait les bâtiments susdits de ceux dévolus à l’administration et au logement des personnels. Ces bâtiments étaient réduits alors à leur plus simple expression sous la forme d’un pavillon − ancienne maison du bac d’Asnières − avec cours. Le contrat et le plan de 1764 nous donne davantage de précisions sur les premiers (fig. ?).

On accédait aux haras, précise l’acte, par une porte cochère sous forme d’une vaste porte en demi-lune, telle qu’elle apparait sur le plan de 1764. On avait transformé à cet effet l’un des bâtiments du manège sur la Seine et de créer deux pavillons latéraux. L’entrée du manège fut modifiée ensuite en deux entrées séparées comme l’indique le croquis levé en 1772 (fig. ?). Il montre aussi une porte en demi-lune au droit de la basse-cour, dite « du château » à compter de 1769, mais qui ne fut pas l’objet de la cession au roi et qui ne doit donc pas être confondue[[25]](#footnote-25).

L’acte de cession précise que des écuries furent établies à l’emplacement d’anciens logements, ce qui explique la différence du nombre de chevaux avancé par Voyer dans ses déclarations.

La vaste porte cochère passée, on entrait « dans une grande cour appelée la cour des remises au milieu de laquelle est un travail et autour d’icelle différentes écuries et remises ; au fond de lad.e cour et sur une ligne parallèle à l’entrée de cette même cour », indique l’acte, « sont les écuries du haras et ensuite sur la meme ligne est le manège qui est de trente toises de long sur 45 pieds de large », soit 58,5 m x 14,4 m. Le manège d’Asnières était ainsi plus vaste que celui de la Grande Ecurie du roi à Versailles (48 m x 16,60 m) ! L’acte indique que plusieurs baies (portes, croisées), qui servaient à l’éclairage des écuries et du manège, ouvraient du côté de Neuilly, soit vers le domaine du comte d’Argenson.

À droite de la cour principale, sont mentionnés une cour à fumier avec porte charretière ouvrant vers la Seine et un terrain ensuite, autour des écuries et du manège, servant de promenade pour les chevaux, soit le nouveau manège découvert du lieu. L’ancien n’était en effet pas compris dans la vente. Le tout fut clos de murs qui revenaient au roi et qui n’étaient donc pas mitoyens.

Le plan terrier de 1769 (fig. ?) atteste l’établissement de nouveaux bâtiments sur le flanc gauche de la cour centrale par le marquis de Voyer et, peut-être aussi, par la Couronne. Ils étaient disposés sur une portion de l’ancien chemin du bac d’Asnières et suivaient la disposition biaise des précédents. Ceci atteste le remploi de l’ancienne maison du bac que Voyer avait acheté au sieur Moreau en 1751 et qu’il rebâtira plus en amont, près du nouveau chemin vers Argenteuil, sur des terrains acquis en 1754.

Dans un logis des haras, Mansart de Sagonne avait aménagé un logement pour le concierge, le sieur Malbeth, lequel faisait aussi office de jardinier, une chapelle, deux appartements pour le marquis, dont celui du premier étage communiquait avec le manège, et un troisième pour Charles-Henri-Pierre, chevalier des Essarts, commissaire contrôleur des haras du roi, et sa famille. Voyer avait confié à ce dernier la gestion de l’entrepôt moyennant 3 000 livres d’appointements. Il disposait aussi d’un jardin-potager par-derrière.

Sa correspondance avec le marquis nous renseigne davantage sur les nouveaux bâtiments qui furent établis entre 1755 et 1757, comme l’atteste aussi un mémoire du serrurier de Lassus. En août 1755, Des Essarts annonce ainsi que la couverture de la cantine est achevée et que les charpentiers entamaient celle de la forge. De leur côté, les maçons parachevaient le gros œuvre du chenil. Ces nouveaux bâtiments contenaient aussi une étable, une cuisine, des logements pour le cantinier et les garçons d’écurie, une sellerie, différents magasins et tous les services d’une écurie et son manège.

Dans ses « nottes particulières » sur le personnel des haras en 1762, le marquis de Voyer présente Des Essarts comme « un élève de feu Monsieur Amelot, ministre des Affaires Etrangères, qui lui ayant trouvé de l’esprit, des connaissances et des lettres, s’était appliqué à en faire un sujet »[[26]](#footnote-26). Employé depuis 1750 environ, l’intéressé sollicitait alors sa retraite que Voyer estimait « bien méritée ».

En 1762, l’entrepôt général des haras se composait « d’une écurie de 150 chevaux, de deux autres de cinquante, du plus beau manège connu et des bâtiments nécessaires pour loger un controleur avec les principaux employés et 30 à 40 palefreniers », indiquait fièrement le marquis de Voyer.

Pour mieux se rendre compte de l’importance des bâtiments, il convient de rapporter leur échelle à celle de l’aile subsistante du château. Ils confirment le propos du marquis d’Argenson qui écrivait, en 1750, que par l’augmentation de ses dépenses à Asnières, son neveu était sur le point d’en faire « une maison aussi belle, aussi grande que Chantilly » ! Dezallier d’Argenville atteste à son tour que « les écuries et le manège couvert qu’on voit en entrant sont considérables » ! L’importance de l’entrepôt des haras d’Asnières avait conduit le directeur des bâtiments du roi, le marquis de Marigny, à y caserner durant quelques temps un détachement de Gardes suisses, manœuvre qui visait le rival de sa sœur, la marquise de Pompadour. Le marquis de Voyer en sollicitera en effet le départ avec empressement.

Voyer avait offert là à Mansart de Sagonne l’occasion de rivaliser avec les écuries de son maître, Jean Aubert, à Chantilly et, dans une moindre mesure, avec celles de son aïeul Hardouin-Mansart à Versailles, si l’on se réfère à la taille du manège. L’influence de Chantilly chez l’architecte se notera aussi, à cette époque, dans un tout autre projet : la couverture du pavillon central du nouvel hôtel de ville de Marseille (fig. ?).

***De Maisons à Asnières et d’Asnières à Maisons***

Le dernier des Mansart s’inscrivait là aussi dans la tradition architecturale de François Mansart à Maisons où de vastes et splendides écuries furent prévues et réalisées en partie, écuries dont il connaissait les plans. À Asnières, il souhaita s’illustrer plus brillamment que ne l’avait fait, dix ans plus tôt, en 1741-1742, son confrère de l’Académie, Pierre Contant d’Ivry, aux écuries du maréchal de Belle-Isle à Bizy. Écuries qui avaient suscité alors l’admiration de l’institution.

La position des haras − qui faisaient aussi office d’écuries du château − près de la grande avenue rompait, comme à Chantilly, avec la tradition d’une disposition dans la cour ou l’avant-cour de la demeure. Mansart de Sagonne prit ainsi le parti inverse de celui de François Mansart à Maisons. Seul le souci de beauté et de qualité des lieux demeurait.

Comme Asnières, Maisons devait disposer à son tour de haras via le comte d’Artois, frère de Louis XVI : en juin 1777, il vint visiter le marquis de Voyer aux Ormes afin d’obtenir ses conseils et lui acheter quelques pur-sang anglais. Rappelons qu’Artois avait confié la même année, la réalisation de ses haras à François-Joseph Bélanger (1744-1818), architecte recruté sur les conseils du marquis. Bélanger ajouta un manège couvert aux écuries en restauration, marquant ainsi l’influence de l’entrepôt d’Asnières en son temps.

***La gestion des haras du roi par Voyer. Les assauts de la marquise de Pompadour (1753-1763)***

La beauté et l’ampleur de l’entrepôt général des haras d’Asnières ne fut pas sans susciter la jalousie des adversaires de la famille Voyer d’Argenson et de certains riverains, tel l’écrivain Royllet.

Comme le château, l’entrepôt sera quasiment ignoré par la critique parisienne. Les rumeurs les plus folles courront sur la prétendue gestion catastrophique des haras du roi par le marquis de Voyer. Comme il le déclarait lui-même : « le premier mouvement d’amour-propre des ignorants, c’est de dénigrer » !

Dès décembre 1753, alors que les bâtiments n’étaient pas encore achevés, le marquis d’Argenson s’inquiéta : « J’entends encore dire du mal de M. de Voyer, mon neveu, quant à la direction des haras. Il en dépense les fonds en bâtiments à Asnières pour y dresser des barbes, il lui reste peu de fonds pour l’administration, et il n’achète rien ; les gages sont mal payés, et augmentés indiscrètement, enfin il y a plainte universelle ». Puis il ajoute : « Les envieux et les ennemis de ma famille ne manquent pas de faire revenir tout cela aux oreilles du Roi, et je crains de plus en plus quelque orage flétrissant. Le tonnerre gronde, suivant le public, ce public est irrité (…) ».

Suite à la guerre ouverte entre la marquise de Pompadour et le comte d’Argenson en 1756, la cabale contre la gestion du marquis de Voyer s’intensifia. Le 26 novembre, le marquis d’Argenson s’alarme : « Mon neveu, M. de Voyer, se trouve dans une détresse embarrassante, il est noyé de dettes, il est trompé par les ministres de ses plaisirs et de sa magnificence, il ne paye rien des haras, et des fonds en sont employés dans ses dépenses personnelles ; l’on se plaint de tous côtés, enfin l’on craint que la marquise de Pompadour, ennemie de notre famille, ne porte un de ces jours le Roi à le forcer à se démettre de la direction des haras ».

La pression de la marquise en ce sens fut si forte que la comtesse d’Argenson s’en émut auprès de son fils : « il courre, mon cher fils, des bruits affreux sur le dérangement qui est dans les haras, et surtout dans la manutention de la caisse qui m’affligent beaucoup, je ne puis vous dissimuler », lui confie-t-elle, « que mr de laurenoy et dautres prennent plaisir a les reprendre, ce sont des gueux revetu qui vous ont ruiné et qui a present tache de vous deshonnoré, par amitié pour une mère tendre, (…) ».

Mais le marquis de Voyer ne fléchit pas. Il fit intervenir son père auprès du roi afin « de faire cesser [ces] propos injurieux pour lui et injustes dans le fond ». Le relevé des comptes remit à son successeur Bertin démontre que, de 1750 à 1754, les dépenses des haras furent entièrement acquittées.

Voyer riposta contre ces insinuations dans un mémoire en règle à la marquise de Pompadour. Si l’acquisition du domaine d’Asnières fut, dit-il, « une fantaisie inutile », il fut, en revanche, grâce à son financement, un domaine utile aux haras du roi. Il vendit, pour 150 000 livres, une partie des tableaux de sa collection afin d’être employées aux achats de terrains et aux embellissements de ses bâtiments. Son goût pour Asnières prévalut sur celui de ses tableaux au point qu’il avait décidé de « sacrifier » sa fortune à ce domaine et, assure-t-il : « je m’en applaudis encor » (sic) ! « C’est cependant icy », confie-t-il, « la véritable époque de ma ruine et pour partie de ma disgrace ».

Des 200 chevaux qu’il avait acquis, il disait n’avoir conservé qu’un barbe et quelques chevaux de selle. Il prétendait se priver de tout cheval de trait depuis deux ans. Il était donc bien loin le temps où Voyer courait la poste avec trente-cinq chevaux !

Le marquis conserva la direction générale des haras du roi jusqu’à sa démission en juillet 1763. Une des raisons avancées fut, déclare-t-il, d’avoir « perdu la prérogative la plus honorable de ma place, l’honneur de travailler avec Vôtre Majesté. Cette perte, la plus sensible de toutes », précise-t-il, « discrédite mon administration. Ce serait mal servir Vôtre Majesté que de continuer une administration discréditée ». Malgré ses brillants états de service pendant la guerre de Sept Ans, Voyer n’était pas parvenu à regagner la confiance du roi.

***Le projet d’acquisition d’Henri-Léonard Bertin (1763)***

Depuis 1761, son département était devenu en effet l’enjeu de rivalités entre différents ministères et quelques personnalités bien en cour dont Henri-Léonard Bertin (1720-1792), son successeur. Ce dernier fit étudier secrètement par son architecte, Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), la possibilité d’acquérir le domaine d’Asnières.

Dans ce contexte, Voyer coucha, le 13 juillet 1763, quatre propositions sur la base de celles établies par Soufflot :

-la première entendait réduire le terrain au niveau de la première basse-cour et créer une entrée sur la place du village. Il évalua le prix à 150 000 livres, glaces et meubles compris.

-dans la seconde, Voyer proposait de céder une partie du domaine jusqu’à la grille principale pour 200 000 livres.

-dans la troisième, il cédait la totalité pour 240 000 livres.

-enfin, dans la quatrième, il s’agissait de n’acquérir que les haras, solution que Voyer écarta d’emblée tant que l’acquéreur refusait de se faire connaître. Selon lui, « l’entrepot général des Etalons [était] un établissement trop indispensable à l’administration des haras pour donner aucune parole a cet egard sans avoir la certitude la plus démontrée que l’acquéreur fera[it] au Roy la vente de l’entrepôt en même temps qu’il fera[it] l’acquisition du total et que le Roy voudra[it] bien en fixer la destination permanente à la direction générale des haras ».

Le marquis refusait ainsi de « sacrifier » cet entrepôt à un intérêt personnel « à moins que cet intérêt ne coïncide », précise-t-il, « avec l’utilité d’une branche du commerce de l’Etat dont l’administration lui [serait] confiée ».

Bertin renonça finalement à l’acquisition du domaine d’Asnières pour se porter sur celui de Chatou, malgré les efforts réitérés de Soufflot pour relancer le projet de son côté avec l’appui de Des Essarts. Bertin ne voulut rien entendre tant que l’on projetterait de morceler l’administration des haras dont on bruissait à Paris et dont il avait obtenu la totalité.

Désigné officiellement en janvier 1764, mais dépité de n’avoir pu obtenir toute satisfaction dans ses projets, Bertin affecta de mépriser cette administration et sollicita son homologue des finances, François de Laverdy (1724-1793), pour s’en charger. Il alla même jusqu’à insinuer à celui-ci, en mars suivant, que l’utilité de l’entrepôt général d’Asnières n’était pas suffisamment établie pour que le roi versât les 200 000 livres réclamées par le marquis de Voyer. Bertin régira finalement les haras du roi seize années durant avec l’aide de Claude Bourgelat, ancien collaborateur du marquis, nommé commissaire général des haras sur l’insistance de celui-ci, puis contrôleur général en juillet 1764.

Outre Bertin, le marquis avait tenté de négocier en 1763 la totalité de son domaine auprès de son parent et ami, le duc de Choiseul, ainsi qu’auprès de Madame de Beausire qui possédait une maison à Asnières. En vain. C’est alors qu’il se tourna vers Louis XV.

***La cession des haras à Louis XV (1764)***

Par arrêt du conseil du 18 juillet 1764, le roi accepta l’entrepôt d’Asnières. La cession fut conclue le 13 décembre suivant avec le contrôleur général des finances Laverdy et son intendant des finances et conseiller d’Etat, Jean-Louis Moreau de Beaumont, moyennant 60 000 livres. On était loin des 200 000 livres espérées.

Le marquis négocia parallèlement avec Louis XV et son beau-père, le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, l’échange de ses haras contre la cession à vie de ceux de Sarralbe et de Bouquenom (quartier de Sarre-Union aujourd’hui) en Lorraine, dont les revenus se montaient à 33 000 livres. Il voyait dans cette demande la juste récompense de ses avances, efforts et services.

Voyer acceptait de céder la totalité des bâtiments à l’exception de la « basse-cour » mitoyenne, soit la partie sise à droite de l’entrepôt, à laquelle il associa le manège découvert le long de l’avenue du château. L’ensemble était, selon lui, trop démesuré pour le prix qu’il proposait. D’ailleurs, sans cette partie du domaine, il se trouverait dans l’impossibilité de vendre le château, « seule ressource », disait-il, « qui me reste pour assurer le remboursement ou le paiement de mes créanciers ». Le marquis connaissait en effet trop la valeur de ses bâtiments pour accepter un achat précipité des haras au comptant.

Le 14 janvier 1765, Voyer renonça donc à la somme indiquée dans le contrat de décembre 1764 et privilégia en retour la concession des haras de Sarralbe qu’il avait négociée avec Stanislas, le 24 décembre, en son château de Lunéville. Le 4 décembre 1767, il obtenait la concession de ceux de Bouquenom.

Soucieux du bien de l’État, Marc-René de Voyer avait désormais l’assurance que son entrepôt lui survivrait et qu’il demeurerait au sein de l’administration des haras du roi. Il renouvellera ses expériences, à titre privé cette fois, en son fief des Ormes, jusqu’à sa mort en 1782. Il en fera un des plus importants sites équestres de France, notamment par ses échanges avec les haras des régions environnantes et par ses liens avec l’Angleterre.

***Épilogue***

L’activité de l’entrepôt d’Asnières se poursuivit jusqu’à la suppression des haras du roi en 1790.

Les bâtiments disparurent en grande partie sous la Révolution et au début du XIXe siècle si l’on en croit le plan cadastral de 1812 (fig. ?) qui montre deux vestiges carrés, petit et grand, nos 781 et 782 sur le plan. Les belles pierres du manège firent ainsi les délices des spéculateurs de « la bande noire ».

Ces numéros apparaissent encore sur le plan cadastral de 1835. Ils ne sont plus dans les décennies 1840-1850, suite au lotissement effectuée par la municipalité qui doit faire face à l’accroissement de la population[[27]](#footnote-27).

Précisons que la partie détachée des haras, dite « basse-cour du château », examinée plus bas, devait demeurer jusque dans le second quart du siècle[[28]](#footnote-28).

***Le portail de pierre dans la cour du château (XIXe siècle)***

À la fin du XIXe siècle, la cour du château présentait dans la cour, le vestige d’un portail d’écuries composés d’une tête de cheval et de suspensions néo-rocailles posées sur des pilastres surmontés de reliefs végétaux, imitant les épais ornements de Nicolas Pineau, (fig ?).

Longtemps présumé provenir des anciennes portes ou portes cochères des haras du marquis de Voyer, ce grand portail était en réalité celui des écuries situées en fond de cour, près de l’église, réalisé par les Thion de la Chaume dans les années 1870. Un autre cliché avec les écuries nous est en effet conservé (fig. ?).

Suite à l’établissement des salles de classe de l’Institut Sainte-Agnès dans les années 1910, ce portail fut démonté et disparu, probablement vendu à un antiquaire ou à un propriétaire privé (?). Avec lui, disparaissait le dernier souvenir d’Asnières comme haut lieu du cheval en France au XVIIIe siècle.

**VIII. Les environs des haras**

Près de l’entrepôt général des haras, Marc-René de Voyer avait érigé en bordure de Seine divers bâtiments avec leur jardin et pièces de terre en relevant qui seront vendues séparément.

***La maison du bac d’Asnières***

Cette maison entre cour et jardin apparait sous la lettre I sur le plan de 1755 (fig. ?), puis sous les nos 2 à 4 du croquis de la vente de 1772 et enfin sous le n° 34 du plan terrier contemporain d’Asnières. D’après le mémoire de Pierre de Lassus, elle servait de logement aux administrateurs des haras et à leur domesticité. Elle tirait son nom du bac amarré au bas pour traverser la Seine.

Suite à l’acquisition du terrain en août 1754, la maison primitive, qui était celle du procureur du roi, fut intégrée aux bâtiments des haras tandis qu’une nouvelle fut érigée par Mansart de Sagonne à l’endroit porté sur les plans indiqués. L’architecte avait démoli, parallèlement, une maison voisine, sur le chemin d’Argenteuil, qui gênait son alimentation en eau.

Au rez-de-chaussée, se trouvaient les logements de Jacques Lemaître, concierge et « délivreur de l’entrepôt général des haras » et d’André-Hercule de Grandmaison, neveu du marquis Marie-Félix de Guerrier de Lormoy[[29]](#footnote-29), futur capitaine des haras du comte de Provence. À l’entresol, étaient les chambres du valet Lajeunesse, du sellier, du maréchal-ferrant, du premier piqueur, du dénommé Champagne et une cuisine.

Outre les qualités indiquées, Jacques Lemaître était aussi inspecteur des haras des généralités de Chartres, Alençon et Châteaudun, poste dans lequel, selon un rapport de police du 22 octobre 1756, il faisait « grande figure ». Il fut en effet un précurseur dans le domaine de l’élevage des chevaux. Âgé alors de 29-30 ans, il disposait d’un logement aux écuries du roi à Paris, rue Fromenteau, dont Voyer avait la charge en tant que directeur des haras.

Grand protégé de notre marquis, André-Hercule de Grandmaison était, quant à lui, inspecteur des haras. Il naquit dans ceux de son oncle à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême dans le Perche, que Voyer rachètera en août 1773.

Avec des Essarts, tous deux figurent parmi les collaborateurs les plus sûrs et les plus fidèles du marquis de Voyer.

À l’étage de la maison, le marquis disposait, d’un petit appartement avec vue sur la Seine. Il se composait d’une chambre, d’un cabinet donnant sur un garde-meuble, d’une salle à manger et d’une « salle du jeu volant », ancêtre du badminton.

Cette maison disposait par derrière d’un petit jardin, numérotée 3 sur le croquis de 1772, avec glacière qui était celle de l’ancienne bâtisse.

Au début des années 1770, la maison du bac apparait comme propriété des religieux de Saint-Denis sur le dessin de 1772 et des dames de Saint-Cyr sur le plan terrier (?).

Réduits à l’état de ferme, dite « du bac » au début du XIXe siècle, elle apparait sur les plans cadastraux de 1812 et de 1835 sous les nos 776 et 777 (fig. ?). Ces lots disparaissent ensuite sur le cadastre de 1854 au profit d’une seule et même parcelle sous le n° 370[[30]](#footnote-30).

***« La basse-cour du château d’Asnières »***

L’existence de cette basse-cour est signalée une première fois dans l’acte de vente de l’entrepôt des haras en 1764. Elle fut cédée par le marquis de Voyer à François-Nicolas Vaillant, le 10 juin 1769, dans le cadre de la cession générale du domaine.

Le marquis avait loti à dessein cette partie des haras dont le détail nous est connu par le plan annexé à la vente de 1772 qui suit, sous les nos 1 et 9-10 (fig. ?). Elle apparait plus précisément sur le plan terrier contemporain sous le n° 34 (fig. ?).

La basse-cour des haras fut revendue trois ans plus tard, le 28 avril 1772, par Vaillant à l’agent d’affaires Antoine-Grégoire Abbot et Marie Charbonnel, son épouse, domiciliés tous deux à Paris, rue de la Bûcherie, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, moyennant 25 000 livres. Les preneurs s’engageaient à régler la somme au comptant, le 15 avril 1776, et à acquitter d’ici là les intérêts semestriels à 5%, hypothéquant leurs biens à cet effet.

Sise à droite de l’entrepôt des haras, cette basse-cour se composait d’une grande cour longiligne qui ouvrait sur le chemin des Mariniers, anciennement de la Marchandise, par une porte cochère en demi-lune. Un mur d’appui séparait la basse-cour ensuite du pignon du manège couvert des haras. Elle voisinait côté Seine avec la propriété du sieur de Gueltre évoquée plus bas.

Portée sous le n° 9 sur le croquis de 1772, le plan terrier d’Asnières montre qu’elle se composait, à gauche en entrant, d’un grand logis le long de la cour avec écuries et remises au-bas, chambres et corridor à l’étage, le tout couvert d’un comble en grenier.

À gauche du logis, était un grand jardin d’une superficie d’un arpent 12 perches un quart, n° 10 du plan, séparé de la maison du bac par une palissade doublée d’une haie.

La basse-cour disposait également, à droite de la cour à fumier de l’entrepôt des haras, d’un petit jardin en triangle, de 12 perches 5 pieds 6 pouces de superficie (305 m2 environ), portion d’une pièce de terre plus vaste située le long de la Seine et portée sous le n° 12 du plan de 1772.

À cette basse-cour, le marquis de Voyer avait adjoint dans la vente de 1769, deux pièces de terre, à savoir : une prairie de 2 arpents 96 perches un quart (6 900 m2 environ), dite « le manège découvert », n° 14 du plan, qui donnait à l’ouest sur le chemin du bac d’Asnières par un mur d’appui et sa barrière ; et une seconde pièce, n° 13 du plan, de 8 arpents 5 perches 1 pied 6 pouces (27 350 m2 environ) de superficie, qui tenait à l’est à une pièce d’eau, dite « le réservoir », au nord au manège découvert, à l’ouest aux haras et au petit jardin susdit et au sud au chemin des Mariniers.

Le marquis avait adjoint enfin à la vente l’île sur la Seine, dite « de Rueil » ou « de la Princesse », de 2 arpents et demi (6 850 m2 environ) de superficie.

Cette basse-cour et son jardin subsistèrent jusqu’au lotissement du site dans les années 1840-1850 comme l’attestent les nos 779 et 780 des plans cadastraux de 1812 et 1835. Sur le plan de 1854, le grand logis semble remployer dans le bâtiment porté sous le n° 368. La cour fut divisée partiellement afin de former le n° 369 tandis que le jardin apparait sous le n° 371[[31]](#footnote-31).

***La maison de Dieudonné de Gueldre***

Située entre la maison du bac et la basse-cour dite « du château », cette maison isolée apparait nettement sur le plan de 1755, près de l’entrée en demi-lune de la basse-cour. Elle porte les nos 5 à 8 sur le croquis de la vente de François-Nicolas Vaillant à Abbot en 1772.

Elle était la propriété de Dieudonné de Gueldre, fermier du bac d’Asnières, marchand de bois, et d’Angélique Meunier, son épouse. Le marquis avait procédé à des échanges de terres avec eux en septembre 1763. En 1790, Pierre-Dieudonné de Gueldre, fils du précédent, sera le premier maire de la commune.

Disposée entre cour et jardin comme l’indique le croquis susdit, elle ne fit nullement partie de l’ensemble établi à cet endroit par le marquis de Voyer, sa mitoyenneté étant mentionnée dans la vente du domaine en 1769. Il convient néanmoins de l’évoquer ici afin d’éviter toute confusion avec les bâtiments environnants, propriétés du marquis.

Le plan terrier d’Asnières au début des années 1770 montre que la maison connut diverses augmentations avec aile en retour et petits pavillons mitoyens sur le flanc gauche.

***Le nouveau chemin du bac d’Asnières et le litige de 1756-1757***

Repoussé à l’entrée du domaine, comme on l’a vu, le nouveau chemin du bac d’Asnières conduisait aussi à l’entrée des haras, le long de la Seine, depuis les chemins de Neuilly et d’Argenteuil situés du côté du village. Ce chemin bien aligné fut pourvu de fossés, pavé et planté d’arbres.

Ces aménagements s’étaient faits au détriment du voisinage, entrainant en 1756-1757 une vive contestation entre le marquis et le célèbre maître écrivain Honoré-Sébastien Royllet (ou Roillet) (1699-1767) et son épouse. Tous deux se plaignirent en effet des dégâts causés par le creusement d’un des fossés sur la façade de leur maison située en bordure de Seine. On a dit comment l’affaire se solda suite à l’expertise effectuée en 1757.

Royllet profita de cette occasion pour contester la légalité de la création des haras au point de susciter la suspicion de Des Essarts auquel Voyer avait confié le règlement de l’affaire. Le contrôleur des haras écrit ainsi au marquis en février 1756 : « (…) j’ignore si le roi a approuvé l’établissement que vous avés fait a Asnieres et comment il l’a approuvé, n’avés vous qu’une simple approbation verbale ou bien y a-t-il eu quelque chose d’écrit et de ratifié par le roi ou par son conseil et s’il y a eu quelque chose d’écrit ou puis-je en avoir communication » ?

Tout cela n’était, en réalité, que jalousie et médisance à l’égard du marquis, lequel ne pouvait se permettre un tel impair en tant que directeur des haras du roi.

**IX − Le château de la fin du XVIIIe siècle à nos jours**

***La vente manquée au duc de Bouillon (1761)***

Les sommes colossales engagées dans le château et dans les haras eurent bientôt raison de la fortune du marquis de Voyer, si bien qu’en 1756-1757, il se prétendait "ruiné". Le terme, en fait, était abusif. Voyer, qui avait été tant jalousé et critiqué, pensait susciter ainsi la compassion.

Comme tout aristocrate de son temps, à commencer par son père, il avait accumulé de nombreuses dettes, colossales certes mais non irrémédiables. Dès 1758, Voyer avait décidé de vendre son domaine ainsi qu’il le déclare à son homme de confiance, M. du Vaudier.

Celui-ci lui servit d’intermédiaire dans la tentative de vente en 1761 à Charles-Godefroy de La Tour d’Auvergne (1706-1771), duc de Bouillon. Les pourparlers s’étaient engagés dès le mois de mars de cette année. Par admiration pour Asnières et par amitié pour Voyer, le duc, « malgré la gêne dans laquelle [cette acquisition] le jettait », avait accepté de s’en rendre acquéreur.

Tout fut remis en question lorsqu’en se rendant sur les lieux, le duc de Bouillon s’aperçut que les meubles promis par le marquis avaient été retirés sans qu’on l’ait averti. Il voyait là un motif « d’ensevelir (sic) tout ce qui [avait] été dit entre [eux] à cet égard ». Il était d’autant plus furieux qu’il manquait « jusqu’aux rechaux du potager de la cuisine » ! Il admettait cependant qu’ils avaient pu être ôter à l’insu du marquis.

Le 2 avril 1761, le marquis de Voyer s’empressa de lui répondre : il se rendrait dès le lendemain, à son lever, sur les lieux parce, son amitié étant, déclarait-il, « trop prétieuse pour ne pas faire au dela du possible pour [se] la conserver ». Et le marquis d’exprimer à nouveau au duc sa détresse : « j’ai besoin de vendre asnieres », lui écrit-il, « les circonstances m’y forcent. Vous vous etes engagé a l’acheter, vous le devés puisque les paroles respectives ont été portées ». Toutes les conditions étaient désormais réunies voire même « au dela », indiquait-il. Jamais, assurait-il, il n’avait eu l’intention de porter la moindre atteinte à la vente. À contrario, le duc ne pouvait être soupçonné de prendre prétextes pour se dédire de sa promesse.

La marquise de Voyer était la cause de l’incident. Séparée de biens avec son époux depuis 1760, elle avait fait enlever les effets du château lui appartenant, tels le meuble de Perse de sa grande chambre et son clavecin. Voyer obtint par écrit son engagement de les vendre et de les remettre *in situ*, engagement dont il délivra copie au duc de Bouillon. Denis Lalette, fidèle valet du marquis, fut chargé de la besogne.

Afin de permettre au duc de loger au château « sur le champ avec toutes les commodités possibles », Marc-René de Voyer lui octroya l’accès à sa cave et à son linge, ainsi que le mobilier de son hôtel parisien. Il fit remettre en état les fourneaux du potager de la cuisine et fit ouvrir un accès direct sur la cour du manège des haras depuis l’avant-cour du château, mettant, dit-il, la plus grande « coquetterie » à lui « rendre le séjour agréable et commode ».

L’affaire était d’autant plus d’importance que le marquis s’était engagé auprès de ses créanciers. Il lui fallait donc régler l’affaire avant de retourner sur le front de la guerre de Sept Ans en tant qu’engagé de l’armée du maréchal de Soubise. Il usa ainsi de toutes les civilités et tous les intermédiaires pour parvenir à ses fins. Outre ceux de M. du Vaudier, il employa les services du premier valet de chambre du roi, Louis-Dominique Bontemps, son « frère » de loge.

Le 3 avril, le marquis de Voyer et le duc de Bouillon signaient ainsi sous seing privé, en son château d’Issou (Yvelines), devant Me Dupré, notaire du duc à Paris, une promesse de vente conforme aux clauses et conditions établies par Du Vaudier et aux pouvoirs conférés par la marquise de Voyer à son époux. La vente fut fixée à 150 000 livres officiellement − 220 000 livres officieusement − dont 20 000 livres pour les effets mobiliers et les glaces. S’ajoutait un pot-de-vin de 6 000 livres sous la forme de deux tableaux de Claude Gellée, dit Le Lorrain, propriétés de la marquise de Voyer dont son époux lui promettait de remettre le montant.

Le marquis avait rendu à son épouse les bronzes du grand salon, le clavecin, la table de cèdre de la salle à manger, une autre en marqueterie de pierres dures, quelques bustes et vases de la galerie sur leur gaine, le lit de la grande chambre et le vin de la cave, autant d’éléments qui contribuèrent à réduire le prix de vente au duc de Bouillon.

Ce dernier s’engagea à verser 26 000 livres au comptant et le solde au décès de sa parente, la comtesse de Groslay, âgée alors de 87 ans. La vente comprenait la totalité du domaine « à l’exception du manège, des grandes écuries et de l’ancienne maison du procureur du roi [maison du bac], le tout », dit Voyer, « nécessaire à l’exploitation des haras ».

Il laissa procuration à Du Vaudier afin de dresser, avec le conseiller du duc, les actes nécessaires et de s’accorder avec ses créanciers sur la remise du prix de vente. La signature définitive devant notaire ne devait pas intervenir avant la Pentecôte.

Le marquis avait obtenu, entre-temps, de son homme d’affaire la plus grande assurance sur la marche des négociations au point de s’en ouvrir avec enthousiasme à son père. Il ordonna à Lalette (?) de remettre à Du Vaudier l’état complet de ses créances et de lui rendre compte quotidiennement de l’évolution de sa situation. Ses procureurs, Moreau et Coupedelonce de La Rouvelle, conseiller trésorier de France à Tours, devaient se soumettre impérativement aux ordres d’un homme qui « par ses lumières et son esprit » allaient lui permettre « de ne plus entendre crier après lui » (sic) !

Sur les 26 000 livres promises par le duc de Bouillon, Voyer reçut un acompte de 17 000 livres, somme qui le tirait « du plus grand embarras ». Le marquis annonça fièrement au duc, en guise de remerciements, que le château était prêt à le recevoir et qu’il pouvait « arriver avec [son] bonnet de nuit » (sic) ! Il espérait qu’il se laisserait tenter par un séjour de 24 heures avant de gagner son château de Navarre en Normandie, d’autant que la marquise de Voyer avait fait remettre les feux et « plusieurs meubles riches, agréables, et de commodité ». Elle avait ainsi ramené, notamment, les ottomanes et les sièges de velours du grand salon.

Pour la vente, Voyer s’était réservé l’enceinte des haras mais acceptait de céder en retour le jardin de son contrôleur Des Essarts au duc. Il entendait se rendre à Asnières très prochainement afin de donner « le dernier coup de polissoir (sic) » et de constater avec Du Vaudier, Bontemps et un certain Després, ce qu’il demeurait à faire.

La vente d’Asnières au duc de Bouillon fit rapidement le tour de la capitale. Le prix exorbitant scandalisa l’opinion au point, dit un ami du marquis, qu’on lui jetait la pierre sur sa façon de procéder. On prétendait qu’il avait forcé le duc à acheter le château sous la menace de la parole donnée, qu’il l’avait poursuivi jusque dans sa retraite d’Issou et qu’avec Deshoudiés, son avocat, il l’avait manipulé au point de faire du duc son « esclave » (sic). Le procédé était jugé d’autant plus « affreux » qu’on prétendait que, après la signature de la promesse de vente, le marquis avait fait enlever tous les meubles.

Des Essarts se fit à son tour l’écho de ces rumeurs qu’attisaient, à n’en pas douter, la marquise de Pompadour : « On m’a demandé », confiait-il, « combien mr de Bouillon avait acheté Asnieres, j’ai répondu 240 000 # (livres), on m’a regardé en riant et on n’a pas voulu dire davantage. Quelques minutes après », ajoute-t-il, « on m’a demandé si vous ne seriés pas fort aise de le donner pour 120 000 # (livres), j’ai répondu que ce serait en effet le donner, et n’ai pas dit un mot de plus ».

Devenu la risée de Paris, le duc de Bouillon ne pouvait se maintenir plus longtemps. Lalette relata ainsi à son maître les manœuvres déployées pour faire annuler la vente. Le 18 août, il lui fit part que le duc se répandait partout en propos désobligeants à son égard, affirmant qu’il l’avait trompé, qu’il ne voulait plus le voir, qu’il ne mettrait plus les pieds à Asnières, qu’il ferait enlever les meubles et résilier le marché et qu’il s’arrangerait avec ses créanciers pour que le château fut vendu par licitation par Me Deville, procureur du village.

Outre les critiques, les causes du courroux du duc avaient pour origines diverses insinuations : on affirma ainsi que les meubles étaient sur le point d’être saisis, que les îles devant le jardin n’appartenaient pas à Voyer et que le roi avait confié lors du séjour du duc à Choisy que le marquis entendait se conserver la grande basse-cour pour ses haras ou qu’il pensait la vendre séparément.

Denis Lalette tenta de raisonner le duc de Bouillon en lui demandant d’attendre le retour de son maître mais il ne voulut rien savoir. Jamais, dit Lallette, il n’avait vu quelqu’un d’aussi furieux. Dans sa lettre du 20 août, il ajoute que Me Vanin, notaire du marquis, n’avait toujours pas reçu les actes conservés par Me Dupré, notaire du duc. Il pensait recourir au lieutenant civil du Châtelet mais Vanin le dissuada sous peine de nuire aux intérêts de son maître. L’affaire était devenue si délicate, déclare-t-il, que Du Vaudier refusait désormais de s’en occuper. De son côté, le duc de Bouillon avait préféré louer une maison à La Villette où il avait fait déménager une partie des meubles d’Asnières, maison qu’il entendait acquérir.

Le 22 août 1761, Lalette annonça au marquis que le duc consentait à attendre son retour mais qu’il était décidé à faire annuler la vente comme le lui recommandait son conseiller. Voyer en fut totalement catastrophé et échafauda avec Du Vaudier plusieurs scénarios :

1°) dans le cas d’une résiliation éventuelle, il pensait conserver les 26 000 livres en guise d’indemnités.

2°) il songeait se conserver sa confiance en octroyant de plus grandes facilités de paiement sous la forme d’un versement de 20 000 livres annuelles étalé sur huit ans et d’un versement à l’échéance de 14 000 livres.

3°) en cas de refus de l’une ou l’autre proposition, le marquis pensait engager des poursuites « vis-à-vis de quelqu’un », déclare-t-il, « qui a fait acte de propriétaire » sans chercher toutefois à le déshonorer.

Mais, conscient de ses intérêts, Voyer annonça, le 17 octobre 1762, à son père qu’il renonçait à poursuivre la vente avec une personnalité aussi conséquente que le duc de Bouillon. Les deux hommes restèrent donc en bons termes comme l’atteste leur correspondance poursuivie jusqu’en 1774 environ.

Outre le ministre Bertin, on l’a vu, Voyer tenta en 1763, avec l’aide de Des Essarts, de convaincre le duc de Choiseul, son parent et voisin de Touraine. Mais celui-ci jugea malheureusement la maison « trop grande pour lui et [il] n’en voulait qu’une très petite ». Des Essarts lui objecta que le marquis lui octroierait des facilités mais Choiseul en avait "pris son parti" et ce d’autant qu’il s’engageait depuis 1761 dans l’important chantier du domaine de Chanteloup, près d’Amboise dont l’ancien château royal sera acquis en 1763 précisément.

***François-Nicolas Vaillant (1769-1773)***

Le marquis de Voyer dut donc attendre encore six années avant de pouvoir se défaire d’un domaine devenu désormais bien encombrant et ce d’autant qu’il s’était lancé, comme Choiseul, dans de nouveaux chantiers tant à Paris qu’aux Ormes ou en Moselle qu’il lui fallait financer absolument.

Dépourvu de ses haras, le château n’était plus fréquenté depuis que le marquis et la marquise de Voyer s’étaient séparés de biens en 1760. Voyer avait déserté peu à peu la capitale au profit de son domaine des Ormes en Touraine même s’il revenait de temps à autres pour visiter le réaménagement de son hôtel parisien, commencé en 1762 et qui devait faire à nouveau sensation. Asnières était devenu dès lors une résidence bien démodée et qui avait beaucoup perdu de sa superbe.

Le 10 juin 1769, le domaine fut cédé à François-Nicolas Vaillant, ancien conseiller au baillage de Metz et à Wilhelmina Hamburgensis de Mauricius, son épouse, y demeurant, paroisse Saint-Victor. Vaillant avait logé pour l’occasion à Paris, en l’hôtel du Mans, rue Croix-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache. La vente fut conclue pour 68 000 livres seulement auxquelles s’ajoutaient 17 000 livres pour les glaces et les boiseries, soit 85 000 livres. Il est vrai que les nécessités du marquis n’étaient plus les mêmes depuis qu’il était parvenu à se refaire une santé financière. Denis Lalette servit là de procureur et avait pensé conclure la vente dès le 8 du mois.

Durant longtemps, la personnalité de ce Vaillant demeura une énigme. Né à Metz en 1723, il était le fils de Claude-Barthélemy Vaillant (1690-1737), conseiller au bailliage de la ville où sa famille s’était établie. Il fit ses études à l’université de Pont-à-Mousson, puis devint avocat conseiller à Metz. Il ruina cependant une carrière pleine de promesses par l’enlèvement, en 1751, de la fille d’Étienne François, substitut du procureur général du Parlement, jolie demoiselle dont il s’était épris et dont le père lui avait refusé la main. Cet enlèvement passionnel est mis en doute par certains historiens. Quoi qu’il en soit, l’acte de vente de 1773 indique que Vaillant se maria à Bruxelles sans contrat de mariage suivant la coutume locale.

Le choix de cet acquéreur est sans doute à voir dans la relation qu’entretenait le marquis de Voyer avec la Moselle et l’Allemagne à travers ses haras de Sarralbe et de Bouquenom. Il est possible aussi que son ami, le duc Christian IV des Deux-Ponts, l’ait aidé à sortir de l’impasse où il se trouvait en lui indiquant un acquéreur potentiel (?).

Mais François-Nicolas Vaillant ne disposait pas des moyens suffisants pour entretenir une telle propriété. Aussi, dut-il se défaire trois ans plus tard de quelques biens. Il céda ainsi, le 28 avril 1772, à Antoine-Grégoire Abot et Marie Charbonnel, son épouse, « la basse-cour du château » et ses dépendances, jardin par-derrière, pièce de terre en prairie dite « manège découvert », une autre pièce de terre de 8 arpents 5 perches 1 pieds 6 pouces, un jardin de forme triangulaire de 12 pieds 5 perches 6 pouces et enfin une des îles sur la Seine de 2 arpents et demi, dénommée « Ile de Rueil ou de la Princesse », face au château.

Le 24 décembre suivant, Vaillant cédait à Louis-Alexandre Martin, avocat au Parlement, caissier de la Compagnie des Indes, une pièce de terre de 2 arpents et demi mitoyenne du grand potager du château et du chemin du bac d’Asnières.

Enfin, le 8 mai 1773, il vendait à Edme-Louis Girault, ancien procureur au Parlement, une pièce de terre d’un arpent et demi délimitée par les chemins à Argenteuil et Courbevoie, ainsi qu’une autre de 6 ou 7 perches avec sa glacière entourée de tilleuls.

La cession du château ne devait pas tarder, lequel allait passer désormais de main en main jusqu’à la fin du XXe siècle.

***Toussaint-Charles-François de Cornulier, marquis de Château-Frémont (1773-1774)***

Le 28 mai 1773, soit trois semaines après la dernière cession de Vaillant, le château fut revendu pour 42 000 livres à Toussaint-Charles-François de Cornulier, marquis de Château-Frémont, et à Marie-Félix-Pauline Hay des Nétumières, son épouse, tous deux domiciliés à Paris, rue basse du Rempart, paroisse de la Madeleine. Le nouvel acquéreur promettait de régler 10 000 livres au 1er octobre et le solde, l’année suivante, moyennant un intérêt de 5%. Il s’engageait également à honorer la transaction du marquis de Voyer avec les habitants du village en 1755, ainsi que le règlement de différentes rentes foncières.

Le même jour, Cornulier remettait à Abraham-Joseph Michelet, sieur d’Ennery (1709-1786), célèbre collectionneur et numismate, voisin du marquis de Voyer, rue des Bons-Enfants, la somme de 32 000 livres touchée de la suppression de son office de conseiller au parlement de Bretagne par édit royal de septembre 1771. Michelet d’Ennery autorisa le même jour son ami François-Nicolas Vaillant, de Metz comme lui, à toucher cette somme en ses lieu et place. La proximité entre les deux hommes est corroborée dans l’acte de vente : Michelet d’Ennery fut en effet témoin à l’union de Vaillant et son épouse à Bruxelles.

Le 7 novembre 1773, François-Nicolas Vaillant, domicilié alors à Ménil près de Lunéville – il est dit rue Champfleury, paroisse Saint-Germain l’Auxerrois en mai ‒ toucha le solde de la vente, soit 10 000 livres auxquelles s’ajoutaient 200 livres d’intérêts par la voie de son procureur. Le 27 octobre, il avait délivré une procuration à cet effet à Claude-Gabriel Frémin, avocat au Parlement, demeurant rue de la Lune, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Important magistrat du Parlement de Bretagne – il en sera le président à mortier en 1775 −, Toussaint-Charles-François de Cornulier était né au château du Vair (Loire Atlantique), le 28 février 1740. Il était le fils de Toussaint de Cornulier (1705-1778), seigneur de Boismaqueau, baron de Lanvaux, président à mortier du Parlement de Bretagne depuis 1738, conseiller du roi en ses conseils d’Etat et privé en 1739, et de Marie-Angélique-Sainte de Cornulier (1717-1793), sa cousine, héritière de la branche aînée de la famille.

D’abord capitaine aux dragons de Chabrillan, Cornulier devint conseiller au Parlement de Bretagne en 1762. Le 17 juin 1766, il épousa à Rennes, Marie-Félix Hay des Nétumières dont il eut trois enfants. Le 10 décembre 1779, il mourut dans le château familial et fut inhumé le lendemain dans l’église voisine d’Anetz.

L’acquisition d’Asnières venait ainsi consacrer l’ascension d’un jeune et brillant magistrat de Bretagne qui entendait manifester là, lui aussi, sa réussite, tant aux gens de Bretagne que de Paris. Cornulier ne conserva toutefois sa résidence parisienne que peu de temps également.

Il eut le temps suffisant, néanmoins, de faire bâtir de chaque côté de l’avant-cour des écuries et des remises afin de suppléer au manque créé par la vente des haras dix ans plus tôt. Il finança l’opération par la cession d’une portion de terrain au sieur de La Chapelle sise derrière une allée du château.

***Samuel Peixotto dit Charles-Joseph Peixotto de Beaulieu (1780-1800)***

Le 30 décembre 1774, Toussaint-Charles-François de Cornulier cédait son domaine pour le même prix, soit 42 000 livres, au banquier d’origine portugaise, Samuel Peixotto, qui demeurait à Paris, rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache. Il céda également, dans un acte séparé daté du même jour, les glaces, poêles, espagnolettes, corps de buffet et autres éléments mobiliers, pour 18 000 livres.

Réputé pour sa fortune et ses prodigalités, Samuel Peixotto était né à Bordeaux, le 22 janvier 1741. Il était le fils de Jacob Coen Peixotto (1690-1760) et de Nichette Mendes Peixotto[[32]](#footnote-32). D’origine portugaise, il faisait partie du milieu des négociants juifs de la péninsule ibérique, chassés par les rois catholiques au XVe siècle et qui s’étaient établis dans le sud-ouest de la France, à Bordeaux en particulier. La famille prit là une part de plus en plus active dans le commerce de la ville au point que son aïeul Léon-Isaac Coen Peixotto y devint au XVIIe siècle, syndic de la nation portugaise et banquier d’affaires.

Le 3 mars 1762, Samuel Peixotto épousa à Londres, Sandra Mendès d’Acosta (1747-1783) dont il souhaita se séparer en 1773 par une action en nullité du mariage. Pour y parvenir, il décida d’embrasser la religion catholique et se fit baptiser en Espagne par l’archevêque de la cathédrale de Sigüenza, le 18 avril 1781. Il obtint à cet effet, par ses liens privilégiés avec le monarque, le parrainage de Charles III. Il prit alors le nom de Samuel-Charles-Joseph-Paul Peixotto de Beaulieu et présenta sa supplique à l’archevêque. Peixotto renonça finalement à la procédure, jugée trop longue et infâmante. Il privilégia la répudiation de son épouse qu’il fit valider devant le Châtelet de Paris. La démarche cessa au décès de celle-ci en 1783. De cette union, étaient nées en 1765, deux jumeaux, Jacob et Daniel.

On prétend que cette volonté de séparation était lié à ses débauches et aux « goûts bizarres et antiphysiques » (sic), manière de qualifier son homosexualité vraie ou supposée (?). Quoi qu’il en soit, Peixotto figurait au rang des plus grosse fortunes bordelaises du XVIIIe siècle. Il possédait un solide carnet d’adresses dont les deux gouverneurs successifs de Gironde, le maréchal-duc de Richelieu et le duc de Mouchy, voire le financier de la cour, Nicolas Beaujon. Sa qualité de banquier et ses relations avec la péninsule ibérique, dont le roi Charles III, lui avaient permis de ramener en France les monnaies d’or nécessaires au commerce bordelais.

Sa position à Bordeaux était d’autant plus confortable et obligée qu’il jouait le rôle non négligeable d’agent de change. Il se fit ainsi une spécialité de la lettre de change par ses liens avec diverses places financières tant en Europe qu’en Amérique ou aux Antilles. Par ces actes de commerce, il garantissait aux négociants leur paiement par un simple jeu d’écriture.

Pour conforter sa position sociale, Peixotto se rendit acquéreur de plusieurs biens dans le Bordelais : outre l’hôtel familial de la rue Sainte-Catherine (actuels nos 190-192), il se lança aussi dans l’opération immobilière de la place Dauphine (actuelle place Gambetta), logeant au n° 32. Dans les années 1760, il acquit le domaine de Beauséjour à Mérignac, suivi en 1765 de celui de Talence dont il fit une « folie » sous le nom de « pavillon d’Aranjuez », actuels parc et château Peixotto. Ancien hôtel de ville de Talence, le parc XVIIIe a été restitué et témoigne, encore aujourd’hui, du niveau de fortune de Peixotto dans la Guyenne du XVIIIe siècle.

En 1785, il accrut son patrimoine foncier par l’achat de la splendide maison carrée d’Arlac, puis par l’acquisition de nombreux biens nationaux en 1791 : vignoble du Pape Clément à Pessac, château de la Gurque à Margaux, doyenné de Saint-Seurin, château des archevêques de Bordeaux, dit « du Prince noir », à Lormont.

Ceci lui valut son arrestation durant la Terreur, le 7 août 1793, accusé de spéculations. Peixotto échappa à la guillotine moyennant finance, soit 1 200 000 livres, la plus grosse amende jamais exigée de la région ! On prétend qu’il s’en tira par le versement de 200 000 livres dues aux Sans-Culottes de Bordeaux. Il se fit dès lors plus discret. Sa fidélité aux idéaux libéraux de la Révolution lui valut de conserver ses biens, dont son beau domaine de Talence.

Il mourut à Bordeaux, le 12 juillet 1804, âgé de 64 ans. Affectés par le Blocus continental en 1806-1808, ses fils devront céder le domaine de Talence en 1810.

Outre les restaurations d’usage, Peixotto s’était livré à Asnières à la restauration complète et à la remise au goût du jour du château, ainsi qu’à plusieurs remaniements et ce dès 1774 : la cheminée Louis XVI dans l’ex-petite chambre du marquis de Voyer vint ainsi remplacer celle de style rocaille. Le théâtre fut, quant à lui, déplacé dans l’un des pavillons latéraux de la grille d’entrée afin d’établir plusieurs chambres pour ses hôtes. D’autres pièces furent modifiées et cloisonnées afin de former aussi de nouveaux logements. Il serait donc vain de comparer la distribution des étages sous le marquis de Voyer avec celle réalisée sous Peixotto[[33]](#footnote-33).

***Jacques-Toussaint Mouret (1800-1804)***

Le 3e jour complémentaire de l’an VIII (20 septembre 1800), Samuel-Charles-Joseph-Paul Peixotto de Beaulieu, qui était resté à Bordeaux, cédait le château pour 48 000 francs or, dont 4 000 réglés comptant au négociant parisien Jacques-Toussaint Mouret, domicilié 159 rue neuve du Luxembourg. La vente s’était faite par le biais de son procureur Charles Marin, homme de lettres, résidant 52 rue Montmartre.

Fut annexée au contrat, la liste des réparations d’urgence qui atteste l’abandon du bâtiment durant la Révolution. Il s’agissait aussi bien du clos que du couvert, de la réfection des façades, des sols et des planchers que des serrures et des espagnolettes ou d’éléments de décoration, tels que les pilastres fendus et les modillons disparus de la corniche de la salle à manger (…). L’état des réparations fut dressé par François Desmond, entrepreneur à Asnières, et son homologue de Colombes, Jean-Baptiste Liré, pour la coquette somme de 15 245 francs 8 sous.

Avec Jacques-Toussaint Mouret, le château entrait dans un cercle relationnel et familial composé de militaires au service de l’Empire, puis de la Monarchie. Administrateur des subsistances militaires sous le Consulat et l’Empire, Mouret avait épousé en effet par contrat, le 14 fructidor an IX (1er septembre 1801), sous le régime de la séparation de biens, Anne-Josèphe-Antoinette Lonnoy, sœur d’Alphonse-Joseph Lonnoy, futur acquéreur du château. Elle devait décédée là, le 29 septembre 1814, âgée de 45 ans, asphyxiée par son poêle à charbon[[34]](#footnote-34).

Anne-Josèphe-Antoinette Lonnoy avait épousé en premières noces Jean-Baptiste de Neubourg, manufacturier à Givet (Ardennes) dont elle eut deux filles : Eulalie-Isabelle, épouse du baron Claude Mugnier, commandant du régiment des dragons de Monsieur, officier de la Légion d’honneur et chevalier de Saint-Louis ; et Julie-Anne-Josèphe, épouse du baron Jean-François Toussaint, maréchal de camp, commandant de la place de Dunkerque et de la Légion d’honneur, chevalier de Saint-Louis.

***Le Premier Empire : un château amputé et transformé. Charles Salligny, duc de San Germano (1804-1808)***

Quatre ans après son acquisition, le 6 vendémiaire an XIII (28 septembre 1804), Mouret cédait le château à son compagnon d’armes, le général de brigade Charles Salligny (1772-1809), domicilié à Vitry-sur-Seine, son lieu de naissance, pour 40 000 francs dont 10 000 furent versés le jour même.

Célèbre général de la Révolution, puis de l’Empire, qui allait devenir duc de San Germano (Saint-Germain en français) à compter de 1806, Salligny, dit aussi de Salligny, procéda à de profonds remaniements, à commencer par la destruction de l’aile sur la cour principale et du pavillon en retour. Cette destruction est confirmée par la diminution de moitié du prix du château à sa vente en 1808, cédé avec les matériaux subsistants.

Le général conféra ainsi au bâtiment l’aspect qu’on lui connait actuellement. Il créa, on l’a dit, le portique d’entrée actuel sur la cour, encadré des statues de *Flore* et de *Vénus*. Il disposa un faisceau de licteurs romains au-bas de la rampe du grand escalier, lequel devait subsister jusqu’aux années 2000. Le château revêtait ainsi plus que jamais un caractère martial.

On doit peut-être à Salligny la modification de la frise de la salle à manger sous la forme de figures bronzées sur fond de mosaïque dorée telle qu’elle subsista jusqu’à sa restauration en 2009. Modification qui renforçait le caractère antiquisant de la pièce en ces temps de néo-classicisme triomphant. Il divisa la galerie en salle de billard et petit salon, ou cabinet, comme l’indique l’acte de vente de 1808. Cet état devait subsister jusqu’aux années 1990.

Employé à Naples, puis en Espagne, dans la suite de son oncle par alliance Joseph Bonaparte – son épouse Marie-Rose Anthoine, duchesse de Saint-Germain (1788-1864), était la nièce de Julie Clary, reine de Naples puis d’Espagne −, Salligny ne put demeurer plus longtemps à Asnières. Le 2 août 1808, il fit procéder par le biais de son procureur Louis Becquay, domicilié 4 rue de Tournon à Paris, à la vente du château par une promesse sous seing privé.

***Marie-Madeleine Duverger, épouse veuve Lonnoy (1808-1821)***

Marie-Madeleine Duverger, épouse non commune en biens de Joseph-Alphonse Lonnoy, régisseur général des fourrages de la Grande Armée, munitionnaire général des subsistances militaires durant la Révolution, beau-frère de Mouret, domiciliée à Asnières, s’en porta acquéreur pour 24 691,60 francs. Madame Lonnoy n’était pas une inconnue puisque son époux servit de garant au général Salligny dans la vente de 1804.

La promesse de vente fut ratifiée après le décès du général Salligny survenu à Madrid le 25 février 1809, par sa veuve, les 5 et 6 juin 1810, à l’issue de son inventaire après décès commencé le 10 avril 1810, autorisée par sa fille unique Eugénie en vertu du conseil de famille tenu entre les deux femmes, le 9 mai 1810.

Au même titre que Mouret, Joseph-Alphonse Lonnoy, ancien négociant à Givet dans les Ardennes, faisait partie de ceux qui bâtirent leur fortune sur les fournitures militaires durant la Révolution. Ses premières opérations de fournitures lui permirent d’acheter avant l’an VI (1797-1798), un domaine à Bièvres (Essonne), d’une valeur de 80 000 livres, ainsi qu’une maison sur la place Royale de Bruxelles pour 100 000 livres[[35]](#footnote-35).

Lonnoy se lança ensuite dans une grande opération d’acquisition de biens nationaux, de première et seconde origine, « tant dans les départements réunis qu’ailleurs », les 19 vendémiaire (10 octobre 1797) et 27 brumaire an VI (17 novembre 1797). Il passa marché ensuite pour le service partiel des subsistances de l’armée du Rhin. Il se trouva ainsi en mesure de fournir en cautionnement, les 14 nivôse (3 janvier 1798) et 18 floréal an VI (7 mai 1798), pour plus de 300 000 francs d’immeubles dans le département de l’Escaut. L’éventail de ses affaires s’ouvrit ensuite à des participations aux régie et ferme des canaux d’Orléans et du Loing, le 9 prairial an VII (28 mai 1799), puis à la fourniture de fourrages à l’armée d’Angleterre à partir du 6 vendémiaire an XIII (28 septembre 1804)[[36]](#footnote-36).

Il avait épousé, le 3 mars 1807, Marie-Madeleine Duverger, d’origine parisienne, devant Jean-Antoine Nofok, assesseur au jugement de la ville de Varsovie. Le contrat de mariage fut déposé, avec la procuration de Salligny à Becquet et la promesse de vente sous seing privé de 1808, par Marie-Madeleine Duverger devant son notaire parisien, Me Alexandre-Benoit Lemaître, le 18 avril 1810. Lonnoy devait décéder à Paris, le 26 juillet 1818[[37]](#footnote-37).

La période impériale s’acheva pour la veuve Lonnoy par l’occupation du château par les Alliés, le 3 juillet 1815. Il fut traité en caserne de passage par les troupes anglaises et connut les premiers actes de vandalisme, s’agissant de l’ancienne demeure d’un fidèle serviteur de l’Empire. Le château devait revivre pareille situation en 1870-1871 et à la fin du XXe siècle.

La demeure connut donc une nouvelle restauration et de nouveaux aménagements à compter de 1816. Un intéressant plan du château, annexé à l’acte de vente de 1821 (fig. ?), révèle les efforts déployés. Il est difficile de déterminer qui, du général Salligny dans les années 1800 ou de la veuve Lonnoy dans les années 1810, est l’auteur réel de ces modifications. La différence de prix entre les ventes de 1810 et 1821 incline pour la seconde. Salligny dut en effet engager plusieurs travaux, que ses absences régulières ne permirent pas de mener à bien. La veuve Lonnoy avait acquis ainsi un lieu où tout restait à faire.

Le plan montre que l’entrée actuelle sur la cour se faisait sous véranda et que l’on avait disposé une descente de caves sur le flanc gauche du logis. Du côté de l’ancien jardin des Quinconces, un jardin d’hiver, prolongé de serres, fut installé devant les deux escaliers à la manière de l’impératrice Joséphine à Malmaison. L’impératrice, réputé pour son goût jusqu’à son décès en 1814, servit assurément de modèle à la veuve Lonnoy.

Dans la cour, le long de la rue de l’Église et mitoyens à cet édifice, des écuries, remises et communs furent érigés, commencées par Salligny et parachevées par la veuve Lonnoy. Le château avait conservé son accès à la chapelle depuis la cour.

Le parc fut redessiné, quant à lui, jalonné de trois grandes allées dont deux perpendiculaires. La taille du domaine avait été nettement réduite depuis la fin du XVIIIe siècle, ne couvrant plus que 53 hectares (53 428 m2 exactement). Il était désormais isolé du fleuve par un quai et un chemin de halage sur la Seine où s’étendront plus tard les fameux baigneurs peints par Georges Seurat (fig. ?).

***De la Restauration à la fin du Second Empire : les Duchesnay (1821-1869)***

Le 3 avril 1821, Marie-Madeleine Duverger, veuve Lonnoy, domiciliée 31 rue du Faubourg Poissonnière à Paris, cédait la propriété au négociant parisien, Gilles Duchesnay, demeurant 22 rue de la Vieille Monnaie, tant pour lui que pour son frère et collaborateur Jean-Baptiste. La vente fut fixée à 100 000 francs dont 18 000 pour les effets mobiliers. Les prix indiqués attestent que le château avait regagné de son éclat depuis 1808 sous l’action de ladite veuve.

Le château est décrit alors comme une construction à l’italienne composée d’un vestibule, d’une salle de marbre (ancienne antichambre), d’une salle à manger, d’un grand salon, d’une salle de billard, d’un petit salon, d’une chambre à coucher, d’une salle de bain, d’un cabinet, d’un grand office et d’une cuisine ouvrant sur le vestibule. Le premier étage était distribué en plusieurs appartements.

Le parc se composait de bois de hautes futaies, bois taillis, prairies, quinconce avec arbres fruitiers, potager, espaliers et terrasses. Deux pavillons sont dits construits dans le parc mais il s’agissait sans doute des deux pavillons de l’avant-cour.

Depuis la disparition de l’aile en retour, cette avant-cour avait fusionné avec la cour voisine de l’église (ancienne basse-cour). Suivant un plan annexé (fig. ?), cette nouvelle cour fut partagée en une basse-cour avec écuries et poulailler, isolée de cour principale par un mur de clôture. La cour principale formait, suivant l’acte, une belle cour mise en plantation avec remises couvertes en greniers. Un chenil devant le poulailler est indiqué dans la cour sur le plan.

L’ensemble couvrait alors 43 arpents, soit plus de 18 hectares. Il devait demeurer en l’état jusqu’à l’opération de lotissement engagée par la ville dans les années 1840-1850 (fig. ?) afin de satisfaire l’accroissement fulgurant de la population dû au chemin de fer.

Par acte sous seing privé du 20 février 1829, les deux frères procédèrent au partage du domaine, lequel fut divisé en deux lots par tirage au sort. Le premier, celui du château et son parc, échut à Jean-Baptiste Duchesnay. Il restera sa propriété puis celle de sa veuve jusqu’à la fin du Second Empire.

***Engouement pour Asnières au XIXe siècle. Premier lotissement du parc (années 1840-1850).***

Le goût des Parisiens pour Asnières s’était accentué sous la Restauration depuis la construction du pont d’Asnières en 1826, lequel venait remplacer le bac existant. Détruit en 1870, lors du siège de Paris, ce pont sera remplacé par le pont métallique actuel en 1872.

Durant la Monarchie de Juillet, l’inauguration de la ligne Paris-Saint-Germain-en-Laye et de son pont ferroviaire en 1837 ‒ dont Asnières constituait le premier arrêt ‒ facilita l’accès depuis la capitale malgré les réticences de beaucoup, tout du moins au début, pour l’emploi du chemin de fer.

La fréquentation du village s’accentua avec l’inauguration de la seconde ligne en direction de Versailles en 1839. La population quadrupla ainsi jusqu’en 1854, atteignant les 2 000 habitants. La municipalité dut procéder alors au lotissement de partie de l’ancien domaine en bordure de Seine, cédée en partie en 1763, entrainant ainsi la disparition de la maison du bac et des vestiges des anciens haras[[38]](#footnote-38). La grande allée du parc fut réduite à la voie centrale et devint la « rue du parc » avant d’être la « rue du château ». Le terrain étant bon marché, des commerçants, des rentiers et des employés vinrent y bâtir leur demeure. Le mouvement s’accentua particulièrement sous le Second Empire.

Suivant le plan cadastral de 1854 (fig. ?), les limites du parc furent portées au droit des pavillons de l’avant-cour. L’entrée se faisait désormais sur une nouvelle artère, dite « rue Napoléon », devenue rue Duchesnay en 1870. Il était bordé au nord par la place Napoléon, ex-grande place du village, et par la rue de l’église. À l’est, il conserva son ancienne limite, dénommée alors « ruelle du bout du parc », devenue ensuite l’actuel boulevard Voltaire.

À côté des villas, pavillons, chalets ou cottages, des établissements d’aubergistes, de restaurateurs, de limonadiers ou des s’établirent le long de la Seine. Une partie de la limite du parc de ce côté-ci fut ainsi reculée au droit de la rue Napoléon.

Dans les années 1830, les constructeurs d’embarcations contribuèrent au développement du goût du canotage avec des courses organisées sur le fleuve. En 1850, un club, le *Cercle nautique d’Asnières*, vit le jour, fréquenté par l’élite parisienne. Le village devint ainsi la capitale de cette activité au point de seconder la *Société des Régates parisienne*. L’ambiance bigarrée des canotiers sur les bords de Seine se mêla joliment dès lors aux danses, ripailles et flirts, le tout dans un rythme enlevé de polka.

L’engouement pour le village fut tel sous Louis-Philippe qu’il conduisit le banquier, homme politique, député de l’Aisne et collectionneur Benoit Fould (1792-1858), frère d’Achille (1800-1867), ami et ministre de Napoléon III, à louer le château. Il perpétua son souvenir dans la commune en instituant un prix annuel de 100 francs pour l’école de garçons.

Au milieu du XIXe siècle, Asnières devint aussi le rendez-vous, voire le pied-à-terre, de gens d’affaires, de besogneux, d’artistes, de financiers, de lovelaces, de désœuvrés, d’oisifs ou de demi-mondaines. Les uns venaient y chercher l’oubli d’une vie agitée dans une solitude en bord de Seine pleine de charme, les autres y dissipaient leur jeunesse dans les plaisirs.

On ne venait pas seulement à Asnières pour se livrer à l'exercice du canotage, on y venait aussi pour s’y baigner et ce grâce à l’école de natation établie sous le pont ferroviaire en bois[[39]](#footnote-39).

***Le bal d’Asnières (1848-1870)***

De 1848 jusqu’à la fin du Second Empire, les époux Duchesnay exploitèrent le château et son parc en les louant à des « entrepreneurs de plaisirs » : un restaurant prit ainsi possession de la demeure où furent organisées les premières fêtes.

Malgré son succès, cet établissement fit faillite au bout de deux ans et fut remplacé par un second, constitué sur des bases plus solides, qui exploita habilement les potentialités du parc : un orchestre fut établi ainsi dans une des allées tandis que des jeux forains prirent place sur les vastes pelouses devant le château. Les arbres majestueux de la grande avenue servirent aussi de lieu de détente au public. Leurs ombrages étaient très appréciés en été.

Le soir, on donnait une grande fête avec un bal devenu de plus en plus célèbre tout au long du Second Empire au point d’être chanté par Offenbach[[40]](#footnote-40). L'embrasement des feux de bengale mit en valeur l’ancienne demeure du marquis de Voyer.

La jeunesse tapageuse du moment vint aussi se livrer à ses ébats amoureux à l’ombre des arbres touffus, dans des bosquets ou sur la verte pelouse.

Fort nombreux au milieu du siècle, ces bals et fêtes contribuèrent à la réputation du château comme lieu de plaisir, ce que le marquis de Voyer, libertin notoire, n’aurait pas désavoué. Ce fut l’époque des danses folles, des galops effrénés, du chahut infernal comme en témoignent diverses vues (fig. ? - ?).

À partir de 1849, le journal *Le Siècle* vînt y célébrer, chaque 1er juillet, sa création en 1836. La fête réunissait les rédacteurs, les employés de l’administration, les compositeurs et les pressiers. Le banquet du 1er juillet 1853 donna lieu à la chanson suivante :

« (…) De ma part serait peu sincère

Je dois consacrer un couplet

Au dix-septième anniversaire !

Dix-sept ans *le Siècle* a porté la plus loyale des bannières

Buvons à sa prospérité

Et qu’il soit encore fêté

Dans un siècle, au château d’Asnières ! ».

Le château et son parc servirent également à cette époque aux cérémonies officielles, telle la distribution des récompenses aux chorales des départements de la « Fête de l’Alliance des Lettres et des Arts » en 1850 (fig. ?). Du 24 au 30 août de cette année, des choristes affluèrent de toute la France. Cette semaine d’effervescence fut conclue par un superbe concert de 1 800 chanteurs au son de 100 clairons, ainsi que par des danses aussi exotiques que la polka, le scotish, la valse ou celle du *Taureau indompté*, figure sautée par tout le personnel du *Bal Mabille* de Paris*.* Un superbe spectacle avec feu d’artifice, sur le thème du *Pont d’Arcole*, paracheva la folle semaine.

En 1858, le parc d’Asnièresfit l’objet d’une description enthousiaste dans le guide Joanne : « *Le château d'Asnières a été, depuis 1848, transformé en un restaurant très recommandable*», écrit-il*.* « *Son beau parc, dont les terrasses longent et dominent la Seine, est ouvert tous les jours au public, moyennant une rétribution de 25 centimes par personne. Tous les dimanches d'été, on y donne une grande fête. Tout est alors brillamment illuminé au gaz, ainsi que le château. On y trouve des jeux de tout genre, on y entend de la musique, on y danse en plein air, sous de beaux arbres, à la lueur éblouissante d'innombrables becs de gaz ; on y voit tirer des feux d'artifice. Les dimanches, les hommes payent 2 Fr. pour entrer, les femmes ne payent pas. En outre, tous les quinze jours ont lieu de grandes fêtes extraordinaires, annoncées à l'avance par des affiches et par les journaux ».*

Le baron Joseph-Henri Collet de La Madeleine (1825-1887), homme de lettres, écrivit à son tour : « *Aujourd’hui, le château d’Asnières est un restaurant élégant, et les arbres du parc abritent les danses parisiennes deux fois par semaine*». Son confrère allemand, Hermann Dietz (1845-1920) vit au contraire que « *Le beau château de Voyer d’Argenson avec ses boiseries, ses panneaux, ses cartouches, son ornementation si délicate fut changée, ô profanation, en un restaurant vulgaire* » ! Question de génération et de nationalité visiblement !

Les fêtes d’Asnières se tenaient durant la belle saison. Le 10 avril 1861, le dénommé Markowski sollicita du préfet l’autorisation d’un bal dans le parc pour l’été suivant, les dimanches et jeudi, de 19h à 23h45. Ces autorisations variaient d’une personne à l’autre comme l’attestent les diverses demandes conservées aux archives municipales.

Les aléas de la météo portèrent peu à peu atteinte au succès des fêtes du parc d’Asnières et ce d’autant que l’affluence se faisait principalement les dimanches et jours de fêtes. Par ailleurs, la trop grande distance entre la gare et le château se révéla peu à peu dissuasive. À la fin du Second Empire, et devant la montée du péril prussien, la fête était bien finie.

***Le domaine sous la IIIe République. Les Thion de La Chaume, du renouveau au dépeçage***

Le 18 juin 1869, Agathe-Marie Genet, veuve de Jean-Baptiste Duchesnay, mort en 1862, domiciliée 19 rue de la Ferme des Mathurins à Paris, vendit le domaine. La vente se fit par l’intermédiaire de son procureur et gendre, Me Gabriel-Alfred Cottreau, ancien avoué près le tribunal de première instance du département de la Seine. Le nouvel acquéreur était un ancien notaire parisien réputé, Auguste-Louis Thion de La Chaume, qui s’était établi à Asnières, 17 rue Saint-Denis. La vente fut conclue pour 400 000 francs dont 300 000 versés comptant.

Par acte du même jour, Thion de La Chaume concédait la moitié du bien à son fils Louis. Il connaissait bien Asnières pour y avoir résidé une première fois de 1830 à 1835.

Outre le château, les communs avec logement de jardinier, les remises et écuries faisaient aussi partie du lot. Une vacherie et deux kiosques en maçonnerie avaient été installés dans le parc.

L’entrée se faisait désormais à l’ouest, sur la rue Duchesnay, par une grille en fer forgée et sa porte charretière que peindra Vincent Van Gogh en 1887 (fig. ?). La vente comprenait aussi un terrain en bordure de Seine, dit du « Gros Buisson », de 513,65 m2 de superficie.

L’entrée en jouissance des lieux fut fixée au 1er juillet pour le château et le parc, soit à la fin du contrat de location en cours. Elle était acquise en revanche depuis le 1er avril pour le terrain.

Saccagé lors du siège de Paris en 1870-1871 – les salons servirent d’écuries à l’artillerie française et aux Prussiens ensuite – et durant la Commune (printemps 1871), le château fit l’objet en 1872-1873 d’une nouvelle grande campagne de restauration après celle des années 1800 et 1810. Auguste-Louis Thion de La Chaume y dépensa ainsi près d’un demi-million de francs, somme considérable à cette époque qui atteste son affection pour le lieu.

Dans le climat historiciste du moment, il se livra à de nombreux pastiches des XVIIe-XVIIIe siècles, voire de la Renaissance avec ses médaillons en plâtre de Raphaël et de Michel-Ange, soucieux de rétablir là l’esprit et le prestige des anciens propriétaires de la maison dont et surtout le marquis de Voyer.

Au fond de la cour, les anciennes remises et écuries furent restaurées. Une partie de la grande aile le long de la rue fut commuée en communs et logements pour la domesticité, raccordée par un pavillon octogonal couvert d’un dôme au vaste pavillon des remises, sellerie et écuries (fig. ?).

Ce pavillon fut agrémenté sur la cour d’un beau portail à motifs équestres au droit du passage sur la rue et couvert d’un lanternon, octogonal également, servant de pigeonnier avec horloge et sa cloche sur la couverture. On adjoignit, de part et d’autre, deux vases de fleurs en pierre sur la couverture. Les murs aveugles sur la cour furent couverts de treillages.

Le 6 mars 1873, Auguste-Louis Thion de La Chaume échangeait sa moitié de château avec son fils contre une maison à Paris, à l’angle de la rue de Douai et de la rue Blanche.

Le 7 avril suivant, Mme Thion de La Chaume, née Marie-Louise-Claire Thierry, décédait, âgée de 58 ans, en son domicile du 17 rue Saint-Denis à Asnières, à deux pas du domaine[[41]](#footnote-41). Auguste-Louis Thion de La Chaume la rejoignit neuf ans plus tard, le 5 juillet 1882, âgé de 79 ans, mort quant à lui au château[[42]](#footnote-42).

Le domaine fut recueilli alors par leurs quatre enfants, tous Parisiens, à savoir : Amélie-Henriette (1855-1926), épouse d’Alfred-Alexis-Michel Chatelain, notaire à Paris, domiciliée 37 rue Poissonnière ; Pauline-Henriette, veuve de Léon Péan de Saint-Gilles, domiciliée 61 rue de Varennes ; Louis (1841-1914), domicilié 12 rue Portalis ; et enfin Marie, épouse de Nicolas-Paul Jobert, inspecteur des finances, domiciliée 11 rue de Douai.

Le 6 décembre 1883, les quatre héritiers décidèrent de former une société civile dénommée « des terrains d’Asnières ». Fixée à 25 ans à compter du 1er janvier 1884, elle avait pour objet le lotissement du parc et la gestion des biens de la communauté tant à Asnières qu’à Colombes ou Gennevilliers. Le siège fut fixé, non au château, mais au 2 boulevard Voltaire à Asnières.

Comme de nombreux grands domaines, le lotissement du parc était devenu inévitable sous la pression démographique que connaissaient alors les environs de Paris sous l’effet de l’industrialisation croissante. Il avait aussi passablement souffert de la guerre de 1870, ses plus beaux arbres, si appréciés sous le Second Empire, ayant été presque tous abattus. Une photo avec Louis Thion de La Chaume (?) témoigne de son état avant cette date (fig. ?).

Si l’on en juge par les trois toiles composées par Vincent Van Gogh en mai 1887, tous les arbres n’avaient pas disparu comme le montrent : *Coin d’un parc près d’Asnières, l’Allée,* et l’*Entrée du parc* (fig. ? - ?). Beaucoup avaient été replantés en effet depuis 1871 (fig. ?). Le peintre avait été attiré là par son ami, le jeune Emile Bernard, dont les parents possédaient une maison à Asnières, avenue de la Lauzière, près de la voie ferrée. Van Gogh était arrivé, rappelons-le, de son Brabant natal, l’année précédente, pour rejoindre à Paris son frère Théo qui travaillait alors à la *Galerie Goupil*, devenue ensuite la *Maison Boussod-Valdon*[[43]](#footnote-43).

Le 24 mars 1897, la société, représentée par Me Chatelain et dont ne subsistait plus alors que trois membres – Marie était décédée à Angers, le 29 août 1886 −, revendit le château et ce qui restait du parc à la Société anonyme de l’Ecole ecclésiastique Ozanam pour 185 500 francs. Celle-ci était représentée par son directeur, François Lamirelle, domicilié à Chatou, 4 rue Camille Perrier.

L’école souscrit, le même jour, une obligation de 19 500 francs auprès de M. Pierre-Henri Charmet, propriétaire, domicilié 38 rue de La Tour à Paris, pour servir au premier paiement, l’échéance finale étant fixée au 15 janvier 1907.

Outre le château et sa serre entresolée couverte à l’italienne, la vente comprenait diverses constructions à usage de classes, remises et sellerie, situées le long de la rue de l’Église, une chapelle ‒ celle dans l’église ‒ et un terrain de 1 459,35 m2 en sus de celui du parc. Un plan annexé à la vente (fig. ?) révèle combien celui-ci fut alors réduit à la portion congrue, divisé en plusieurs lots sur son flanc est, bordé au sud par l’extension de la rue du Château. Le parc ne couvrait plus que 8 534,35 m2 au lieu de 9993, 70 m2.

N’étaient pas compris dans la vente : les boiseries et objets mobiliers du grand salon (cheminée, glaces, portes et serrureries, espagnolettes, embrasures et volets intérieurs des croisées), bustes et statues extérieures. Tous furent destinés à la vente. Une liste fut dressée et annexée à l’acte. La société venderesse disposait de quinze jours pour le retrait des éléments indiqués.

Commença donc le dépeçage des beaux décors XVIIIe qui, comme tant d’autres à Paris et ailleurs, furent cédés au célèbre marchand-décorateur de la place Vendôme, Jules Allard (1832-1907). Il devait en faire commerce auprès de sa riche clientèle anglo-saxonne, tant en Grande-Bretagne (Astor à Cliveden) qu’aux Etats-Unis (Berwind à Newport). Si seul le décor du grand salon fut désigné dans la vente, on sait en réalité que ceux de la galerie et de la petite chambre du marquis, tout comme les cheminées et trumeaux de glaces de l’étage, furent aussi concernés.

Parmi les autres dispositions du contrat, figurait la permission donnée à l’artisan parisien, Régis Chanas, sis 37 rue Laborde, de surmouler la corniche du grand salon et sa rosace centrale dans la perspective du remontage des boiseries sur un autre site.

Un cliché témoigne enfin de l’enlèvement des bustes de l’avant-corps à cette époque, non localisés depuis lors. Les statues de *Flore* et de *Vénus*, disposées de chaque côté de l’entrée du château sur la cour sous l’Empire, furent également retirées. Seuls demeurèrent les groupes en façade et le vase de fleurs sur l’avant-corps central côté jardin. Les premiers, copies XIXe médiocres des originaux endommagés par le temps et les intempéries, servirent de copies aux groupes disposées à *The Elms* (Etats-Unis) que Jules Allard fit passer pour originaux au magnat du charbon américain, Edward Julius Berwind (1848-1936). Ils serviront à leur tour de modèles, un siècle plus tard, pour la restitution des groupes disparus.

***La Société de l’Ecole ecclésiastique Ozanam (1890-1898)***

L’arrivée de l’École Ozanam au château (fig. ?) n’était pas fortuite. Depuis le 1er juillet 1889, les Thion de La Chaume avaient loué les lieux pour douze années à l’abbé Hippolyte-Joseph Humez, curé d’Asnières. Le loyer fut fixé à 4 800 francs annuels durant les trois premières années, puis à 6 800 francs pour les suivantes. Le bail fut établi devant notaire, le 10 avril précédent.

Le loyer fut revu à la baisse à compter du 1er octobre 1890, suite à la suppression de la loge du concierge à l’entrée de la cour dans le bail. Le 17 du mois, l’abbé Humez concéda une partie du lieu à ses confrères, l’abbé Jean-Gabriel Tauraud, supérieur de Notre-Dame de Capelou à Belvès (Dordogne) et à l’abbé Pierre-Augustin Paris, directeur de l’Ecole Ozanam, domicilié au château. Le 29 novembre 1894, l’abbé Tauraud se désista de son bail tandis que les deux autres le concédèrent à la société de l’École, les 23-24 mars 1897.

Cette société, au capital de 10 000 francs, avait été fondée sous seing privé, le 20 juillet 1896, pour une durée de vingt années à compter du 1er juillet. Le siège fut fixé au château. Les statuts furent modifiés l’année suivante par l’assemblée extraordinaire du 23 mars 1897. Composée de six ecclésiastiques, dont l’abbé Humez, et de deux civils, elle avait pour objet l’exploitation et la direction d’une maison d’éducation à Asnières, ainsi que l’acquisition, la location et l’échange de biens immeubles. Elle demeura, en réalité, peu de temps en place puisqu’elle fut dissoute par délibération de l’assemblée générale extraordinaire du 9 avril 1898. Délibération qui fut minutée le même jour devant Me Megret, notaire à Paris.

Le château passa alors entre les mains de ses deux liquidateurs judiciaires, Gaston-Alexandre Morel, conseiller de préfecture à Vannes, et l’abbé Pierre-Auguste Paris, domicilié à Brigthon en Angleterre.

Des clichés témoignent des aménagements effectués par les ecclésiastiques dans le grand salon du château (fig. ? - ?) et d’autres pièces. La suppression des boiseries entraina la création d’une belle fresque à caractère religieux : *Laissez venir à moi les petits enfants*. Elle figurait le Christ accueillant les enfants et fut pourvue de figures allégoriques de part et d’autre des portes.

Ce décor était l’œuvre de François Lafon (1846-1920), peintre académique aujourd’hui oublié mais réputé en son temps. Auteur de compositions religieuses, de scènes historiques et de genre, ainsi que de portraits – il fit celui de Louis Pasteur en 1884 (Dôle, musée des Beaux-Arts) ‒, il avait débuté sa carrière au Salon du Louvre en 1875.

Formé dans l’atelier de son père, Jacques-Emile Lafon (1817-1886), dont les compositions religieuses étaient aussi appréciées à travers la France (deux sont visibles à l’église Saint-Sulpice de Paris notamment), François poursuivit sa formation auprès du grand peintre du Second Empire, Alexandre Cabanel, artiste favori de Napoléon III. Membre de la Société nationale des Beaux-Arts à partir de 1890, il reçut de nombreuses commandes de l’État.

Quoique ces fresques surprennent aujourd’hui dans un salon XVIIIe, elles témoignent de la dévotion en vigueur depuis la défaite de 1870.

Des clichés montrent comment la salle de billard servit de salle des professeurs et le salon ensuite de bureau au directeur (fig. ?). Des dortoirs furent installés au premier étage (fig. ?).

Les anciennes écuries, remises et sellerie au fond de la cour, devenus vétustes, furent démolies, laissant seul, durant quelques temps, l’ancien portail de pierre XIXe du passage des écuries sur la rue de l’église (fig. ?).

L’institution manifesta peu d’intérêt pour son architecture et n’hésita pas à couvrir les façades de lierre suivant le goût du temps (fig. ?).

***L’Institut Sainte-Agnès (1913-1976)***

Le 4 novembre 1913, Gaston-Alexandre Morel et l’abbé Paris baillèrent les lieux pour douze années, à compter du 1er octobre, à Madeleine Morin, directrice d’institution qui se fit domiciliée au château. Le bail fut fixé à 9 750 francs annuels, les six premières années, et à 10 250 francs pour les suivantes. Mademoiselle Morin représentait les dominicaines du Très-Saint-Rosaire de Sèvres qui entendaient créer là une institution pour jeunes filles, dénommée *Institut Sainte-Agnès*.

Nombreuses furent les jeunes filles d’Asnières et des environs de Paris, voire du Nord-Pas-de-Calais comme Yvonne de Gaulle, née Vendroux, qui firent leur scolarité là. Les salles du rez-de-chaussée, de part et d’autre du corridor central, servaient de classes, de chapelle (grand salon) (fig. ?), quand celles de l’étage servaient de laboratoire, de dortoirs, de toilettes et de salles de douche pour l’internat.

Le succès de l’institut amena à la création, dans les années 1910-1920, de nouveaux bâtiments dans la grande cour du château en lieu et place des communs et des écuries, démolis au début du siècle, pour abriter les nouveaux dortoirs et salles de classe. Des clichés (fig. ?- ?) nous les montrent sous forme de grandes ailes à deux niveaux avec persiennes à l’étage. À droite de la cour en entrant, une vaste chapelle en brique, de style roman, fut érigée pour les offices et la chorale. Elle servira d’auditorium dans la seconde moitié du siècle. Une aile avec classes au rez-de-chaussée et nouveau dortoir à l’étage fut aussi créée à droite du jardin, faisant retour vers le château par un passage ajouré composé de grandes baies vitrées sur assise de brique, le tout couvert de tuiles mécaniques.

***Les derniers propriétaires privés du château (1919-1976)***

Les liquidateurs de la Société Ozanam cédèrent finalement les lieux, le 10 juillet 1919, à Amicie-Marie-Antoinette Ménard, veuve de Georges-Théodose-Auguste Hannard, propriétaire, domiciliée à Roubaix, 66 rue Barbieux, via son procureur Louis Casati, avocat à la cour d’appel de Paris, pour 250 000 francs dont 50 000 furent versés comptant. Le solde fut réglé en juin 1920.

En juin 1932, la veuve Hannard décida la création d’une nouvelle société, dite « Société immobilière du château d’Asnières » dont les statuts, déposés le 29 du mois devant Me Paul Fontaine, notaire à Roubaix, avaient été approuvés par l’assemblée générale extraordinaire du 3 du mois. Ils seront modifiés par une nouvelle délibération du 18 décembre 1933.

Établie au château, la société disposait d’un capital de 1 100 000 francs. Sa durée fut fixée à 99 ans. Comme celle des Thion de La Chaume, elle avait pour objet la gestion de différents terrains acquis à Asnières depuis 1919.

Elle maintînt ainsi la location du château à l’Institut Sainte-Agnès. Un nouveau bail avait été établi le 1er octobre 1930, pour dix-huit années, moyennant 40 000 francs annuels. Il sera renouvelé régulièrement jusqu’aux années 1970.

Par l’assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1972, la société devint l’« Association d’enseignement privé d’Asnières ».

L’Institut Sainte-Agnès demeurera au château jusqu’en 1976.

***De 1976 à nos jours : vandalisme et résurrection***

Le 22 décembre 1976, la municipalité d’Asnières, représentée par Fernand Desnot, maire adjoint, acquérait les lieux des mains de l’association pour 6 810 000 francs. Outre le château, la vente comprenait : la chapelle en brique à gauche, établie au milieu du siècle, qui servait de réfectoire et de buanderie ; un bâtiment de logements de trois étages sur la rue de l’Église et un second en prolongement, élevé d’un étage, qui servait de dortoirs et dont le rez-de-chaussée était dévolu aux cuisines, ainsi qu’au second réfectoire de Sainte-Agnès. Ces bâtiments constituaient, rappelons-le, les anciens communs, écuries et remises du château au XIXe siècle.

À ces constructions initiales, on avait adjoint de nouveaux bâtiments afin de répondre au nombre croissant d’élèves au cours du XXe siècle. En retour du dernier bâtiment sur la cour, une extension fut réalisée pour le réfectoire. La cour fut couverte d’un préau. Le pavillon d’entrée fut transformé en bureaux, laissant ainsi place à de nouvelles salles de classe dans le château. Ceci ne suffit guère et de nouveaux bâtiments sur deux niveaux durent être érigés à proximité. Le jardin du début du siècle subsista en partie. Le tout ne couvrait plus que 68 ares 32 centiares.

Une erreur s’étant introduite dans le prix de l’acte de vente de 1976, un acte rectificatif fut conclu le 18 avril 1977 qui le fixa à 6 695 000 francs.

En 1979, la Ville d’Asnières engagea les premiers travaux de rénovation du château par le ravalement des façades. Mais l’édifice se révéla vite un fardeau : la municipalité ne pouvait assumer seule la totalité des travaux que l’on estimait alors à 10 millions de francs.

Par délibération du conseil municipal du 25 février 1982, la municipalité de Michel-Maurice Bokanowski décidait sa cession au Conseil général des Hauts-de-Seine, plus fortuné. Le 4 mars 1983, cette cession fut officialisée devant notaire moyennant la somme symbolique de 30 francs !

Hélas, ce qui devait être une décision fructueuse se révéla catastrophique. Vide de toute occupation, le château devint rapidement la proie de tous les vandalismes, soit la troisième fois depuis 1815. Le clos et le couvert n’étant plus entretenus, il fut ouvert à tous les vents. La situation devint si critique que les murs, pourris par l’humidité, n’étaient plus en mesure de soutenir le bâtiment que l’on dut mettre ainsi sous étais.

Une association des « Amis du château et du vieil Asnières », créée en février 1978 afin d’œuvrer à la connaissance et à la restauration du site, sensibilisa l’opinion en organisant des festivités dans le grand salon du château et en intervenant dans les médias (FR3 Ile-de-France notamment). Le combat fut rude car le Département, engagé dans l’importante opération de restauration du domaine de Chateaubriand à la Vallée-aux-Loups, avait totalement abandonné la partie. Le château d’Asnières semblait plus que jamais condamné.

La Ville, sous la pression de l’association et des Asniérois, s’en émut particulièrement. Devant l’inertie des services départementaux, elle décida de récupérer son bien par délibération du conseil municipal du 28 mars 1991. Des clichés témoignent du triste état des lieux à cette époque (fig. ? - ?).

Une étude complète en vue de sa restauration fut établie par Fabrice Ouziel et Dominique Fernandes sous la direction d’Hervé Baptiste, architecte en chef des Monuments historiques. Elle faisait suite à la première grande étude sur le château que nous avions menée dans le cadre de notre maîtrise d’histoire de l’art sur Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, soutenue à l’Université Paris-IV en 1989. Rappelons qu’à cette époque, personne n’était assuré de l’attribution à l’architecte que nous confirmâmes grâce à la correspondance du marquis de Voyer conservée dans le fonds ancien de la Bibliothèque universitaire de Poitiers.

Le 16 mars 1992, le Conseil général des Hauts-de-Seine fit rétrocession du château à la Ville d’Asnières moyennant les mêmes conditions que 9 ans plus tôt. Autant de temps perdu dans la restauration du bâtiment !

Inscrit à l’Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, le 3 mars 1941, classé partiellement le 9 juin 1971, le château le fut enfin en totalité, le 18 juillet 1996.

Une restauration complète, complexe et tumultueuse s’engagea alors à grands frais à compter de 1994, d’abord sous la direction d’Hervé Baptiste puis, à partir de 2004, sous celle de son confrère Frédéric Didier, qui l’acheva dix ans plus tard.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 virent ainsi la consolidation de l’édifice, la restauration complète des façades et de la couverture, soit presque vingt ans après les premières opérations. Financés par la Ville d’Asnières-sur-Seine, maître d’ouvrage, avec le concours du Ministère de la Culture (DRAC Île-de-France), du Conseil régional d’Île-de-France, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du sénateur des Hauts-de-Seine, André Gattolin, les ouvrages furent inaugurés, le 15 septembre 2006, donnant lieu à une première ouverture au public.

La restauration intérieure pouvait alors s’engager avec celle du rez-de-chaussée en 2007-2009. On attendit le 12 septembre 2014 pour voir enfin finaliser le reste du château (premier étage et aménagements sous comble). L’édifice retrouvait ainsi partie de sa splendeur d’antan. Les restaurations permirent surtout de faire prendre conscience au public comme aux historiens, aux élus et aux services du Patrimoine de l’importance du domaine d’Asnières dans l’histoire des arts au XVIIIe siècle.

Au même moment, était inauguré devant le château, *Le cheval des Lumières* par le sculpteur asniérois Arnaud Kasper, rappelant l’importance de l’activité du marquis de Voyer en la matière.

Un monument majeur de l’architecture et des arts décoratifs était sauvé des affres du temps et pouvait reprendre enfin vie.

**X − Fortune critique**

Si, curieusement, le domaine d’Asnières connut une grande notoriété publique au XVIIIe siècle, il n’eut guère d’écho, en revanche, dans la critique contemporaine. Rares sont, en effet, les appréciations des auteurs à son endroit, pourtant toujours prompts à s’enflammer pour quelques nouveautés.

Il est étonnant qu’on ait ignoré à ce point un ensemble aussi fabuleux quand la famille Voyer d’Argenson était aussi en vue à la Cour de Versailles à cette époque ? La jalousie, les rivalités dans certains milieux parisiens, la facilité, le poids du conformisme, le dépit envers deux hommes de talent, chacun dans leur domaine – Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et le marquis de Voyer qui paraissaient souvent imbus de leur personne et de leurs réalisations − expliquent sans doute pareil mutisme.

Hormis peut-être le marquis d’Argenson dans ses mémoires et Antroine-Nicolas Dezallier d’Argenville, qui l’évoque à trois reprises dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris* (1755, 1762 et 1768), seul Jacques-René Hébert exprima clairement son admiration : « Il y a en cet endroit une belle maison de plaisance, dont la situation est des plus avantageuses. Le château est magnifiquement décoré : on en admire l’architecture, le sallon, la galerie qui renferme des tableaux excellens ».

L’admiration pour Asnières n’est guère établie que dans les sources. Elle est apparait ainsi chez les architectes-jurés-experts qui visitèrent les lieux en 1776 : « La maison », écrivent-ils, « est d’une belle et agréable architecture a lexterrieur et son Interieur d’une grande et noble distribution ». Les lambris et les glaces de l’étage noble sont « d’un Goust qui répond a la Manifissance dont le rez de chaussée est décoré », ajoutent-ils.

C’est sans doute cette magnificence qu’évoque subrepticement Jacques-François Blondel − qui connaissait et conseilla sans doute le marquis de Voyer − lorsqu’en 1754, dans son *Discours sur (…)* *l’architecture*, il proclame : « Combien de belles maisons ne s’élèvent pas dans cette grande Ville & dans ses environs » ?! « On y voit », écrit-il, « l’élégance & la commodité surpasser ce que nous avons le plus accompli en ce genre dans les Edifices qui nous ont précédés ».

En 1788, Luc-Vincent Thiéry se souvint, quant à lui, avec nostalgie, d’une demeure « qui du temps de M. le marquis de Voyer, étaient ornés de tableaux des plus fameux Maîtres de l’Ecole Flamande et meublés avec élégance ». La qualité des œuvres et du mobilier l’avait marqué visiblement.

La réputation du site demeura, malgré tout, au XIXe siècle. En 1825, Pierre-Joseph-Spiridon Dufey déclare : « Asnières. Village a une lieue et demie de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Sa situation est charmante : une belle terrasse règne sur le bord de la Seine. En face du château bâti par Mansard, s’élève une petite île qu’un canal divise en deux parties ». La réalisation de Mansart de Sagonne n’était donc pas tout-à-fait oubliée même si l’on ignorait de quel Mansart il s’agissait.

Une partie des aménagements du marquis de Voyer étaient encore en place à cette époque, qui demeureront jusqu’à la fin du siècle (fig. ?). C’est encore le nom indéterminé de Mansart que l’on retrouve sur une carte postale à cette époque (fig. ?).

La description de Dufey sera reprise en termes quasi-identiques par Jean-Marie-Vincent Audin dans son *Guide du voyageur* en 1847.

Les bals donnés dans le parc du château sous le Second Empire contribuèrent, on le sait, à la notoriété du lieu au point que le Brésilien de la *Vie Parisienne* de Jacques Offenbach demande : « Qu’on me mène au bal d’Asnières ! ».

Le célèbre cicérone du temps, Adolphe Joanne, y vit à ce moment l’« une des plus charmantes constructions que le XVIIIe siècle ait élevées aux environs de Paris » ! Il admira particulièrement le « beau salon en boiseries sculptés et dorés », ainsi que la chambre à coucher « du temps de Louis XIV » (sic).

Passées la guerre de 1870 et la restauration des Thion de La Chaume, Louis Barron se lamenta en 1886 de l’état de détérioration des lieux : « Cela nous fâche de penser qu’il ne restera bientôt plus rien d’une galante construction si au-dessus des prétentieuses bâtisses de notre temps ».

Le contraste était d’autant plus « violent » qu’Asnières, « port national d’agrément, ville sainte du canotage, pleine de séductions », voyait son château s’étendre au cœur des cafés-restaurants « peints en couleurs claires » et des embarcations, si brillamment évoqués par les impressionnistes et post-impressionnistes dont Georges Seurat, père de ce mouvement (fig. ?). Vincent Van Gogh fut séduit à son tour par le charme du parc au point de réaliser quatre toiles durant l’été 1887 (fig. ? - ?).

En cette fin du XIXe siècle, le château servit de référence à des réalisations néo-Louis XV, tels l’hôtel du diamantaire Jules Porgès en 1892, avenue Montaigne, par l’architecte Ernest Sanson (fig. ?), ou le château *The Elms* à Newport pour le magnat américain du charbon, Edward Julius Berwind, œuvre d’Horace Trumbauer en 1899-1901 (fig. ?).

Le XXe siècle ne fut pas moins admiratif et des auteurs tels que Pierre Verlet, Louis Hautecœur ou Philippe Minguet citèrent en exemple son avant-corps si particulier tandis que Henry Soulange Bodin hésita, à sa vue, entre l’hôtel et le château.

En 1920, Jules-Félix Vacquier admira, pour sa part, la frise du salon : « La variété des décorations de la corniche du grand salon est amusante », écrit-il, « en concevant l’arrangement des sujets, en variant les poses, en trouvant des scènes vraisemblables quoique impossibles à réaliser positivement, les artistes témoignaient de l’imagination féconde, du soin dans la recherche de la réalité qui ont beaucoup diminué depuis leur disparition. Ils ajoutaient de plus une science du raccourci qui dénotait leurs connaissances sérieuses de l’anatomie des enfants et des animaux ».

En 1994, Jean-Luc Flohic s’attarda longuement sur plusieurs aspects du monument et du parc dans son fameux guide sur le patrimoine des Hauts-de-Seine.

En 1995, le grand historien d’art et spécialiste du décor français du XVIIIe siècle, Bruno Pons, célébra en termes élogieux, déjà évoqués, les décors conçus par Nicolas Pineau, dont et surtout celui du grand salon conservé à Cliveden House, près de Londres, dans son ouvrage, devenu un classique, *Grands décors français*. L’essentiel était dit à leur sujet.

Au XXIe siècle, les qualités esthétiques du château d’Asnières furent définitivement établies, notamment par notre maîtrise d’histoire de l’art en 1988-1989, puis notre thèse sur Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne soutenue à l’Université Paris-I en juin 2004.

Au-delà des analyses stylistiques, souvent convenues, il importait de recontextualiser cette réalisation, évoquées dans nos articles sur Mansart de Sagonne ou le marquis de Voyer en 1993, 1998 et 2014.

Nous nous y attachâmes dans une conférence donnée en 2011 aux châteaux d’Asnières et des Ormes, puis en 2013 à l’Institut national d’histoire de l’art (INHA) pour la *Société de l’Histoire de l’Art français*, intitulée « Le mécénat culturel du marquis de Voyer au château et aux haras d’Asnières : enjeux politiques et culturels (1750-1755) ».

La conférence fut publiée en 2017 dans le numéro 2013 (2014) du *Bulletin* de la société*.* Nous y rappelâmes la dimension du site d’Asnières dans le domaine des arts et de la tradition du cheval français au XVIIIe siècle, s’inscrivant dans le cadre de la rivalité qui opposait alors les clans Poisson (Mme de Pompadour et son frère, le marquis de Marigny) et Voyer d’Argenson (le comte d’Argenson et le marquis de Voyer) et dont on prenait mal jusqu’alors la mesure en ces domaines.

**Conclusion**

Réalisations civiles majeures de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, le château et les haras d’Asnières contribuèrent singulièrement − avec l’église royale Saint-Louis de Versailles qu’il achevait alors − à sa réputation d’architecte du roi et de dernier des trois grands Mansart. Ils participèrent également à celles du site au milieu du XVIIIe siècle.

Parfaite illustration de la demeure de plaisance, le château sut réunir un ensemble de qualités rares qui en font indiscutablement une création singulière de ce « moment de perfection de l’art français » que fut le règne de Louis XV. Noblesse et grâce, splendeur et simplicité, richesse et raffinement, grandeur et délicatesse, force et légèreté furent merveilleusement réunies ici.

Chef-d’œuvre du style rocaille finissant, le château d’Asnières se distingue par l’originalité du parti, l’élégance des proportions, la parfaite symbiose des décors et du mobilier et, surtout, par la qualité exceptionnelle des artistes rassemblés, parmi les meilleurs du temps.

Asnières incarne ainsi admirablement l’expression formulée par Jacques-François Blondel, s’agissant du génie conceptuel chez le bon architecte : « La vue des lieux nous rend compte pour ainsi dire, des symboles & des allégories qu’offre à l’Architecture le ministère de la Peinture & de la Sculpture, les tons des marbres, l’application des bronzes, la forme des meubles, le choix des étoffes, & ; c’est alors », ajoute-t-il, « que l’on conçoit que l’Architecte a présidé partout ; que partout il a sçu soumettre les Beaux-Arts à son génie, & que tous se sont venus ranger sous ses lois avec d’autant plus de prudence, qu’ils ont tous acquis séparément un nouvel éclat dont ils auraient été privés, s’ils eussent été isolés & dépouillés des secours mutuels qu’ils se prêtent les uns aux autres, lorsqu’ils se trouvent réunis par un habile Maïtre ».

Cet habile maître fut Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne. On comprend dès lors que le professeur et théoricien de l’architecture ait ressenti quelque frustration à son propos, lui qui avait si peu bâti.

Enfin, on ne regrettera jamais assez la disparation des superbes haras de l’entrepôt général dont l’ampleur, tant des écuries que du manège, ainsi que la beauté de la stéréotomie devaient être proprement stupéfiants. Là encore, on comprend mal, hormis les plans évoqués, l’absence de reproduction ou de commentaires de la part de la critique parisienne sur ces bâtiments.

Asnières, ou quand le goût du commanditaire et le génie de l’architecte se conjuguent pour faire d’un ensemble, un chef d’œuvre complet de l’architecture et des arts ...

**Bibliographie**

*A Guidebook to Newport Mansions*, par la Preservation Society of Newport County, Newport, 1984, p. 60-69.

AUDIN Jean-Marie-Vincent : *Guide du voyageur et du promeneur aux environs de Paris*, Paris, 1847, p. 23-25.

AUVRAY Louis – Bellier de La Chavignerie Emile : *Dictionnaire général des artistes de l’école française depuis l’origine des arts du dessin jusqu’en 1882*, t. II-III, Paris, 1885-1887.

BACHAUMONT Louis PETIT DE : *Essai sur la peinture, la sculpture et l’architecture*, s.l., 1751-1752.

BAGHDASARGAN Donara : *La banlieue parisienne à travers la Seine au XIXe siècle. Art et loisirs à Asnières au XIXe siècle*, master 2 d’histoire de l’art et d’archéologie, Paris-X Nanterre, Ségolène Le Men (dir.), 2013-2014.

BAPTISTE Hervé : « La restauration des croisées de fenêtres du château d'Asnières », *Monumental*, 2001, p. 126-131.

BARBIER Edmond-Jean-François : *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, 8 tomes, Paris, 1857, rééd. 1866.

BARRON Louis : *Les environs de Paris*, Paris, 1886, p. 38-40.

BÉCHU Philippe – TAILLARD Christian : *Les hôtels de Soubise et de Rohan-Strasbourg. Marchés de construction et de décor*, Paris, 2004.

BÈGE-SEURIN Denise : *Le jardin de Monsieur Peixotto*, communication en ligne de l’Académie Montesquieu, séance du 10 septembre 2018.

BERGERON Louis : *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l’Empire*, EPHESS, Paris, 1999.

BIAIS Emile : *Notice sur François-Nicolas Pineau et divers membres de sa famille, sculpteurs, graveurs, architectes (1653-1823)*, Angoulême, 1868.

BIAIS Emile : *Les Pineau, sculpteurs, dessinateurs du cabinet du roi, graveurs, architectes* (1652-1886), Paris, 1892.

BIAIS Emile : « Nicolas Pineau, dessinateur, graveur, sculpteur, architecte, inventeur du contraste (1684-1754) », *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1899, p. 381-392.

BLOMAC Nicole de : *La gloire et le jeu*, Paris, 1991.

BLOMAC Nicole de : « Une contribution à l'histoire des haras en France. La démission du marquis de Voyer en 1763. Contextes et perspectives », *De Pégase à Jappeloup. Cheval et société*, actes du festival d'histoire de Montbrison, s.l., 1995, p. 323-338.

BLOMAC Nicole de : *Le cheval, moyen et mode de vie. L’œuvre du marquis de Voyer, militaire, philosophe et entrepreneur (1722-1782)*, thèse d’histoire moderne, Ecole Pratique des Hautes Etudes, sous la direction de Daniel Roche, avril 2002, 2 tomes.

BLOMAC Nicole de : *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, 2004.

BLONDEL Jacques-François : *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, 1737.

BLONDEL Jacques-François : *L'architecture française*, Paris, 1752-1756, 4 tomes.

BLONDEL Jacques-François : *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture*, Paris, 1754.

BLONDEL Jacques-François : *Livre nouveau ou règles des cinq ordres d'architecture (…)*, Paris, 1767.

BLONDEL Jacques-François : *Cours d'architecture*, Paris, 1771-1777 (parachevé par Pierre Patte), 6 tomes.

BLONDEL Jacques-François : *De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture, celle des sciences et des arts qui lui sont relatifs*, Paris, 1771.

BLONDEL Jacques-François : *Les amours rivaux ou l'homme du monde éclairé par les arts*, Amsterdam, 1774, 2 tomes.

BOFFRAND Germain : *Livre d'architecture*, Paris, 1745.

BOUNAMY P. : "Asnières à travers l'histoire", *Le journal de la Seine*, 15 octobre 1933-29 juillet 1934.

BREUIL Jean-Philippe (sous la direction de) : *Dictionnaire de la sculpture. La sculpture occidentale du Moyen Age à nos jours*, Larousse, 1992.

BRISEUX Charles-Etienne : *L'Architecture moderne, ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes (…)*, Paris, 1728, rééd. 1764, 2 tomes.

BRISEUX Charles-Etienne : *L'Art de bâtir des maisons de campagne où l'on traite de leur distribution, de leur construction et de leur décoration*, Paris, 1743, 2 tomes.

BRISEUX Charles-Etienne : *Traité du beau essentiel dans les arts appliqué principalement à l'architecture et démontré physiquement par l'expérience*, Paris, 1752.

CACHAU Phlippe : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou le dernier des Mansart*, mémoire de maîtrise d'histoire de l’art sous la direction d'Antoine Schnapper et de Claude Mignot, Paris-IV Sorbonne, septembre 1989, t. I, p. 100-115 et t. II (illustrations).

CACHAU Philippe : « Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou l'art du dernier des Mansart », *Bulletin de la Société de l’Histoire de l’Art Français*, 1993 (1994), p. 96-99.

CACHAU Philippe : « Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : un digne successeur de François Mansart », *Les Cahiers de Maisons*, nos 27-28, décembre 1999, p. 140 et 148.

CACHAU Philippe : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art sous la direction de Daniel Rabreau, Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2004, t. I, p. 456-483, t. II, p. 1161-1177 et t. III (illustrations).

CACHAU Philippe : « La maison des musiciens italiens de Montreuil à Versailles (1752) », *Cahiers Philidor*, n° 35, décembre 2008, p. 1-59 (étude en ligne Centre de Musique Baroque de Versailles, <http://philidor.cmbv.fr>.).

CACHAU Philippe : *Les décors de l'hôtel de Voyer d'Argenson, dit Chancellerie d'Orléans (1765-1772). Recherches et analyse des trois pièces sur le jardin du Palais-Royal*, étude pour le World Monuments Fund Europe, 2013.

CACHAU Philippe, *Le château des Ormes*, coll. "Itinéraires du Patrimoine", Service régional de l’Inventaire de Poitou-Charentes, Geste, Poitiers, 2013 (préface de Mme Ségolène Royal, présidente de la Région Poitou-Charentes).

CACHAU Philippe : "Le goût de la bâtisse du marquis de Voyer", Journée d'histoire du château des Ormes 2013, Ph. Cachau (dir.), annales n° 2, 2014, p. 21-58.

CACHAU Philippe : « Le mécénat du marquis de Voyer au château et aux haras d'Asnières-sur-Seine : enjeux politiques et culturels (1750-1755) », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 2013 (2014), p. 139-171.

CACHAU Philippe : « L'entrepôt général d'Asnières ou les beaux haras oubliés du marquis de Voyer (1752-1755) », *Revue des Amis du Cadre noir*, n° 89, 2016, p. 57-60.

CACHAU Philippe : "Julien-David Le Roy (1724-1803). Correspondance avec le marquis de Voyer (1766-1777)", *Le Journal des Savants,* n° I – 2020, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 211-307.

CACHAU Philippe – SALMON Xavier : *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier religieux du règne de Louis XV*, Paris, 2009.

COLLET DE LA MADELÈNE Joseph-Henri de : Mademoiselle de Fontanges. Souvenirs d’Asnières, Paris, 1853.

COMBEAU Yves : *Le comte d'Argenson. Ministre de Louis XV*, Paris, 1999.

COURAJOD Louis : *Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du roi (1748-1758)*, 2 tomes, Paris, 1873.

COUTURIER Sonia : *L’implications des amateurs d’art dans les réseaux artistiques et intellectuels en France au XVIIIe siècle : le cas de Claude-Henri Watelet (1718-1789)*, thèse d’histoire de l’art, Université Concordia, Montréal, août 2008.

DEBRIE Christine – SALMON Xavier : *Maurice Quentin de La Tour, prince des pastellistes*, Paris, 2000, p. 131-134.

DELHAUME Sophie (dir.) : *La philosophie à demeure, Les Ormes-Paris, XVIIIe-XIXe siècles*, Journée d’histoire du château des Ormes, annales n° 5, 2015, Châtellerault, 2016.

DELHAUME Sophie : *Les Voyer d'Argenson, correspondance conjugale (1760-1782). Une intimité aristocratique à la veille de la Révolution,* collection Bibliothèque des Correspondances, Bibliothèque des correspondances n°102, 2 vol., Honoré Champion, Paris, 2019.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas : *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Paris, 1755, 1762 et 1768.

DIETZ Hermann : *Histoire d’Asnières et de ses environs*, Paris, 1878.

DILKE Emilia : *French furniture and decoration in the XVIII th century*, Londres, 1901, p. 33-35.

DUFEY Pierre-Joseph-Spiridon : *Nouveau dictionnaire historique des environs de Paris*, Paris, 1825**,** p. 15-16.

DUMESNIL Jules : *Histoire des plus célèbres amateurs français et leurs relations avec les artistes*, t. III, Paris, 1858.

FERNANDES Dominique – Ouziel Fabrice : *Introduction à l'étude du château d'Asnières,* étude préalable à la restauration du château rédigée pour Hervé Baptiste, architecte en chef des Monuments Historiques, 1991, 2 tomes.

FLOHIC Jean-Luc : *Le patrimoine des communes des Hauts-de-Seine*, Charenton-le-Pont, 1994, p. 49-50.

GALLET Michel : *Les architectes parisiens du XVIIIe siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 257.

GIGAULT DE LABÉDOLLIÈRE Emile : *Histoire des environs du nouveau Paris*, Paris, 1861, p. 79-83 et 133-138.

GIROD DE L’AIN Gabriel, *Les Thellusson et les artistes*, Genève, 1956.

GIROD DE L’AIN Gabriel, *Les Thellusson : histoire d’une famille du XIVe siècle à nos jours*,Neuilly-sur-Seine, 1977.

GUIFFREY Jean-Jules : « Les peintres décorateurs du XVIIIe siècle. Servandoni, Brunetti, Tramblin, etc., etc. Notes inédites de Favart », *Revue de l’Art français ancien et moderne*, 1887, p. 119-128.

GUIFFREY Jean-Jules : « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », *Nouvelles Acquisitions de l’Art Français*, t. IX, Paris, 1915, rééd. 1970.

HAUTECŒUR Louis : *Histoire de l'architecture classique en France*, t. III, Paris, 1950, p. 56 et 298.

HÉBERT Jacques-René : *Almanach parisien*, Paris, 1765, p. 9.

HÉBERT Jacques-René : *Dictionnaire pittoresque et historique*, t. II, Paris, 1766, p. 21.

HUARD Georges : "Pineau père (1684-1754)", *Les peintres français du XVIIIe siècle. Histoire des vies et catalogue des œuvres* sous la direction de Louis Dimier, t. I, Paris et Bruxelles, 1928, p. 331-350.

JANNET Paul : *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, *ministre des Affaires étrangères sous Louis XV*, 5 vol., Paris, 1857-1858 (On trouvera dans l'édition de P. Jannet des passages qui ne figurent pas dans celle de E.-J.-B. Rathery et vice-versa).

JOANNE Adolphe : *Les environs de Paris illustrés* : itinéraires descriptifs et illustrés, Paris, 1856, p. 313 ; 1868, p. 4-5.

JOUAN Lucienne : *Asnières-sur-Seine au cours des siècles*, Asnières, 1976.

JOUAN Lucienne : *Asnières et Bois-Colombe à la Belle-Epoque*, Asnières, 1980, fig. nos 12 et 13.

JOUAN Lucienne : *Asnières-sur-Seine et son histoire*, Asnières, 2000, p. 150-158.

KALNEIN Wend Graf von − LEVEY Michael : *Art and architecture of the eighteenth century in France*, Hardmondsworth, 1972, rééd. 1995, p. 268 et 270.

KERVILER René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne,* t. X, Rennes, 1808, p. 296 (Cornulier).

LEBEUF Jean (abbé) : *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, Paris, 1757, p. 87-93.

LEBRUN Jean-Baptiste-Pierre : *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et ciseleurs*, Paris, 1776.

« Le château d'Asnières et sa copie de Newport-USA », *Sons de cloches*, Bulletin de l'Institut Sainte-Agnès et de l'Amicale des Anciennes, n° 11, janvier 1964, p. 14.

LECLAIR Anne : « Un cabinet de tableaux méconnu : les "Rubens" du marquis de Voyer d’Argenson en 1750 », *Revue de l’Art*, n° 153, 2006-3, p. 41-56.

LECLAIR Anne : « Une vente secrète en 1765 : la correspondance inédite entre Pierre Paul Louis Randon de Boisset (1709-1776) et le marquis de Voyer d’Argenson (1722-1782) », *Bulletin de la Société de l’Histoire de l’Art français,* 2006 (2007), p. 151-175.

LECLAIR Anne : « La collection de peintures du marquis de Voyer », *Le marquis de Voyer (1722-1782) : l’homme, le parent, l’ami, le politique et le mécène*, Journée d’histoire, château des Ormes 2013, annales n° 2, p. 17-20.

LÉOFFROY DE SAINT-YVES Charles (voir SAINT-YVES).

LESUR Nicolas – AARON Olivier : *Jean-Baptiste Marie Pierre 1714-1789 Premier peintre du roi*, Paris, 2009.

LÉVY Jean-Baptiste-Michel de : *Journal historique du règne de Louis XV (1715-1764)*, Paris, 1766.

*L’Objet d’art*, mars 2008, p. 31 (fontaine de bois sculpté par Nicolas Pineau attribuée au château d’Asnières, Gismondi Galeries, 20 rue Royale, Paris).

LUCET-VIVIER Françoise : *Asnières et son château*, thèse de lettres soutenue en Sorbonne en 1952.

LUCET-VIVIER Françoise : « Asnières et son château », *La Vie urbaine. Urbanisme et habitation*, 1955, p. 12-32.

MILLER Paul : « Le style Voyer d’Argenson, admiration de la Belle Epoque », *La famille Voyer d’Argenson et son entourage : parents, artistes et relations*, annales de la Journées d’histoire du château des Ormes, Poitiers, 2014, p. 127-155.

MINGUET Philippe : *France baroque*, Paris, 1988, p. 210.

MOLLAT Michel : *Histoire de l'Ile-de-France et de Paris,* Toulouse, 1971, p. 476.

PATTE Pierre : *Discours sur l'architecture*, Paris, 1754.

PÉRIER Edme : *Notes sur la ville d'Asnières*, Asnières, 1890, p. 13-15.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie : *Le guide du patrimoine d'Ile-de-France*, Paris, 1992, p. 113-114.

PETIT Joseph : *Asnières, jadis village Belle-Isle, aujourd'hui 47e ville de France*, Asnières, 1939.

PIGANIOL DE LA FORCE Jean-Aymar : *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, t. IX, Paris, 1762, p. 13-15.

PITIOT Serge : « Les tribulations de deux groupes sculptés de Guillaume II Coustou », *Monumental*, 2001, p. 132-133.

*Plaisirs de France*, janvier 1965.

POISSON Georges : « Asnières dans l'histoire », *La France sociale et municipale*, n° 6, 1958, p. 4-9.

POISSON Georges : *Evocation du grand Paris. La banlieue nord-ouest*, Paris, 1960, p. 407-408.

POISSON Georges : *Catalogue raisonné des collections du Musée de l'Ile-de-France. Hauts-* *de-Seine*, Paris, 1985, p. 21-25.

POISSON Georges : *Dictionnaire des monuments d'Ile-de-France*, Paris, 1999, p. 83-84.

PONS Bruno : *Grands décors français*, Dijon, 1995, p. 270-282 et 426-427.

PRASTEAU Jean : *Voyage insolite dans la banlieue de Paris,* Paris, 1985, p. 38-39.

*Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1927, p. 75-76.

RABREAU Daniel − MOSSER Monique : *Charles De Wailly. Peintre architecte dans l'Europe des Lumières*, cat. expo. CNMHS, Paris, 1979.

RATHERY Edme-Jacques-Benoit : *Journal et mémoires du marquis d’Argenson*, Paris, 1859-1867, 9 tomes.

ROUSSET-CHARNY Gérard : *Les palais parisiens de la Belle Époque*, Délégation artistique à la Ville de Paris, Paris, 1990, p. 124-129.

SAINT-YVES Charles de : *Observations sur les arts et sur quelques morceaux de peinture & de sculpture exposés au Louvre en 1748*, Leyde, 1748.

SHEVCHENKO V. G. : Сто рисунков французских орнаменталистов : вторая половина XVII-первая половина XVIII вв [*C*ent dessins des ornemanistes français, seconde moitié du XVIIe-première moitié du XVIIIe siècle)], cat. expo. musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg, 1995, p. 36, 39 et fig. 83.

SOULANGE-BODIN Henri : *Châteaux anciens de France, connus et inconnus*, Lausanne, 1962, p. 493.

THIÉRY Luc-Vincent : *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs dans les maisons royales, châteaux, lieux de plaisance (…)*, t. I, Paris, 1788, p. 299.

VACQUIER Jules-Félix : *Les anciens châteaux de France : l'Ile-de-France*, Paris, 1920, p. 1-4 et pl. 1-4.

VALFONS Marquis de : *Souvenirs (1710-1786)*, Paris, 1906.

VERLET Pierre : *Le style Louis XV*, Paris, 1942, p. 24 et fig. III.

**Sources**

**Archives départementales des Yvelines**

D 865 : Pièces sur Asnières (1402-1794)

D 866 : Autres (1535-1749)

**Archives municipales d’Asnières (non cotés)**

Autorisations préfectorales et demandes de bal dans le parc d’Asnières (1854-1861)

Bail des liquidateurs de la Société anonyme de l’Ecole ecclésiastique Ozanam à Melle Madeleine Morin des 4 et 25 novembre, 10 décembre 1913

Vente des liquidateurs de la Société anonyme de l’Ecole ecclésiastique Ozanam à Amicie-Marie-Antoinette Ménard, veuve Hannart du 10 juillet 1919

Statuts de la Société immobilière du Château d’Asnières du 3 juin 1932, modifiés le 18 décembre 1933, déposés le 29 juin 1932

Vente de l’Association d’enseignement privé d’Asnières à la Ville du 22 décembre 1976

Vente rectificative entre les précédents du 18 avril 1977

Vente de la Ville d’Asnières au Conseil général des Hauts-de-Seine des 2-4 mars 1983

Vente du Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ville d’Asnières du 16 mars 1992

**Archives Nationales**

Q 1052 : Vente du marquis de Voyer à François-Nicolas Vaillant du 10 juin 1769

S 1918 : Déclarations de cens et actes de vente du château d'Asnières (XVIIe-XVIIIe siècle)

Y 14 808 : Scellés de Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence, du 9 janvier 1760

Z1j 833 : Procès-verbal d'estimation d'ouvrages de pavé du 6 octobre 1756

Z1j 834 : Autre de terrains à Asnières du 24 janvier 1757

Z1j 1008 : Autre d'estimation du château du 21 octobre 1776

Z1j 1123 : Autre du 13 septembre 1784

Z1j 1125 : Autre d'estimation d'ouvrages de plomberie du 20 octobre 1784

**Archives Nationales, Minutier Central**

III, 1056 : Vente de maison et de meubles de Toussaint-Charles-François de Cormulier, marquis de Château Frémont, à Samuel Peixotto du 30 décembre 1774

VI, 722 : Vente de Marie-Anne Le Couet, veuve des Barres du Perrin, au marquis de Voyer du 27 mars 1753

VII, 175 : Transaction entre Pierre Le Paultre et Claude-Charlotte Pion, veuve de Jean-François Le Paultre, sur la succession de son époux du 25 août 1705

VII, 180 : Déclaration des ayants-droits de la succession de Jean-François Le Paultre du 14 juin 1707

XVIII, 1002 : Vente de Jacques-Toussaint Mouret à Charles Salligny du 6 vendémiaire an XIII

XXXI, 1381 : Procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire de la Société de l'Ecole ecclésiastique Ozanam du 23 mars 1897 (statuts)

Vente de la Société civile des Terrains d’Asnières à la Société de l’Ecole ecclésiastique Ozanam du 24 mars 1897

Cession de bail de l’abbé Humez à l’Ecole ecclésiastique Ozanam du 24 mars 1897

Obligation de l’Ecole ecclésiastique Ozanam à Pierre-Marie Charmet du 24 mars 1897

XXXIII, 326 : Inventaire après décès de Jean-Claude Tourton du 27 novembre 1724

XXXIX, 402 : Vente d'Amy Pictet au marquis de Voyer du 10 janvier 1750

Vente de meubles du même au même du 10 janvier 1750

Constitution de rente de Louise-Françoise Heuse de Vologer, épouse de Christian Dagobert Waldner de Frundstein, au marquis de Voyer du même jour

Autre de Denis Lalette au même du 22 janvier 1750

Autre de Marie-Catherine Dunissel de La Ferté au même du 15 février 1750

XXXIX, 403 : Vente de Marie-Anne-Thérèse d'Albert, marquise du Plessis-Bellière, au marquis de Voyer du 13 avril 1750

Obligation du marquis de Voyer à Louis Formé du 4 mai 1750

XXXIX, 404 : Procuration du marquis de Voyer à Laurent Deffarges du 8 juin 1750

Vente de Pierre Simon Mirey au marquis de Voyer du 26 juin 1750

XXXIX, 406 : Autre des héritiers Lefort au même du 28 octobre 1750

Déclaration de cens du 29 décembre 1750

XXXIX, 408 : Vente de Pierre Poisson au marquis de Voyer du 14 avril 1751

Autre de Mathieu Raizainbeau au même du 21 avril 1751

XXXIX, 409 : Comparution de Nicolas Leroux aux époux Gareau du 24 mai 1751

Ventes de Jean-Baptiste Mangis et Noël Gareau au marquis de Voyer du 13 juin 1751

XXIX, 414 : Vente de Hugues-François Michaud au même du 5 juillet 1752

Autre de Jean-André Furet au même du même jour

Obligation du marquis de Voyer à Louis Gilbon du même jour

Echange de maison entre Jean-Louis Gareau et le marquis de Voyer du 6 août 1752

Vente de Pierre Gareau au marquis de Voyer du 24 août 1752

XXXIX, 416 : Obligation du marquis de Voyer à Louis Formé du 11 décembre 1752

XXXIX, 525 : Vente de maison et de meubles par Denis Lalette, procureur du marquis de Voyer, son maître, à François-Nicolas Vaillant du 10 juin 1769

XXXIX, 545 : Vente de maison de François-Nicolas Vaillant à Toussaint-Charles-François de Cormulier du 28 mai 1773

XXXIX, 545 : Procuration d’Abraham-Joseph Michelet d’Ennery à François-Nicolas Vaillant du 28 mai 1773

XXXIX, 545 : Transport de Toussaint-Charles-François de Cormulier à Abraham-Joseph Michelet d’Ennery du 28 mai 1773

XLV, 671 : Vente de Charles Peixotto à Jacques-Toussaint Mouret du 3e jour complémentaire an VIII

XLVI, 162 : Marché de pierres entre Antoine Lemoyne et Damien Lisort, tailleur de pierre à Paris, du 8 décembre 1698.

XLVI, 163 : Vente de Charles Le Gagneur de Belleisle à Antoine Lemoyne du 26 février 1699

XLVI, 164 : Devis et marchés de Jean-François Le Paultre, maitre maçon, avec Antoine Lemoyne du 16 juin 1699

XLVI, 340 : Inventaire de Nicolas Pineau du 2 mai 1754

LII, 167 : Vente d'Alexis et Pierre de Saint-André à Jean-Claude Tourton du 1er décembre 1708

LVIII, 395 : Testament de Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence, du 24 janvier 1760

Inventaire du même du 24 janvier 1760

XCI, 876 : Inventaire de Charles Bonneau du 23 juillet 1751

CVI, 657 : Dépôt de pièces de Marie-Madeleine Duverger, épouse Lonnoy, du 18 avril 1810

Promesse de vente du général Charles Salligny à Mme Lonnoy du 2 avril 1808

CVI, 658 : Ratification de la vente d'Asnières par la duchesse de Saint-Germain, veuve Salligny, du 5 juin 1810.

CVI, 737 : Vente et dépôt de pièces par Marie-Madeleine Duverger, veuve Lonnoy à Gilles Duchesnay du 3 avril 1821.

CXII, 488B : Vente de Jean-Claude Tourton à Marie-Madeleine de La Vieuville, comtesse de Parabère, du 23 septembre 1719

CXII, 495A : Vente de la comtesse de Parabère à Jean-Claude Tourton du 14 juillet 1721

CXII, 497A : Convention entre Jean-Claude Tourton et Isaac Thélusson du 15 août 1722

CXII, 566 : Bail à cens des dames de Saint-Cyr au marquis de Voyer du 19 juillet 1755

CXII, 1328 : Vente d’Agathe-Marie Genet, veuve de Jean-Baptiste Duchesnay à Auguste-Louis Thion de La Chaume du 18 juin 1869

Déclaration d’Auguste-Louis Thion de La Chaume à son fils Louis du même jour

CXII, 1344 : Echange entre Auguste-Louis et Louis Thion de La Chaume du 18 mars 1873

CXII, 1405 : Constitution de la Société civile des terrains du château d'Asnières par les héritiers Thion de La Chaume du 6 décembre 1883

CXIII, 225 : Vente d'Antoine Lemagne à Marie Aymedieu, veuve Saint-André, du 9 juillet 1707

CXV, 680 : Vente de Marie Meulard, veuve Durand de La Royale, au marquis de Voyer du 22 août 1754

Autres de Marie Meulard et Gilbert Letellier au même du même jour

CXV, 686 : Transaction entre le marquis de Voyer et les habitants d'Asnières du 21 mai 1755

CXV, 689 : Vente de Jean-François Loran au marquis de Voyer du 10 août 1755

CXV, 690 : Autre des héritiers de La Vieuville au même du 21 octobre 1755

CXV, 699 : Délaissement des habitants d'Asnières au même du 7 novembre 1756

CXV, 701 : Quittance de Marie-Louise Laisné, veuve de Louis Germain, terrassier, du 18 janvier 1757

CXV, 705 : Constitution de rente du marquis de Voyer à Jean-Louis Sauvage, maître menuisier, du 4 juin 1757

Autre à Anne Perreaux, veuve de Germain-Simon Augé, maître plombier, du 6 juin 1757

Autre à Antoine Le Lièvre, maître doreur, du 7 juin 1757

Autre à Pierre Chasle, maître couvreur, du 8 juin 1757

Autre à Médard Brancour, doreur, du 11 juin 1757

Autre à Charles-François Quillebé, maître paveur, du même jour

Autre à Jean-Claude Goupy, marchand mercier, du 13 juin 1757

Autre à Edme-Thimoléon Dujour, maître vitrier, du même jour

Autre à Jean-Louis Foin, maître brodeur, du 14 juin 1757

Autre à Pierre Ledreau, maître maçon et entrepreneur, du 20 juin 1757

Autre à Mathurin Blondelle fils, maître charpentier, du 30 juin 1757

Autre à Pierre de Lassus, maître serrurier, du même jour (neuf mémoires d'ouvrages en annexe dont six pour Asnières)

CXV, 706 : Constitution de rente à Jean Fauvette, carrier à Nanterre, du 2 juillet 1757

Autre à Jean Gourlain père, maître menuisier, du 7 juillet 1757

Autre à Jean-Claude Bernard, marchand de bois, du 13 juillet 1757

Autre à Nicolas Grellet, compagnon menuisier, du 14 juillet 1757

CXV, 707 : Constitution de rente à Jacques Bourjot, marchand, du 1er août 1757

Autre à Lubin Hillon, marchand miroitier, du même jour

Autre à Lazare Duvaux, marchand ordinaire du roi, du 11 août 1757

Quittance de Marie-Louise Laisné, veuve Germain, au marquis de Voyer, du 17 août 1757

Autre de Gabriel-François Moreau au même du 5 septembre 1757

Constitution de rente du marquis de Voyer à Abraham-Louis Durval, marchand, du 20 septembre 1757

CXV, 710 : Constitution de rente à Marie-Louise Laisné, veuve Germain, du 14 novembre 1757

CXV, 711 : Constitution de rente à Jean-Olivier Boutray, ancien négociant, du 6 décembre 1757

CXV, 712 : Constitution de rente à Henry Jacquart, officier des Invalides et carrier, du 10 janvier 1758

Autre à Charles-Dominique Morin, maître maçon et entrepreneur, du 11 février 1758

Transport de rente de ce dernier à son père, Charles Morin, du même jour

CXV, 713 : Constitution de rente du marquis de Voyer à Marie-Jeanne Meunier, veuve de Gilles Bazin, marchand faïencier ordinaire du roi, du 16 mars 1758

CXV, 714 : Arrêté de compte d'Etienne Mezière, maître d'hôtel à Asnières, du 11 avril 1758

Constitution de rente du marquis de Voyer au même du même jour

Autre à Charles Spire, marchand orfèvre joaillier, du 20 avril 1758

Autre à Jacques Beaugendre, marchand de bois, du 29 avril 1758

CXV, 716 : Constitution de rente à Jacques Lemaître, ancien délivreur des haras d'Asnières, du 21 juin 1758

CXV, 722 : Quittance et mainlevée de Jean-Thomas Monpellier, maître sculpteur, au marquis de Voyer, du 12 février 1759

CXV, 723 : Autres de Pierre Salles, écuyer, au même, du 21 mars 1759

CXV, 725 : Constitution de rente du marquis de Voyer à Antoine Guillot, garçon du château d'Asnières, du 26 juin 1759

CXV, 726 : Obligation du même à Pierre Michelet, maître maçon, du 27 août 1759

CXV, 727 : Constitution de rente du marquis de Voyer à Jean Adam, maître chaudronnier, du 14 septembre 1759

CXV, 732 : Vente de Sébastien Royllet au marquis de Voyer du 29 mars 1760

CXV, 749 : Quittance et mainlevée des héritiers de Nicolas Pineau au même du 6 septembre 1762

Mainlevée de Charles-François Guillebé du 9 septembre 1762

CXV, 755 : Procuration du marquis de Voyer à Denis Lalette, son valet, du 26 août 1763

Echange entre Denis Lalette, procureur du marquis, et François-Jean Roger du même jour

CXV, 756 : Echange entre le marquis de Voyer et Dieudonné de Gueldres du 18 septembre 1763

CXV, 764 : Vente des haras d’Asnières du marquis de Voyer à Louis XV du 13 décembre 1764

**Poitiers, Bibliothèque Universitaire, Fonds Ancien (archives D’Argenson)**

D 325 : Etat des paiements aux entrepreneurs et aux ouvriers du 21 octobre 1766

D 475 : Château d'Asnières.

P 73 : Correspondance du duc des Deux-Ponts au comte d'Argenson

P 97 : Pièces diverses sur le marquis de Voyer et Asnières

P 98 : Mémoires et quittances divers sur Asnières

P 100 : Objets d'art d'Asnières

P 105 : Cession de la marquise de Voyer à son époux de ses effets à Asnières du 5 octobre 1760

P 128 : Haras d'Asnières, de Sarralbe et de Bouquenom

P 135 : Correspondance de François-Joseph Bélanger

P 138 : Correspondance du duc de Bouillon au marquis de Voyer

P 145 : Correspondance de Christian IV, duc des Deux-Ponts et de Charles-Henri-Pierre des Essarts, commissaire contrôleur des haras du royaume, au marquis de Voyer

P 148 : Correspondance de Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence, au même

P 155 : Lettre de Denis Lalette au même du 20 août 1761

P 159 : Correspondance de Mansart de Sagonne (de Lévy) au marquis de Voyer

P 164 : Lettre de Nicolas Pineau au même du 12 mars 1753

P 172 : Lettre de Charles De Wailly au même du 27 novembre 1754

P 174 : Lettre du marquis de Voyer à son père du 17 octobre 1762

P 180 : Correspondance de M. du Vaudier et du prince de Soubise au marquis de Voyer

**Iconographie**

**Archives départementales des Hauts-de-Seine**

1 Fi Asnières 11 : Vue du parc et du château d'Asnières, 1855

Plan cadastral, section B, 3e feuille, 1812

Plan cadastral, section B Village, 3e feuille, 1835

Plan cadastral, section E de l’Eglise, 2e feuille, 1854

Plan cadastral rénové, section AU, 1931

**Archives départementales des Yvelines**

D 865 : Relevé sommaire et anonyme du domaine d'Asnières (fin 1752)

**Archives municipales d’Asnières**

« Plan géométrique et cadastral de la commune d'Asnières (…) » (1812) (non coté)

Autre (1835) (non coté)

4 Fi 12 : Carte postale du salon d'honneur de l'Ecole ecclésiastique Ozanam (XXe)

4 Fi 501 : Autre du même salon devenu chapelle de l'Institut Sainte-Agnès (XIXe)

88 Z : Cliché du château depuis une allée du parc, à gauche (XIXe)

**Archives Nationales, Cartes et Plans**

F 14, 8449 : Atlas Trudaine, généralité de Paris, plan de Clichy et Asnières, 1745-1780

N III Seine 159, n° 1 : « Etat du terrain en superficie de la Seigneurie d'Asnières, apartenant à Messieurs du chapitre de S.t Marcel à Paris et par usufruit à Monsieur l'Abbé le Moine Sénieur de le Maison de Sorbonne » (années 1700)

N III Seine 159, n° 2 : Plan du village d’Asnières en 1720

N III Seine 160 : Plan général du domaine d'Asnières (1755)

N III Seine 161, n° 1 : « Plan d'une partie du village d'Aniéres (sic) » (seconde moitié XVIIIe).

N III Seine 161, n° 2 : Autre (début XVIIIe)

N III Seine 161, n° 3 : Autre (fin XVIIe)

N III Seine 163, n° 2 : Plan terrier du village d'Asnières (fin XVIIIe)

**Archives Nationales, Minutier Central**

XXXI, 1381 : Plan loti du domaine d’Asnières,1897 (annexé à la vente du 24 mars 1897)

XXXIX, 540 : Croquis des haras et maisons voisines au bac d’Asnières, 1772 (annexé à la vente du 28 avril 1772).

XLVI, 164 : Plans et élévation du second château de l’abbé Lemoyne, 1699 (annexé aux marchés du 16 juin 1699)

CVI, 737 : Plan du domaine d’Asnières appartenant aux héritiers Thion de La Chaume, fin XIXe (annexé à la vente et dépôt de pièces par Marie-Madeleine Duverger, veuve Lonnoy à Gilles Duchesnay du 3 avril 1821)

CXII, 566 : Plan général du domaine d'Asnières du 19 juillet 1755 (variante de N III Seine160)

CXV, 764 : Plan des haras d’Asnières, 1764 (annexé à la vente à Louis XV du 13 décembre 1764)

**Bibliothèque nationale de France, Estampes**

Va 92, B 17 196 : Vue d'une distribution de médailles militaires devant le château d'Asnières (août 1850)

Va 92, B 17 283 : Cliché du salon d'honneur de l'Ecole ecclésiastique Ozanam (variante de Archives municipales d’Asnières, 4 Fi 12)

Va 92, B 17 286 : Clichés de la petite chambre du marquis de Voyer au rez-de-chaussée du château (XIXe siècle ?) (extrait de J. Vacquier, *op. cit.,* pl. 3)

Va 417, H 184 615 : Plan du village et des domaines d'Asnières (début XVIIIe) Va 439, B 17 278 : Cliché de l'avant-corps du château d'Asnières à l'enseigne de l'Ecole Ozanam (début XXe)

Va 439, B 17 280 : Vue du parc et du château d'Asnières (1855)

Va 439, B 17 281 : Vue du château d'Asnières sur un diplôme de l'Ecole Ozanam (1901)

**Sceaux, Musée de l’Ile-de-France**

Cliché du château depuis la Seine (milieu XIXe)

Autre du château avec l'église par-derrière (milieu XIXe)

Autre de la cour du château avec l'église d'Asnières (milieu XIXe)

Autre du château pris latéralement du côté en jardin, à droite (1927)

Relevés des boiseries de la galerie du château avec la mention « Boiserie (sic) à arcades Régence en chêne naturel provenant du château d'Asnières » (s.d.)

**Paris, Musée des Arts Décoratifs**

C.D. 1655 : Nicolas Pineau : Plan de la chambre à coucher de la marquise de Voyer à Asnières (1750 ?)

C.D. 1683 : Nicolas Pineau : Dessin biparti de la cheminée du salon d'Asnières du 9 juillet 1750

29 085A : Nicolas Pineau : Plan et élévation de la niche du poêle de la salle de comédie d'Asnières du 16 mars 1751

29 085B : Nicolas Pineau : Autres d'une des fontaines en niche de la salle à manger d'Asnières du 5 juillet 1750.

29 088 : Nicolas Pineau : Dessin d'armoire couronnée de trois enfants symbolisant les sciences, les lettres et les arts pour le marquis de Voyer à Asnières (?) (s.d.)

**Saint-Pétersbourg, Musée de l’Ermitage**

OR-30 554 : Nicolas Pineau : Dessin d’agrafe « Pour les 2 croisées des pans coupées du milieu de la face Sur la Cour a asnieres 25 juillet 1751 »

OR-30663 (1) : Nicolas Pineau : Projet biparti de couvertures impériale et faîtière pour l’avant-corps central sur jardin du château

**Saint-Pétersbourg, Musée de l’Académie des Beaux-arts**

Nicolas Pineau : Dessin pour la cheminée de la galerie d’Asnières (6 septembre 1750).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Sur ces chantiers, voir nos travaux dans la bibliographie. Propriété de la Banque de France, les décors de l’hôtel de Voyer ont été remontés aux Archives nationales (hôtel de Rohan-Strasbourg) en 2017-2021 et furent inaugurés le 19 octobre 2021. Propriété de la famille d’Argenson jusqu’en 1978, le château des Ormes est aujourd’hui en mains privées. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’acte de vente de 1707 est en déficit et l’origine de propriété des actes qui suivent ne remontent pas avant cette date. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ce décès ne doit pas être confondu avec celui du trésorier du même nom évoqué ci-après, survenu en 1734. Sur la généalogie des Lemoyne, cf. l’étude en ligne anonyme *Généalogie Lemoyne : dernières découvertes*. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le prénom de son architecte, qui suit, apparait parfois dans les actes sous le seul nom de Jean au lieu de Jean-François. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ne pas confondre ce Pierre avec son cousin germain homonyme (1652-1716), le célèbre graveur, dessinateur et architecte français, fils de Jean Le Pautre l’Aîné et neveu de l’architecte Antoine Lepautre (1621-1679), frère du précédent. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’absence réitérée d’indication de notaire dans les actes indique qu’il en fut ainsi. On ne trouve aucun inventaire à la date indiquée dans le répertoire du notaire de Pierre Lepaultre (étude VII), son principal héritier. [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir plus bas. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ibid. [↑](#footnote-ref-8)
9. Cette aile est située au droit du vaste logis à gauche de la basse-cour. [↑](#footnote-ref-9)
10. Village alors en périphérie de Genève, devenu quartier résidentiel de la ville. [↑](#footnote-ref-10)
11. Portrait disparu. [↑](#footnote-ref-11)
12. Portrait non localisé. [↑](#footnote-ref-12)
13. Sonia Couturier ne l’évoque pas dans sa thèse soutenue à l’Université de Montréal en 2008 (cf. bibliographie).

    . [↑](#footnote-ref-13)
14. La nature de ces compositions, sans doute reflets de la théorie du paysage de Watelet, n’est pas connue précisément des spécialistes de l’auteur. [↑](#footnote-ref-14)
15. En 1751, il grave *Herminie cachée sous les armes de Clorinde*, d’après la toile de Jean-Baptiste-Marie Pierre, gravure présentée au Salon de 1753. Nous avons tenté d’éclaircir cet aspect de l’activité de Watelet à Asnières auprès de Sonia Couturier, en vain. [↑](#footnote-ref-15)
16. Voir ch. VI-2-d. [↑](#footnote-ref-16)
17. Liens à travers les familles de Boullogne et Beaufort : Jean de Beaufort, comte de Nogent (1690-1769), était le beau-frère de Jean-Pierre Richard de Saint-Nom (1674-1747) et avait épousé en 1719 Charlotte-Catherine de Beaufort (née vers 1700), sœur de la mère de Watelet qui était ainsi leur neveu. [↑](#footnote-ref-17)
18. Cf. Couturier, 2008, p. 92, 113-114.Cette intervention survînt après le chantier parisien de la rue de Richelieu à Paris en 1738-1740. [↑](#footnote-ref-18)
19. Son seul portrait connu fut remis en août 2020 par le comte Maurice de Waldner à la commune de Soultz pour le château-musée de Bucheneck. Nous remercions Marcello Rotollo, maire de la commune et la conservatrice, Maria dos Santos, de leur aimable communication. [↑](#footnote-ref-19)
20. Commune actuelle de Mailly-Maillet. [↑](#footnote-ref-20)
21. Voir ch. VII. [↑](#footnote-ref-21)
22. Et non en Allemagne comme l'écrit Michel Gallet, 1995. [↑](#footnote-ref-22)
23. Cf. ch. I,1. [↑](#footnote-ref-23)
24. Voir Etienne Vacquet, « D’un château à l’autre : des Ormes à la Lorie », *La famille Voyer d’Argenson et son entourage : parents, artistes et relations*, Journée d’histoire du château des Ormes, annales 2014, Châtellerault, 2015, p. 161-173. [↑](#footnote-ref-24)
25. Voir plus bas. [↑](#footnote-ref-25)
26. Jean-Jacques Amelot (1689-1749), secrétaire d’état aux Affaires étrangères de 1737 à 1744, propriétaire du château de Chaillou à Châtillon-sur-Indre, près de Loches, où œuvra Jean Mansart de Jouy en 1756. Il était allié à Chaspoux de Verneuil, évoqué précédemment, propriétaire de Verneuil-sur-Indre où œuvra aussi le même Mansart, de 1739 à 1756. Ces personnalités sont des voisins des Voyer d’Argenson en Touraine. [↑](#footnote-ref-26)
27. Plan cadastral de 1854, section E de l’église, 2e feuille levée par Truchy, géomètre, en octobre 1854. Sur la vogue d’Asnières au XIXe siècle, cf. ch. IX. [↑](#footnote-ref-27)
28. Plan cadastral de 1835, section B du village, 3e feuille, n° 780. [↑](#footnote-ref-28)
29. Un Lormoy figure parmi les acquéreurs du château sous le Consulat et l’Empire, natif de Givet (Ardennes),voir ch. IX. [↑](#footnote-ref-29)
30. Voir notes 23-24. [↑](#footnote-ref-30)
31. Voir notes 23-24. [↑](#footnote-ref-31)
32. Cf bibliographie, Bège-Seurin, 2018. [↑](#footnote-ref-32)
33. Tentative opérée par l’architecte M.H. Frédéric Didier. [↑](#footnote-ref-33)
34. Voir AD92, état-civil Asnières, décès, 29 septembre 1814. Elle était la fille de François Lonnoy et de Catherine Anceaux établis à Givet. Le décès fut déclaré à l’état-civil par son jardinier Pierre-Charles Plisson et par Jean Dubaut, fermier du bac d’Asnières. [↑](#footnote-ref-34)
35. Cf. Bergeron, 1999. [↑](#footnote-ref-35)
36. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-36)
37. Archives de Paris, état-civil reconstitué. Il apparait sous le nom de Nicolas-Joseph Lonnoy. Son épouse est dite veuve dans la vente de 1821. [↑](#footnote-ref-37)
38. Voir ch. VIII. [↑](#footnote-ref-38)
39. Sur Asnières et le château au XIXe siècle, cf. Donara Baghdasargan, 2013-2014. [↑](#footnote-ref-39)
40. Voir fortune critique. [↑](#footnote-ref-40)
41. Actuel 23bis rue Pierre Brossolette. [↑](#footnote-ref-41)
42. AD 92, BMS 1873, n° 41 et 1882, n° 163. Leur arrière-petite-fille, Jacqueline (née en 1932) épousa en 1971 l’acteur Yul Brynner à Deauville. [↑](#footnote-ref-42)
43. Sur la présence de Van Gogh à Asnières, cf. Donara Baghdasargan, 2013-2014, p. 50-55. [↑](#footnote-ref-43)